

Document de Référence

2017

Rapport financier
annuel inclus

Healthcare
Digital
e-process
SaaS
HR
Data
Cloud

Document de Référence 2017

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2018, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général. Le présent document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : www.cegedim.fr/finance

AVERTISSEMENT

Certaines informations autres qu'historiques contenues dans le présent Document de Référence sont susceptibles de constituer des objectifs, des données à caractère prévisionnel ou des prévisions financières non auditées. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

Le mot du Président



« Pour réussir, nos atouts sont nombreux »

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité de la transformation du Groupe et de sa réussite future, malgré les nombreux challenges entraînés par la transformation accélérée de l'économie vers le numérique. Cette conversion très rapide et généralisée vers le digital, se télescope en France avec la révolution législative imposée par les services de l'État.

Toutes nos activités bénéficient de ces changements réglementaires, technologiques et économiques qui affectent nos clients et nos marchés. C'est pourquoi, nous devons continuer nos investissements sur nos offres existantes pour accompagner nos clients durant ces changements et investir dans de nouveaux produits « digital native ».

Dans le même temps, et ceci est notre plus grand challenge, nous devons être capables de mobiliser les ressources humaines dont nous avons besoin en tenant compte de nos ressources financières.

Pour réussir, nos atouts sont nombreux. Nous maîtrisons les nouvelles technologies du digital, du cloud, du big data et des systèmes experts. Nous sommes positionnés sur des créneaux porteurs et, avec la cession de Cegelease fin février 2018, recentrés sur nos métiers clés.

En 2018, nous franchirons une nouvelle étape de la transformation de notre business model avec l'objectif de délivrer une croissance rentable et pérenne au profit de nos collaborateurs, de nos clients et de nos actionnaires.

Jean-Claude Labrune,
Président Directeur Général

Sommaire

1 Présentation du Groupe

1.1 Chiffres clés	2
1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe	3
1.3 Organisation du Groupe	5
1.4 Activités	8
1.5 Recherche et développement	27

2 Gouvernance

1 La Gouvernance de Cegedim	34
2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux	45
3 Informations générales concernant la société	52
4 Le Contrôle interne et la gestion des risques	61
5 Processus clés pour l'information comptables et financières	82

3 Commentaires sur l'exercice

3.1 Commentaires sur l'activité	86
3.2 Franchissements de seuils	89
3.3 Evènements postérieurs au 31 décembre 2017	89
3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim	90
3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A	105
3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	108

4 Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé	108
4.2 Compte de résultat consolidé	110
4.3 Etat du résultat global consolidé	111
4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés	112
4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	113
4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés	115
4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	161

5 Comptes sociaux

5.1 Bilan	170
5.2 Compte de résultat	172
5.3 Annexes aux comptes sociaux	174
5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	196
5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices	200

6 Responsabilité sociétale de Cegedim

6.1 Les valeurs de Cegedim	202
6.2 Informations sociales	203
6.3 Informations environnementales	208
6.4 Informations sociétales	211
6.5 Pour aller plus loin	214
6.6 Note méthodologique	215
6.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur des informations sociales, environnementales et sociétales	217

7 Assemblée générale

7.1 Projets de résolutions	222
7.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement réglementés	227

8 Informations complémentaires

8.1 Contrats et informations financières disponibles	232
8.2 Document d'information annuel	233
8.3 Déclaration du responsable du Document de Référence	235
8.4 Responsables du contrôle des comptes	236
8.5 Opérations avec les apparentés	236
8.6 Informations financières historiques	236
8.7 Table de concordance du Document de Référence	237
8.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel	239

Présentation du Groupe

1

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Bref historique et évolution de la structure du Groupe	3
1.3	Organisation du Groupe	5
1.4	Activités	8
1.5	Recherche et développement	27

1.1 Chiffres clés

Les informations financières consolidées sélectionnées ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne, sauf indication contraire.

Cegedim a annoncé le 14 décembre 2017 avoir signé une convention de cession des activités Cegelease et Eurofarmat. En conséquence, les comptes consolidés de l'exercice 2017 sont présentés selon la norme IFRS 5 visant à isoler les Actifs non courants détenus, en vue de la vente.

En pratique, la contribution, jusqu'à leur cession effective, à chaque ligne du :

- compte de résultat consolidé de Cegedim (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » et sa cote part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Cegedim ;
- tableau des flux de trésorerie consolidés de Cegedim est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cessions ».

Ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène. En outre, la contribution de Cegelease et Eurofarmat à chaque ligne du bilan consolidé de Cegedim est regroupée sur les lignes « Actifs des activités destinées à être cédées » et « Passifs des activités destinées à être cédées ».

En millions d'euros à l'exception des données par action	31.12.2017 IFRS 5	31.12.2016 IFRS 5	31.12.2015
Chiffre d'affaires	457,4	429,3	426,2
EBITDA	77,5	57,4	78,5
Résultat opérationnel courant	37,4	23,1	48,1
Résultat net des activités poursuivies	7,1	-29,5	67,0
Résultat net des activités cédées	0,0	-1,1	0,0
Résultat net des activités visant à être cédées	4,1	3,8	0,0
Résultat net part du groupe	11,1	-26,7	67,0
Nombre d'actions en circulation	13 997 173	13 997 173	13 997 173
Nombre moyen d'action hors autocontrôle	13 973 390	13 960 024	13 958 112
Résultat net par action	0,8	-1,9	4,8
Résultat net courant par action	0,9	-1,5	1,6

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Total bilan	746,2	709,1	864,3
Ecart d'acquisition	167,8	199,0	188,5
Endettement financier net	236,2	226,8	167,6
Capitaux propres part du Groupe	197,3	188,9	228,1
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	72,8	27,6	50,3

1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe

1969 Jean-Claude Labrune fonde *Cegedim* (CEntre de GEstion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing) afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.

1972 Innovation avec la première base informatisée de médecins.

1979 Lancement de l'activité CRM en France.

1990 Début de l'expansion internationale.

1991 Innovation avec la première plateforme d'échanges dématérialisés.

1994 Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.

1995 Le titre *Cegedim* est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris. Il est désormais coté sur NYSE Paris, compartiment B.

1997 Innovation avec la *BCB*, première base informatique de médicaments.

1999 Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.

2007 Avec l'acquisition de *Dendrite International*, *Cegedim* devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique.

2009 Augmentation de capital de 180,5 millions d'euros pour relancer la dynamique de croissance externe et entrée de Bpifrance (ex-FSI, Fonds Stratégique d'Investissement) au capital du Groupe.

2010 *Cegedim* entre sur le marché américain de l'informatisation des médecins avec l'acquisition de *Pulse*.

2015 Cession de la division CRM et données stratégiques à IMS Health Inc. L'acquisition d'*Activus* au Royaume-Uni permet à *Cegedim* d'accéder à de nouveaux marchés et de renforcer le positionnement à l'international de son offre destinée au secteur de l'assurance.

2016 Avec l'acquisition de *Futuramedia*, *Cegedim* conforte son positionnement en matière d'affichage digital en pharmacie en France.

2017 Lancement réussi de nouvelles solutions en mode SaaS notamment pour les professionnels de santé, et développement des offres BPO pour l'assurance et les ressources humaines.

Les événements de l'année 2017 sont présentés dans la note 13.2 des Annexes des Comptes Consolidés figurant au chapitre 4.

1.2.1 Investissements

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de tailles supérieures, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt.

Pour les opérations de plus de 20 millions d'euros, la décision du Conseil d'Administration doit être prise à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations. Cette clause est caduque à compter du 13 février 2018, date de la cession par Bpifrance Participations de 12 % du capital de *Cegedim* et de la résiliation du pacte d'actionnaires initié le 28 octobre 2009. Voir chapitre 3, *Faits marquants post-clôture*.

Les autres opérations de croissance (lancement de nouvelles activités, ouverture d'un nouveau pays, etc.) sont financées sur la base des fonds propres du Groupe.

Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité.

En 2015, les acquisitions de sociétés et de fonds de commerce ont été autofinancées pour un montant de 7,5 millions d'euros. La principale acquisition de 2015 concerne la société *Activus*.

En 2016, les acquisitions de société et de fonds de commerce ont été autofinancées pour un montant de 21,4 millions d'euros. La principale acquisition de 2016 concerne la société *Futuramedia*.

En 2017, les acquisitions de société et de fonds de commerce ont été autofinancées pour un montant de 2,4 millions d'euros. La principale acquisition de 2017 concerne la société *B.B.M Systems*.

Comme mentionné dans le chapitre 4 du présent Document de Référence, les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés.

Principaux investissements de 2015

Juillet 2015 : Acquisition de la société *Activus* au Royaume-Uni, un des leaders de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance sur ce marché. Cette opération permet à *Cegedim Insurance Solutions* d'accéder à de nouveaux marchés (Royaume-Uni, Etats-Unis, Moyen-Orient, APAC, Afrique,...) et de renforcer sa suite logicielle à destination de ses clients internationaux. La société *Activus* a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2014.

Octobre 2015 : Acquisition par *Pulse Systems Inc.*, des activités de gestion médicale basées aux Etats-Unis de *Nightingale Informatix Corporation*, incluant les actifs : *Medium, Ridgemark, Secure Connect* et *Northern Health Products*. *Pulse* pourra ainsi proposer à ses clients une offre de gestion médicale et de dossier patient électronique en mode client-serveur et Cloud.

Principaux investissements de 2016

Novembre 2016 : *Cegedim* a finalisé le 30 novembre l'acquisition en France de *Futuramedia Group*. Cette transaction renforce l'offre digitale de sa filiale *RNP*, spécialiste de l'affichage en pharmacie en France. *Futuramedia Group* a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires d'environ 5,4 millions d'euros. Cette acquisition aura un effet relutif sur les marges du Groupe *Cegedim* et contribuera au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Principaux investissements de 2017 et jusqu'à la date de dépôt du présent document

Février 2017 : Acquisition par *Alliadis Europe Ltd* de la société *B.B.M Systems* au Royaume-Uni. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offres en mode Cloud à destination des médecins généralistes. *B.B.M Systems* a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,7 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1^{er} mars 2017.

Mai 2017 : Acquisition à travers la filiale *In Practice Systems Limited (INPS)*, de la société *Adaptive Apps* au Royaume-Uni. *Adaptive Apps* a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 1,5 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mai 2017.

Investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En M€	Prix des acquisitions hors compléments de prix	Montant des compléments de prix payés	Prix total des acquisitions
2015	7,5	0,0	7,5
2016	21,4	3,8	25,2
2017	2,4	1,1	3,5

Principaux investissements en cours

Les investissements s'exercent essentiellement par croissance externe, mais également par croissance interne avec une attention particulière portée sur le développement international des activités destinées aux médecins et aux pharmaciens, ainsi que sur les opportunités d'élargissement de la gamme des prestations offertes.

En matière de croissance externe, la stratégie du Groupe *Cegedim* consiste à se développer sur les services destinés aux professionnels de santé. La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion internationale. Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes

Au jour du dépôt du présent Document de Référence, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe *Cegedim*.

Prises de participations directes et indirectes et cessions de participations de Cegedim SA

Cession de 100% de *Cegelase* et 94,51% de *Next Software Tunisia*. Voir point 1.2.2 Désinvestissements.

Prises de participations au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233-6, al. 1 et L.247-1, 1°)

Prise de participation de 16.6% dans la société Isiaklé. Voir point 1.3.3 Organigramme du Groupe et Chapitre 3, Faits marquants de l'exercice.

1.2.2 Désinvestissements

Cession intervenue en 2015

Le 1^{er} avril 2015, Cegedim a annoncé la réalisation de la cession à IMS Health de sa division CRM et données stratégiques. Le prix définitif de cette cession s'est établi à 410,5 millions d'euros intégralement versés en 2015.

Cette opération permet à Cegedim de se recentrer sur les logiciels et bases de données pour les professionnels de santé et compagnies d'assurance

santé, ainsi que sur ses activités multi-industrielles à forte croissance telles que l'e-business, l'e-collaboration et l'externalisation de la paie et des ressources humaines.

Cession intervenue en 2016

Le fonds de commerce Kadrige a été cédé à IMS Health le 9 novembre 2016.

Cession intervenue en 2017 et jusqu'à la date de dépôt du présent document

Le 11 janvier 2018, Cegedim a cédé ses filiales tunisiennes, Next Software et Next Plus (détenue par Next Software et une personne physique). Les deux activités sortent du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2018. En 2017, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 0,1 million d'euros.

Le 28 février 2018, Cegedim a annoncé la vente définitive de Cegelease et Eurofarmat à Franfinance (Groupe Société Générale), pour un montant de 57,5 millions d'euros. La déconsolidation a lieu le 1^{er} mars 2018. En 2017, les activités cédées ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,0 millions d'euros. Au terme de cette transaction Cegedim dispose d'un portefeuille d'activités cohérent offrant de fortes synergies et n'envisage pas d'autres cessions.

1.3 Organisation du Groupe

1.3.1 Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Informatique et R&D** : développement et mise au point de la plupart des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent ;
- **Services centralisés** : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés.

Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, d'organisation et d'audit, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Cegedim SA exerce un rôle opérationnel avec ses départements :

- **Cegedim e-business** : conçoit, développe et commercialise des offres de dématérialisation de factures, d'archivage à valeur probante et d'EDI à travers les activités Cegedim EDI, CG Call, GIS (Global Information Services), Cegedim Global Payments, Hospitalis et Qualitrans-Telepharma.

- **Cegedim.cloud** : dispose d'une large expertise dans les activités d'infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et des réseaux de santé ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Toutes ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à concevoir des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité de ses clients et notamment, aux normes d'hébergement des dossiers médicaux.

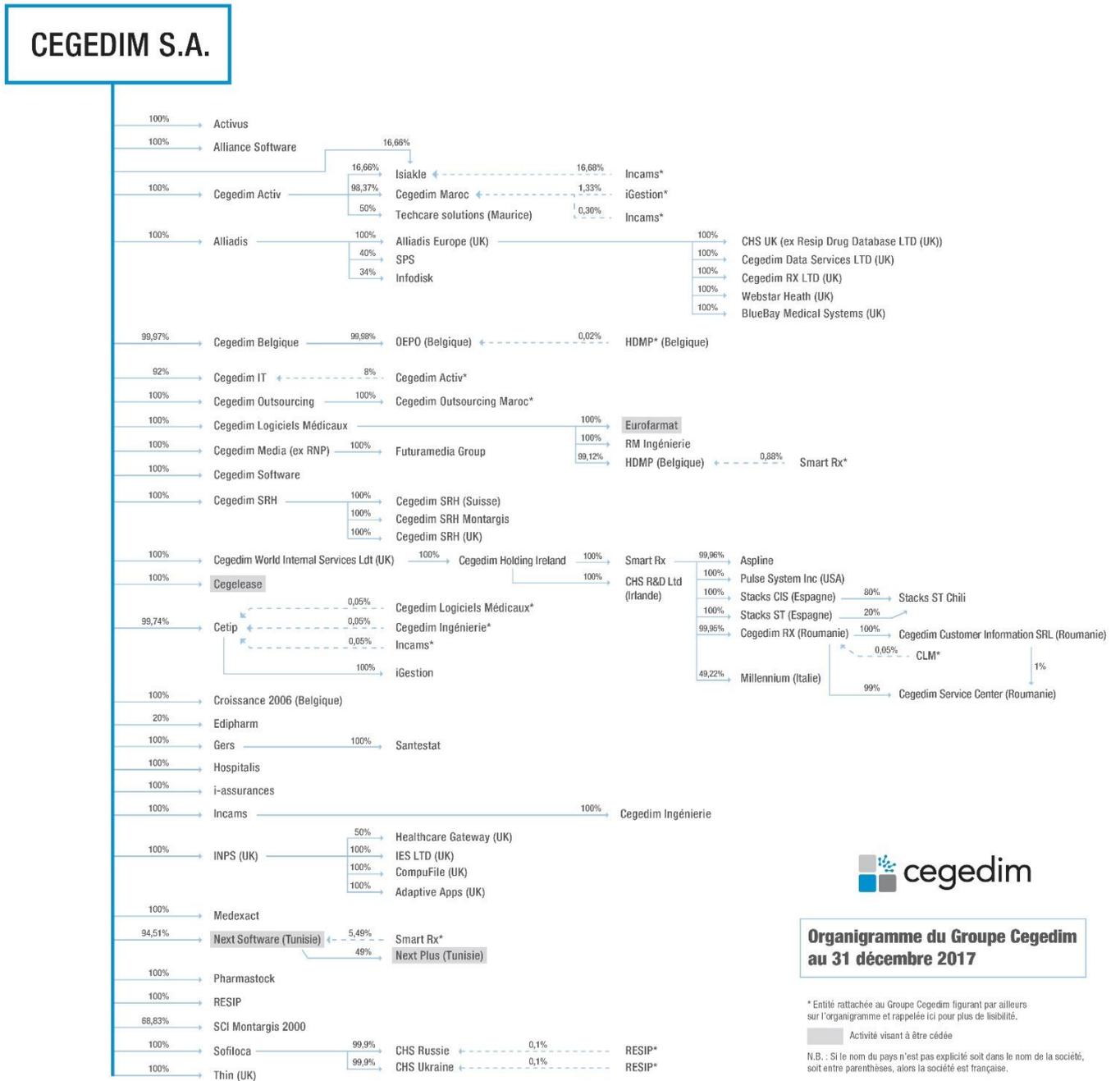
1.3.2 Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent dans le *point 2.1 du chapitre 4.6 des notes annexes aux comptes consolidés* du présent Document de Référence.

De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.4.

L'organigramme juridique du Groupe est présenté page suivante.

1.3.3 Organigramme du Groupe

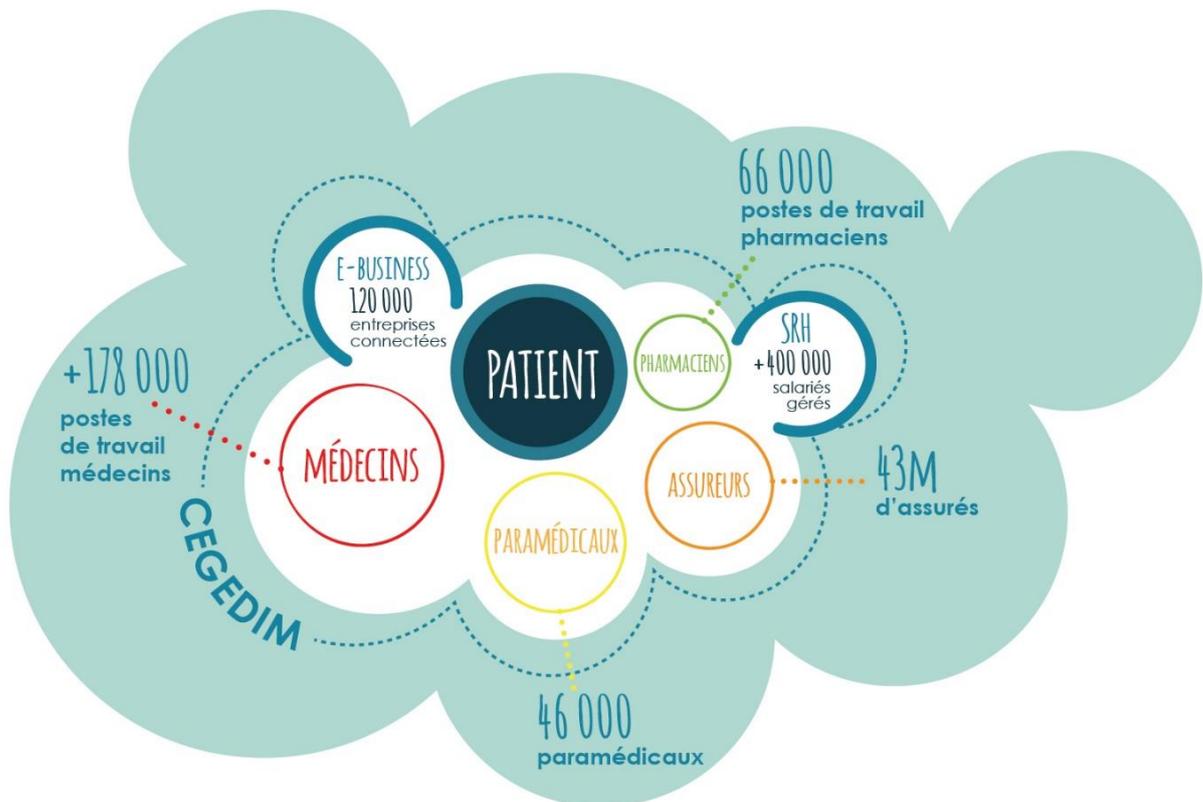


1.4 Activités

Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance.

Le Groupe est également présent dans les métiers de la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous types d'industries.

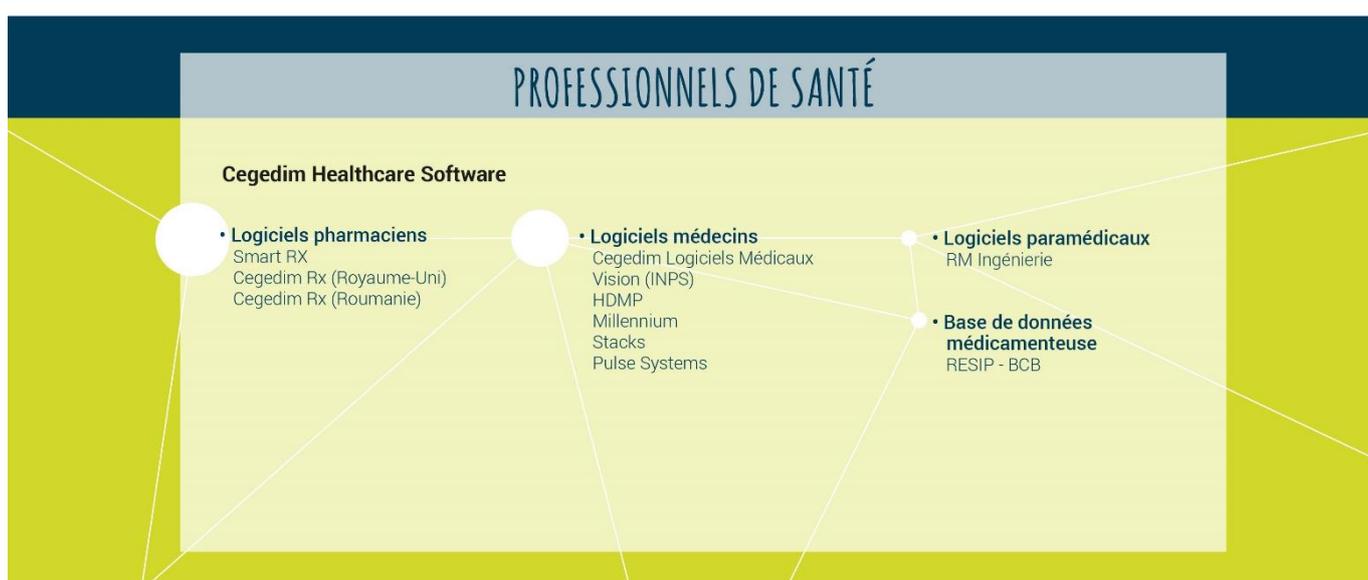
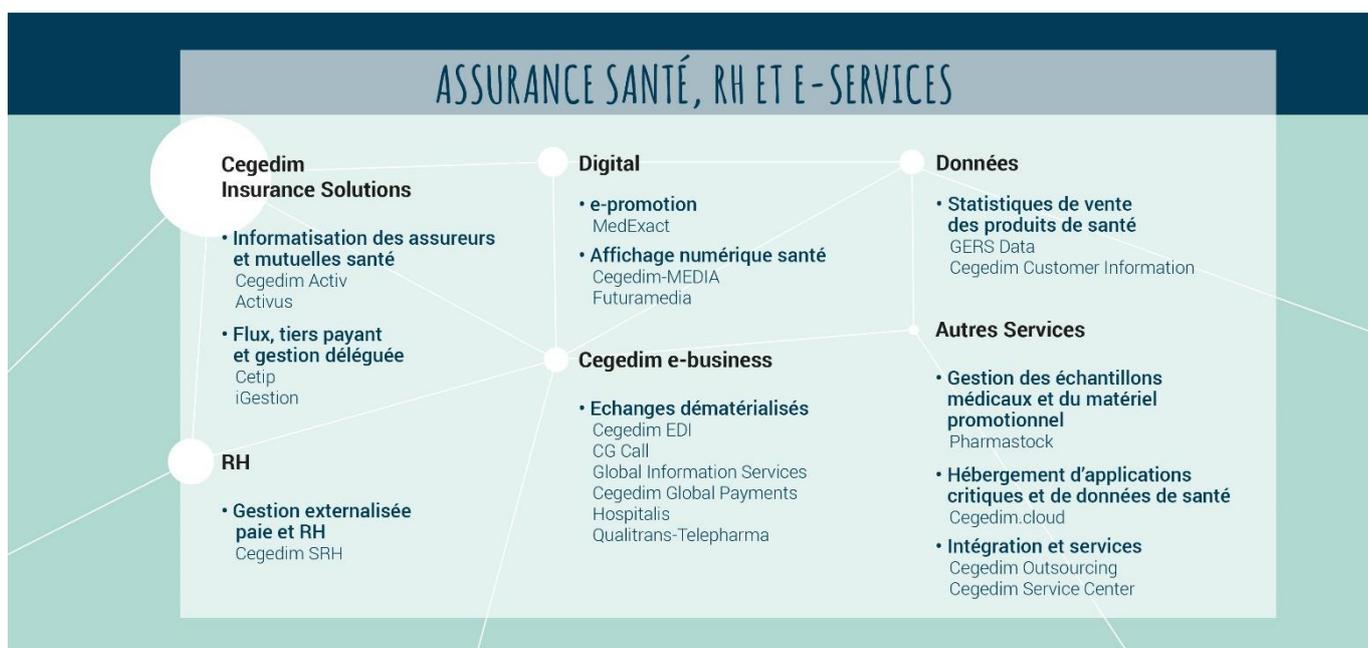
Cegedim a réalisé un chiffre d'affaires de 457,4 millions d'euros en 2017 et compte plus de 4 200 collaborateurs dans plus de 10 pays.



1.4.1 Principales activités

Les activités de Cegedim sont organisées en 2 divisions opérationnelles en fonction des clients ciblés et des services proposés :

- Assurance santé, RH et e-services
- Professionnels de santé



Assurance santé, RH et e-services

CEGEDIM INSURANCE SOLUTIONS

La Business Unit *Cegedim Insurance Solutions* regroupe l'ensemble des solutions et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires, à travers ses filiales *Cegedim Activ*, *Cetip* et *Activus*. *Cegedim Insurance Solutions* rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé, les organismes assureurs et les gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires. Cette entité propose une offre digitale étoffée, avec des solutions innovantes en prévention santé axées sur la gestion du capital bien-être/santé, l'hospitalisation et la maladie chronique.

Informatisation des assureurs et mutuelles de santé

Cegedim Activ – France

Avec plus de 43 millions d'assurés gérés au travers de ses solutions, *Cegedim Activ* est aujourd'hui leader¹ des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance). Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Expert dans les métiers de l'assurance de personnes, *Cegedim Activ* s'engage aux côtés de ses clients pour leur permettre de créer des offres innovantes et d'optimiser la rentabilité de leurs activités.

Cegedim Activ dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition de technologies et une offre de services de conseil, d'intégration, d'infogérance et de gestion de flux santé.

Activus - Royaume-Uni

L'acquisition, en 2015, d'*Activus*, un des leaders² de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance au Royaume-Uni, a permis à *Cegedim Insurance Solution* de proposer une offre aux marchés domestiques ou IPMI³ non-francophones (Europe, Etats-Unis, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique) ; quatre nouvelles références clients concrétisent les synergies de la nouvelle organisation faisant suite à l'acquisition.

Elle constitue la division internationale de *Cegedim Insurance Solutions*.

Flux, tiers payant et gestion déléguée

Cetip - France

Le *Cetip* a consolidé en 2017, sa position de leader⁴ dans la gestion du tiers payant à travers ses marques *SP santé* et *iSanté*, et plus de 190 millions de factures de tiers payant santé traitées désormais pour 22 millions de bénéficiaires, et plus de 3 milliards de prestations versées par an.

Sous la marque *iGestion*, le *Cetip* propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires.

RH

Gestion externalisée de la paie et des RH

Cegedim SRH - France et Suisse

Cegedim SRH propose aux Directions des Ressources Humaines, *TEAMS^{RH}*, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS.

La solution *TEAMS^{RH}* couvre un large périmètre fonctionnel : le traitement de la paie, l'administration du personnel, la gestion des temps et activités, le pilotage des indicateurs RH, la gestion des carrières et des compétences, l'analytique RH, la dématérialisation des processus et documents RH...

Cette solution innovante peut être couplée à un service d'externalisation métier (Business Process Outsourcing ou BPO) en proximité (Boulogne, Nantes, Lyon, Toulouse, Strasbourg et Montargis) ou en offshore en s'appuyant sur *Cegedim Service Center* (Roumanie). Ses clients peuvent ainsi démarrer avec un périmètre fonctionnel limité et enrichir leurs catalogues de services externalisés au fur et à mesure de la collaboration (BPO on Demand).

En 2017, *Cegedim SRH* a ouvert son agence de Lille pour répondre au marché local croissant.

Cegedim SRH accompagne plus de 250 clients, des entreprises nationales et internationales, de tous secteurs d'activités, issues des grands comptes et du mid-market.

¹ Selon nos estimations internes, les clients de *Cegedim Activ* gèrent plus de 43 millions d'assurés en 2017, ce qui en fait le leader du marché.

² *Activus* est un des leaders en nombre d'assurés gérés à travers ses solutions selon nos estimations internes.

³ IPMI : International Private Medical Insurance.

⁴ Selon nos estimations internes, le *Cetip* a traité plus de 190 millions de flux de tiers payant en 2017, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2016, avec 172 millions).

DIGITAL

e-promotion

MedExact - France

MedExact propose divers supports de marketing digital auprès des médecins, des pharmaciens et des paramédicaux équipés des logiciels Cegedim.

Affichage numérique santé

Cegedim-MEDIA - France

Cegedim-MEDIA (C-MEDIA), leader⁵ de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne est une filiale du Groupe Cegedim, née de la fusion des sociétés RNP et Futuramedia. C-MEDIA propose des solutions 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper.

C-MEDIA propose une démarche éprouvée de média point de vente, basée sur :

- Une compréhension du potentiel médiatique de chaque point de vente ;
- Une exécution de qualité ;
- Une mesure objective de performance des campagnes ;
- Un studio de création intégré ;
- Une équipe « médias point de vente » qui conseille et accompagne les clients tout au long de la création et de la réalisation des campagnes de merchandising et d'affichage print et digital ;
- Un site de production de plus de 4 500 m², dédié à la fabrication et à la logistique des éléments print, avec des machines d'impression et de découpes numériques grand format, assurant réactivité et fiabilité.

Sur le terrain, grâce à un réseau de plus de 130 promoteurs salariés, C-MEDIA réalise ses missions dans les points de vente sur l'ensemble du territoire en moins de 3 semaines.

Futuramedia - France

Futuramedia développe des solutions de communication digitale à destination des BU du Groupe, des groupements de pharmacies et des pharmacies indépendantes.

Les pharmacies et groupements de pharmacies cibles de Futuramedia ne sont pas éligibles en régie publicitaire, ce qui représente 8 000 pharmacies en France et un potentiel de 16 000 écrans à installer.

Futuramedia propose des solutions clés en main qui prennent en compte :

- La location de matériel et logiciel : écrans, fixations, câblages, mobiliers, players et abonnement au logiciel de programmation
- L'installation des dispositifs : gestion de projet, pré-visites techniques, installation, gestion des achats, mise en ligne et test
- La maintenance et le SAV : maintenance sur site, SAV matériel, licence de diffusion, hosting et serveur, hotline.

CEGEDIM E-BUSINESS

Spécialiste de la dématérialisation depuis 1989, Cegedim conçoit, développe et commercialise des offres de dématérialisation de factures, d'archivage à valeur probante et d'EDI à travers sa Business Unit Cegedim e-business, qui regroupe les activités Cegedim EDI, CG Call, GIS (Global Information Services), Cegedim Global Payments, Hospitalis et Qualitrans-Telepharma.

Echanges dématérialisés

Cegedim EDI - France

Département dédié aux Echanges de Données Informatisés (EDI), Cegedim EDI propose la gestion électronique de l'ensemble des documents financiers et de la supply chain circulant entre les entreprises (commandes, suivis, factures, contrats, catalogues, ...). Initiée au travers du système Edipharm pour les officines, les grossistes répartiteurs et les laboratoires, cette activité s'est rapidement développée en dehors du marché de la santé, notamment dans les secteurs de la grande distribution et des services.

CG Call - France

L'activité prend en charge, au travers d'une solution multi-canal (téléphone, plateforme, EDI, ...), les différentes opérations de commercialisation relatives à la promotion de la vente directe pour le compte des laboratoires pharmaceutiques.

⁵ C-MEDIA est leader de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne par l'étendue son réseau d'affichage (en 2017 comme en 2016), selon nos estimations internes.

Global Information Services - Europe

Global Information Services (GIS) est une plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus. Elle s'intègre nativement avec tous les systèmes d'informations qu'il s'agisse des flux entrants ou des flux sortants. Quelle que soit la taille des entreprises, GIS adresse l'ensemble des besoins de dématérialisation en exposant de nombreux services complémentaires. La plateforme GIS regroupe l'ensemble des services de dématérialisation des documents et des processus de l'entreprise : GIS e-invoicing (dématérialisation des factures clients / fournisseurs), GIS EDI, GIS workflow, GIS sign&archive, GIS payments et GIS financing.

Le portail KISS mis à disposition des fournisseurs des grands donneurs d'ordres, offre aux PME/TPE un accès aux bénéfices de la dématérialisation en toute simplicité. Déposées sur KISS, les factures, enrichies des informations de statut par les clients (acceptées, bonnes à payer, payées) sont accessibles à tout moment sur le portail.

Cegedim Global Payments - Europe

Cegedim Global Payments propose une suite de solutions permettant d'une part l'optimisation des processus de souscription et d'encaissement, et d'autre part, la dématérialisation et la signature électronique de différents types de documents et ce, dans divers domaines d'activité B2C ou B2B (contrats, mandat de vente/gestion/location, ordres de paiement, dossiers RH, etc.) :

- MAËA, solution de gestion des mandats SEPA et des flux de paiements associés,
- CG Pass, serveur de signature électronique conforme à la réglementation Européenne eIDAS,
- CG Pay, nouveau processus d'encaissement.

Hospitalis - France

Hospitalis est un portail d'informations et d'échanges de données entre établissements de soins et leurs fournisseurs permettant de dématérialiser l'ensemble des flux de gestion des approvisionnements de médicaments, de dispositifs médicaux et de réactifs en laboratoires. Hospitalis est utilisé par plus de 1 300 établissements de soins majeurs, dont 28 centres hospitaliers universitaires et a transmis plus de 2,6 millions de commandes en 2017.

Qualitrans-Telepharma - France

Qualitrans-Telepharma est un concentrateur permettant de centraliser les demandes de remboursement des feuilles de soins électroniques en provenance des pharmacies et de les ventiler vers les Assureurs Maladie Obligatoires et Complémentaires concernés.

DONNEES

Statistiques de vente des produits de santé et de parapharmacie

GERS Data - France

GERS Data propose depuis plus de 40 ans des données et analyses pour le marché de la santé à partir d'un système unique de collecte des data. L'offre couvre les différents professionnels de santé et le circuit de distribution ville et hôpital. La gamme de données (Achat & Vente), la précision géographique de la France au point de vente ainsi que les solutions de visualisation modernes répondent aux besoins des acteurs du médicament, produits d'automédication, compléments alimentaires, dispositifs médicaux et dermo-cosmétiques. La robustesse et la précision de ses données, font de GERS Data un acteur référencé auprès des autorités de santé et instances syndicales.

Cegedim Customer Information - Roumanie

Cegedim Customer Information Roumanie fournit des statistiques de vente des produits pharmaceutiques dans ce pays à travers une large gamme de produits et services pour les segments officinaux et hospitaliers.

AUTRES SERVICES

Gestion des échantillons médicaux et du matériel promotionnel

Pharmastock - France

Etablissement dépositaire pharmaceutique, Pharmastock est spécialisé dans la distribution de produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, produits dermato-cosmétiques,...). Pharmastock assure, pour le compte de différents laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques, dans le respect des BPD⁶, les activités de stockage (sous température dirigée comprise en 8 et 25°C dans des locaux sécurisés), préparation de commandes (selon le principe du FEFO) et expédition (envoi quotidien par des transporteurs adaptés et certifiés aux délégués médicaux, médecins, pharmacies, établissements de santé, congrès,...).

⁶ BPD^M : Base de Données Publique des Médicaments.

Pharmastock assure également le stockage et la distribution de documentations pour les laboratoires ainsi que diverses opérations manuelles (confection de kits, présentoirs etc.).

Pharmastock propose un site de commandes en ligne permettant un accès direct aux stocks selon des paramétrages pré-définis et personnalisés en fonction des différents profils utilisateurs.

Hébergement d'applications critiques et de Données de Santé

Cegedim.cloud - France

Cegedim dispose d'une large expérience dans les activités d'hébergement-infogérance à destination des professionnels de santé, des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et mutuelles de santé, ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés.

Ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à développer des expertises et à déployer des infrastructures techniques répondant aux exigences de sécurité parmi les plus élevées, et reconnus par de multiples agréments et certifications (ISO27001, ISAE3402, agrément pour l'Hébergement de Données de Santé).

S'appuyant sur ces atouts, Cegedim propose sous la marque Cegedim.cloud une gamme complète de prestations d'hébergement « Cloud » offrant des niveaux de performance, de sécurité et de disponibilité adaptés à l'exploitation d'applications critiques et au traitement de données sensibles.

Intégration et services

Cegedim Outsourcing - France et Maroc

Cegedim Outsourcing, spécialiste dans les métiers de l'infrastructure IT et en Business Process Outsourcing (BPO), délivre aux entreprises de toutes tailles des services sur deux pôles d'activité :

- « Services IT » regroupe les activités d'intégration de solutions technologiques à forte valeur ajoutée (solutions de gestion centralisée de l'utilisateur, hyperconvergence, collaboration unifiée), d'infogérance et de services managés (gestion de tout ou une partie de l'infrastructure, support utilisateurs N2/N3), ainsi que la mise à disposition de ressources IT. Cegedim Outsourcing collabore avec des partenaires reconnus tels que IVANTI, SentinelOne, Nutanix, VMWare, Citrix, Microsoft...

- « BPO-Relation Client » recouvre les services de dématérialisation, centre de contacts et de back office métier. Cegedim Outsourcing propose notamment une offre omnicanal avec son partenaire

VOCALCOM associant technologie de pointe, service d'intégration et hébergement hautement sécurisé.

Cegedim Service Center - Roumanie

Créé en 2017, Cegedim Service Center permet de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche nearshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO & gestion de relation client :

- Activités de traitement de données en mode back-office,
- Gestion de paie et gestion administrative,
- Consultance Informatique Système d'Information RH,
- Conseil de type hotline,
- Support technique de type helpdesk.

Professionnels de santé

CEGEDIM HEALTHCARE SOFTWARE (CHS)

Cette division regroupe l'ensemble des activités d'informatisation des professionnels de santé du Groupe. Plus de 178 000 postes de travail médecins, 66 000 postes de travail pharmaciens et 46 000 paramédicaux sont équipés de ses solutions en Europe, aux Etats-Unis et en Amérique latine. En 2017, CHS a continué de se renforcer dans les logiciels Web et dans le développement de l'écosystème santé, véritable plateforme d'échanges entre professionnels de santé et patients.

Les activités de CHS se répartissent entre :

- Logiciels pharmaciens (*Smart Rx* en France, *Cegedim Rx* au Royaume-Uni et en Roumanie) ;
- Logiciels médicaux (*CLM* en France, *INPS/Vision* au Royaume-Uni, *HDMP* en Belgique, *Millennium* en Italie, *Stacks* en Espagne et au Chili, *Pulse* aux Etats-Unis) ;
- Logiciels paramédicaux (*RM Ingénierie* en France) ;
- Base de données médicamenteuse (*Resip/BCB* en France).

Logiciels pharmaciens

Smart Rx - France

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, *Smart Rx*, pôle pharmacien France de Cegedim, développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats.

Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée.

Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaires tels que le Dossier Pharmaceutique, les objectifs de substitution, la télémédecine, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

Cegedim Rx - Royaume-Uni

Cegedim Rx est le leader⁷ au Royaume-Uni de la fourniture de logiciels et services informatiques à destination des pharmacies avec plus de 39% du marché sur un total de 14 500 officines en Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord. Sa gamme de produits constituée des offres *Nexphase* et *Pharmacy Manager PMR* traite chaque année plus de 650 millions de prescriptions.

Cegedim Rx est également un fournisseur de premier plan⁸ de solutions Web de gestion des prises en charge et de la performance des prestations remboursées en pharmacie et en ophtalmologie au Royaume-Uni. Ses solutions sont fournies à travers deux plateformes : *ServicePact* (pour la pharmacie) et *OptoManager* (pour l'ophtalmologie).

Cegedim Rx propose aussi des services de distribution, mise en place de matériels informatiques, support, formation et vente de consommables.

Cegedim Rx - Roumanie

Cegedim Rx est spécialisé dans l'édition et la distribution de solutions et de services associés pour les professionnels de santé en Roumanie. Sur ce marché local, il se positionne comme l'un des principaux⁹ acteurs à destination des pharmaciens, chaînes de pharmacies et cabinets médicaux.

Logiciels médecins

Cegedim Logiciels Médicaux (CLM) - France

CLM propose des solutions dédiées aux médecins libéraux, aux centres de santé, aux maisons de santé pluriprofessionnelles et aux praticiens hospitaliers :

- Pour les médecins libéraux (généralistes et spécialistes) : les logiciels *MLM* (*monLogicielMedical.com*), *Crossway* et *MédiClick* assurent une gestion simple et performante des dossiers patients, des rendez-

vous et de la facturation, et bénéficient des certifications requises par la Convention Médicale.

- Pour les maisons et pôles de santé pluriprofessionnels : la solution *MSP MLM*, labellisée e-santé V2 Asip Santé, propose aux professionnels de santé (médecins, paramédicaux et pharmaciens) exerçant en coordination des outils de gestion, partage d'information et communication adaptés à ce mode d'exercice.
- Pour les centres de santé : les logiciels *Crossway* et *MLM*, labellisés e-Santé V2 Asip Santé, couplés à une solution de gestion de tiers payant, permettent une gestion médicale, administrative et dentaire performante du centre.
- Pour les praticiens hospitaliers, *MLM FSE*, solution 100% web agréée SESAM-Vitale, propose une solution de gestion de feuilles de soins simple d'utilisation et facile à déployer dans le cadre des contrats d'activité libérale ouverts au sein des établissements hospitaliers.

INPS (Vision) - Royaume-Uni

Avec sa nouvelle offre *Vision*, INPS franchit les dernières étapes de son plan de développement, visant à accroître sa part de marché et à se positionner en tant que leader des applications pour le "primary care" au Royaume-Uni. Les projets informatiques nationaux, menés séparément par le NHS de chacun des quatre pays du Royaume-Uni, nécessitent une évolution continue de *Vision* afin de répondre aux exigences d'interopérabilité entre professionnels de santé et d'interactions avec les patients.

L'application clinique *Vision* est utilisée par près de 6 800 médecins dans environ 1 300 centres de soins primaires au Royaume-Uni.

HDMP - Belgique

Second¹⁰ acteur sur le marché du Dossier Médical Informatisé pour les médecins généralistes en Belgique avec la solution *Health One*, HDMP est également très actif dans le secteur de la médecine du travail, des postes de garde et des centres de prévention, des centres de soins avec plus de 2 900 références.

⁷ Selon nos estimations internes, Cegedim Rx équipe plus de 39% des 14 500 pharmacies du Royaume-Uni en 2017, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2016, avec plus de 40% du marché estimé à 14 000 officines, le marché adressable ayant depuis été réévalué).

⁸ A la suite de l'intégration de la société Webstar.

⁹ Selon nos estimations internes, Cegedim Rx Roumanie équipe plus de 35% des pharmaciens dans ce pays en 2017, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2016, avec une part de marché identique).

¹⁰ Selon nos estimations internes, HDMP est le second acteur du marché belge en 2017 (comme en 2016) en nombre de clients.

Millennium - Italie

Détenu à 49% par Cegedim, Millennium est le premier¹¹ éditeur de logiciels médecins en Italie, avec plus de 17 000 clients installés. Millennium a récemment renforcé sa présence régionale et est actionnaire de deux autres éditeurs, Mediatec qui cible les médecins généralistes et Sosepe qui adresse les pédiatres.

Millennium et ses filiales détiennent ainsi plus de 50% du marché.

Stacks - Espagne et Chili

Leader¹² des logiciels médecins en Espagne avec plus de 30 000 utilisateurs, Stacks est spécialisé dans l'analyse, la conception et le développement de systèmes d'information dédiés au secteur de la santé.

Stacks propose également des services de conseil et de prestations techniques d'identification, d'adaptation et d'intégration de solutions afin de répondre aux besoins des professionnels de santé. Dans cette optique, Stacks collabore avec des entreprises compétentes dans des projets de transformation technologique complexes.

Stacks offre des produits destinés à différents segments du marché :

- Hôpitaux ;
- Centres de soins primaires ;
- Compagnies d'assurances ;
- Cliniques multidisciplinaires.

La société dispose de son propre réseau commercial sur l'ensemble du pays. Elle est également présente en Amérique du Sud à travers son implantation au Chili.

Pulse Systems - Etats-Unis

Pulse est un éditeur de solutions de RCM (Revenue Cycle Management) qui propose des technologies et des services de facturation médicale avancés pour aider les médecins à percevoir leurs honoraires, faciliter leur pratique médicale et améliorer la prise en charge des patients, afin de gérer leur cabinet de façon rentable et efficace. Pulse fournit également des solutions mobiles et SaaS de gestion du dossier patient (EHR : Electronic Health Records), de prescription électronique, de gestion du cabinet médical, de recouvrement pour la facturation, de gestion des rendez-vous et de paiement pour les professionnels de santé et leurs patients. Certifié par les Centres de services Medicare et Medicaid (CMS) du département de la Santé et des Services sociaux des

Etats-Unis, Pulse aide les médecins à répondre aux exigences réglementaires et à communiquer aux CMS des données de qualité. Plus de 1 900 cabinets médicaux et 10 000 prestataires de santé font partie du réseau Pulse aux États-Unis et font confiance à Pulse pour optimiser leurs résultats financiers et cliniques.

Logiciels paramédicaux

RM Ingénierie - France

RM Ingénierie propose une gamme complète de logiciels (ligne +4000) à destination des professions paramédicales : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures, sages-femmes ainsi qu'une solution complète pour les maisons et pôles de santé.

Concepteur en 1984 du premier logiciel français de gestion de cabinets destiné aux kinésithérapeutes, RM Ingénierie se positionne comme le leader français des solutions logicielles de gestion des cabinets paramédicaux avec 46 000 utilisateurs.

RM Ingénierie développe aussi des outils de mobilité innovants :

- *Simply Vitale*, très représentée chez les infirmiers, propose une solution tout en un pour les cabinets principalement nomades.
- *EKO4000* offre de la mobilité aux praticiens équipés de la solution historique +4000.

Base de données médicamenteuse

RESIP / BCB - France

RESIP (Recherches et Etudes en Systèmes Informatiques Professionnels) met à la disposition des professionnels de santé une base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments et des produits de santé : la Base Claude Bernard (BCB).

Première base de données sur les médicaments et produits de santé agréée dès 2008 par la Haute Autorité de Santé (HAS), la BCB est intégrée aux logiciels métiers utilisés par les professionnels de santé en officines, en cabinets médicaux et para médicaux, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad.

La BCB est aussi proposée au grand public en consultation au sein de sites et portails santé ainsi que sur Smartphones et tablettes Apple, Android et Windows.

¹¹ Selon nos estimations internes, Millennium compte plus de 17 000 médecins clients en Italie en 2017 ce qui en fait le premier éditeur (comme en 2016).

¹² Selon nos estimations internes, Stacks équipe plus de 30 000 médecins en Espagne en 2017 (comme en 2016) ce qui en fait le premier éditeur.

Synthèse des principaux produits et services du Groupe

ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
Cegedim Activ	Logiciel pour les assureurs	Facilite la gestion des assurés	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, instituts de prévoyance, brokers	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration	France et pays francophones
Activus	Logiciel pour les assureurs	Facilite la gestion des assurés	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, instituts de prévoyance, brokers d'assurance	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration	International
Cetip	Services de paiement de tiers payant électronique (remboursements électroniques)	Processus électroniques de paiement du tiers payant (remboursements électroniques) et vérification	Fournisseurs de biens de santé et assureurs santé	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration, paiement à la transaction	France
iGestion	Gestion de services	Offres de sous-traitance administratives et autres services de back office	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, instituts de prévoyance, brokers d'assurance	Facturation de services	France
MyWellnessPartner MyHospiPartner	Solutions digitales en prévention santé	Accompagne les assurés tout au long de leur parcours santé	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, de prévoyance, brokers d'assurance	Facturation de services	International
Cegedim SRH	Prestations de services externalisés	Offres de services d'externalisation RH	Entreprises de tous secteurs	Facturation de services	France, Suisse
C-MEDIA Futuramedia	Solutions de visibilité et de sell out	Solutions publicitaires digitales. Mise en place de campagnes media et merchandising en officine.	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques, les biotechs Et entreprises de tous secteurs	Frais d'accès	France
MedExact	Services de Promotion et d'aide à la pratique	Diffusion d'informations aux utilisateurs de logiciels connectés aux serveurs Cegedim, et services de marketing direct auprès des prescripteurs, des pharmaciens et des paramédicaux	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques, les biotechs, les dispositifs médicaux	Frais d'accès	France
Cegedim EDI Global Information Services Cegedim Global Payments	Logiciel e-Business et services	Echanges de données informatisés, archivage et autres services associés, logiciel de paiement dans le cadre de la migration SEPA	Entreprises de tous secteurs	Facturation de services	Europe
CG Call	Services	Offre de services de sous-traitance commerciale (accueil, service clients, prise de RDV, télévente BtoB et BtoC,...)	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Facturation de services	Europe
GERS Data	Services	Traite et établit des statistiques de vente des produits de santé et parapharmacie en France	GIE GERS Autorités de santé et Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Vente de statistiques	France
Cegedim Customer Information	Services	Statistiques de vente des produits pharmaceutiques	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Vente de statistiques	Roumanie

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
Pharmastock	Services de logistiques	Services de gestion des produits de santé	Professionnels de santé / laboratoires pharmaceutiques	Stockage et distribution des produits des industries de santé	France
Cegedim.cloud	Prestations de services externalisés	Offres de services d'externalisation IT	Etablissements de santé, Industries de santé et Entreprises de tous secteurs utilisant des données de santé ou applications critiques	Facturation de services	France
Cegedim Outsourcing	Solutions à haute valeur ajoutée et Prestations de services externalisés	Conseil et Service IT, Dématérialisation de documents et Gestion de la relation client	Entreprises et organisations de tous secteurs	Vente de produits et Facturation de services	France et Afrique du Nord
Cegedim Service Center	Prestations de services externalisés	BPO et Gestion de la relation client	Professionnels de santé, assureurs et entreprises de tous secteurs	Facturation de services	Roumanie

PROFESSIONNELS DE SANTE

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
Smart Rx Cegedim Rx	Logiciel pour pharmaciens	Facilite la gestion courante de l'officine, dont la gestion de stocks et la communication entre les différents acteurs	Pharmacies indépendantes, groupements et chaînes de pharmacies	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France, Royaume-Uni, Roumanie
Cegedim Logiciels Médicaux INPS HDMP Millennium Stacks Pulse Systems	Logiciel pour médecins et réseau de santé	Aide à la consultation médicale, e-prescription, gestion des feuilles de soins électroniques, partage de données sécurisées entre professionnels de santé	Médecins, hôpitaux, centres de prévention et centres de soins maisons et centres de santé	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance Paiement à la transaction	France, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne, Chili, Etats-Unis
Cegedim Logiciels Médicaux Stacks	Portail patient	Facilite la communication entre patients et médecins via un canal sécurisé (prises de rendez-vous, alertes, suivi de traitement)	Patients et professionnels de santé	Souscription par utilisateur	France, Espagne
RM Ingénierie	Logiciel pour paramédicaux	Aide à la consultation médicale, e-prescription, gestion des feuilles de soins électroniques, partage de données sécurisées entre professionnels de santé et compte-rendu médicaux électroniques	Infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes et autres professionnels paramédicaux	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France
RESIP (BCB)	Base médicamenteuse sur les médicaments et produits de santé	Contient des informations sur les médicaments (utilisations, contre-indications, etc.) pour l'aide à la prescription	Tous professionnels de santé ville / hôpital	Souscription par utilisateur	Belgique, France, Royaume-Uni, Roumanie, Tunisie

1.4.2 Principaux marchés : tendances par divisions

Assurance santé, RH et e-services

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN FRANCE

Dans un contexte de progression continue de la consommation de biens médicaux et de vieillissement de la population, le marché de la santé demeure un enjeu stratégique important pour les assureurs. Plusieurs tendances impactent particulièrement leurs offres :

- Le besoin de gains de productivité entraîne le recours à la digitalisation et à la robotisation,
- L'accroissement de la part des contrats aidés (CMU CS / ACS),
- La croissance et l'enrichissement des échanges dématérialisés entre entreprises et AMC¹³,
- Une forte pression concurrentielle pénalisant le marché du collectif,
- Un intérêt croissant pour le marché de la prévoyance,
- L'émergence d'un marché du collectif non obligatoire et affinitaire,
- Une progression du marché collectif qui devrait à terme atteindre 50%,
- Une lente réorientation du « cure » (soin) vers le « care » (prévention),
- Une volonté des acteurs de se diversifier en proposant des services,
- Une approche big data plus mature au service de la gestion du risque et de la connaissance client.

Tout en retravaillant leurs offres d'un point de vue cible, couverture et frais de gestion, les assureurs les complètent avec de nouveaux services (assistance à la personne, prévention, garde d'enfants etc.).

Le marché de la délégation de gestion bénéficie quant à lui de la volonté des assureurs de maîtriser les coûts de gestion et de se concentrer sur leurs offres.

Dans un contexte d'évolutions réglementaires limitées par l'élection présidentielle, l'année 2017 aura été principalement marquée par :

- La création du groupe mutualiste VYV (rapprochement MGEN, Istya et Harmonie),
- La suppression du RSI et des régimes étudiants,

- La préparation à la mise en œuvre de règlement européen sur les données personnelles (RGPD),
- La préparation à la mise en œuvre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA),
- L'ouverture à la concurrence de l'assurance emprunteur,
- La non mise en œuvre de la généralisation du tiers payant du régime obligatoire à l'ensemble de la population,
- La volonté gouvernementale de développer la télémédecine (PLFSS 2018),
- La part croissante de la rémunération individualisée des médecins libéraux
- L'accord conventionnel avec les pharmaciens d'officines, valorisant leur rôle comme « premier recours » du patient.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE A L'INTERNATIONAL

En 2017, 90 % des dirigeants du secteur de la santé interrogés par Accenture dans le cadre de son rapport "Digital Health Technology Vision 2017"¹⁴ estiment « qu'il est essentiel d'adopter un business model basé sur les plateformes et de s'engager dans des écosystèmes incluant des plateformes digitales », 84 % d'entre eux estimant que "l'Intelligence Artificielle révolutionnera la manière dont ils obtiendront des informations et interagiront avec les clients". Ces tendances ont encore été soulignées par Insurance Europe dans son "Annual Report 2016-17"¹⁵, où la European Re(Insurance) Federation a déclaré que "la digitalisation commence à transformer l'assurance, les business models et la relation avec les consommateurs en raison, par exemple, des dispositifs et applications mobiles, de la blockchain, de l'intelligence artificielle et du big data.

Les assureurs, agents et courtiers les plus performants de demain seront ceux qui auront saisi les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour améliorer l'expérience client en matière d'assurance, depuis les produits offerts jusqu'à la distribution, la gestion des sinistres et le service à la clientèle.

¹³ AMC : Assureur Maladie Complémentaire.

¹⁴ Source : https://www.accenture.com/t20171213T060208Z_w_/us-en/_acnmedia/PDF-49/Accenture-Digital-Health-Technology-Vision-2017.pdf

¹⁵ Source :

https://www.insuranceeurope.eu/sites/default/files/attachments/WEB_Annual%20Report%202016-2017.pdf

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'EXTERNALISATION DE LA PAIE ET DES RH EN FRANCE¹⁶

En 2017, le marché français des solutions RH pèse plus de 2,6 milliards d'euros, en croissance de 7% par rapport à 2016. Les prévisions de croissance restent dynamiques avec un taux de croissance annuel moyen de +7,1% sur la période 2017-2019.

C'est un marché porté par la transformation digitale que connaissent les Directions des Ressources Humaines.

Les facteurs favorisant le développement du marché des solutions RH en France sont multiples : conjoncture économique plus optimiste et propice aux investissements SIRH, contexte réglementaire et légal source de chantiers pour les RH avec certaines échéances à 2018-2019 (prélèvement à la source, bulletin de paie simplifié, bulletin de paie numérique, RGPD...), évolutions sociétales fortes qui imposent à la fonction RH de s'adapter, d'innover et de développer l'expérience collaborateur.

Le mode SAAS (Software as a Service) proposé par la solution *TEAMS^{RH}* de *Cegedim SRH* représente en 2017 près de 26% du marché des solutions RH et garde un rythme de croissance élevé (+18,1%) entre 2017 et 2019.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE LA DEMATERIALISATION EN FRANCE

Porté par un mouvement profond vers l'externalisation du traitement des factures, par la recherche accrue de gains de productivité rapides ainsi que par un soutien des pouvoirs publics français et européens, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Grandes Entreprises françaises sont dans l'obligation d'émettre des factures dématérialisées vers le Secteur Public (Ordonnance du 26 juin 2014). *Cegedim e-business* a grandement contribué à ce moment historique en connectant de nombreux clients à la nouvelle plateforme CHORUS PRO. D'ici 2020, cette obligation va s'étendre aux autres entreprises (ETI puis PME puis TPE).

Par ailleurs, des grands donneurs d'ordre français se décident à supprimer complètement le papier et lancent des projets ambitieux de digitalisation de l'ensemble des processus critiques visant à basculer

l'ensemble de leur organisation interne et partenaires commerciaux au zéro papier pour l'ensemble des documents échangés. En parallèle, les barrières s'abaissent entre les différents segments du marché de la dématérialisation des échanges : e-invoicing, e-procurement, GED.

Selon les résultats d'une étude menée par l'EESPA¹⁷ en 2017, 1 065 millions de factures électroniques « BtoB » et « BtoG » ont été traitées par ses membres, représentant une croissance significative de 19% par rapport à l'année 2016.

En matière de paiement, la disparition des TIP et du télépaiement au 1^{er} février 2016, conjuguée aux possibilités des mécanismes SEPA permettent l'émergence de nouvelles formes de paiement en mode B2C et B2B, plus économiques, plus sûres, plus rapides que le chèque, la carte ou le virement. *Cegedim* se positionne comme acteur majeur dans la mise en place de SEPA 2.0 et intègre de plus en plus des offres de télépaiement de factures en ligne dans le cadre de la digitalisation des processus.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ PHARMACEUTIQUE EN FRANCE

Selon les données GERS qui tiennent lieu de référence¹⁸ en la matière, le marché pharmaceutique total évolue de +2,0% en 2017 en chiffre d'affaires. Les médicaments vendus en officine, segment le plus important du marché en volume et en chiffre d'affaires, affichent une évolution stable (+0,2%). Le marché hospitalier global voit sa croissance ralentir (+5,3% en prix tarif).

Comme les années précédentes, le chiffre d'affaires des médicaments remboursables, qui représentent 90% du marché officinal, est fortement impacté par les mesures de baisses de prix. Leur contribution sur la tendance du marché est estimée à -2,9 points.

Le marché des génériques représente 3,5 milliards d'euros pour un volume de 900 millions de boîtes. Le taux de pénétration s'établit à 80,7% soit 1 point de plus qu'en 2016.

A l'hôpital, la croissance est portée par les médicaments dits Hors GHS (groupe homogène de séjour), segment marqué par l'arrivée des nouveaux traitements en oncologie.

¹⁶ Source Markess 2017 - 2019

¹⁷ EESPA : European E-Invoicing Service Providers Association, Association des prestataires européens de facturation électronique.

¹⁸ Selon l'accord cadre qui lie le LEEM et le CEPS.

Professionnels de santé

Cegedim s'attache à fournir à l'ensemble des professionnels de santé des outils de gestion performants, qui les accompagnent dans leur pratique quotidienne. Les médecins et les pharmaciens, notamment en France et au Royaume-Uni, constituent une bonne référence pour ce secteur d'activité. Les effectifs de ces professionnels donnent une bonne estimation du marché potentiel de Cegedim. En pleine évolution, le marché américain offre quant à lui des perspectives de croissance intéressantes.

INFORMATISATION DES PHARMACIENS ET DES MÉDECINS AU ROYAUME-UNI

Bien que le marché officinal, sur lequel intervient Cegedim Rx, ait augmenté de façon constante ces dernières années au Royaume-Uni, il subit actuellement les effets d'une baisse des financements de la part du NHS en Angleterre. En 2016-2017, cette baisse atteint 6%, soit approximativement 14 500 livres par pharmacie. En contrepartie, des financements supplémentaires sont accordés.

Il faut désormais s'attendre à la fermeture des structures les moins rentables et à une consolidation de ce marché dans les années à venir, en raison de nouveaux mécanismes de dispensation (automatisation, livraison directe à domicile). Les patients auront davantage le choix du lieu et du moment où ils se verront délivrer leurs soins et leurs prescriptions.

INPS se positionne quant à lui sur le marché des médecins généralistes en Angleterre, en Écosse, au pays de Galles et en Irlande du Nord.

Effectifs au Royaume-Uni

Nombre de médecins	Inscrits au LRMP*	%	Licenciés	%
Généralistes	90 310	33.2	75 291	31.8
TOTAL	281 440	100,0%	236 836	100,0%

Source General Medical Council – juillet 2017.

* LRMP : List of Registered Medical Practitioners (liste des médecins agréés au Royaume-Uni). Les médecins peuvent être agréés aussi bien en tant que généralistes qu'en tant que spécialistes.

Au Royaume-Uni, les médecins généralistes travaillent au sein de cabinets médicaux regroupant généralement 5 médecins assistés de collaborateurs et devant obligatoirement utiliser une solution logicielle fournie par l'un des 4 éditeurs accrédités. Le National Health Service (NHS) leur impose constamment des améliorations et de nouvelles exigences, l'idée étant d'évoluer progressivement vers un écosystème « zero-papier » d'acteurs interconnectés en vue d'améliorer la qualité des soins et l'efficacité de la gestion administrative.

En Angleterre, l'agence NHS Digital, en charge de ce programme, régit les relations entre les principaux fournisseurs de logiciels médecins à travers un accord cadre dénommé GPSoCR. Il offre aux médecins généralistes la possibilité de choisir une solution accréditée parmi celles proposées par l'un des éditeurs de ce programme et favorise l'innovation sur le marché. En vigueur depuis 2014, l'accord expire en mars 2018, avec une prorogation proposée pour une année supplémentaire. Des négociations sont en cours afin de définir les futures clauses contractuelles.

Au Pays de Galles, le NHS Wales Informatics Service (NWIS) régit les relations avec les principaux éditeurs de solutions informatiques pour médecins généralistes via un accord qui est entré en renégociation en 2017. INPS a été sélectionné comme l'un des deux seuls fournisseurs (l'autre étant Microtest) au Pays de Galles pour les cinq prochaines années.

En Écosse, c'est le NHS National Services Scotland qui régit les relations avec les principaux éditeurs de solutions informatiques pour médecins généralistes via un accord qui est entré en renégociation en 2017 et devrait être conclu au printemps 2018 pour cinq ans.

INFORMATISATION DES PHARMACIENS EN FRANCE

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes.

Les enjeux économiques de l'officine dans un environnement de plus en plus réglementé et concurrentiel oblige les pharmaciens d'officine à être toujours plus performants dans leur activité quotidienne. Cela se traduit par des besoins informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente.

Parallèlement, le marché se structure autour de réseaux qui renforcent leur intégration. Cette stratégie se traduit par de nouveaux besoins spécifiques à plus haute valeur ajoutée.

Les solutions informatiques doivent donc pouvoir fournir des statistiques encore plus performantes et pertinentes, des possibilités d'interconnexion entre officines tout en préservant l'intégrité des données de santé et des solutions matérielles contribuant au développement du point de vente. L'ensemble de ces éléments contribue aux évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

INFORMATISATION DES MÉDECINS EN FRANCE

Une grande majorité des cabinets médicaux français, près de 90% selon les estimations de *Cegedim*, est informatisée. Toutefois, jusqu'à maintenant, le niveau d'informatisation concernait essentiellement la gestion des feuilles de soins électroniques. Avec la nouvelle convention médicale qui intègre la Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP) et le forfait structure, la gestion informatisée des dossiers patients devient quasi obligatoire (diagnostics, prescriptions, pathologies, allergies, antécédents familiaux, résultats d'analyses, etc.), tout comme le suivi de pathologies complexes et la dématérialisation des échanges avec l'Assurance maladie, ce qui représente un marché en renouveau.

La rémunération des médecins est sujette au niveau de certification et d'usage du logiciel sur de nombreux indicateurs, notamment l'utilisation d'un logiciel d'aide à la prescription (LAP) certifié par la HAS avec une base de données médicamenteuses elle-même agréée. L'heure est donc à un resserrement du marché des logiciels, et *Cegedim Logiciels Médicaux*

voit sa croissance soutenue par ce levier réglementaire, qui implique dans 80% des ventes, de faire de la reprise des données de logiciels concurrents.

Le regroupement des médecins et paramédicaux en maisons de santé, observé massivement en régions, constitue un autre levier majeur de croissance pour *Cegedim Logiciels Médicaux* dont la *Solution MSP* séduit de plus en plus dans le cadre de ce nouveau mode d'exercice pluriprofessionnel, avec aujourd'hui plus de 400 structures déjà équipées, mais surtout un rythme de pénétration de marché qui s'accélère.

Côté Hôpital, le développement des contrats d'activité libérale représente également une source de croissance nouvelle pour les éditeurs de logiciels historiquement « de ville ».

Enfin, avec le lancement de la télémédecine de proximité, s'inscrivant notamment dans la lutte contre les déserts médicaux, *CLM* avec *MLM* dispose également d'un nouveau créneau porteur.

Effectifs France

Médecins	En activité régulière⁽¹⁾	En médecine générale⁽¹⁾	En médecine générale et en exercice libéral⁽¹⁾	Généralistes en télétransmissions⁽²⁾	Spécialistes en télétransmission⁽²⁾
	197 859	88 137	49 641	55 467	53 289
Pharmaciens	En activité⁽³⁾	Titulaire d'officines⁽³⁾	Adjoint en officines⁽³⁾	Nombre d'officines⁽³⁾	En télétransmission⁽²⁾
	74 441	26 840	23 338	21 403	22 097
Masseurs/Kinésithérapeutes	En activité⁽⁴⁾	En cabinet individuel⁽⁴⁾	En cabinet de groupe⁽⁴⁾	En libéral ou mixte⁽⁴⁾	En télétransmission⁽²⁾
	86 459	39 337	29 065	69 006	63 287
Infirmiers/Infirmières	En activité⁽⁴⁾	En cabinet individuel⁽⁴⁾	En cabinet de groupe⁽⁴⁾	En libéral ou mixte⁽⁴⁾	En télétransmission⁽²⁾
	660 611	65 800	40 647	116 800	83 717

(1) Conseil National de l'Ordre des Médecins - Atlas de la démographie médicale en France - Situation au 1^{er} janvier 2017.

(2) GIE SESAM-Vitale, chiffres 31 décembre 2017. (3) Statistiques de l'Ordre National des Pharmaciens au 1^{er} janvier 2017. (4) DREES, chiffres 2016.

INFORMATISATION DES MÉDECINS AUX ÉTATS-UNIS

La gestion du RCM concerne toutes les fonctions administratives et cliniques contribuant à la réalisation, à la gestion et au recouvrement des « recettes patients ». Grâce à des technologies et à des services dédiés, il est possible de gérer et de suivre la prise en charge des patients, de l'inscription et prise de rendez-vous au règlement des honoraires.

Il a été démontré que les mauvaises performances financières de nombreux cabinets médicaux sont dues à l'incapacité de ces derniers à satisfaire à des critères de demande de remboursement en constante évolution. Selon une étude, les organismes d'assurance maladie Blue Cross, Cigna et MVP Health Care (Mohawk Valley Physicians) refusent en moyenne respectivement 7,6 %, 21,0 % et 15,5 % des demandes de remboursement¹⁹ à cause de processus RCM inadaptés. Par ailleurs, le passage à la classification des maladies ICD-10 aux États-Unis, nécessite la gestion de spécificités grandissantes de codage, ce qui entraîne souvent des erreurs ayant un impact négatif sur la productivité et le cycle des recettes²⁰.

Le marché américain du RCM était estimé à 9,52 milliards de dollars en 2016 et devrait progresser à un taux de croissance annuel de 11,6 % entre 2016 et 2022, pour atteindre 18,44 milliards de dollars d'ici 2022 : soit une augmentation des dépenses de 93,6 % sur six ans. Selon les estimations, les médecins continueront d'investir aussi bien dans les plateformes que dans les solutions RCM modulaires, notamment de services partagés, pour une rentabilité accrue et une meilleure conformité réglementaire.

Les facteurs clés qui influencent la croissance du marché américain du RCM sont les suivants : 1) une réglementation qui met l'accent sur la qualité clinique et la nécessité de contrôler les honoraires facturés aux patients ; 2) l'augmentation du nombre de patients souscrivant des couvertures santé à franchise élevée et les problèmes de recouvrement des frais médicaux auprès de patients devant s'acquitter d'un ticket modérateur plus important ; 3) des regroupements et des changements de titulaires rapides des cabinets médicaux qui conduisent ces derniers à opter pour des

systèmes RCM plus efficaces, les aidant à négocier de meilleurs contrats avec les payeurs et à établir une communication fluide entre les payeurs et les médecins, afin d'identifier les lacunes dans les cycles de recettes, de calculer les primes d'assurance en fonction des risques et de vérifier la bonne exécution des contrats ; et 4) des technologies RCM obsolètes et des problèmes d'effectifs avec un impact sur le coût, la conformité et la productivité, qui poussent les cabinets médicaux à faire appel à des prestataires de services externes capables de fournir des solutions de services partagés reposant sur des technologies RCM de pointe et un service local ou en offshore.

1.4.3 Principaux concurrents

Il n'existe pas de concurrence globale présente sur l'ensemble des pays couverts par Cegedim. Ainsi, il convient de segmenter l'analyse en fonction du marché et du pays.

Division Assurance santé, RH et e-services

Cegedim Activ est le leader²¹ français **sur le marché de l'informatisation de l'assurance de personnes** avec plus de 43 millions d'assurés gérés par ses solutions.

Sur le marché français des progiciels de gestion en assurance santé et prévoyance, les principaux concurrents de Cegedim Activ sont DXC et ITN. Sur le même marché mais à l'international, les principaux acteurs sont FADATA, DXC et Wyde.

S'agissant des services à valeur ajoutée de **gestion du tiers payant et de conventionnement**, Viamedis et Almerys sont les principaux concurrents du Cetip, sous chacune de ses marques (iSanté et SP santé).

En délégation de gestion, la marque iGestion du Cetip est concurrencée par les plateformes indépendantes telles que : Owliance, GFP et Almerys. Des filiales de courtiers telles que Baloo, GMC, GPS, Gestineose se posent aussi en concurrence. Enfin, le marché est également occupé par des mutuelles, des paritaires ou des courtiers comme Mercer, Pro BTP ou Apria.

¹⁹ Source : Wendell Potter, consultant. « The Higher Health Insurers' Claim Denial Rate, the Higher the CEO Pay » (« Assurance maladie : des taux de refus de remboursement proportionnels à la rémunération des PDG »). HuffPost Politics. 23 avril 2013.

²⁰ Source : David Jensen, Elizabeth Ward et Lynda Starbuck. « A Year Later: ICD-10's Impact on Revenue Cycle Management » (« L'impact de la ICD-10 sur la gestion du cycle des recettes un an après »). Health System Management. 5 septembre 2016 ; Erin Head. « A Study on the Impact of ICD-10 on Coding and Revenue Cycle » (« Étude sur l'impact de la CIM-10 sur le codage et le cycle des recettes »). Hospital EMR & EHR. 27 janvier 2016 ; Kim Charland, associée,

technicienne d'information médicale agréée et spécialiste en codage certifiée. « Measuring Coding Accuracy and Productivity in Today's Value-Based Payment World » (« Évaluation de la productivité et de l'exactitude du codage dans le contexte actuel du paiement fondé sur la valeur »). Journal of AHIMA (American Health Information Management Association). 3 novembre 2017.

²¹ Selon nos estimations internes, les clients de Cegedim Activ gèrent plus de 43 millions d'assurés en 2017, ce qui en fait le leader du marché.

En matière de promotion, Cegedim-MEDIA est le leader²² français, sur la Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) en pharmacies par le nombre de pharmacies couvertes par son réseau d'affichage. L'acquisition de Futuramedia et l'alliance de son savoir-faire avec celui de RNP renforce le leadership²³ du Groupe Cegedim sur le media point de vente et ouvre de nouvelles perspectives pour ses clients.

Les activités de « RH et e-services » recouvrent les extensions naturelles du savoir-faire du Groupe avec notamment les échanges dématérialisés, les prestations informatiques externalisées et la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines. Il existe un grand nombre de concurrents pour ces différents métiers.

Le marché des solutions RH évolue entre des « pure player » proposant des solutions externalisées sur des briques du SIRH (ex. gestion des talents) et des concurrents d'éditeurs ERP avec des solutions « globales » nécessitant des partenariats pour prendre en compte les spécificités locales. Cegedim SRH présente la particularité de proposer à la fois une couverture fonctionnelle à 360° et des niveaux de services avancés en BPO. Cegedim SRH et ADP demeurent en 2017 parmi les acteurs majeurs des services associés à la gestion de la Paie et des RH en France.

En matière d'échanges dématérialisés : porté notamment par le projet CHORUS PRO et l'arrêt de la plateforme de service B-Process, Cegedim e-business a enregistré de nombreux succès commerciaux en 2017 avec un taux de croissance globale encore en augmentation par rapport à 2016. La compétition est néanmoins de plus en plus forte. De nouveaux acteurs, issus du monde de la GED ou de l'e-procurement, sont attirés par le contexte réglementaire favorable. Son univers concurrentiel compte notamment Docapost, Generix, Tessi, Esker, Tradeshift, Edicom.

GERS Data se positionne comme un des leaders²³ français du **domaine des données et analyses des produits de santé et parapharmacie**. Devenue une donnée de référence de l'accord cadre qui lie le LEEM et le CEPS, GERS Data suit, chaque mois, plus de 800 marchés au niveau géographique le plus fin pour plus

de 190 sociétés commercialisant des médicaments et/ou produits de santé.

Division Professionnels de santé

LOGICIELS PHARMACIENS

En France

Smart Rx et Pharmagest Interactive sont les principaux²⁴ acteurs sur le marché de l'informatique officinale en France.

Au Royaume-Uni

Cegedim est entré sur ce marché fin 2004, avec l'acquisition des sociétés NDC Health et Enigma Health, aujourd'hui regroupées en une seule entité dénommée Cegedim Rx. Avec environ 39% de part de marché estimée et des références comme les chaînes de pharmacies Walgreen Boots Alliance et Well Pharmacy Group (anciennement Co-op Group), Cegedim Rx continue à occuper une position de premier⁷ plan en nombre d'officines britanniques informatisées. Son principal concurrent sur ce marché est EMIS Health.

Plus de 3 400 pharmacies et centres d'ophtalmologie utilisent aujourd'hui les solutions applicatives de Cegedim Rx (ServicePact Optomanager & Healthi Services) pour diffuser les données de consultation de leurs patients. Son principal concurrent est dans ce domaine PharmOutcomes.

En Roumanie

Cegedim Rx est l'un des principaux²⁵ acteurs avec une part de marché estimée à 35%. Setrio, Softeh et HTSS sont ses principaux concurrents sur le marché des logiciels pharmaciens.

LOGICIELS MEDECINS

En France

Cegedim Logiciels Médicaux est un des leaders²⁶ du marché. Ses principaux concurrents sont le groupe Allemand CompuGroup (avec en particulier les logiciels AxiSanté et HelloDoc) et Prokov Editions (logiciel MédiStory), ainsi que sur le segment des maisons de santé : WEDA et ICT.

²² C-MEDIA est la référence française de la publicité sur le lieu de vente par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage (en 2017 comme en 2016), selon nos estimations internes.

²³ Avec plus de 800 marchés suivis chaque mois pour plus de 190 sociétés (en 2017 comme en 2016), le GERS est, selon nos estimations internes, un des leaders français.

²⁴ Smart Rx et Pharmagest sont les 2 principaux acteurs en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, décembre 2017).

²⁵ Selon nos estimations internes, Cegedim Rx dispose d'une part de marché estimée à 35% en 2017 (comme en 2016).

²⁶ Selon nos estimations internes, Cegedim est l'un des principaux éditeurs de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de postes installés en 2017 (comme en 2016).

Au Royaume-Uni

Cegedim, avec sa filiale *INPS* est l'un des trois principaux²⁷ acteurs du marché en nombre d'utilisateurs (part de marché estimée à environ 15%), derrière *EMIS* (part de marché estimée à environ 54%) et *TPP* (30% environ). *Microtest* est le 4^{ème} éditeur, avec moins de 1 % de part de marché en Angleterre.

En Belgique

HDMP est l'un des 3 acteurs principaux¹⁰ (avec *Corilus* et *Compugroup Medical*) sur ce marché très rigide. La complexité et la charge de travail liées à la Roadmap *eHealth* (2015-2018), ont entraîné une diminution du nombre de logiciels sur ce marché et la disparition de petits acteurs régionaux.

En Italie

Millennium et ses filiales détiennent plus de 50% du marché¹¹ et comptent parmi leurs concurrents : *Compugrup* (*Profim*, *Phronesis*, *FPF*, *Venere*, *CCBasic*), *Koinè*, *Iatros*, *Atlas*, *Perseo*.

En Espagne

Avec 35% de part de marché estimée chez les médecins généralistes, *Cegedim*, avec sa filiale *Stacks*, est leader²⁸ sur ce créneau. *Indra* et *Cerner* figurent parmi ses principaux concurrents dans le secteur de la santé.

En Roumanie

Cegedim Rx est l'un des principaux acteurs avec une part de marché estimée à 22%²⁹. Son offre est concurrencée par une application publique gratuite (*SIUI*) et celles d'acteurs privés tels que : *Syonic*, *Setrio* et *Softeh*.

Aux États-Unis

Parmi les concurrents de *Pulse* aux États-Unis figurent *EPIC*, *Cerner*, *Athenahealth*, *Allscripts*, *eClinicalWorks*, *CareCloud*, *NextGen*, *Greenway*, *CureMD*, *AdvancedMD*, *Aprima* et *Kareo*.

Certains acteurs s'appuient sur des modèles économiques de services partagés, d'autres mettent l'accent sur l'offre logicielle. Plusieurs d'entre eux adressent des segments différents du marché. Si tous ces éditeurs fournissent des solutions intégrées et des services partagés de facturation et de recouvrement,

ils ne proposent pas nécessairement de services de RCM complets.

LOGICIEL PARAMEDICAUX

En France

Leader³⁰ sur le marché des logiciels de gestion pour kinésithérapeutes, orthophonistes, podologues, orthoptistes et sages-femmes, *RM Ingénierie* occupe une position de 1^{er} plan en France dans le domaine de l'informatisation des paramédicaux. Ses principaux concurrents sont *Epsilog* et *CBA* (sur le marché des infirmiers).

BASE DE DONNEES MEDICAMENTEUSE

La *BCB* de *Cegedim* et son concurrent *Vidal* sont les principaux acteurs dans le domaine des Bases de données sur les Médicaments et produits de santé en France.

Bien que la *BCB* n'ayant pas de déclinaison papier, le principal concurrent est le *Vidal* sur les marchés de la pharmacie, de la médecine de ville et des établissements de soins. Viennent ensuite deux concurrents, uniquement présents sur le marché des établissements hospitaliers et cliniques : les bases *Thésorimed* et *Thériaque*.

1.4.4 Contrats importants

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document de Référence, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels *Cegedim* ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité.

Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société (www.cegedim.fr). Cf. notes 12.2 et 12.3 du point 4.6 du présent Document de Référence pour un rappel de ces opérations.

²⁷ Selon nos estimations internes *INPS* est l'un des principaux acteurs du marché avec une part de marché estimée à environ 15% en 2017 (comme en 2016).

²⁸ Selon nos estimations internes, *Stacks* équipe plus de 30 000 médecins en Espagne en 2017 ce qui en fait le premier éditeur (comme en 2016 avec 30 000 médecins).

²⁹ Selon nos estimations internes, *Cegedim Rx* dispose d'une part de marché estimée à 22% en 2017 (23% en 2016).

³⁰ *RMI* est le leader auprès des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des pédicures, des orthoptistes et des sages-femmes en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, décembre 2017).

Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document de Référence, fait l'objet d'une mention au point 13.5 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

1.4.5 Stratégie

L'année 2017 marque une nouvelle étape importante et positive dans la transformation du Groupe. La mutation du business model se poursuit, nos capacités d'innovation ont été renforcées et l'organisation a été adaptée pour la rendre encore plus agile. La cession de Cegelease fin février 2018, marque la fin du recentrage du Groupe entamé en 2015.

Les résultats 2017 reflètent la bonne dynamique commerciale des métiers combinée à une amélioration de la rentabilité. L'étendue des offres Groupe et leur complémentarité, la couverture géographique, la diversité des clients, la capacité d'innovation et la force d'un Groupe intégré devraient permettre à Cegedim de poursuivre son développement en s'appuyant sur ses offres Cloud, SaaS, Big Data, Digital et BPO.

Toutes nos activités disposent d'un potentiel de croissance remarquable qui s'appuie sur les changements réglementaires, démographiques, technologiques et économiques affectant nos clients et nos marchés.

Dans un monde de la santé en pleine mutation, qui doit faire face au besoin d'économies et d'une plus grande efficacité de la pratique médicale, Cegedim

est au cœur de l'innovation et des technologies qui permettent de créer un écosystème de santé connecté et ouvert.

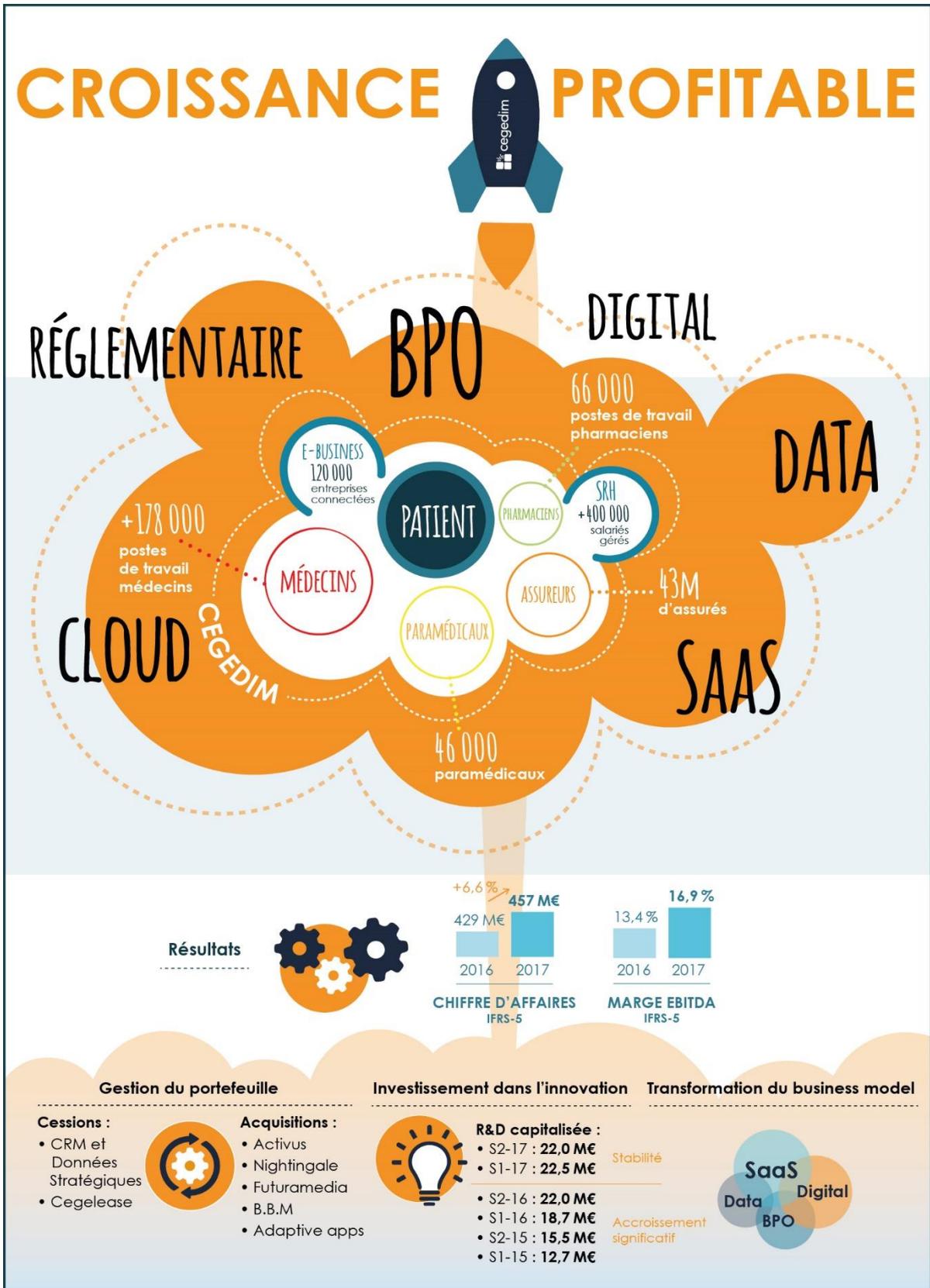
Cegedim accompagne les professionnels de la santé dans les changements de leurs modes d'exercice en intégrant les objets connectés, la télémédecine, les systèmes experts, les données médicales en vie réelle, les bases de connaissance sur les produits, les thérapies et les protocoles. Cegedim est présent à tous les stades du parcours de soins, du diagnostic, à la prescription et à la délivrance notamment dans les maisons de santé pluridisciplinaires.

Auprès des assureurs et mutuelles de santé, Cegedim accompagne la mise en place de nouveaux contrats d'assurance (ACS, ANI, contrats responsables), ainsi que la généralisation et l'automatisation des processus de tiers payant (contrôle des droits, facturation et paiement en ligne).

Cegedim est également présent dans la transformation digitale des entreprises avec ses offres de dématérialisation des processus et des flux, de gestion des ressources humaines incluant le passage au prélèvement à la source. Cegedim développe toute une gamme d'offres digitales dédiées à la promotion et met notamment à disposition de ses clients le premier réseau d'affichage digital en pharmacies.

Enfin, l'ensemble des offres du Groupe s'appuient sur **sa propre infrastructure d'hébergement de données de santé et d'applications critiques.**

Cegedim travaille constamment à l'amélioration de ses leviers opérationnels et à l'accroissement de sa génération de trésorerie. **Cegedim devrait continuer à bénéficier des effets positifs de ses investissements et réorganisations en 2019.**



1.5 Recherche et développement

1.5.1 Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2017 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 4,2 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de son offre *GIS*, une plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus.

Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

1.5.2 Activité en matière de recherche et développement au niveau du Groupe Cegedim

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation.

Les coûts de développement activés en 2017 dans les comptes consolidés s'élèvent à 44,6 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- *Activ'Infinite* avec des développements significatifs afin de limiter les coûts de gestion de ses clients assureurs ;
- Les offres à destination des médecins américains et anglais ;
- Le développement de modules additionnels pour *Cegedim SRH*.
- La poursuite et l'intensification du développement des offres à destination des médecins et pharmaciens en France ;

Cegedim SA regroupe les équipes de recherche et de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Des centres de R&D régionaux ainsi que certaines filiales disposent également de leurs propres équipes et conduisent leurs actions de recherche et développement sous la coordination exclusive du siège. Les projets menés par le Groupe concernent les divisions :

- *Assurance santé, RH et e-services* pour 22,2 millions d'euros,
- *Professionnels de santé* pour 22,1 millions d'euros ;
- *Corporate et autres* pour 0,5 million d'euros.

Ces efforts de développement spécifiques sont complétés par des investissements logiciels et matériels. Des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (le coût est affecté en charges de l'exercice).

Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 12,1% de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

1.5.3 Les innovations 2017

Au sein de la division Assurance santé, RH et e-services

EN MATIERE D'INFORMATISATION DES ASSUREURS ET MUTUELLES DE SANTE

En 2017, Cegedim Activ a réalisé des évolutions structurantes pour ses suites progiciels. Des développements significatifs ont ainsi été apportés à la suite *Activ'Infinite* afin de limiter les coûts globaux de la solution et offrir de nouvelles fonctionnalités à ses clients assureurs. La nouvelle version 8.0 marque une étape importante vers la filière libre en offrant la possibilité de s'appuyer sur la base de données PostgreSQL. De nouveaux modules complètent le périmètre fonctionnel de la solution. Parmi ceux-ci, le module Easy Collectif dédié à la gestion des contrats collectifs et qui s'appuie nativement sur les échanges DSN. Il sera très prochainement mis en œuvre, pour la gestion des contrats prévoyance et santé, chez Klesia un acteur de référence sur le marché de la protection sociale.

S'adaptant à l'évolution des modes de consommation, *Cegedim Activ* a également développé la solution *MyDigitSale*, une plateforme de souscription full digital pour les contrats collectifs et individuels. Cette offre responsive design permet de sélectionner des offres, souscrire et payer en ligne. Elle s'appuie sur un outil de paiement 100% sécurisé et met en œuvre la signature électronique. Les documents échangés bénéficient d'un archivage en coffre-fort électronique.

La solution internationale Actisure a continué de s'étoffer avec le lancement de *Web Actisure* et la mise à disposition des solutions numériques de prévention *MyWellness* et *MyHospipartner* avec un premier client au Moyen Orient. L'offre internationale sera dotée prochainement d'une plateforme de santé digitale afin de répondre aux évolutions du marché.

EN MATIERE DE FLUX ET TIERS PAYANT

En 2017, pour le courtier AON, le CETIP a mis en œuvre une carte de tiers-payant dématérialisée sur téléphone mobile permettant d'exposer en temps réel les droits à jour des adhérents.

Cette année a aussi été marquée par l'intégration du portefeuille MERCER en tiers payant au bénéfice de 1,3 million de personnes protégées.

Poursuivant les travaux liés à la généralisation du tiers payant, *Cegedim Insurance Solutions* a été certifié par le CNDA³¹ sur les services en ligne inter-AMC. Cette certification concerne les marques *iSanté* et *SP santé*. Elle a été obtenue sur le périmètre de base (demande de remboursement électronique et conventionnement en ligne) ainsi que sur le périmètre additionnel (services en ligne IDB³²/CLC³³).

L'année 2017 a aussi été l'occasion de mettre en œuvre, avec le concours d'Humanis, une offre permettant d'anticiper les fraudes sur le segment de l'optique. Cette offre a pour objectif d'éviter les paiements non justifiés et d'éliminer du réseau de conventionnement *iSanté* tous les opticiens ayant des pratiques contestables dans le respect des critères d'éligibilité à l'autorisation 39 de la CNIL et au RGPD. Les conventions avec les opticiens ont été revues dans ce sens mais aussi afin de permettre de déconventionner plus facilement des opticiens indéliçats. La lutte contre la fraude s'appuie sur une cellule métier, sur des data scientists et sur un big data qui centralise aussi bien les demandes de prise en charge que la facturation.

Afin de fluidifier le tiers payant avec les établissements hospitaliers, le *CETIP* a poursuivi ses développements en lien avec le projet ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires). Concernant l'expérimentation de la phase 2 du projet, qui intègre la dématérialisation des prises en charge et la pré-facturation, *iSanté* est associé à la MNH.

EN MATIERE DE GESTION DELEGUEE

L'année 2017 a permis de finaliser l'intégration et de consolider la gestion du portefeuille Klesia. Dans le même temps, *iGestion* a permis à Istya Collectives de mettre en place la digitalisation du parcours client de la souscription jusqu'à la gestion de son contrat.

De son côté, l'offre de gestion en débordement s'est très largement développée.

L'année 2017 a aussi permis l'extension de la certification ISAE 3402 de Type II d'*iGestion* à l'ensemble de son activité métier. Cette certification a été obtenue pour l'ensemble des sites de production (Marseille et Vélizy).

³¹ CNDA : Centre National de Dépôt et d'Agrément.

³² IDB : Identification des Droits du Bénéficiaire.

³³ CLC : Calcul des Droits.

EN MATIERE DE GESTION EXTERNALISEE DE LA PAIE ET DES RH

La digitalisation des processus RH est l'un des domaines principalement concerné par les projets des directions des ressources humaines. Les enjeux sont forts et multiples : augmenter la qualité de service auprès des managers et des collaborateurs, simplifier et sécuriser les échanges (pas de ressaisie d'information), gagner en productivité sur les tâches à faible valeur ajoutée.

Le « On-boarding » s'inscrit tout naturellement dans cette démarche et représente une préoccupation majeure des RH. L'accueil et l'intégration de nouveaux collaborateurs sont aujourd'hui réalisés dans le cadre de processus digitalisés, offrant rapidité, optimisation des coûts de recrutement et montrant l'image d'une entreprise innovante. **Cegedim SRH répond à cette forte demande par l'intégration de modules de signature et de coffre forts électroniques** des contrats de travail décentralisés auprès des managers et responsables de site, permettant ainsi aux services ressources humaines de se dégager des tâches de rédaction, de mise sous pli et d'affranchissement des dossiers d'embauche.

En matière de pilotage social, *Cegedim SRH* a lancé fin 2017, *Smart RH BI*, offre « clé en main » de reporting et de pilotage RH avec les indicateurs essentiels. Cette application Web permet un déploiement auprès des tops managers et met à disposition des graphiques dynamiques et interactifs permettant une analyse pratique des résultats.

En phase avec le pilotage social, *Cegedim SRH* a créé *Smart Care*, une offre mettant à disposition des indicateurs avancés de pilotage de la santé au travail : bilan social, BDES, rapport Hommes/Femmes... Grâce à la synergie des métiers Paie et Santé de *Cegedim*, *Smart Care* propose un traitement multi-sources de la donnée sociale : données RH, absences, pathologie, consommation de soins... permettant de développer des actions de prévention pro-actives répondant aux enjeux de performance sociale et financière.

L'année 2018 est également marquée par la sécurisation de la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019. Ce projet de transformation d'envergure est d'ores et déjà anticipé par *Cegedim SRH*, éditeur pilote et signataire de la charte de partenariat avec la direction des finances publiques. Les clients de *Cegedim SRH* bénéficieront d'un dispositif global, standard et tout inclus.

Un pack d'accompagnement comportera des notes d'informations, des vidéos, des explications de calcul et offrira l'accès à un Chatbot spécialement conçu et entraîné pour répondre aux nombreuses sollicitations des salariés.

EN MATIERE D'AFFICHAGE NUMERIQUE SANTE

En 2017, C-MEDIA a accentué son développement sur le digital grâce à la fusion de *RNP* avec *Futuramedia* et continue son développement digital en point de vente avec le réseau historique en pharmacie (8 000 écrans médias en Indoor et en Outdoor installés à ce jour), mais également dans les parapharmacies de centres commerciaux ou/et avec de nouveaux produits digitaux : écrans merchandising (TG digitale, linéaire,...), déstructurés, intégrant la RFID ou la reconnaissance faciale,...

EN MATIERE D'ECHANGES DEMATERIALISES

Au cours de l'année 2017, Cegedim a poursuivi avec succès le déploiement de sa nouvelle offre de dématérialisation des factures fournisseurs *KISS (Keep Invoicing Smart and Simple)*. A l'image du portail *CHORUS PRO*, cette solution conviviale et moderne permet à tous les fournisseurs des clients donneurs d'ordres de *Cegedim* de déposer simplement et gratuitement leurs factures sur le portail *KISS* afin d'en assurer la dématérialisation en conformité avec la réglementation. De nouveaux services seront ouverts en 2017 pour les adhérents de *KISS*, notamment un service de financement en ligne, rapide et dématérialisé.

Sous l'impulsion de l'Etat rendant obligatoire le recours à la facture électronique dans les contrats de marchés publics entre 2017 et 2020, *Hospitalis* a accéléré avec succès le déploiement de la connexion au portail *CHORUS* pour les laboratoires échangeant des factures avec des établissements de santé.

L'obligation du recours à la dématérialisation a engendré une forte demande ce qui a aussi décalé la mise en œuvre d'autres projets autour de la signature des contrats ou des avis d'expédition.

L'année 2017 a également été marquée par des déploiements de la solution de dématérialisation et signature électronique de tout type de documents conformément au règlement Européen eIDAS. Mise en place avec succès depuis plusieurs années auprès des clients laboratoires pharmaceutiques de *Cegedim*, la solution *CG-PASS* a également été déployée dans le secteur immobilier afin d'optimiser la gestion administrative du cycle de vente/location/gestion des biens et dans bien d'autres domaines B2B et B2C.

Elle a également été déclinée en collaboration avec Cegedim SRH à la signature des documents RH dans le cadre de la digitalisation des processus de On-boarding³⁴ (contrat de travail, avenants...).

La solution *Arkevia santé* qui offre une solution d'archivage sécurisé de documents à destination des professionnels de santé a connu aussi une croissance importante notamment auprès des officines permettant de dématérialiser les échanges de documents entre l'officine elle-même et ses partenaires (fournisseurs, groupements, conseils etc.).

Enfin, de nombreux émetteurs de prélèvements ont encore migré vers MA€A la solution de gestion des mandats et des flux de paiement SEPA associés.

EN MATIERE DE DONNEES DE VENTES

Poursuivant le développement de sa gamme de données **Sell Out**, **GERS Data** a fait évoluer son offre à destination des laboratoires d'automédication, compléments alimentaires, dispositifs médicaux et dermo-cosmétiques.

En complément de sa gamme d'études, **GERS Data** investit pour réduire les temps de production des données désormais accessibles sur des solutions agiles.

Au sein de la division Professionnels de santé

En 2017, *Cegedim Healthcare Software* a continué de renforcer les synergies internationales entre ses différentes entités ainsi que son positionnement au cœur des échanges de données de santé dans l'ensemble des pays où la Business Unit intervient.

AU ROYAUME-UNI :

En 2015, **INPS** a lancé un vaste programme de modernisation de sa gamme d'applications, afin de se positionner en tant que leader technologique avec la meilleure expérience utilisateur du marché. En parallèle, les versions mobiles de *Vision*, tout comme la nouvelle application de gestion des rendez-vous, ont obtenu l'accréditation NHS en 2017 et commencé à générer du chiffre d'affaires.

Les nouvelles versions mobiles du logiciel *Vision* sont utilisées par plus de 400 cabinets de médecine générale au Royaume-Uni. Compatible avec les smartphones et tablettes les plus répandus, l'application est améliorée en continu. La dernière version offre des fonctionnalités multi-cabinets destinées aux groupements de médecins généralistes.

Les patients peuvent ainsi prendre rendez-vous avec un généraliste le soir ou le week-end dans un cabinet aux heures d'ouverture étendues, même s'il ne s'agit pas de leur cabinet habituel. Les détails de la consultation sont retransmis sous forme codée au cabinet du médecin traitant, quel que soit le système informatique utilisé par celui-ci. En 2018, l'entreprise lancera la nouvelle application de gestion des tâches et des workflows après une phase pilote approfondie, ainsi qu'une application simplifiant l'enregistrement des patients. Pour l'Angleterre, un développement important a été entrepris en 2017 pour remplacer les codes READ par SNOMED CT, une terminologie clinique structurée intégrée aux logiciels cliniques et devant être adoptée par tous les systèmes informatiques utilisés dans les cabinets de médecine générale à partir d'avril 2018.

Cegedim Rx a poursuivi, en 2017, le déploiement du programme gouvernemental de prescriptions électroniques en Angleterre,

un système aujourd'hui utilisé par environ 99,4% des pharmacies. Le développement de ces services est basé sur les directives gouvernementales visant à fournir davantage de services cliniques à travers les pharmacies avec notamment le lancement d'un portail clinique dénommé *Healthi Services*, véritable plateforme d'enregistrement et de gestion de ce type de services.

Cegedim Rx poursuit également le développement de la plateforme *Healthi* en vue d'étayer la sortie de sa nouvelle génération de solutions et applications officinales. La nouvelle solution de dispensation, *Healthi Dispenser*, qui offre d'importantes améliorations en matière d'optimisation et de sécurisation de la délivrance de médicaments est en cours d'homologation par le NHS Digital. Elle sera lancée en Angleterre au 3^{ème} trimestre 2018.

Cegedim Rx a également continué à développer et diversifier ses services pour l'ophtalmologie en travaillant conjointement avec le LOCSU³⁵ en Angleterre et doublant le nombre de services gérés en 2017. Le périmètre de son offre a été étendu à la gestion du remboursement des frais d'optique à travers une application intégrée à *OptoManager*.

En 2017, à la suite de l'intégration de *Webstar*, les solutions *OptoManager* et *ServicePact* ont été redéveloppées en vue de leur migration sur la plateforme *Healthi*. Ces nouvelles solutions seront lancées en 2018, sous les noms *Healthi OptoManager* et *Healthi ServicePact*.

³⁴ On-boarding : intégration de nouveaux collaborateurs.

³⁵ LOCSU : Local Optometry Community Support Unit.

EN BELGIQUE :

Après la facturation électronique pour le tiers payant (2016), HDMP a lancé le service **eAttest** en début 2018 pour la facturation électronique des patients non tiers payant. Le but final est de dématérialiser les flux papier entre le médecin, le patient et les Mutualités (Assurances). Avec **eAttest**, le médecin envoie l'attestation de soin électronique vers la Mutuelle du patient, qui répond avec un numéro unique si toutes les conditions sont OK. Le patient reçoit du médecin un reçu et le remboursement se fait de façon automatique sans intervention du patient.

HDMP a également enrichi le volet prévention de son offre à travers un questionnaire en ligne à remplir par le patient concerné, dont le contenu s'incrémente directement dans le module de prévention du logiciel médecin, ce qui représente un gain de temps significatif pour lui.

Sa solution pour les postes de garde, *HealthGuard*, propose désormais un module web pour enregistrer aisément les visites à domicile. Les informations patients et médicales sont transférées de *HealthGuard* vers *WebGuard*, puis de nouveau réintégréées dans le dossier du patient après la visite à domicile.

EN ESPAGNE ET AU CHILI :

Les principaux projets auxquels **Stacks** a participé en 2017 sont les suivants :

- Mise en œuvre de la solution *OMI360* dans l'ensemble du réseau des centres pénitentiaires espagnols (1 700 utilisateurs) ;
- Création d'un portail patient pour le groupe d'assurances AXA, avec entre autres une fonctionnalité de vidéoconsultation sécurisée ;
- Evolution technologique de la solution pour les soins primaires (médecins généralistes) en Cantabrie, qui sera mise en œuvre en 2018 et sera utilisée par plus de 1 000 utilisateurs au service de l'ensemble de la population de la région (> 600 000 habitants) ;
- Evolution technologique de la solution pour les cliniques dentaires du groupe d'assurances Mapfre (400 utilisateurs) et intégration à ses systèmes d'entreprise.

AUX ÉTATS-UNIS :

En 2017, **Pulse** a continué d'investir dans la recherche et le développement de ses plateformes et services **Cloud**, tout en établissant des partenariats avec des prestataires tiers afin de renforcer sa position sur le marché américain.

Pulse a notamment investi dans les projets d'automatisation de la gestion de cabinet médical et du RCM suivants : mises à jour ICD-10 ; amélioration continue des services EDI et de passerelle de paiement, de l'interopérabilité et des interfaces HL7 ; mises à jour de sécurité ; mises à jour pour la sécurisation des messages, du reporting et des analyses ; services en ligne ; et lancement de nouveaux services digitaux (fax, engagement patient et reste à charge).

Pulse Complete EHR a obtenu la certification Complete EHR de l'Office of the National Coordinator for Health Information Technology (ONC HIT) il y a quelques années et continue de satisfaire aux critères définis par le secrétaire à la Santé et aux Services sociaux des États-Unis. Membre officiel du programme Physician Quality Reporting System (PQRS), **Pulse** a communiqué des données qualité de 2016 au Centre de services Medicare et Medicaid (CMS).

Parmi les investissements réalisés dans le domaine des dossiers médicaux électroniques (EHR) figurent des mises à jour pour ICD-10 et une solution *point-of-care* de nouvelle génération – **Pulse Note** – lancée en 2017.

Dans le domaine des solutions Cloud, **Pulse** a lancé **PulseCloud**, qui présente des fonctionnalités de gestion du cabinet médical et des dossiers médicaux électroniques.

Pulse a également développé des partenariats stratégiques avec des fournisseurs de premier plan, tels que **Med Advantage** pour les services de certification, **InteliChart** pour les portails patients, **TSYS** pour les opérations de paiement, **Medicomp Systems** pour son moteur de connaissances utilisé dans **Pulse Note** et **Change Healthcare** pour les technologies avancées de gestion des recouvrements et de RCM.

Pulse a, par ailleurs, investi dans un nouveau data center et une nouvelle infrastructure Cloud en Amérique du Nord.

EN FRANCE :

En 2017, à la suite de forts investissements en R&D, Smart Rx a continué le déploiement de sa solution logicielle innovante répondant aux nouvelles attentes du marché. *Smart Rx* a étendu sa gamme en créant deux business line : *Smart Rx Officine* et *Smart Rx Groupement*.

La première s'articule autour du logiciel de gestion d'officine *Smart Rx*, avec notamment de nouveaux modules « web based » tel qu'un outil de statistiques, et d'un module de gestion des achats.

La nouvelle ligne *Smart Rx Groupement*, propose des outils de pilotages dédiés aux enjeux des groupements, avec par exemple une solution puissante de Business Intelligence, et un outil de pilotage et d'administration du parc déployé dans un réseau de pharmacies.

Dans le cadre des chantiers de dématérialisation menés par l'Assurance Maladie, Cegedim Logiciels Médicaux propose un accès intégré aux téléservices (déclarations en ligne des arrêts de travail, information Médecin Traitant, ...) ergonomique et simple d'utilisation. Il en est de même pour le DMP ou la messagerie sécurisée MS Santé. *Cegedim Logiciels Médicaux* est par ailleurs le 1^{er} éditeur à avoir effectué une prescription électronique avec QR code entre médecin et pharmacien pour la délivrance sécurisée de l'ordonnance, dans le cadre du projet PEM2D en cours d'expérimentation.

L'intégration de Docavenue dans les logiciels médecins de *CLM* permet, par exemple, de proposer une gestion de RDV en ligne avec rappels SMS, synchronisée et ouverte sur de nouveaux services à valeur ajoutée dans le cadre de la relation médecin – patient.

Cegedim Logiciels Médicaux se positionne également sur les Territoires de Soins Numériques (TSN), notamment en Ile-de-France et Océan Indien, avec une solution web et des passerelles de partage d'information contribuant au e-Parcours du patient.

De même, en partenariat avec *Visiomed*, *CLM* propose une utilisation performante des objets connectés (stéthoscopes, otoscopes, oxymètres, glucomètres) permettant une intégration directe des mesures dans le dossier patient, par Bluetooth, au cabinet ou depuis le domicile du patient.

Enfin, le cabinet de téléconsultation de proximité, au sein duquel le patient est accompagné par une infirmière, représente le tout dernier concept innovant proposé dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux.

Grâce à son système *Simply Vitale* sur tablette tactile, RM Ingénierie a poursuivi sa croissance sur le marché des infirmières libérales en 2017.

RM Ingénierie a lancé le système *EKO4000* en octobre 2017. Très bien accueilli par le marché, ce produit a reçu le trophée de l'innovation en kinésithérapie au salon Rééduca 2017.

En 2017, RESIP a conforté ses positions sur le marché des logiciels médicaux. La *BCB* est progressivement présente sur tous les postes des professionnels de santé informatisés du *Groupe Cegedim* en France ainsi que sur ceux des utilisateurs des éditeurs de logiciels en dehors du Groupe qui l'intègrent.

RESIP dispose désormais d'une offre à destination de l'industrie pharmaceutique.

La médicalisation de la *BCB* est en cours, avec notamment la production de fiches pathologies et la proposition de stratégies thérapeutiques.

L'offre digitale de la *BCB* continue à se renforcer grâce aux applications Web et mobile *BCB Dexter*.

RESIP poursuit par ailleurs le développement de la *BCB* à l'international : après le Royaume-Uni (la base est nommée « Gesmscript ») et la Tunisie, la Roumanie et la Belgique sont en cours de finalisation, et plusieurs autres projets devraient voir le jour notamment en Italie.

Gouvernance

2

1	La Gouvernance de Cegedim	34
2	Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux	45
3	Informations générales concernant la société	52
4	Le Contrôle interne et la gestion des risques	61
5	Processus clés pour l'information comptables et financières	82

1. La Gouvernance de Cegedim

La présente section fait partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 et examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 mars 2018.

Le Conseil de la Société a opté, depuis le 23 avril 2002, pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de directeur général sont réunies en la personne de Monsieur Jean-Claude Labrune.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui, actuellement, est la mieux adaptée à la bonne gouvernance du groupe Cegedim. Cette décision est fondée sur le double constat que, d'une part Monsieur Jean-Claude Labrune présente toutes les qualités pour assumer avec compétence un pilotage efficient du Groupe, ainsi que les performances de ce dernier en attestent depuis plusieurs années, et d'autre part sur le fait que l'organisation du Groupe se prête particulièrement bien à ce mode de gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, qui contrôle lui-même le premier actionnaire de Cegedim, agit aussi en cette qualité lorsqu'il contribue, dans le meilleur intérêt du Groupe, à la détermination des orientations stratégiques de Cegedim, comme tout actionnaire de référence impliqué.

Le Groupe présente également la particularité d'être très décentralisé. Cette décentralisation est un mode de management qui a fait ses preuves dans des métiers où la prise de décision doit être effectuée au plus près du terrain. Elle se matérialise par l'existence de nombreuses filiales (plus de 60), autonomes dans leur fonctionnement opérationnel.

La prise de décisions opérationnelles ou de décisions d'investissement relève des organes statutairement compétents au sein de chaque entité concernée, dans le respect du système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Ce système prévoit la supervision et le contrôle des engagements de ces entités à différents niveaux, les plus significatifs relevant de la compétence de la direction Générale du Groupe ou, conformément au règlement intérieur, de celle du Conseil lui-même. Le Conseil, outre ses

attributions en matière comptable et financière notamment, est ainsi appelé à examiner et à approuver les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil qui lui sont soumises par la direction Générale à l'issue de son propre examen.

Il en ressort que les rôles respectifs de la direction Générale du Groupe et du Conseil sont donc de même nature s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique, l'une et l'autre étant appelés à statuer sur des opérations qui leur sont présentées par les entités opérationnelles. Dans ce contexte, la réunion des mandats de président du Conseil et de directeur général fait sens, et le Conseil estime que ce mode d'organisation, qui a par ailleurs l'avantage d'unifier au plus haut niveau la représentation du Groupe à l'égard des tiers, reste particulièrement efficient.

Cegedim a adopté, lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2010, un nouveau règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur la marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Ainsi les démissions de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte ont été acté lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018. De même les décisions importantes du Conseil d'Administration qui étaient prises à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations, n'est plus en vigueur.

Dans le cadre de ses prérogatives le Conseil d'administration s'appuie sur le Comité d'Audit, le Comité des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité de Stratégies. La composition, les attributions de ses Comités sont présentés de façon détaillée au point 1.1.7 du présent chapitre.

Le Groupe est actuellement en cours d'adoption du Code de Gouvernance édicté par Middledenext.

1.1 Organe d'administration, de direction et de contrôle

Le Conseil d'Administration est un organe collégial. Ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres qui sont tenu au secret des délibérations.

Le Conseil d'Administration peut être composé de 18 membres au plus. La durée de leurs mandats est de 6 années.

1.1.1 Constitution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est, à la date de publication du présent Document de Référence, composé de 8 membres, dont 1 membre est indépendant, soit un taux de 13%. Avant la démission de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018, ce taux était de 10%.

Un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit, sauf celle d'actionnaire non significatif, avec la société, son groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement (définition extraite du Code AFEP/MEDEF).

Le Comité des nominations examine régulièrement la situation des membres du Conseil d'Administration pendant la durée de leur mandat et la modification éventuelle de cette situation susceptible de remettre en cause leur qualification de membre indépendant.

La description des conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction ainsi que les critères d'indépendance sont présentés au point 1.1.6 de ce chapitre.

Le Conseil d'Administration compte 2 femmes à la date de dépôt du présent Document de Référence, soit un taux de 25%. Avant la démission de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018, ce taux était de 40%. Le Conseil dans le respect des délais légaux remédiera à cette situation.

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune et de Laurent Labrune. L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société, C/o Cegedim 129-137 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt.

1.1.2 Mandats et expérience

Jean-Claude Labrune

Date de première nomination

1^{er} décembre 1969

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Président du Conseil d'Administration** de Cetip
- **Président des SAS** GERS et Hospitalis
- **Gérant** de Cegedim Média (exRNP)
- **Administrateur** de Cegedim depuis le 12 avril 1989
- **Président Directeur Général** de Cegedim depuis le 18 août 1994

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Président du Conseil de Surveillance** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Président** de la SAS Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- **Président** de FCB du 24 juin 2005 au 5 février 2013
- **Gérant** de JCL du 30 novembre 1994 au 31 décembre 2014

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarque notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Laurent Labrune

Date de première nomination

18 avril 2001

Date d'échéance de mandat

AG 2019

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 18 avril 2001
- **Directeur Général Délégué** de Cegedim depuis le 26 novembre 2015
- **Président** des SAS Cegedim SRH et Futuramedia
- **Administrateur** du Cetip
- **Directeur** de Cegedim SRH (UK) et Millenium (Italie)
- **Président** de Pulse Systems Inc (USA)

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Membre du directoire** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Directeur Général** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- **Administrateur** et **Directeur Général Délégué** de FCB du 21 novembre 2005 au 5 février 2013

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.

Aude Labrune

Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

AG 2019

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 27 avril 2007
- **Administrateur** de Cetip
- **Gérant** de Santestat

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Présidente du directoire** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Directrice Générale** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015
- **Directrice Générale** de SCB depuis le 13 juillet 2011

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- **Administrateur** et **Directeur Général Délégué** de FCB du 21 novembre 2005 au 5 février 2013

Expérience

Elle est diplômée d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB puis Présidente du Directoire de FCB.

GERS

Date de première nomination

GIE GERS depuis le 6 mars 1995

Philippe Tcheng depuis février 2012

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Représenté par Philippe Tcheng**Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017****Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- **Représentant** du GIE GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis le 10 février 2012

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim⁽¹⁾

- **Membre du Conseil d'Administration** du LEEM depuis le 6 mars 2007
- **Membre du Bureau** du LEEM depuis le 11 décembre 2009
- **Trésorier** du LEEM depuis le 9 janvier 2017
- **Président de la commission des Affaires scientifiques** du LEEM depuis le 1^{er} juillet 2017
- **Président** du GIE-GERS depuis le 1^{er} février 2012
- **Administrateur** (personne physique) de Sanofi-Aventis France depuis le 3 mai 2012 puis représentant de SECIPE depuis 2016
- **Président du Comité Stratégique** de la Fondation Bordeaux Université depuis le 1^{er} mars 2015

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années⁽¹⁾

- **Membre du Conseil d'Administration** de la Fondation Bordeaux Université du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} mars 2015
- **Membre du Conseil d'Administration** de la Fondation Paris-Diderot du 31 janvier 2012 au 5 mars 2015
- **Président du Comité Stratégique** du Fonds Innobio du 1^{er} février 2011 au 1^{er} janvier 2012
- **Membre du Bureau et du Conseil d'Administration** de Paris & Co depuis le 15 septembre 2006 jusqu'au 19 décembre 2017

Expérience

Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée

(1) Mandat exercés par Monsieur Philippe Tcheng

FCB

Date de première nomination

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Représenté par Pierre Marucchi

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim⁽¹⁾

- **Représentant** de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989
- **Directeur Général Délégué** de Cegedim depuis le 23 avril 2002
- **Administrateur** de Cetip
- **Président des SAS** : Cegedim Ingénierie, Incams, RM Ingénierie, Cegedim Software, Cegedim IT, I-Assurances
- **Directeur Général** de Cegedim SRH, Futuramedia
- **Gérant** de Resip et Cegedim SRH Montargis ;
- **Co-Gérant** de Cegedim Maroc
- **Président** de Croissance 2006 (Belgique), Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Technolicos (Espagne), Cegedim SRH Switzerland et Stacks Servicios Technolicos (Chili).
- **Administrateur délégué** de Cegedim Belgium
- **Directeur** de Millenium (Italie), Cegedim Serice Center (Roumanie), Cegedim SRH (UK), World Internal Services Ltd (UK), Compufile (UK), Cegedim Healthcare Software R&D (Irlande), Acrossduty Ltd (UK), Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande), Cegedim Data Services (UK), Activus Ltd (UK), Cegedim Holding Ireland Limited (Irlande), Cegedim Healthcare Services (UK)
- **Représentant légal** de RESIP et CHS Russie

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim⁽¹⁾

- **Président** de MARUCCHI SAS depuis novembre 2010
- **Président** de Laboratoires NYM
- **Membre du Conseil de Surveillance** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Gérant** de IRIS depuis 1997
- **Directeur Général** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années ⁽¹⁾

- **Président** de la SAS Chebranmic du 29 juin 2007 au 12 juin 2015

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

(2) Mandats exercés par Monsieur Pierre Marucchi

Marcel Kahn

Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 14 Juin 2016

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Président** de Financière d'Argenson SAS
- **Administrateur** de Advanced Credit Solutions (ACS)

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Sociétés du groupe MACSF jusqu'en juin 2014t

Expérience

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaire Français, il dispose de plus de 27 ans d'expérience financière et des directions générales ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

Jean-Pierre Cassan

Date de première nomination

8 janvier 2010

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 8 janvier 2010

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Gérant** de Eratos santé depuis le 25 mai 2004

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- **Vice-Président** de Inserm-Transfert
- **Administrateur** de Fondation Cœur et Recherche
- **Vice-Président** de IFIS

Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, gérant de la SARL Eratos Santé, Jean-Pierre Cassan est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur à Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Afssaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

Sandrine Debroise

Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administratrice** de Cegedim depuis le 14 juin 2016

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant

Expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et d'un DESS de fiscalité de l'entreprise de l'Université Paris Dauphine, elle a débuté chez KPMG Audit Paris avant d'intégrer Cegedim en 1999 à la direction financière.

Après avoir exercé divers postes à la direction financière dont celui de Directeur Financier Groupe depuis 2010, elle est aujourd'hui Directeur Financier de la holding familiale FCB.

1.1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.1.3.1 Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- L'autorisation à donner dans le cadre de la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat ;
- Adoption de la Charte du Comité d'Audit ;
- Sur le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Création du Comité Ethique du Groupe Cegedim ;
- L'autorisation de la mise en place de l'affacturage déconsolidant ;
- Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2016, des comptes consolidés semestriels 2017, des comptes prévisionnels 2017), le plan d'affaires à 5 ans, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- Le remplacement du président du Comité d'Audit et d'un membre du Comité des rémunérations.

1.1.3.2 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

1.1.3.3 Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

1.1.3.4 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société.

1.1.3.5 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

1.1.3.6 Rémunération des Administrateurs

La rémunération des Administrateurs est précisée dans la liste des Administrateurs de la Société Cegedim SA jointe au point 2.2 du présent chapitre. Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il examine les politiques d'attribution d'actions gratuites et toute proposition d'augmentation de capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

1.1.3.7 Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune, Directeur Général Délégué.

1.1.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

Cegedim se conforme à l'ensemble des prescriptions du droit des sociétés et du Code de commerce régissant les règles de fonctionnement et d'organisation de ses organes d'administration et de direction. Ainsi, la Société considère que l'ensemble des dispositions légales en matière de gouvernance offrent des garanties tout à fait satisfaisantes et adaptées, en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. En 2010 le Groupe a adopté le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF. La gouvernance du Groupe n'a pas évolué depuis 2014 cf Document de référence 2014. Le Groupe est en cours d'adoption du Code de Gouvernance édicté par Middlednext. Celui-ci devrait être adopté en 2018.

1.1.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction de Cegedim.

Cegedim entretient des relations commerciales avec certains de ses actionnaires et/ou Administrateurs et leurs groupes respectifs. Il s'agit notamment de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et de la Financière d'Argenson dont le président est Monsieur Marcel Kahn, administrateur de Cegedim.

1.1.6 Tableau des critères d'indépendance

Administrateur	Ne pas être salarié ou mandataire social	Absence de mandats croisés	Absence de relations d'affaires	Absence de lien de familial	Ne pas être auditeur ou ancien auditeur	Ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans	Ne pas être actionnaire à plus de 10%	Indépendant
Jean Claude Labrune					✓			
FCB représenté par Pierre Marucchi				✓	✓			
GERS, GIE représenté par Philippe Tcheng				✓	✓	✓	✓	
Marcel Khan	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Laurent Labrune					✓	✓		
Aude Labrune					✓	✓		
Sandrine Debroise		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Jean Pierre Cassan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Cegers est détenue à 100 % par Cegedim depuis le 16 avril 2010. Elle a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Cegedim à effet du 3 janvier 2011. GIE GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec le groupe GIE GERS et la société de la Financière d'Argenson l'ont été aux conditions de marché et représentent un montant de chiffre d'affaires inférieur à respectivement 0,2% et 0,01% du chiffre d'affaires consolidé 2017 des activités poursuivies. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, Jean Pierre Cassan, administrateur indépendant, n'entretiens pas de relation d'affaires avec le Groupe Cegedim.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA, comme indiqué dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit au point 7.2 du Chapitre 7 du présent Document de Référence. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 6,6 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2017. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront.

1.1.7 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.1.8 Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Nominations ;
- Le Comité des Rémunérations ;
- Le Comité de Stratégie.

1.1.8.1 Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant.

Il est à noter que la Présidente du Comité d'Audit, Madame Valerie Raoul-Desprez, à la suite de sa démission, a été remplacée lors du Conseil d'administration du 22 mars 2017 par Monsieur Marcel Kahn.

De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document de Référence, les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

Le Directeur Financier et le Directeur des Investissements sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée. Il a notamment :

- Procédé à l'examen des comptes semestriels et annuels ;
- Assuré le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Effectué la revue du plan d'affaires à 5 ans et des comptes prévisionnels de Cegedim SA ;
- Etudié et recommandé la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat ;
- Etudié le projet de waiver et d'amendement du contrat de crédit nécessaire à l'opération ;
- Effectué la revue de la stratégie financière du Groupe, notamment en matière d'affacturage ;
- Assuré le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- Appréhendé la réforme européenne de l'audit et les nouveaux rapports d'audit
- Elaboré et adopté la Charte du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2017, en date du 20 mars 2017, 26 avril 2017, 12 juillet 2017, 18 septembre 2017, 25 octobre 2017 et du 27 novembre 2017.

1.1.8.2 Le Comité des Nominations

Le Comité des Nominations de Cegedim est composé de trois membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité des Nominations sont : M. Jean-Claude Labrune, Président, M. Marcel Kahn et M. Jean-Pierre Cassan, en qualité d'Administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations a pour missions principales d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration sur les questions suivantes :

- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionariat de la Société ;

- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Etablir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacances imprévisibles.

Le Comité des Nominations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Comité des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 22 mars 2017.

1.1.8.3 Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations), Mme Aude Labrune et M. Marcel Kahn nommé membre de ce comité par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017.

Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des Administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée. Le Comité des Rémunérations s'est

réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 22 mars 2017 et du 20 juin 2017 afin de statuer sur le plan d'attribution d'actions gratuites, sur les jetons de présence et sur les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

1.1.8.4 Le Comité de Stratégie

Le Comité Stratégique est composé de trois Administrateurs: M. Jean-Claude Labrune, Président, M. Laurent Labrune et Mme Anne- Sophie Hérelle (jusqu'à sa démission acté par le Conseil du 20 mars 2018). Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Il se réunit habituellement deux fois par an. En 2017 aucun comité stratégique ne s'est tenu.

1.1.9 Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code du Commerce le tableau ci-dessous présente les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et leurs utilisations.

Décision	Objet	Durée de l'autorisation	Utilisation
Date AG	N° résolution		
Néant			

2. Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

2.1 Principes de rémunération des mandataires sociaux

2.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. La rémunération variable de Pierre Marucchi, et de Laurent Labrune évoluent proportionnellement à la variation de l'EBIT courant du Groupe.

Il n'existe pas d'engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrits par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées. Il existe des conventions de management fees liant Cegedim à sa société détentrice FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Il s'agit des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce correspondant à des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2017, une provision annuelle de 1,7 million d'euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseils supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseils représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation d'une partie de la rémunération de Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Aude Labrune, Pierre Marucchi, Sandrine Debrouse et Jan Eryk Umiastowski.

2.1.2 Pensions, retraites ou autres avantages

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 12.1 – Engagement retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

2.1.3 Jetons de présence de Cegedim SA

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours de Cegedim SA, qui pourrait être fixé à 120 milliers d'euros.

2.1.4 Stock-options

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim, ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Le Groupe a cependant mis en place un système d'attribution d'actions gratuites (cf. point 3.6 du présent chapitre pour la description des plans d'actions gratuites). Il est à noter que ce système ne concerne pas les mandataires sociaux.

2.2 Tableau requis en application des recommandations de l'AMF

Les rémunérations des mandataires sociaux tiennent compte des rémunérations perçues au niveau de la holding de contrôle en respect de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versé durant l'exercice, de manière direct ou indirect, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau n°1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2017	2016
Jean-Claude Labrune – Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	537 924	528 698
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées aux tableaux 6)	-	-
Total	537 924	528 698
Laurent Labrune – Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	515 253	605 643
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées aux tableaux 6)	-	-
Total	515 253	605 643
Pierre Marucchi - Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	575 763	540 015
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées aux tableaux 6)	-	-
Total	575 763	540 015

Tableau n°2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Claude Labrune	Montant au titre de l'exercice 2017		Montant au titre de l'exercice 2016	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	513 500	513 500	509 000	509 000
Rémunération variable ⁽³⁾	-	-	-	-
Prime de déplacement à l'étranger	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽⁵⁾	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature ⁽⁶⁾	10 424	10 424	5 698	5 698
Total	537 924	537 924	528 698	528 698

Laurent Labrune	Montant au titre de l'exercice 2017		Montant au titre de l'exercice 2016	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	312 000	312 000	294 462	294 462
Rémunération variable ⁽³⁾	140 780	140 780	140 780	250 000
Prime de déplacement à l'étranger	40 000	36 923	40 000	40 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽⁵⁾	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature ⁽⁶⁾	7 181	11 550	7 181	7 181
Total	513 961	515 253	496 423	605 643

Pierre Marucchi	Montant au titre de l'exercice 2017		Montant au titre de l'exercice 2016	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	315 633	315 633	311 538	311 538
Rémunération variable ^{(3) (7)}	97 117	169 117	97 117	37 463
Prime de déplacement à l'étranger	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	50 000	50 000	50 000	150 000
Jetons de présence ⁽⁵⁾	35 671	35 671	35 671	35 671
Avantages en nature ⁽⁶⁾	5 342	5 342	5 342	5 342
Total	503 763	575 763	499 668	540 015

Pour Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi les rémunérations fixe sont versé uniquement par FCB et Cegedim SA. Les rémunérations variables uniquement par Cegedim SA.

(1) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+1.

(2) La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N-1.

(3) La rémunération variable de Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi évoluent proportionnellement à la variation de l'EBIT courant du Groupe.

(4) En 2016, la rémunération exceptionnelle est liée à la cession de l'activité CRM et Données Stratégiques à IMS Health intervenue le 1er avril 2015. La prime exceptionnelle a été versée à Monsieur Pierre Marucchi en 2016 et décidée en 2015. En 2017, la rémunération exceptionnelle de Monsieur Pierre Marucchi est liée à l'acquisition de la société Futuramedia. Elle a été décidée en 2016 et versée en 2017.

(5) Les jetons de présence incluent les jetons de présence attribués par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim. Pour Monsieur Pierre Marucchi sont inclus les jetons de présence de Cegedim SRH Suisse.

(6) Voiture de fonction.

(7) La rémunération variable due au titre de l'exercice N est versée par des avances pendant l'exercice N et est régularisée sur l'exercice N+1. En 2017, les avances sur rémunération variable due au titre de l'exercice 2017 se sont élevées à 72 000 euros, régularisé sur l'exercice 2018.

Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du conseil d'administration		Montants en euros versés en 2017	Montants en euros versés en 2016
Aude Labrune ⁽¹⁾	Jetons de présence	14 000	14 000
	Autres rémunérations ⁽¹⁾	341 982	322 711
Philippe Tcheng	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-
Jean-Louis Mery ⁽²⁾	Jetons de présence	-	13 000
	Autres rémunérations	-	-
Jean-Pierre Cassan	Jetons de présence	18 000	18 000
	Autres rémunérations	-	-
Valérie Raoul-Deprez ⁽³⁾	Jetons de présence	-	26 000
	Autres rémunérations	-	-
Marie Arnaud-Dewitt ⁽⁴⁾	Jetons de présence	3 500	-
	Autres rémunérations	-	-
Anne-Sophie Héréelle ⁽⁴⁾	Jetons de présence	3 500	7 000
	Autres rémunérations	-	-
Sandrine Debroise ⁽⁵⁾	Jetons de présence	14 000	-
	Autres rémunérations ⁽⁵⁾	163 120	180 755
Marcel Kahn	Jetons de présence	25 000	-
	Autres rémunérations	-	-

(1) Rémunération versée par FCB et incluant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages en nature. Une partie de cette rémunération est refacturé à Cegedim dans le cadre de la convention de management fees établis entre FCB et Cegedim. Cette refacturations est effectué en contrepartie de prestations en termes de stratégies, juridique, marketing et RH fourni à Cegedim.

(2) Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Louis Mery est arrivé à son terme le 14 Juin 2016.

(3) Madame Valérie Raoul-Deprez a démissionné de son mandat d'administrateur lors du conseil du 22 mars 2017.

(4) Jetons de présence versés directement à Bpifrance participations.

(5) Rémunération versée par FCB et incluant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages en nature. Une partie de cette rémunération est refacturé à Cegedim dans le cadre de la convention de management fees établis entre FCB et Cegedim. Cette refacturations est effectué en contrepartie de sa fonction de Directeur Financier Groupe au sein de Cegedim.

Tableau n°4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des Options	Valorisation d'options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau N°5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

Tableau N°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social et soumises à conditions de performance

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

Tableau N°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

Tableau N°8 – Historique des attributions d’options de souscription ou d’achat d’actions pour chaque dirigeant mandataire social

	N° du plan
Date d’assemblée	Néant
Date du conseil d’administration	
Nombre total d’action pouvant être souscrites ou achetées	
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
Point de départ d’exercice des options	
Date d’expiration	
Prix de souscription ou d’achat	
Modalités d’exercice	
Nombre d’actions souscrites	
Nombre cumulé d’options de souscription ou d’achat annulées ou caduques	
Option de souscription ou d’achat d’actions restantes en fin d’exercice	

Tableau N°9 – Options consenties et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d’achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total	Prix d’exercice	Plan
Néant			

Tableau N°10 – Récapitulatif de certaines informations requises dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d’être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Claude Labrune Président Date début mandat : 2016 Date fin mandant : 2022	✓			✓		✓		✓
Pierre Marucchi Directeur Général Délégué Date début mandat : 2016 Date fin mandant : 2022	✓			✓		✓		✓
Laurent Labrune Directeur Général Délégué Date début mandat : 2013 Date fin mandant : 2019	✓			✓		✓		✓

2.3 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Etat récapitulatifs, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

	Nombre de titres détenus au 31 décembre 2016	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017
Bpifrance participations	2 102 061	-	0	0	2 102 061
Jean-Pierre Cassan	0	-	0	0	0
Sandrine Debroise	3 807	-	0	0	3 807
FCB	7 375 891	-			7 375 891
GIE GERS	0	-	0	0	0
Anne-Sophie Hérelle	0	-	0	0	0
Marcel Kahn	0	-	0	0	0
Aude Labrune ⁽¹⁾	1	-	0	0	1
Jean-Claude Labrune ⁽¹⁾	0	-	0	0	0
Laurent Labrune ⁽¹⁾	1 601	00	0	0	1 601
Pierre Marucchi ⁽²⁾	23 712	-	0	2 400	21 312
Marie Artaud-Dewitte	0	-	-	-	0
Phlippe Tcheng	0	-	0	0	0

(1) Jean-Claude Labrune, Aude Labrune et Laurent Labrune sont actionnaire de FCB qui détient 52,7% du capital de Cegedim SA.

(2) Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 52,7% du capital de Cegedim SA.

A la connaissance de la société, entre le 31 décembre 2016 et la date de publication du présent Document de Référence sont intervenu les évolutions suivantes dans la participation au capital des administrateurs et dirigeants, y compris au porteur.

Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur la marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et

Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Ainsi les démissions de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte ont été acté lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018. Bpifrance Participations s'est engagé dans le cadre de l'amendement du pacte d'actionnaires à conserver 3% du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.

M. Pierre Marucchi a cédé 5 300 titres et détient donc 16 012 actions à la date de publication du présent Document de Référence.

3. Informations générales concernant la société

3.1 Renseignements sur la société

3.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim.

Les noms commerciaux de l'émetteur sont : Cegedim Dendrite – division TVF, Cegedim Dendrite – Santesurf Division, Cegedim Pharma CRM division, Cegedim Relationship Management, Cegedim Relationship Management France, Cegedim Relationship Management Corp., Deskom, Cegers, Rosenwald et Cegedim Analytics.

3.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.

3.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969.

Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.

3.1.4 Siège social et forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim

Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 336 506,43 euros. Son siège social, depuis le 29 novembre 2016, est situé au 129-137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le pays d'origine est la France. La législation régissant les activités de Cegedim est le Code de commerce.

3.1.5 Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée

Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

3.2 Actes constitutifs et statuts

3.2.1 Objet social de Cegedim

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou

groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

3.2.2 Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur, exception faite des modalités ci-dessous :

- Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque Administrateur est tenu d'être propriétaire pendant toute la durée de son mandat d'une action au moins ;
- Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration ;
- Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 85 ans ;
- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante ;
- Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

3.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au

moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissant d'un état membre de l'Union européenne.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Tous dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.

Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.

3.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

3.2.5 Conditions selon lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles

sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.

3.2.6 Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société

Néant.

3.2.7 Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchissement de seuil. Seules les dispositions légales sont applicables.

3.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi

Néant.

3.3 Informations relatives au capital

3.3.1 Nombre d'actions

Montant du capital au 31 décembre 2017.

Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 336 506,43 euros, divisé en 13 997 173 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.

3.3.2 Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital

3.3.3 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, ni de bons

de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

3.3.4 Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

3.3.5 Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

3.3.6 Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titre initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim ⁽¹⁾	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 ⁽²⁾	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros ⁽³⁾	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 9289 416	70 900 927,60 ⁽⁴⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 ⁽⁵⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en, numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,34	0,9528

1) FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

2) Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

3) Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

4) Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

5) Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

3.4 Actionnariat du Groupe

3.4.1 Composition de l'actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires

(personnes physiques ou morales) possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2017 sont indiqués ci-dessous.

Situation au 31 décembre 2017

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,70%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,89%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,71%	14 847	9 463 105	18 926 210	18 941 057	80,59%
Public ⁽¹⁾	4 506 815	32,202%	4 462 931	43 884	87 768	4 550 699	19,36%
Cegedim ⁽²⁾	12 406	0,09%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 477 778	9 506 989	19 013 978	23 491 756	99,95%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Situation au 28 février 2018

Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 28 février 2017 et la date de dépôt du présent Document de Référence.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	67,53%
Bpifrance participations	419 915	3,00%	0	419 915	839 830	839 830	3,85%
Public ⁽¹⁾	6 137 089	43,85%	6 093 915	43 174	86 348	6 180 263	28,32%
Cegedim ⁽²⁾	64 278	0,46%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	6 108 762	7 824 133	15 648 266	21 757 028	99,71%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

3.4.2 Evolution de la répartition du capital

À la connaissance de la Société, à la date du présent Document de Référence, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, Bpifrance Participations et FMR LLC. Au 31 décembre 2017, FCB et Bpifrance Participations détiennent, ensemble, 67,71% des actions du Groupe Cegedim et 80,59 % des droits de vote.

A la date du dépôt du Document de Référence les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, FMR LLC et DNCA Investments. FCB détient 52,7% des actions du Groupe Cegedim et 67,5% des droits de vote.

- **FCB** est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice ;
- **FMR LLC** est une société holding d'un groupe indépendant de société de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments.
- **DNCA Investments** est une société française de gestion indépendante.

Les derniers franchissements de seuil déclarés sont les suivants :

- **14 février 2018** : DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et le seuil de 3% des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. DNCA Investments déclare détenir 6,1% du capital et 3,9% des droits de vote.
- **15 février 2018** : Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15%, 10% et 5% du capital et les seuils de 15%, 10% et 5% des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de Bpifrance Participations du 13 février 2018. Bpifrance Participations déclare détenir 3,0% du capital et 3,85% des droits de vote. Bpifrance Participations s'est engagé à conserver 3% du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.
- **15 février 2018** : Le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participations déclare

avoir franchi en baisse le seuil des 2/3 du capital et d'avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12% de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018.

- **15 février 2018** : FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66% des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par Bpifrance participations le 13 février 2018, la relation en droits de vote étant mécanique. FCB détient après l'opération 52,7% du capital et 67,5% des droits de vote.
- **18 juin 2015** : Alliance Healthcare France, indirectement contrôlé par Walgreens Boots Alliance, Inc déclare avoir franchi à la baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote suite à la cession de bloc hors marché à FMR LLC et ne plus détenir de titre Cegedim.
- **18 juin 2015** : FMR LLC (245 Summer Street, Boston, USA) déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital et des droits de vote avec 9,59% du capital et 5,73% des droits de vote.
- **31 décembre 2014** : Walgreens Boots Alliance, Inc. a déclaré avoir franchi à la hausse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils des 5 % du capital et des droits de vote de Cegedim. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition indirecte par Walgreens Boots Alliance, Inc., auprès d'AB Acquisitions Holdings Ltd du contrôle de la société Alliance Boots GmbH, qui détient une participation indirecte dans Cegedim. À cette occasion, AB Acquisitions Holdings Limited a déclaré avoir franchi à la baisse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les mêmes seuils et ne plus détenir aucune action de Cegedim.
- **22 avril 2014** : Bpifrance Participations, franchissement à la hausse du seuil de 15% des droits de vote suite à la passation en droit de vote double des actions détenues depuis 4 ans.

Au 28 février 2018

Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 28 février 2018 et la date de dépôt du présent Document de Référence.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	67,53%
Bpifrance participations	419 915	3,00%	0	419 915	839 830	839 830	3,85%
Public ⁽¹⁾	6 137 089	43,85%	6 093 915	43 174	86 348	6 180 263	28,32%
Cegedim ⁽²⁾	64 278	0,46%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	6 108 762	7 824 133	15 648 266	21 757 028	99,71%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

31 décembre 2017

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,70%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,89%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,71%	14 847	9 463 105	18 926 210	18 941 057	80,59%
Public ⁽¹⁾	4 506 815	32,202%	4 462 931	43 884	87 768	4 550 699	19,36%
Cegedim ⁽²⁾	12 406	0,09%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 477 778	9 506 989	19 013 978	23 491 756	99,95%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

31 décembre 2016

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,74%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,90%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,71%	14 847	9 463 105	18 926 210	18 941 057	80,64%
Public ⁽¹⁾	4 495 638	32,12%	4 444 994	50 644	101 288	4 546 282	19,36%
Cegedim ⁽²⁾	23 583	0,17%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 459 841	9 513 749	19 027 498	23 487 339	100,00%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

31 décembre 2015

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	25 845	7 350 046	14 700 092	14 725 937	62,79%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,93%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,72%	28 845	9 452 107	18 904 214	18 930 059	80,72%
Public ⁽¹⁾	4 476 752	31,98%	4 430 476	46 276	90 552	4 523 028	19,29%
Cegedim ⁽²⁾	42 469	0,30%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 456 321	9 498 383	18 996 766	23 453 087	100,00%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

3.4.3 Contrôle de Cegedim

Cegedim est contrôlée par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document de Référence.

Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur la marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Ainsi les démissions de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte ont été acté lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018. De même les décisions importantes du Conseil d'Administration qui étaient prises à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations, n'est plus en vigueur.

3.4.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle

A la date de publication du présent Document de Référence et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

3.5 Pacte d'actionnaires

Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur la marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M.

Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin.

3.6 Opérations afférentes aux titres de la société

3.6.1 Actions auto détenues

A la fin de l'exercice 2017, la Société détenait 12 406 actions. Au cours de l'exercice 2017, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action propre en 2017, hors opération réalisé dans le cadre du contrat de liquidité. La Société n'a transféré aucune action, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société

n'a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2017.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 500 000 euros. Au 31 décembre 2017, le contrat dispose de 4 900 actions Cegedim et 279 701,77 euros de trésorerie.

Entre le 31 décembre 2017 et la date de dépôt du présent Document de Référence la société a acquis

67 392 actions sur le marché dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite. La Société a transféré, dans le cadre des plans d'actions gratuites, 13 575 actions propres. La Société n'a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2017, hors attribution d'actions gratuites.

3.6.2 Attributions d'actions gratuites

Le Conseil du 4 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 18 septembre 2014 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions

composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 21 juin 2017 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Pour plus d'informations voir la note 10.4 « Actions propres » des annexes aux comptes consolidés du Chapitre 4 du présent Document de Référence.

	Plan du 4.06.2013	Plan du 18.09.2014	Plan du 28.01.2016	Plan du 21.06.2017
Date de l'assemblée générale	08.06.2011	08.06.2011	16.11.2015	16.11.2015
Nombre d'actions autorisées par l'AG	1 399 717	1 399 717	1 399 717	1 399 717
Date du Conseil	04.06.2013	18.09.2014	28.01.2016	21.06.2017
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	48 870	19 280	28 038	19 540
Nombre de bénéficiaires	108	34	36	34
Date d'attribution	04.06.2013	18.09.2014	28.01.2016	21.06.2017
Date de libre disposition des actions gratuites				
France	03.06.2015	17.09.2016	28.01.2018	21.06.2019
Etranger	03.06.2017	17.09.2018	28.01.2019	21.06.2020
Fin du délai de conservation	03.06.2017	17.09.2018	28.01.2019	21.06.2020
Actions définitivement attribuées	18 530	18 780	17 017	18 440
Actions définitivement acquises au 31/12/2017	13 950	0	0	0

3.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En cas d'offre publique, il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionariat du

personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;

- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

3.8 Politiques envers les salariés

Les charges de personnels représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2017, les évolutions de salaire seront individualisées.

3.8.1 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim

La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2017, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise est composé de 83 520 actions Cegedim, représentant 0,60 % du capital.

3.8.2 Attribution d'actions gratuites

Cf. point 3.6.2 du présent Document de Référence.

4. Le contrôle interne et la gestion des risques

4.1 Le contrôle interne

4.1.1 Enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Le Contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers que se fixe la Société et d'en retranscrire les effets de façon sincère et fidèle dans les chiffres publiés. La Société met en place les conditions nécessaires à l'exercice d'un Contrôle interne efficace, en veillant, notamment, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement des personnes, s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et s'exécutent dans le respect des valeurs décrites dans la charte de conduite d'affaires et des règles internes de la Société. D'autre part, il découle du Contrôle interne que les informations comptables et financières soient régulières et établies conformément aux normes et règlements en vigueur.

Les enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim se déclinent autour des thématiques suivantes :

La coordination de ses activités

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences « métier ».

La réussite de ce modèle requiert, sur le plan du Contrôle interne, la coordination des actes de gestion et des comportements des personnels. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières

Les procédures de Contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

L'accompagnement de sa croissance

L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

La Direction Générale du Groupe a créé début 2008 un pôle de « Excellence Opérationnelle » (OPEX) chargé d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, mais aussi de renforcer la culture Groupe orientée clients, dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils et de l'optimisation de la productivité des équipes. OPEX est en mesure de proposer des améliorations en matière de Contrôle interne et de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

La sécurité de ses opérations de traitement de l'information

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

L'acquisition de compétences de pointe

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement et accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

4.1.2 Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Direction des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe.

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant la Direction Financière, la Direction des Investissements, la Direction Comptable, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, le Secrétariat Général, la Direction Informatique et la Direction de la Communication et le pôle Excellence Opérationnelle.

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté, en 2010, d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée.

De manière constante, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. L'OPEX et la Direction Juridique, rattachées à la Direction Générale, ont pour mission de formaliser, puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail.

Le réseau des directeurs financiers ou des contrôleurs financiers, dans les pays ou régions, a en charge de relayer au niveau local la politique du Siège. Il s'assure au niveau local du contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles décidés par le Siège.

Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même

temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

4.1.3 Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent pour en faciliter l'exécution. Ce sont notamment les départements Contrôle interne, Contrôle de gestion et OPEX qui sont les plus souvent sollicités pour réaliser ces missions. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines du Contrôle interne.

4.1.4 Contrôle de l'activité juridique du Groupe

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et, le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clés.

4.1.5 Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est dotée d'une structure de gouvernance de la sécurité. Ceci implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

Un département Compliance directement rattaché à la Direction, dont fait partie le Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI), définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques et contrôles par des audits internes réguliers, que la politique est appliquée conformément aux besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable sécurité de l'information ainsi que le Responsable de la sécurité physique mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont

responsables de la mise en place des procédures de sécurité.

Le Directeur d'Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

La politique de sécurité interne du système d'information, activement animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel (réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures) ;
 - La sécurité physique (contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe) ;
 - La sécurité des accès informatiques (contrôler l'accès aux informations) ;
 - La sécurité des informations (assurer un niveau de protection approprié des informations) ;
 - La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux (assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information) ;
 - La sécurité des développements informatiques (intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien) ;
 - La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La conformité à la législation.

Les principaux clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'appuie également sur des référentiels internationaux, tel l'ISO 27001, pour la sécurité de l'information et ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel.

Pour faire reconnaître et valider ce haut niveau de conformité, Cegedim, au travers de ses différentes filiales, a obtenu plusieurs accréditation ou certifications :

- ISO 27001 et ISAE 3402 Type 2 pour les services d'hébergement de Cegedim IT sur les data centers de Boulogne Billancourt et Toulouse (France) ;
- ISO 27001, ISO 20000 et ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim Activ (France) ;
- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim SRH (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour CETIP (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour iGestion (France) ;
- ISO 27001 pour Cegedim RX (UK) ;
- ISO 27001 pour INPS (UK).

4.2 Suivi et gestion des risques et assurances

Les risques énoncés ci-après, ainsi que d'autres dont Cegedim n'a pas actuellement connaissance ou que le Groupe considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats. La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Afin d'apprécier la façon dont le Groupe évalue les risques ainsi que les procédures mises en place pour en assurer le suivi, il convient également de se référer au rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle interne, reproduits intégralement dans les annexes du présent Document de Référence.

4.2.1 Risques financiers

4.2.1.1 Le niveau d'endettement de Cegedim est susceptible d'avoir un impact négatif sur sa condition financière et de l'empêcher de remplir ses obligations liées aux accords de dette

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 et le 21 septembre 2011 afin d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 14 janvier 2016 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à la facilité de crédit de 200 millions d'euros souscrite le même jour, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75% d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et XS0906984355. Le prix d'émission a été de 100% de la valeur nominale.

Le 7 avril 2014, Cegedim a émis 125 millions d'euros d'obligations additionnelles à son émission de 300 millions d'euros à 6,75% arrivant à échéance en 2020. Le prix d'émission a été de 105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1^{er} avril 2014. À l'exception de la date et du prix d'émission, ces nouvelles obligations étaient identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions

d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Entre le 6 mai 2015 et le 25 février 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 110,2 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation était de 314,8 millions d'euros en principal.

Le 14 janvier 2016, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance le 14 janvier 2021.

Le 1^{er} avril 2016 Cegedim a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, pour un montant total en principal de 314 814 000,00 euros et au prix de 105,0625% soit une prime total de 15 937 458,75 euros. La société a procédé à l'annulation de l'intégralité de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros, du tirage du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

Il est à noter que l'endettement net au 31 décembre 2017, contrairement à la situation de l'endettement nette au 31 décembre 2016, n'inclut pas les dettes et la trésorerie de Cegelease et d'Eurofarmat à la suite de l'application de la norme IFRS 5.

LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2017 EST LA SUIVANTE :

- Crédit revolving de 200 millions d'euros, intégralement tirés au 31 décembre 2017, arrivant à échéance le 14 janvier 2021 ;
- Prêt de FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en janvier 2021 ;
- Complément de prix estimé pour 1,1 million d'euros ;
- 24,0 millions d'euros de facilités de découvert dont 0,0 million d'euros utilisés au 31 décembre 2017.

TAUX D'INTERET

L'intérêt payable sur la facilité de crédit revolving est la somme de la marge applicable sur l'Euribor et de certains coûts obligatoires (commission de non-utilisation égale à 35% de la marge applicable et commission d'utilisation égale à 10 points de base (bps), si le montant du tirage est inférieur à un tiers ; de 20bps si le montant du tirage est supérieur ou égal à un tiers et inférieur à deux tiers et de 40bps si le montant du tirage est supérieur ou égal aux deux tiers du montant de la facilité de crédit revolver). La marge applicable est fonction du ratio de levier financier consolidé. Le tableau ci-contre indique le barème de la marge applicable pour la facilité de crédit revolving.

Ratio de levier financier	Marge applicable (% par an)
Ratio ≤ 1,00	0,70
1,00 < Ratio ≤ 1,50	0,90
1,50 < Ratio ≤ 2,00	1,10
Ratio > 2,00	1,40

Au premier semestre 2016, la marge applicable sur les tirages au titre de la facilité de crédit revolving était de 0,90%. Au deuxième semestre 2016 la marge applicable sur les tirages au titre de la facilité de crédit revolving était de 1,40%. En 2017 la marge applicable était de 1,40%.

Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

AMORTISSEMENT DE LA DETTE

La facilité de crédit revolver et le prêt FCB arrivent à échéance le 14 janvier 2021 sans amortissement.

Cegedim peut, occasionnellement, recourir à une dette supplémentaire substantielle pour financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les prises de participation, les acquisitions ou à d'autres fins. Dans ce cas, le Groupe voit croître les risques liés à son niveau d'endettement. Un haut niveau

d'endettement peut, notamment, avoir d'importantes répercussions pour les détenteurs d'actions, à savoir :

- restriction de la capacité du Groupe à obtenir des financements supplémentaires pour le fonds de roulement, les dépenses en capital, les acquisitions et autres besoins d'ordre général ;
- nécessité de consacrer une part substantielle de son flux de trésorerie aux paiements du service de la dette (principal et intérêts) et non à d'autres fins, réduisant par conséquent la trésorerie disponible pour le Besoin en Fonds de Roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général ;
- difficulté accrue pour le Groupe de remplir ses obligations liées à la dette ;
- accroissement de la vulnérabilité du Groupe au regard de la conjoncture économique et industrielle défavorable ;
- exposition du Groupe au risque de hausse de taux d'intérêt, en effet certains des emprunts sont à taux d'intérêt variables ;
- moindre flexibilité du Groupe pour anticiper et réagir aux évolutions de son secteur d'activité ;
- effets négatifs sur les conditions de crédit auprès de ses créanciers ;
- désavantage du Groupe face à des concurrents ayant un levier financier moindre ou des ressources financières supérieures ; et
- augmentation du coût de financement.

En outre, Cegedim doit respecter des clauses restrictives qui limitent sa capacité à entreprendre des activités qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme. L'incapacité du Groupe à respecter ces engagements peut être à l'origine d'un cas de défaut qui peut, en l'absence de correction ou de renonciation, entraîner l'accélération du remboursement d'une portion significative de sa dette. L'un ou l'autre de ces événements ou conséquences peut avoir une incidence défavorable significative sur sa capacité à remplir ses obligations au regard de la dette. La capacité du Groupe à effectuer les paiements du service de la dette et à refinancer son endettement et à financer les futurs besoins en fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général dépendra de ses performances opérationnelles futures et de sa capacité à générer de la trésorerie à partir de ses activités. La capacité de Cegedim à générer de la trésorerie à partir des opérations dépend, en grande partie, de facteurs économiques, concurrentiels, légaux et réglementaires ainsi que d'autres facteurs échappant à son contrôle. Le Groupe pourrait ne pas pouvoir générer suffisamment de flux de trésorerie ou réunir suffisamment de capitaux pour le paiement du service de la dette ou le financement de ses futures

acquisitions ou d'autres dépenses en besoins de fonds de roulement. Si une nouvelle dette s'ajoute aux dettes en cours, les risques auxquels fait face le Groupe actuellement pourraient s'intensifier.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Pour en savoir plus sur les flux de trésorerie et les liquidités de Cegedim consultez le point 3.4 chapitre 3, le point 4.5 du chapitre 4 et la note 8 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document de Référence.

4.2.1.2 L'endettement à taux variable de Cegedim soumet le Groupe au risque de taux d'intérêt, ce qui pourrait entraîner l'augmentation significative de ses obligations concernant le paiement du service de la dette

Les emprunts contractés au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, de ses facilités de découvert et du prêt d'actionnaire de FCB sont à des taux d'intérêt variables et exposent Cegedim au risque de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, ses obligations de paiement du service de la dette dans le cadre de l'endettement à taux variable non couvert augmenteront, même si le montant emprunté reste le même, ce qui obligerait le Groupe à utiliser davantage de trésorerie disponible pour le paiement du service de sa dette. Même si Cegedim entend gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, si les taux d'intérêt augmentent de façon significative, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de satisfaire aux obligations de paiement du service de sa dette, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur son activité, sa condition financière, ses résultats et ses flux de trésorerie. Consultez les points 3.1, 3.4 et 3.5 du chapitre 3 du présent Document de Référence et les risques liés aux taux d'intérêt de ce chapitre.

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêt sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel sur la durée de sa dette. Seule Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture du risque de taux. Les couvertures de taux sont suivies de façon centralisée permettant ainsi de mesurer l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Le Groupe assure la couverture du risque de taux tant en fonction de la dette actuelle que de l'évolution probable de sa dette, en tenant compte, en

particulier, de l'évolution des tirages sur sa ligne de revolving et des modifications dans la structure de sa dette. En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes et d'instruments dérivés optionnels. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

DESCRIPTION DES COUVERTURES MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

Le 29 décembre 2017 les deux swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur Taux Fixe de 4,57% et 4,58% sur un montant notionnel couvert chacun de 20 millions d'euros sont arrivés à échéance.

Le 17 février 2017 et le 11 mai 2017 Cegedim a réalisé deux opérations de swap de taux. Il s'agit de swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%.

- payeur taux fixe au taux de 0,2680% pour un montant notionnel de 50 millions d'euros, à échéance 26 février 2021 avec un départ au 28 février 2017 ;
- payeur taux fixe au taux de 0,2750% pour un montant notionnel de 30 millions d'euros, à échéance 31 décembre 2020 avec un départ au 31 mai 2017.

Au 31 décembre 2017, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap de taux à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 0,2680% sur un montant notionnel couvert de 50 millions d'euros à échéance 28 février 2021 ;
- Taux de 0,2750% sur un montant notionnel couvert de 30 millions d'euros à l'échéance 31 décembre 2020.

Le montant total de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2017.

ÉVALUATION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Au 31 décembre 2017, une hausse de 100 points de base des taux appliqués à la partie non couverte de la dette aurait un impact d'environ 1,7 million d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

4.2.1.3 Les clauses restrictives des accords de dette existants de Cegedim peuvent limiter sa capacité à exercer son activité et à financer ses futures opérations ou besoins en capital, ou à développer d'autres activités

Les accords de dette comprennent différents engagements restrictifs qui imposent des restrictions financières et opérationnelles significatives au Groupe et peuvent limiter sa capacité à entreprendre des actions qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme, dont des restrictions sur sa capacité à :

- recourir à une dette supplémentaire ;
- payer des dividendes ;
- réaliser des emprunts et investissements ;
- vendre des actifs ;
- altérer les activités du Groupe.

Ces restrictions font l'objet d'un certain nombre de conditions et d'exceptions. Pour respecter les restrictions contenues dans certains de ces engagements, Cegedim doit se conformer à certains ratios et tests. L'obligation, pour le Groupe, de respecter ces clauses peut avoir une incidence négative significative sur sa capacité à réagir aux évolutions du marché, à tirer partie des opportunités de développement que le Groupe estime intéressantes, à obtenir des financements futurs, à trouver les fonds nécessaires pour faire face à ses investissements, ou à gérer un déclin futur ou continu de son activité.

De plus Cegedim doit se conformer à un test semestriel de ratio de levier financier maximal et un test de ratio de couverture de frais financiers minimal. Le ratio de couverture de frais financiers minimal a respecté augmenté à partir du 31 décembre 2017. La capacité du Groupe à respecter ses engagements financiers peut être mise à mal par des événements échappant au contrôle du Groupe, et Cegedim pourrait ne pas être en mesure de respecter ses engagements.

Le non-respect de ces engagements au titre des accords de dette existant et de tout futur accord de dette pourrait occasionnellement générer un cas de défaut au regard des accords de dette applicables. Un tel cas de défaut pourrait permettre aux créanciers d'accélérer la dette en question et entraîner l'accélération du paiement de toute autre dette faisant l'objet d'une clause de défaut croisé ou d'accélération croisée. Dans le cas où les porteurs des titres de créances ou d'autres créanciers accéléreraient le remboursement des emprunts, le Groupe et ses filiales pourraient ne pas bénéficier de suffisamment d'actifs pour rembourser cette dette. En

conséquence de ces restrictions, le Groupe pourrait être :

- limité dans sa capacité à gérer son activité ;
- dans l'incapacité à recourir à une dette ou des fonds propres supplémentaires pour faire gérer l'activité en période de ralentissement économique ou d'activité ;
- dans l'incapacité à rester compétitif ou à tirer parti de nouvelles opportunités commerciales.

Ces restrictions peuvent influencer sur la capacité du Groupe à se développer selon sa stratégie.

Le risque de liquidité du Groupe est induit principalement par l'échéance et les paiements d'intérêt de la facilité de crédit revolving, du prêt FCB et des accords de découvert. Les emprunts sont suivis de façon centralisée.

Dette financière nette publiée	En millions d'euros
31.12.2015	167,6
30.06.2016	216,6
31.12.2016	226,8
30.06.2017	237,0
31.12.2017	236,2

FACILITE DE CREDIT REVOLVING

Structure

L'accord de facilité de crédit revolving porte sur un crédit revolving euro d'un montant de 200,0 millions d'euros.

L'accord de facilité de crédit revolving n'est pas assorti de sûretés et n'est garanti par aucune des filiales du Groupe. Les obligations de paiement au titre de l'accord de facilité de crédit revolving sont de même rang que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées du Groupe.

Remboursement

Chaque tirage fait au titre de la facilité de crédit revolving est payable à la fin de la période d'intérêt.

Covenants financiers

Cegedim est soumis à deux covenants de maintenance dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving. La conformité à ces engagements financiers est déterminée conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Le Groupe doit s'assurer que jusqu'à	Ratio de levier financier	Ratio de couverture d'intérêt
30.06.2016	2,50	1,50
31.12.2016	2,50	1,50
30.06.2017	2,50	1,50
31.12.2017	2,50	4,50
30.06.2018	2,50	4,50
31.12.2018	2,50	4,50
30.06.2019	2,50	4,50
31.12.2019	2,50	4,50
30.06.2020	2,50	4,50
31.12.2020	2,50	4,50

L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés ni le prêt FCB.

L'EBITDA utilisé pour le calcul du ratio de levier financier est retraité de l'impact de la correction comptable des activités de location à la suite de l'application de la norme IAS 17 et de l'impact de l'application de la norme IFRS 5 Cf. note 8.1 du point 4.6 du Chapitre 4 du présent Document de Référence.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants au 31 décembre 2017. Le ratio dette nette sur EBITDA s'établit à 1,92 et le ratio EBITDA sur frais financiers à 13,74.

Covenants non financiers et autres clauses

Au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, Cegedim est soumise à des interdictions en matière d'octroi de sûretés sur tout ou partie de ses actifs et sur la cession de tout ou partie de ses actifs dans le cadre de transactions visant à augmenter le niveau d'endettement ou à réaliser une acquisition.

L'accord de facilité de crédit revolving prévoit également des engagements d'ordre général, notamment une interdiction d'encourir des dettes supplémentaires, sous réserve d'exceptions limitées, et relativement à la cession d'actifs, ainsi que des restrictions sur l'octroi de prêts, de crédits, de garanties, sur la distribution de dividendes et sur la réalisation de fusions.

L'accord de facilité de crédit revolving comprend également des clauses d'obligations conventionnelles, de représentations, des garanties et des engagements.

L'accord de facilité de crédit revolving prévoit également d'autres cas conventionnels de défaut.

Loi applicable

L'accord de facilité de crédit revolving est régi par le droit français.

PRET FCB

Structure

Le prêt FCB n'est pas assorti de sûreté et n'est garanti par aucune des filiales de Cegedim. Les obligations de paiement au titre du prêt FCB sont subordonnées à la facilité de crédit revolving.

Covenants non financiers et autres clauses

Selon les termes de l'accord de subordination entre la facilité de crédit revolving et le prêt FCB, amendé le 26 janvier 2018, le Groupe ne peut rembourser que 20 millions d'euros avant la maturité de janvier 2021.

Loi applicable

L'accord de prêt FCB est régi par le droit français.

FACILITES DE DECOUVERT

Le Groupe a mis en place des facilités de découvert avec plusieurs banques françaises pouvant aller jusqu'à 24,0 millions d'euros. Ces facilités sont conclues pour une durée indéfinie ; l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment. Leurs taux d'intérêt sont variables et indexés sur l'Euribor. Au 31 décembre 2017, le Groupe a un encours de 0,0 million d'euros au titre de ces facilités.

PRINCIPAUX FINANCEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les principaux financements de Cegedim en date du 31 décembre 2017.

En millions d'euros	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité de crédit revolving	200,0		200,0	
Prêt FCB	45,1	-	45,1	
Facilité de découvert	0,0	0,0	-	-
Total	245,1	0,0	245,1	-

Au 31 décembre 2017, les lignes de crédit confirmées du Groupe s'élèvent à 200,0 millions d'euros, intégralement utilisés et 24 millions de facilités de découvert non utilisées.

4.2.1.4 Le risque de change auquel Cegedim est exposé peut affecter sa situation financière

84,7% des activités du Groupe sont réalisées par des filiales situées dans la zone euro, exposant ainsi Cegedim au risque de change. Les effets de change ont impacté négativement le chiffre d'affaires 2017 de 0,9 %. Ces effets sont principalement liés à la livre sterling (10,9 % du chiffre d'affaires). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

En raison de l'exposition aux variations des devises et de la volatilité des taux de change, le Groupe ne peut prévoir l'effet des fluctuations des taux de change sur ses résultats opérationnels futurs. Cependant, les filiales du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'établissement des comptes des filiales faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe, au 31 décembre 2017, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31.12.2017	EUR	GBP	Autres devises	Total
Montant (en millions d'euros)	638,3	95,3	12,7	746,2
Part en %	85,5%	12,8%	1,7%	100,0%

Le tableau ci-dessous permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises dans une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1% de la parité euro-sterling sur les comptes 2017 des filiales dont la devise d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 0,7 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	-972	-387
Position hors-bilan	-	-
Position nette après gestion	-972	-387

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2017, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 0,5 million d'euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 0,1 million euros.

Les effets de change ont eu un effet négatif de 4,1 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2017 des activités poursuivies. Il convient de noter que la livre sterling a eu un effet de change négatif de 3,7 millions d'euros. Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2016 sur la base des taux de change 2017. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

4.2.1.5 En lien avec les acquisitions passées et futures une partie significative du prix d'acquisition a été ou pourrait être allouée aux écarts d'acquisition et marques acquises. Une évolution défavorable des prévisions d'activité, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations

Par exemple la cession de la division CRM et données stratégiques a induit la constatation d'une moins-value de cession significative. Enfin le Groupe a passé dans les comptes 2016 et 2017 une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles sur des actifs en voie d'obsolescence, « Software Legacy », pour un montant de 7,5 millions d'euros en 2016 et de 9,3 millions d'euros en 2017.

Les écarts d'acquisition et les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation de perte de valeur.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation, en particulier à l'égard des écarts d'acquisition, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations. Ces dépréciations pourraient avoir un effet majeur sur les résultats du Groupe.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous reporter à la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés (point 4.6), au point 3.4.1 du chapitre 3 et au rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes au point 4.7.

4.2.2 Risques de marché

4.2.2.1 Cegedim n'ayant pas versé dans le passé des dividendes réguliers, les actionnaires pourraient obtenir aucun retour sur investissement à moins de vendre leurs actions à un prix supérieur à celui qu'ils auraient payé

Cegedim n'as pas versé de dividende depuis 2011, celui-ci était basé sur les résultats 2010.

Toute décision de déclarer et de verser des dividendes à l'avenir relèvera de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépendra, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration jugera pertinents. En

outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Par conséquent, tout retour sur investissement obtenu sur les actions du Groupe pourrait dépendre exclusivement de l'éventuelle appréciation de leur cours sur le marché. Pour plus d'informations, veuillez consulter dans le chapitre 3 le point 3.6.1 « Politique de distribution de dividendes ».

4.2.2.2 Les résultats de Cegedim peuvent fluctuer significativement, ce qui peut nuire à la valeur de ses actions

Les futurs résultats de Cegedim, y compris son chiffre d'affaires, sa marge brute, sa rentabilité et ses flux de trésorerie, peuvent varier de manière significative et la comparaison des résultats du Groupe d'une période à l'autre risque de ne pas être significative. En conséquence, les résultats passés du Groupe ne présument pas des performances futures. Les résultats financiers de Cegedim fluctuent en fonction de différents facteurs, dont certains échappent à son contrôle. La fluctuation des résultats peut nuire à la valeur des actions. Les facteurs pouvant causer une fluctuation des résultats financiers du Groupe comprennent, notamment et sans limitations, les facteurs énumérés ailleurs dans la présente section « Facteurs de risque » et ceux énumérés ci-dessous :

- Le gain ou la perte de clients importants, y compris via la fusion ou le regroupement de ceux-ci ;
- Le montant et le calendrier des dépenses d'exploitation liées à la continuation et à l'expansion de l'activité, des opérations et de l'infrastructure du Groupe ;
- Les pannes de réseau ou failles de sécurité ;
- La situation du secteur de la santé ;
- La situation économique générale, sectorielle et boursière ;
- La capacité du Groupe à attirer de nouveaux clients ;
- Le niveau de services commandés par ses clients ;
- Le taux de renouvellement de la clientèle ainsi que le calendrier et les modalités de ce renouvellement ;
- Les augmentations ou diminutions du nombre d'utilisateurs des solutions du Groupe ou les changements de prix ;
- Les modifications des politiques tarifaires du Groupe ou de celles de ses concurrents ;

- Le mix des solutions et services vendus au cours d'une période ;
- Les variations du calendrier de vente des solutions du Groupe ;
- Le calendrier et le succès de l'introduction de nouvelles solutions par le Groupe ou ses concurrents ou toute autre modification de la dynamique concurrentielle du secteur, y compris les regroupements entre concurrents, clients ou partenaires stratégiques ; et
- Le calendrier des dépenses liées au développement ou à l'acquisition de technologies ou d'entreprises et les charges futures potentielles en cas de dépréciation des écarts d'acquisition des sociétés acquises.

4.2.2.3 La préparation des états financiers implique que Cegedim procède à des estimations ; retienne certaines hypothèses et méthodes qui pourraient impacter négativement ses résultats financiers. Des contrôles internes inefficaces pourraient également nuire à ses activités et à ses résultats

Les méthodes, estimations et hypothèses adoptées par Cegedim dans l'application des méthodes comptables ont une incidence significative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, veuillez-vous reporter à la note 14 des notes annexes aux états financiers consolidés (point 4.6) du présent Document de Référence. Ces méthodes, estimations et hypothèses sont soumises à des risques, incertitudes et interprétations dont l'évolution pourrait affecter les résultats du Groupe. En outre, il se peut que le Contrôle interne exercé par Cegedim sur les communications d'informations financières n'empêche pas ou ne permette pas de détecter les inexactitudes en raison des limites qui lui sont inhérentes, y compris en cas d'erreur humaine, de contournement des contrôles ou de fraude. Même des contrôles internes efficaces ne peuvent fournir qu'une simple assurance raisonnable quant à la préparation et à l'image fidèle donnée par la présentation des états financiers. Si le Groupe ne parvient pas à mettre en œuvre des contrôles internes pertinents, y compris en ne mettant pas en place les améliorations ou nouveaux contrôles requis, ou si le Groupe éprouve des difficultés dans cette exécution, ses activités et ses résultats pourraient en souffrir et le Groupe pourrait ne pas respecter les obligations lui incombant en matière de publication.

4.2.3 Risque Juridiques

En dehors des éléments signifiés dans les risques 4.2.3.1 ; 4.2.3.2 et 4.2.3.3 ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.2.3.1 Le Groupe pourrait être contraint à des dépenses imprévues et se voir incapable de fournir ses produits et services si Cegedim est reconnue coupable d'infraction, de détournement ou de toute autre violation des droits de propriété de tiers

Cegedim a été visée par le passé, et pourrait être visée à l'avenir, par des allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ; certaines fonctionnalités de son logiciel sont similaires à celles de produits concurrents et des tiers peuvent donc alléguer que le Groupe ne possède pas tous les droits de propriété intellectuelle requis pour ses logiciels. Le Groupe estime n'avoir enfreint et n'enfreindre aucun droit de propriété valable ou exécutoire de tiers. Des réclamations sont toutefois occasionnellement déposées contre le Groupe et la Direction ne peut garantir que les allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ne seront pas jugées fondées ou que des réclamations ne seront pas déposées contre le Groupe dans le futur. La défense contre de telles réclamations pourrait imposer des coûts substantiels à Cegedim et distraire le management de ses responsabilités quotidiennes. Un tiers déposant une réclamation contre le Groupe pourrait en outre obtenir un jugement accordant des dommages et intérêts substantiels, ainsi qu'une mesure injonctive ou toute autre mesure de redressement équitable susceptible de bloquer effectivement sa capacité à fournir ses produits et services. De même, le Groupe ne peut garantir que les licences protégeant la propriété intellectuelle de tiers éventuellement requises pour ses produits et services seront disponibles à des conditions commerciales raisonnables, ou à quelque condition que ce soit. Ces réclamations pourraient de plus exiger une indemnisation de ses clients synonyme de dépenses significatives. Des poursuites pourraient être intentées si les licences nécessaires ne peuvent être obtenues ou si les licences existantes ne sont pas

renouvelées. Les résultats des poursuites sont foncièrement incertains et toute décision contraire pourrait faire perdre au Groupe ses droits de propriété, l'exposer à des obligations financières substantielles, le contraindre à chercher à obtenir des licences auprès d'autres sociétés et, en général, exercer un impact défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.3.2 Des conflits juridiques ou des enquêtes publiques pourraient se solder par des jugements ou des règlements à l'amiable défavorables à Cegedim

Cegedim a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans diverses réclamations et poursuites pouvant résulter de la conduite normale de ses affaires ou d'enquêtes, d'investigations ou d'audits de ses activités menés par les gouvernements et autorités administratives indépendantes. Par exemple, le 24 septembre 2015, la Cour d'Appel de Paris a rejeté la requête de Cegedim et a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet 2014 concernant les allégations de pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des bases de données des professionnels de santé. Le montant de l'amende était de 5,8 millions d'euros. Le Groupe a formé un pourvoi en cassation qui est en cours de procédure. Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ses obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclus le 2 juillet 2007. Cegedim a décidé de faire appel de cette condamnation. Cette amende impacte le résultat non courant et a été classée en autres dettes non financières. Aucun montant n'avait été provisionné et aucun montant complémentaire n'est provisionné.

Par ailleurs, Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale. Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health aurait dû être assigné. Euris réclame des dommages et intérêt de plusieurs millions d'euros. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, la société a décidé de ne pas passer de provisions.

Les résultats de toute poursuite lancée contre le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraires pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence

ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.3.3 Des conflits commerciaux pourraient se solder par des jugements ou des règlements à l'amiable défavorables à Cegedim

Cegedim a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ces clients ou fournisseurs. Par exemple la filiale US de Cegedim était en conflit avec un client qui utilisait des licences non déclarées. Un accord à l'amiable a été conclu se traduisant par une dépréciation des créances clients de 3,7 millions de dollars dans les comptes 2016 du Groupe.

Les résultats de toute procédure engagée par le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraire pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.4 Autres Risques

4.2.4.1 Cegedim pourrait ne pas parvenir à accroître son activité avec les clients existants ou perdre un ou plusieurs de ses principaux clients

La rétention des clients existants est au cœur du modèle d'entreprise des différentes divisions de Cegedim, et la réussite du Groupe dépend de sa capacité à continuer de vendre ses produits et services, notamment les mises à jour et les offres additionnelles de ses produits et services, à ses clients existants. Certains des clients existants du Groupe achètent initialement un seul ou un nombre limité de ses produits et services. Ces clients pourraient choisir de ne pas utiliser ou acheter d'autres modules ou de nouveaux logiciels et services. Si le Groupe ne parvenait pas à accroître son activité avec ses clients actuels, son chiffre d'affaires pourrait croître à un rythme plus lent voire diminuer. Le premier, les 5 premiers et les 10 premiers clients du Groupe représentent, respectivement, 2,0%, 8,6% et 13,1% du

chiffre d'affaires des activités du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

4.2.4.2 Cegedim pourrait ne pas être en mesure de lancer avec succès de nouveaux produits ou services ou de suivre le rythme des progrès technologiques

La pertinence du modèle d'entreprise de Cegedim dépend de la capacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies et aux normes de plus en plus strictes du secteur, ainsi que de son aptitude à lancer de nouveaux produits et services en conséquence. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de lancer de nouveaux produits ou de les lancer dans les délais, ou encore que ces produits seront acceptés par le marché. En outre, le Groupe doit obtenir des certifications de conformité de diverses autorités dans le cadre du développement de logiciels et de bases de données médicamenteuses pour s'assurer que ses produits répondent aux exigences réglementaires de ces autorités. Cegedim ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir toutes les certifications de conformité pertinentes. Même s'il était en mesure de le faire, il pourrait encourir des frais importants et subir des retards. En outre, les concurrents du Groupe pourraient développer des produits plus efficaces que les siens et réduire ainsi sa part de marché. L'éventuelle incapacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies pourrait entraîner l'obsolescence de ses produits et services et nuire à son activité. Le marché des technologies de l'information sur la santé se caractérisant par une évolution technologique rapide, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'anticiper l'évolution des besoins de ses clients actuels et potentiels qui pourraient limiter sa compétitivité ou entraîner l'obsolescence de sa technologie existante. Sa réussite et sa compétitivité future dépendront en partie de sa capacité à continuer d'améliorer ses produits et services existants, à développer de nouvelles technologies qui répondent aux besoins de plus en plus sophistiqués et variés de ses clients potentiels, à concéder des technologies de pointe sous licence et à intégrer en temps opportun et de manière rentable les progrès technologiques et les nouvelles normes et pratiques du secteur. Le développement de sa technologie propriétaire comporte des risques techniques et commerciaux importants. Cegedim pourrait ne pas parvenir à utiliser efficacement les nouvelles technologies ou à adapter sa technologie propriétaire à l'évolution des exigences des clients ou aux nouvelles normes du secteur, et son activité pourrait en pâtir. S'il ne parvenait pas à lancer les produits prévus

dans les délais, à améliorer ses produits et services actuels ou à développer de nouveaux produits compatibles avec les nouvelles technologies et normes du secteur, le Groupe pourrait perdre des clients au profit de ses concurrents actuels ou futurs, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.4.3 L'activité de Cegedim dépend de la protection adéquate et effective de ses droits de propriété intellectuelle

Le modèle de Cegedim repose sur des produits technologiques et sur ses droits de propriété intellectuelle des dits produits. La protection de ses droits de propriété intellectuelle est donc essentielle à la réussite de Cegedim et à sa capacité à maintenir sa position concurrentielle. Outre ses marques existantes, ses secrets commerciaux et ses droits d'auteur, le Groupe protège ses droits de propriété au moyen d'accords de confidentialité et de mesures techniques. Il ne compte généralement pas sur des brevets pour protéger sa technologie. Il conclut habituellement des accords de non-divulgaration et de devoir avec ses employés et ses consultants, et limite l'accès à ses secrets commerciaux et à sa technologie. En règle générale, ses contrats de travail comprennent également des clauses imposant à ses employés de céder toutes les inventions et tous les droits de propriété intellectuelle qu'ils développent dans le cadre de leur emploi et d'accepter de ne pas divulguer ses informations confidentielles, même au-delà de la durée de leur contrat de travail. Malgré ses efforts, son code source, son savoir-faire et ses secrets commerciaux pourraient être divulgués à des tiers, faisant ainsi perdre au Groupe l'avantage concurrentiel résultant de ce code source, ce savoir-faire ou ces secrets commerciaux.

Cegedim minimise également la nécessité de divulguer son code source aux utilisateurs ou à d'autres tiers. Cela étant, le Groupe ne peut être certain que ces mesures empêcheront des tiers d'accéder à ses logiciels, son code source ou ses informations confidentielles. L'utilisation et la distribution par le Groupe de logiciels et modules open source dans le cadre de son activité exposent également sa propriété intellectuelle à des risques. L'expression « open source » s'applique communément aux logiciels dont le code source est soumis à une licence autorisant sa modification, sa conjugaison à d'autres logiciels et sa redistribution, sous réserve des restrictions énoncées dans la licence. Sous certaines conditions, l'utilisation d'un code open source afin de créer un code dérivé pourrait obliger le Groupe à mettre gratuitement ce code dérivé à la

disposition d'autrui. Cegedim surveille très attentivement son utilisation de code open source dans le but d'éviter les situations qui exigeraient la libre diffusion d'une partie de sa principale technologie exclusive sous forme de code open source, et utilise en général uniquement du code disponible en vertu de licences de type open source qui lui permettent de redistribuer et vendre librement les produits résultants sans restriction. Cegedim ne peut toutefois garantir qu'il n'utilisera pas de code régi par des licences plus restrictives ou qu'un tribunal n'interprétera pas une licence comme une obligation de diffuser sa technologie sous forme de code open source. Le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il a prises ont empêché ou empêcheront le détournement de sa technologie. Il a déjà été impliqué dans des procédures judiciaires pour ce qu'il soupçonnait être des détournements de sa propriété intellectuelle. Le détournement de sa propriété intellectuelle pourrait nuire à sa position concurrentielle. En outre, Cegedim pourrait se voir contraint d'engager des poursuites pour faire respecter ou protéger ses droits de propriété intellectuelle ou se défendre contre des réclamations pour violation, détournement ou autres violations des droits de propriété intellectuelle de tiers. Si le Groupe n'était pas en mesure de protéger adéquatement sa propriété intellectuelle ou si, ce faisant, il encourait des coûts substantiels, résultant notamment du temps et de l'attention consacrés par sa Direction, son activité, sa situation financière et ses résultats pourraient fortement en pâtir.

4.2.4.4 Cegedim pourrait être tenu responsable de l'utilisation inappropriée de ses produits et services ou des informations fournies

Les produits et services de Cegedim pourraient être utilisés autrement que prévu, notamment par des moyens qui pourraient causer des dommages, constituer une fraude, d'autre infraction pénale ou civile, ou encore attirer l'attention négative du public. Bien que le Groupe puisse ne pas être responsable de l'utilisation abusive de ses produits et services ou de tout acte répréhensible commis en utilisant ses produits et services, il pourrait faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires et voir sa réputation remise en cause. Par exemple, au cours des dernières années, certains pharmaciens situés en France ont été poursuivis pour avoir rédigé de faux documents comptables à des fins de fraude fiscale et pour avoir soumis des demandes de remboursement frauduleuses à la Sécurité Sociale en utilisant de manière abusive certaines fonctionnalités d'un logiciel conçu par Alliadis, filiale du groupe Cegedim. Il a été suggéré dans la presse française que son logiciel contenait des

fonctionnalités qui facilitaient ce comportement des pharmaciens et qu'il n'intégrait pas suffisamment de contrôles pour empêcher ses utilisateurs de frauder ou de commettre des erreurs. Les actions légales ou réglementaires découlant de ces incidents, pourraient faire l'objet d'amendes et voir la réputation de Cegedim ternie.

Cegedim fournit des informations que les professionnels de santé utilisent dans le traitement des patients. Si ces informations étaient incorrectes ou incomplètes, le Groupe pourrait être tenu responsable du manque de fiabilité de ses produits et faire l'objet d'autres réclamations en raison de conséquences négatives, notamment le décès de patients. Le Groupe fournit également un logiciel qui contient des informations cliniques sur le patient. Un tribunal ou un organisme gouvernemental pourrait décider que la fourniture d'informations sur la santé expose le Groupe au risque d'être tenu responsable de dommages corporels, d'erreurs de prescriptions ou de traitement ou d'informations de santé. Bien que Cegedim ait souscrit une assurance relative à sa responsabilité en matière de produits portant sur le montant que sa Direction estime suffisant pour son activité, le Groupe ne peut garantir que la protection offerte par cette assurance se révélera suffisante ou qu'il pourra continuer d'en jouir, le cas échéant, à des conditions acceptables. Une plainte déposée contre Cegedim et contre laquelle le Groupe ne serait pas assuré ou ne serait pas suffisamment assuré pourrait nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats, et une plainte pourrait, en dépit de son rejet, entraîner des coûts importants et le détournement des ressources de gestion.

4.2.4.5 Les erreurs de traitement de données, les retards de livraison ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services de Cegedim pourraient entraîner une perte de confiance des clients

Les erreurs de traitement des données ou les défauts importants des produits de Cegedim pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires, une hausse des avoirs clients, l'obligation de refaire le même travail, le paiement de dommages et intérêts, le rejet futur des produits du Groupe, notamment des nouvelles versions et mises à jour, et de ses services par les clients actuels et prospectifs, ainsi que nuire de manière irréparable à sa réputation. Ces amendes, pertes de chiffre d'affaires ou augmentations des coûts de service et de support peuvent également résulter des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services du Groupe, de la non-

fourniture des produits et services dans les conditions requises ou du non-respect des objectifs spécifiés dans les délais contractuels. Cegedim ne peut garantir qu'il ne rencontrera pas des difficultés ou ne connaîtra de retards dans la livraison ou la mise en œuvre de produits et services futurs qui pourraient fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.4.6 Si la sécurité de Cegedim était enfreinte, le Groupe pourrait être tenu responsable, et ses clients pourraient refuser d'utiliser ses produits et services

L'activité de Cegedim repose sur la transmission, le stockage et l'hébergement en toute sécurité d'informations sensibles, notamment d'informations protégées sur la santé, d'informations financières et d'autres informations relatives à ses clients, la Société et ses collaborateurs. En conséquence, le Groupe pourrait pâtir de l'accès illicite à ses systèmes informatiques, délibéré ou non, qui pourrait perturber son activité, notamment en raison du détournement ou de la perte d'informations sensibles et de l'altération de données. Cegedim pourrait également pâtir d'attaques par déni de service et d'autres attaques sur l'Internet allant du simple vandalisme de ses systèmes électroniques au vol systématique des informations sensibles et de la propriété intellectuelle. Le Groupe ne peut garantir que ses programmes et contrôles suffiront à prévenir toutes les menaces possibles pour la sécurité. Cegedim estime que tout dommage causé à ses systèmes électroniques, notamment l'accès frauduleux à des informations sensibles, l'utilisation ou la divulgation illicite de ces informations ou une perturbation importante de ses actifs et réseaux informatiques (i) nuirait à sa réputation et sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, (ii) l'obligerait à consacrer des ressources financières et autres importantes à l'atténuation de ces problèmes et (iii) entraînerait une augmentation de ses coûts en matière de cybersécurité, notamment par le biais de changements organisationnels, du déploiement de personnel supplémentaire et de technologies de protection, de la formation supplémentaire des employés et du recours à des experts et consultants externes.

En outre, l'accès illicite à ces informations sensibles ou leur utilisation ou divulgation frauduleuse pourrait entraîner une responsabilité civile ou pénale ou la prise d'une mesure réglementaire, notamment l'imposition d'amendes et de pénalités potentielles. Récemment, d'autres entreprises ont pâti de nombreux incidents très médiatisés impliquant des atteintes à la sécurité des données par les entités qui transmettent et

stockent des informations sensibles. Les poursuites engagées à l'issue de ces violations de la sécurité visent des dommages et intérêts très importants, même si beaucoup d'entre elles n'ont pas encore abouti. Bien que le Groupe ait souscrit à une assurance pour couvrir ces types de dommages et de coûts, s'il était poursuivi pour ce type de violation de la sécurité, il n'est pas certain que cette assurance couvrirait les coûts et les dommages et intérêts évalués dans le cadre des procès intentés au Groupe. Toute violation réelle ou perçue de sa sécurité ou la divulgation de toute information sensible pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires en dissuadant les clients d'utiliser ou d'acheter ses produits et services à l'avenir. Si sa sécurité est compromise, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient fortement en pâtir.

4.2.4.7 Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts

Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts. Le Groupe met continuellement en place de nouveaux logiciels, notamment des améliorations à ses logiciels existants, qui peuvent contenir des défauts. La détection par Cegedim d'un défaut dans un nouveau logiciel avant sa mise en place pourrait contraindre le Groupe à retarder le déploiement dudit logiciel en attendant d'avoir résolu le problème, nuire à son chiffre d'affaires et l'obliger à encourir des coûts supplémentaires. Si Cegedim ne découvrait les défauts affectant ses logiciels qu'après leur déploiement, ceci pourrait nuire à sa réputation et peser sur son chiffre d'affaires ; le Groupe pourrait également pâtir des retards de commercialisation, faire l'objet de réclamations, et subir l'acceptation tardive ou le rejet de ses applications par le marché, la résiliation ou la renégociation de licences, des dépenses imprévues et le détournement des ressources requises pour remédier à ces défauts et à la faible protection offerte par ses logiciels en matière de vie privée et/ou de sécurité.

Les clients de Cegedim peuvent également utiliser ses logiciels avec les produits d'autres sociétés ou ceux qu'ils ont développés en interne. En conséquence, il pourrait être délicat d'identifier la source des problèmes. Même si les logiciels de Cegedim ne provoquent pas ces problèmes, l'existence de ces défauts pourrait amener le Groupe à encourir des frais importants, détourner l'attention de son personnel technique de ses efforts en matière de développement de logiciels, nuire à la réputation du Groupe et causer des problèmes importants en termes de relations avec les clients. Chacune de ces retombées pourrait fortement nuire à l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

4.2.4.8 Les perturbations et les défaillances de systèmes pourraient entraîner le mécontentement et la perte de clients

Les systèmes de Cegedim peuvent former une partie intégrante des activités commerciales de ses clients, car ils sont utilisés pour gérer les données des clients et assurer le traitement des paiements. La performance continue et ininterrompue des systèmes du Groupe est essentielle à sa réussite, car la défaillance de tout système qui nuirait à sa capacité à fournir des services à ses clients pourrait susciter le mécontentement de ces derniers. La capacité de Cegedim à satisfaire en permanence ses clients dépend de son aptitude à protéger ses systèmes informatiques contre les dégâts causés par les incendies, les pertes de puissance, les inondations, les pannes de télécommunications, les tremblements de terre, les attentats, le vandalisme et tout événement similaire indésirable et imprévu. En dépit des mesures adoptées par Cegedim pour protéger ses réseaux, ses systèmes pourraient également pâtir de virus informatiques, d'effractions et de perturbations similaires résultant d'une manipulation illicite. Les événements météorologiques majeurs et pandémies majeures pourraient également empêcher le Groupe d'exercer normalement ses activités. Bien que le Groupe ait souscrit une assurance qu'il estime être adaptée à son activité et à son secteur, cette assurance pourrait ne pas compenser les pertes importantes résultant de ces événements. Une panne prolongée ou de fréquentes pannes de l'ensemble de ses systèmes pourraient nuire à la réputation de Cegedim et inciter ses clients à imputer au Groupe la responsabilité des dommages qui auraient été causés par une panne ou une interruption. Un dommage ou une défaillance qui interromprait ou retarderait ses systèmes, ou des dommages ou pannes prolongés ou répétés pourraient fortement réduire l'attractivité des services du Groupe et peser sur la demande dont font l'objet ses produits et services et donc fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.4.9 Les fournisseurs de données pourraient récupérer des données que Cegedim a déjà recueillies, empêcher le Groupe d'accéder à certaines données à l'avenir ou enfreindre les normes du Groupe en matière de qualité des données, entravant ainsi la fourniture de ses produits et services à ses clients

Cegedim s'appuie non seulement sur ses données prioritaires provenant de sources d'informations

accessibles au grand public, mais également sur celles achetées auprès de fournisseurs de données tiers. Le Groupe compte sur ces fournisseurs pour fournir les licences de données nécessaires à des conditions commercialement raisonnables. La capacité de Cegedim à continuer de fournir des produits et services à ses clients pâtirait de la non-diffusion de certaines données par ces fournisseurs, en raison de l'incapacité du Groupe à entretenir des relations suffisantes avec ces fournisseurs, de préoccupations juridiques, contractuelles, relatives à la vie privée, à la concurrence ou d'autres préoccupations de nature économique. Par exemple, les fournisseurs de données pourraient ne pas diffuser leurs données s'il existait une raison concurrentielle de le faire, si Cegedim ne respectait pas son contrat avec eux, s'ils étaient acquis par l'un de ses concurrents, en cas d'adoption d'une loi limitant l'utilisation des données qu'ils fournissent ou d'interprétations judiciaires limitant l'utilisation de ces données. Les fournisseurs de données de Cegedim pourraient également enfreindre les normes de qualité de Cegedim et amener le Groupe à mettre un terme à sa relation avec eux. Si un nombre élevé de fournisseurs de données cessaient de diffuser leurs données, en interrompaient la diffusion ou enfreignaient les normes de Cegedim en matière de qualité des données, la capacité de Cegedim à fournir des produits et services à ses clients pourrait en pâtir, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.4.10 Cegedim est soumis à un certain nombre de lois, règlements et initiatives sectorielles dans un cadre réglementaire en évolution

L'activité de Cegedim et celle de ses clients sont régies par un certain nombre d'entités gouvernementales dans plusieurs pays. Les lois et règlements de ces entités pourraient affecter le Groupe directement par leur application, ou indirectement au travers de leur application à ses clients, car ces derniers doivent pouvoir utiliser les produits de Cegedim d'une manière conforme à ces lois et règlements. Si tel n'était pas le cas, Cegedim pourrait éprouver des difficultés à commercialiser ses produits ou à respecter les contrats qu'il a signés avec ses clients. Dans le cas des règlements qui s'appliquent uniquement à ses clients, on pourrait néanmoins reprocher à Cegedim d'avoir en théorie aidé ses clients à enfreindre des lois ou règlements relatifs à la santé.

Le secteur des technologies de l'information relatives à la santé étant relativement nouveau, l'application de

nombreux règlements aux activités des entreprises concernées et aux activités de leurs clients est incertaine. Dans de nombreux pays, des lois peuvent s'appliquer directement ou indirectement à l'activité de Cegedim et à celle de ses clients, notamment des lois interdisant les ristournes et limitant les recommandations des médecins. En outre, ces lois et règlements diffèrent d'un pays à l'autre et les produits et services de Cegedim doivent être adaptés pour satisfaire les régimes juridiques et réglementaires de chaque pays, ajoutant à la complexité de la conformité légale et réglementaire. Toute décision prise à l'issue de l'examen des pratiques commerciales de Cegedim et de celles de ses clients par les tribunaux ou les autorités de contrôle pourrait nuire au Groupe.

Les règles régissant la santé pourraient également évoluer d'une manière qui limiterait les activités existantes de Cegedim ou sa croissance. En France par exemple, les chaînes de pharmacies ne sont pas autorisées, mais l'Union européenne s'efforce de faire en sorte que la loi soit modifiée afin de permettre leurs existences. Une modification de la loi pourrait nuire au pouvoir de négociation de Cegedim avec les pharmacies en France. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de continuer de profiter de son atout actuel en matière de conclusion d'arrangements commerciaux avec des chaînes de pharmacies en France, malgré l'avantage potentiel d'avoir moins de parties avec lesquelles conclure des affaires. Si son pouvoir de négociation diminuait ou si la réduction de ses coûts opérationnels ne suffisait pas à compenser l'impact négatif sur son pouvoir de négociation, ceci pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les lois et règlements applicables au secteur de la santé en général et au secteur des technologies de l'information relatives de la santé en particulier devraient continuer d'évoluer à court terme. L'incapacité éventuelle du Groupe à se conformer aux changements de législations, réglementation en vigueur, ou l'évolution du cadre réglementaire de la santé pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.4.11 Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel

Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel et se caractérise par une évolution rapide des normes et des technologies, des besoins des utilisateurs, ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services. Certains de ses concurrents peuvent être mieux établis, bénéficier d'une marque plus reconnue et compter sur des ressources financières, techniques et de marketing

nettement supérieures. Le Groupe s'attend en outre à ce que la consolidation des industries des technologies de l'information et de la santé intensifie encore la concurrence. Si un ou plusieurs de ses concurrents ou concurrents potentiels venaient à fusionner ou à conclure un partenariat avec un autre de ses concurrents, la modification du contexte concurrentiel pourrait compromettre sa capacité à rivaliser efficacement sur le marché. La compétitivité de Cegedim repose sur plusieurs facteurs : largeur et profondeur des services, réputation, fiabilité, précision et sécurité, service à la clientèle, prix et expertise et expérience dans l'industrie, entre autres. Les ressources attribuées à chaque marché où opère le Groupe varient, tout comme le nombre et la taille de ses concurrents sur ces différents marchés. Ses concurrents peuvent être mieux placés pour développer de nouveaux produits et de nouvelles stratégies tarifaires répondant de façon plus rapide et efficace aux changements des exigences des clients de n'importe lequel de ces marchés et obtenir une meilleure acceptation de leurs produits et services par le marché. La concurrence peut soumettre les futures ventes à des pressions tarifaires et obliger Cegedim à une réduction des prix compromettant la rentabilité de son activité. Rien ne garantit que le Groupe soit capable de concurrencer efficacement ses compétiteurs actuels et futurs ou que les pressions concurrentielles auxquelles il fait face n'aient pas une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.4.12 Cegedim est exposée aux conditions générales des marchés et de l'économie mondiale, et en particulier à celles influant sur les industries de la santé et des technologies de l'information

Une large majorité du chiffre d'affaires de Cegedim provient de la vente de ses produits et services aux sociétés de la santé. La demande pour ses produits et services ou le prix qu'elle peut facturer à ses clients peuvent se réduire si les entreprises qu'elle sert sont soumises à des pressions financières telles qu'une augmentation des coûts ou un fléchissement de la demande pour leurs produits. La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes et l'incertitude persistante sur la reprise économique mondiale a eu des répercussions négatives sur ses clients et son activité, dont des pressions financières qui conduisent les acteurs de l'industrie à réduire les dépenses et l'investissement dans les projets à forte intensité capitalistique. Les conditions difficiles sur les marchés peuvent avoir un

impact négatif sur son activité en réduisant le nombre de contrats signés avec de nouveaux clients, le montant des engagements de dépenses initiales et le niveau de dépenses discrétionnaires des clients existants. Un allongement des délais de décisions d'achat pourrait qui plus est limiter son aptitude à prévoir le flux de nouveaux contrats. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un impact défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

4.2.4.13 Les engagements pris avec certains clients, notamment lors d'accords sur le long terme, pourraient s'avérer plus coûteux que prévu

Les tarifs et autres conditions des contrats signés entre Cegedim et ses clients sont basés sur des estimations et des hypothèses faites au moment de la conclusion de ces contrats. Ces estimations et hypothèses reflètent au mieux les anticipations de la nature de l'engagement et des coûts attendus pour fournir les services prévus au contrat, mais peuvent ne pas coïncider avec la nature de l'engagement et les coûts réels. Les coûts accrus ou imprévus ou les retards associés à l'exécution de ces engagements, y compris les retards causés par des facteurs échappant à son contrôle, peuvent rendre ces contrats moins ou non rentables et donc compromettre sa marge bénéficiaire. Son exposition à ce risque est en règle générale proportionnelle à la taille du contrat avec le client et est plus élevée en début de contrat. En outre, la plupart des contrats d'externalisation du secteur des technologies de l'information comportent des mesures incitatives ou d'autres conditions tarifaires conditionnant la rémunération versée à sa capacité à atteindre des objectifs définis. La non-satisfaction par le Groupe des exigences d'un contrat, quel qu'il soit, signé avec un client peut compromettre la rentabilité de l'engagement.

La proportion de contrat non rentable est quasi inexistante.

4.2.4.14 Des cycles de vente prolongés pourraient pénaliser l'activité de Cegedim

L'activité de Cegedim est directement affectée par la durée de son cycle de vente, c'est-à-dire le délai qui s'écoule avant qu'un client achète un produit ou service. La durée du cycle de vente dépend d'un certain nombre de facteurs difficiles à anticiper, parmi lesquels la nature et la taille du client potentiel et l'ampleur de l'engagement pris par ce client. Les systèmes de technologies de l'information sont

complexes et leur achat suppose généralement un engagement en capital important, ce qui engendre fréquemment des retards dans leurs procédures d'acquisition. Les procédures d'acquisition peuvent requérir la coordination et l'accord de nombreux services différents. Si la décision des clients potentiels d'acheter prend plus de temps que prévu par Cegedim, les coûts de vente peuvent être accrus et la comptabilisation du chiffre d'affaires peut être retardée. Durant les périodes de ralentissement économique, le cycle de vente habituel de Cegedim est particulièrement enclin à être prolongé. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

4.2.4.15 La présence internationale de Cegedim expose le Groupe à des risques associés aux conditions politiques, culturelles, légales, financières et économiques variables et changeantes

Le Groupe Cegedim est exposé à des risques associés à la conduite de son activité à l'internationale. Le Groupe opère dans plus de 10 pays principalement situés en Europe. Bien que plus de 83% du chiffre d'affaires des activités poursuivies de l'exercice 2017 ait été généré par des clients français, une partie non négligeable du chiffre d'affaires provient de ses clients européens (hors France) et situés en Amérique du Nord et du Sud. La stratégie de Cegedim est de poursuivre l'élargissement de sa clientèle existante et de se développer sur les marchés internationaux. Les opérations mondiales du Groupe l'exposent à certains risques inhérents aux activités sur les marchés internationaux, y compris :

- Acceptation insuffisante des produits non localisés et concurrence de produits déjà présents ;
- Différences légales et culturelles dans la conduite des affaires ;
- Difficultés à gérer les opérations à l'étranger et à engager le personnel correspondant ;
- Cycles de paiement plus longs ;
- Difficultés à percevoir les sommes dues et retenues d'impôt limitant le rapatriement des profits ;
- Barrières commerciales ;
- Fluctuations du taux de change des devises ;
- Difficultés à respecter les diverses exigences légales et réglementaires des différents pays ;
- Difficultés à satisfaire aux règles imposant des sanctions, dont celles du Bureau du contrôle

des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control) du département du Trésor des États-Unis, et aux lois anti-blanchiment et anticorruption applicables, notamment aux lois anticorruption américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (Bribery Act) ;

- Difficultés à respecter le droit fiscal des différents pays, ainsi que les changements apportés à ce droit ou à son application ;
- Protections juridiques insuffisantes des droits de propriété et protections juridiques insuffisantes contre le crime ;
- Législations sur l'immigration limitant sa capacité à déployer ses employés ;
- Instabilité économique et politique et menaces de terrorisme ;
- Variations du taux d'imposition effectif dans les différents pays où Cegedim conduit ses affaires.

La présence de l'un ou de plusieurs de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses opérations internationales, impactant négativement son activité, sa situation financière et ses résultats.

La Groupe a mis en place une charte éthique et anti-corruption ainsi qu'une règle d'escalade et n'a, à ce jour, identifié aucun problème.

4.2.4.16 Cegedim peut chercher à acquérir des sociétés ou technologies dont l'intégration pourrait s'avérer plus difficile que prévu et mobiliser l'attention de sa Direction Générale

Cegedim réalise des acquisitions et d'autres initiatives afin d'offrir de nouveaux produits ou services, améliorer sa position sur le marché et renforcer ses atouts stratégiques. Le Groupe a réalisé de nombreuses acquisitions ces dernières années. Dans le futur, Cegedim pourrait acquérir d'autres sociétés pour poursuivre sa stratégie. Le Groupe ne peut garantir que des cibles appropriées à l'acquisition pourront être trouvées à l'avenir, que les acquisitions pourront être conclues à des conditions favorables ou que des acquisitions par ailleurs favorables ne seront pas compromises par des lois anticorruption ou d'autres dispositions législatives. De même, Cegedim ne peut garantir que les acquisitions déjà réalisées, ou celles qu'elle réalisera à l'avenir, permettront d'accroître le chiffre d'affaires, de réduire les coûts et d'obtenir les autres avantages espérés.

Le Groupe pourrait faire face à des difficultés inattendues pour intégrer la technologie ou les systèmes d'une société acquise. Il est également possible qu'il ne parvienne pas à identifier tous les problèmes matériels liés à l'intégration de ses

acquisitions, comme des défauts importants des politiques de contrôles internes et les obligations inconnues des sociétés acquises. Même s'il est indemnisé par le vendeur, l'indemnisation peut être insuffisante ou indisponible pour satisfaire aux obligations spécifiques contractées à l'occasion de l'acquisition. Cegedim peut en outre éprouver des difficultés à intégrer le personnel et les activités acquises et à conserver et motiver les collaborateurs clés de ces sociétés. Les acquisitions peuvent par ailleurs perturber ses opérations existantes, distraire la Direction de ses responsabilités quotidiennes, accroître ses dépenses et nuire à ses résultats ou à sa situation financière. L'un quelconque de ces événements pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2.3.17 Le personnel compétent et qualifié dont Cegedim a besoin pour développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services peut être difficile à engager, former et conserver et le Groupe pourrait voir ses coûts augmenter pour attirer et retenir les collaborateurs compétents

Les activités de Cegedim reposent en grande partie sur son aptitude à attirer, former, motiver et conserver des professionnels des technologies de l'information, des programmeurs informatiques et des ingénieurs des communications hautement qualifiés possédant une compréhension approfondie des industries de la santé et des technologies de l'information pour la santé à l'échelle internationale. En raison de la complexité de ses produits et services et du fait que ceux-ci sont habituellement utilisés par ses clients pour accomplir des fonctions essentielles, le Groupe dépend fortement de professionnels des technologies de l'information compétents, qui sont souvent à la fois rares et très demandés. Si elle ne réussit pas à recruter ou à retenir des professionnels des technologies de l'information qualifiés à même de développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services, Cegedim pourrait être dans l'incapacité de répondre aux besoins de ses clients.

Cegedim consacre des ressources financières et un temps significatif à la formation de ses collaborateurs, accroissant leur valeur pour les clients et les concurrents, ce qui peut pousser ces derniers à les recruter et augmente les frais liés à leur remplacement. Le service de plusieurs nouveaux clients ou la mise en œuvre de plusieurs nouveaux projets à grande échelle dans un laps de temps réduit peuvent exiger de recruter et de former des professionnels des IT

supplémentaires à un rythme rapide. Bien que le Groupe consente des investissements significatifs pour former ses nouveaux collaborateurs, il pourrait ne pas être capable de les former assez rapidement pour satisfaire les demandes croissantes de son activité. L'incapacité à retenir les collaborateurs pourrait se répercuter sur la qualité des services de Cegedim. Son, éventuelle, inaptitude à recruter, former et conserver le personnel approprié pourrait accroître les coûts liés à la volonté de conserver les effectifs qualifiés et compliquer la gestion de ses opérations, le respect de ses engagements et la signature de contrats avec de nouveaux clients. L'une quelconque de ces situations pourrait exercer un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le lecteur est invité à se reporter au chapitre 6 Responsabilité Sociétale de Cegedim au point 6.2.1.1 Effectifs sur les le nombre d'embauches et de départ du Groupe sur la période du chapitre 6.

4.2.4.18 Le renouvellement de la Direction et des employés clés ou l'incapacité à attirer et conserver des cadres de direction qualifiés pourraient compromettre les opérations de Cegedim

Le succès de Cegedim dépend des compétences, de l'expérience, des efforts et des politiques de sa Direction et de la participation active soutenue d'un groupe relativement restreint de cadres de direction supérieure, parmi lesquels son Président-Directeur Général, M. Jean-Claude Labrune, et ces Directeurs Généraux Délégués, M. Pierre Marucchi et M. Laurent Labrune. Le départ de certains ou de l'ensemble de ces cadres pourrait nuire à ses opérations et compromettre ses efforts d'expansion de son activité. En cas de départ d'un ou de plusieurs de ses employés clés, Cegedim devrait trouver des remplaçants possédant les compétences nécessaires à l'exécution de sa stratégie. La concurrence pour les employés compétents étant intense et le processus d'embauche de personnes qualifiées pouvant être long et coûteux, le départ de membres clés du personnel pourrait exercer un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ce personnel.

4.2.5 Assurance

Cegedim et toutes les sociétés du Groupe contre tout risque inhérent à sa responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation. Ces contrats assurent les sommes suivantes :

- responsabilité civile exploitation : 30 millions d'euros par sinistre ;
- responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile après livraison : 20 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

CEGEDIM a également souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police d'assurance « Dommages immatériels informatiques » couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques résultant d'un évènement garanti à concurrence de 15 millions d'euros par année.

En juin 2013, Cegedim SA a souscrit une garantie Rapports Sociaux (risques liés à l'emploi) dont la limite est de 10 millions d'euros par période d'assurance.

La filiale américaine Pulse est couverte au titre d'une police locale aux USA en responsabilité civile à hauteur de :

- En Commercial General Liability (RC Exploitation) : 1 million par sinistre et 2 millions de dollars par année d'assurance
- En Errors & Omission (RC Professionnelle) : et 1 million par sinistre et 1 millions de dollars par année d'assurance

Le programme d'assurance souscrit par Cegedim SA intervient en différence de conditions et en complément ou après épuisement de ces garanties américaines.

5. Processus clés pour l'information comptable et financière

5.1 Élaboration des comptes du Groupe

L'élaboration des comptes du Groupe Cegedim s'articule autour des éléments suivants :

5.1.1 Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères et des sociétés nouvellement acquises, la Direction Comptable a instauré une procédure normée de remontée de liasses de consolidation. Parallèlement, la Direction du Contrôle de Gestion veille à la remontée mensuelle des données financières et opérationnelles clefs. Régulièrement, les deux Directions valident conjointement la cohérence de leurs données.

La création dès 2005 d'un service spécifiquement dédié à la consolidation internationale a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontées des informations internationales.

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du Contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim.

Consolidation et rapports financiers : les comptes consolidés du Groupe et son reporting financier sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des entités opérationnelles. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union européenne. Les principaux sujets touchant au Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment le test de perte de valeur des actifs détenus par la société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les

impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont revus par le Comité d'Audit et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes du Groupe sont publiés semestriellement, le chiffre d'affaires consolidé est publié chaque trimestre. Les comptes font l'objet d'un audit annuel et d'une revue limitée semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Budget, Contrôle de gestion : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante, ainsi qu'une prévision sur 3 ans. Après validation, ces éléments sont intégrés au plan d'affaires présenté au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs, servant de base à l'évaluation de leur performance annuelle, sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

Investissements/cessions : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi qu'à tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et des investissements.

5.1.2 Contrôle et enrichissement de l'information financière et comptable par le Contrôle de gestion

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

5.1.3 Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils sont régulièrement mis en place sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion. Les outils communs à l'ensemble des entités du Groupe sont l'outil de consolidation statutaire et l'outil de reporting international. Ils sont complétés par un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

5.1.4 Éléments clés du contrôle juridique et opérationnel exercés par la société mère sur les filiales

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générale suit également les litiges les plus sensibles et est tenue informée à tout moment par le Directeur Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux. Le Comité d'Audit est tenu régulièrement informé.

5.1.5 Contrôle des engagements

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique du Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

5.2 Le processus d'élaboration du budget annuel

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les

hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

5.3 Le Contrôle de gestion opérationnel

Le Contrôle de gestion est chargé d'établir le reporting mensuel de l'ensemble des filiales du Groupe, incluant leurs projections annuelles et leur suivi budgétaire. Systématiquement présenté à la Direction Générale du Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

5.4 Contrôle de la gestion des opérations

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte trois volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel de gestion et la mise à jour des projections annuelles ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement auprès des départements et filiales du Groupe.

Ces procédures concernent l'ensemble des départements et filiales du Groupe. Par ailleurs, lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes en vigueur.

5.5 Perspectives

5.5.1 Confiance prudente pour 2018

Positionné sur des marchés structurellement porteurs, recentré sur ses actifs stratégiques, Cegedim dispose de fondamentaux solides, d'un portefeuille équilibré d'offres complémentaires, d'une clientèle diversifiée, d'une couverture géographique étendue et de la force d'un Groupe intégré. Ceci devrait lui permettre de poursuivre sa dynamique de croissance et de franchir une nouvelle étape de son développement afin de délivrer une croissance rentable et durable.

Dans la continuité des actions mises en œuvre avec succès en 2017, Cegedim maintiendra une stratégie centrée principalement sur la croissance organique et portée par une politique soutenue d'innovation.

Le Groupe aborde l'année 2018 avec une confiance prudente et se fixe pour objectif une croissance organique du chiffre d'affaires de 5% et une croissance de l'EBITDA du même ordre.

En 2018, le Groupe n'anticipe pas d'acquisitions significatives. Enfin, le Groupe ne communique pas de prévisions ni d'estimations du bénéfice.

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financières à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent document et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter aux points 4.1 « Facteurs de risques et assurances » page 49 du présent document.

5.5.2 Impact potentiel du « Brexit »

En 2017, le Royaume-Uni contribuait à hauteur de 10,9% au chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies du Groupe et 14,0% à l'EBIT courant consolidé du Groupe.

Cegedim opère au Royaume-Uni en monnaie locale, comme dans tous les pays où le Groupe est présent. Ainsi, l'impact sur la marge d'EBIT courant consolidée du Groupe devrait être non significatif.

En termes de politique de santé, le Groupe n'a pas identifié de programme européen majeur.

Commentaires sur l'exercice

3

3.1	Commentaires sur l'activité	86
3.2	Franchissements de seuils	89
3.3	Evènements postérieurs au 31 décembre 2017	89
3.4	Examen de la situation financière du Groupe Cegedim	90
3.5	Examen de la situation financière de Cegedim S.A	105
3.6	Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	108

3.1 Commentaires sur l'activité

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.1.1 Faits marquants de l'exercice

Mise en place d'un affacturage déconsolidant

Le Groupe a conclu le 22 mai 2017, avec une banque française, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Les accords d'affacturage concernent Cegedim SA, Cegedim Activ, Cegedim SRH et CETIP. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Mise en place d'une couverture partielle des taux d'intérêt

Afin de couvrir en partie l'exposition à la variation des taux Euro issue de la mise en place du RCF, Cegedim a réalisé des opérations de swap de taux le 17 février et le 11 mai 2017. Il s'agit de swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0% ; payeur taux fixe au taux de

- 0,2680% pour un montant notionnel de 50 millions d'euros, à échéance 26 février 2021 avec un départ au 28 février 2017.
- 0,2750% pour un montant notionnel de 30 millions d'euros, à échéance 31 décembre 2020 avec un départ au 31 mai 2017.

Création du GIE Isiaklé

Dans le cadre du contrat de BPO conclu avec le groupe Klesia en septembre 2016, un GIE détenu à 50% par Cegedim et Klesia a été créé. En janvier 2017, Cegedim a consenti un prêt de 9 millions d'euros à Isiaklé pour une durée de 10 ans rémunéré au taux Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 1,1% afin d'acquérir auprès de Klesia un logiciel de même

valeur nécessaire à la fourniture de ses services. Le GIE est consolidé par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Cegedim.

Litige avec la société Tessi

Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ses obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclu le 2 juillet 2007. La somme a été payée le 21 juillet 2017. Cegedim a fait appel de cette condamnation. L'instance est toujours en cours.

Acquisition de la société B.B.M Systems au Royaume-Uni

Cegedim, à travers sa filiale Alliadis Europe Ltd, a acquis le 23 février 2017 la société B.B.M Systems au Royaume-Uni. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offres en mode Cloud à destination des médecins généralistes.

B.B.M Systems a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,7 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 1er mars 2017.

Evolution au sein du Conseil d'Administration de Cegedim S.A.

En mars 2017, conformément à l'évolution souhaitée par Bpifrance, Madame Anne-Sophie Hérelle a remplacé en qualité d'Administratrice Madame Valérie Raoul-Desprez. Le représentant permanent de Bpifrance est dorénavant Madame Marie Artaud-Dewitte, Directrice juridique adjointe de Bpifrance Investissements en remplacement de Madame Anne-Sophie Hérelle.

Acquisition de la société Adaptive Apps au Royaume-Uni

Cegedim, à travers sa filiale In Practice Systems Limited, a acquis le 3 mai 2017 la société Adaptive Apps au Royaume-Uni. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offres en mode Cloud et mobile à destination des professionnels de santé.

Adaptive Apps a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 1,5 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mai 2017.

Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale. Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health aurait dû être assigné. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe a décidé de ne pas passer de provisions

Litige Alliadis

Le 20 octobre 2017, le parquet de Nîmes a requis une amende de deux millions d'euros contre Alliadis dans le cadre du procès d'un pharmacien de Remoulins, France. Cegedim plaide la relaxe. Le jugement du 24 novembre a fixé l'amende à 187 500 euros.

3.1.2 Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme point 1.3.3 du chapitre 1 du présent Document de Référence. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au point 4.6 note 14 chapitre 4.

Ci-dessous les commentaires spécifiques sur les filiales dont le chiffre d'affaires individuel dépasse 30 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Cegedim Activ

Avec plus de 43 millions d'assurés gérés au travers de ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui leader des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance). Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Expert dans les métiers de l'assurance de personnes, Cegedim Activ s'engage aux côtés de ses clients pour leur permettre de créer des offres innovantes et d'optimiser la rentabilité de leurs activités. Cegedim Activ dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition de technologies et une offre de services de conseil, d'intégration, d'infogérance et de gestion de flux santé.

Cegedim SRH

Cegedim SRH propose aux Directions des Ressources Humaines, TEAMS^{RH}, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution TEAMS^{RH} couvre un large périmètre fonctionnel : le traitement de la paie, l'administration du personnel, la gestion des temps et activités, le pilotage des indicateurs RH, la gestion des carrières et des compétences, l'analytique RH, la dématérialisation des processus et documents RH.

Cette solution innovante peut être couplée à un service d'externalisation métier (Business Process Outsourcing ou BPO) en proximité (Boulogne, Nantes, Lyon, Toulouse, Strasbourg et Montargis) ou en offshore (Roumanie). Ses clients peuvent ainsi démarrer avec un périmètre fonctionnel limité et enrichir leurs catalogues de services externalisés au fur et à mesure de la collaboration (BPO on Demand).

En 2017, Cegedim SRH a ouvert son agence de Lille pour répondre au marché local croissant.

Cegedim SRH accompagne plus de 250 clients, des entreprises nationales et internationales, de tous secteurs d'activités, issues des grands comptes et du mid-market.

Cegedim-Media

Cegedim-MEDIA (C-MEDIA), leader de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne est une filiale du Groupe Cegedim, née de la fusion des sociétés RNP et Futuramedia. C-MEDIA propose des solutions 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper.

C-MEDIA propose une démarche éprouvée de média point de vente, basée sur : une compréhension du potentiel médiatique de chaque point de vente ; une exécution de qualité ; une mesure objective de performance des campagnes ; un studio de création intégré ; une équipe « médias point de vente » qui conseille et accompagne les clients tout au long de la création et de la réalisation des campagnes de merchandising et d'affichage print et digital ; un site de production de plus de 4 500 m², dédié à la fabrication et à la logistique des éléments print, avec des machines d'impression et de découpes numériques grand format, assurant réactivité et fiabilité.

Sur le terrain, grâce à un réseau de plus de 130 promoteurs salariés, C-MEDIA réalise ses missions dans les points de vente sur l'ensemble du territoire en moins de 3 semaines.

Cetip

Le Cetip a consolidé en 2017, sa position de leader dans la gestion du tiers payant à travers ses marques SP santé et iSanté, et plus de 190 millions de factures de tiers payant santé traitées désormais pour 22 millions de bénéficiaires, et plus de 3 milliards de prestations versées par an.

Sous la marque iGestion le cetip propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires.

GERS

GERS Data propose depuis plus de 40 ans des données et analyses pour le marché de la santé à partir d'un système unique de collecte des data. L'offre couvre l'ensemble des professionnels de santé et la totalité du circuit de distribution ville et hôpital. La gamme de données (Achat & Vente), la précision géographique de la France au point de vente ainsi que les solutions de visualisation modernes répondent aux besoins des acteurs du médicament comme des produits d'automédication, compléments alimentaires, dispositif médical et dermo-cosmétique. Le temps réel, l'instantanéité et l'accès immédiat à l'information permettent de rendre la donnée actionnable pour nos clients créant ainsi une véritable langue vivante.

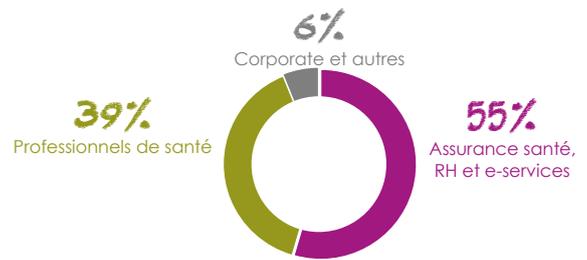
La robustesse et la précision de ses données, font de GERS Data un acteur référencé auprès des autorités de santé et instances syndicales.

3.1.3 Effectifs

Au 31 décembre 2017, le Groupe Cegedim emploie, hors effectif Cegelease, 4 230 collaborateurs dans le monde, soit une progression de 194 collaborateurs, ou 4,8%, par rapport au 31 décembre 2016 (4 036 collaborateurs). Il est à noter que l'essentiel de cette progression a eu lieu au premier semestre 2017 (4 227 collaborateurs hors Cegelease au 30 juin 2017).

3.1.3.1 Effectifs par division

	31.12.2017	31.12.2016
Assurance santé, RH et e-santé	2 306	2 072
Professionnels de santé	1 666	1 727
Corporate et autres	258	237
Groupe Cegedim	4 230	4 036



3.1.3.2 Effectifs par zone géographique

	31.12.2017	31.12.2016
France	2 853	2 723
EMEA hors France	1 172	1 079
Amérique du Nord	200	230
Amériques Latine et du Sud	5	4
Groupe Cegedim	4 230	4 036



3.2 Franchissements de seuils

3.2.1 Depuis le 31 décembre 2017

Franchissement de seuil entre le 31 décembre 2017 et la date de dépôts du présent Document de Référence.

Le 14 février 2018 DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et le seuil de 3% des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par *BPIfrance Participations* dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. *DNCA Investments* déclare détenir 6,1% du capital et 3,9% des droits de vote.

Le 15 février 2018 Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15%, 10% et 5% du capital et les seuils de 15%, 10% et 5% des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de *BPIfrance Participations* du 13 février 2018. *Bpifrance Participations* déclare détenir 3,0% du capital et 3,85% des droits de vote. *Bpifrance Participations* s'est engagé à conserver 3% du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.

Le 15 février 2018, le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participations déclare avoir franchis en baisse le seuil des 2/3 du capital et d'avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12% de titres

Cegedim par *BPIfrance Participations* dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018.

Le 15 février 2018 FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66% des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par *Bpifrance participations* le 13 février 2018, la relation en droits de vote étant mécanique. FCB détient après l'opération 52,7% du capital et 67,5% des droits de vote.

3.2.1 Au cours de l'exercice 2017

A la connaissance de la société il n'y a pas eu de franchissement de seuil en 2017.

3.2.2 Au cours de l'exercice 2016

A la connaissance de la société il n'y a pas eu de franchissement de seuil en 2016.

3.3 Evènements postérieurs au 31 décembre 2017

Il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun autre événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe que ceux indiqués ci-dessous.

Cession d'actions Cegedim par Bpifrance

Bpifrance Participations a cédé 1 682 146 actions Cegedim dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux au prix de 35 euros par action le 13 février 2018. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB et *Bpifrance* a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Par conséquent Madame Anne-Sophie Hérelle et *Bpifrance Participations* représenté Madame Marie Artaud-Dewitte ont démissionné en date du 15 février 2018 de

leurs fonctions de membre du conseil d'administration de Cegedim.

Le flottant de Cegedim s'élargit pour s'établir désormais à 44% du capital (contre 32% avant le reclassement). Cf. Chapitre 2 point 3.4 Actionnariat du Groupe pour la composition précise du capital à la suite de cette opération.

Cession définitive des activités Cegelease et Eurofarmat

Le 28 février 2018, *Cegedim* a annoncé la clôture de la vente à FRANFINANCE (Groupe Société Générale), de *Cegelease* et *Eurofarmat* pour un montant total de 57,5 millions d'euros.

Au terme de cette transaction *Cegedim* dispose d'un portefeuille d'activités cohérent offrant de fortes synergies et n'envisage pas d'autres cessions.

Les parties ont convenu de poursuivre dans le cadre d'un contrat de collaboration, aux conditions actuelles et pendant 6 ans à compter la cession, la

collaboration existante entre Cegelease et le Groupe Cegedim en France

Le prix de cession est de 57,5 millions d'euros, auquel s'ajoute le remboursement du compte-courant d'associé, qui s'élève à 13M€. Ce montant sera affecté à hauteur de 30 millions d'euros à la réduction de l'endettement du Groupe. Le solde sera utilisé pour financer des opérations d'acquisitions ciblées et/ou au remboursement de la dette.

En 2016, le chiffre d'affaires et l'EBITDA des activités cédées s'élèvent respectivement à 12,5 millions

d'euros et 5,4 millions d'euros. En 2017, le chiffre d'affaires et l'EBITDA des activités cédées s'élèvent respectivement à 13,0 millions d'euros et 5,8 millions d'euros.

Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim

3.4.1 Comptes de résultat consolidé

En millions d'euros		31.12.2017	31.12.2016	Variation
Chiffre d'affaires	M€	457,4	429,3	+6,6%
Achats consommés	M€	-33,8	-35,3	-4,2%
Charges externes	M€	-122,5	-123,1	-0,5%
Frais de personnel	M€	-215,4	-202,7	+6,3%
EBITDA	M€	77,5	57,4	+35,0%
Marge EBITDA	%	16,9%	13,4%	+357bps
Dotation aux amortissements	M€	-40,1	-34,3	+17,0%
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	37,4	23,1	+61,8%
Marge EBIT avant éléments exceptionnels	%	8,2%	5,4%	+279bps
Éléments exceptionnel	M€	-18,9	-24,1	-21,8%
EBIT	M€	18,5	-1,0	n.m.
Marge EBIT	%	4,1%	-0,2%	+429bps
Coût de l'endettement financier net	M€	-6,7	-26,0	-74,1%
Total d'impôt	M€	-4,7	-2,3	+101,2%
Résultat net consolidé des activités poursuivis	M€	7,1	-29,5	n.m.
Résultat net des activités cédées	M€	0,0	-1,1	n.m.
Résultat net des activités destinées à être cédées	M€	4,1	3,8	+6,8%
Résultat net part du groupe	M€	11,1	-26,7	n.m.

A compter du 30 juin 2017, le Groupe a décidé de mettre en application la recommandation de l'ANC 2013-03 rendant possible la présentation, au niveau du résultat opérationnel consolidé, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence. Ainsi les comptes 2016 ont été retraités comme indiqué dans les principes comptables Note 1 du point 4.6 du Chapitre 4.

Les indicateurs financiers clés du Groupe Cegedim sont :

- Le chiffre d'affaires consolidé et par division ;
- Le résultat opérationnel courant consolidé et par division ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils font l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Les indicateurs clés de performance de nature non financière applicables à Cegedim SA le sont également au niveau du Groupe consolidé

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies a progressé de 28,2 millions d'euros, soit 6,6%, pour s'établir à 457,4 millions d'euros en 2017 contre 429,3 millions d'euros en 2016. Hors effet défavorable de conversion de devises de 0,9% et effet favorable de périmètre de 1,6%, le chiffre d'affaires a progressé de 5,9%.

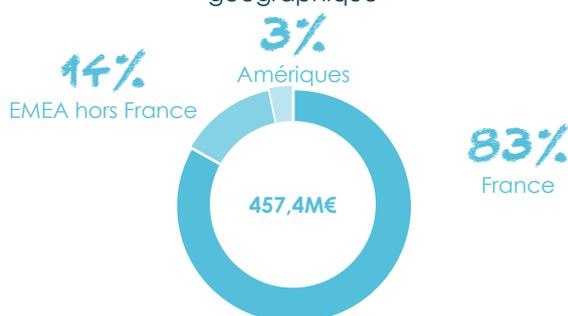
L'effet défavorable de conversion de devises de 4,1 millions d'euros, soit 0,9%, est principalement dû à un impact négatif de la Livre Sterling (10,9% du chiffre d'affaires Groupe) de 3,7 millions d'euros.

L'effet favorable de périmètre de 7,0 millions d'euros, soit 1,6%, est principalement dû à l'acquisition de la société *Futuramedia* en France en novembre 2016

En organique, l'ensemble des divisions progresse. La division *Assurance santé, RH et e-services* progresse de 8,5% et la division *Professionnels de santé* de 1,4%.

Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 2,3 points à 83,2% alors que l'EMEA (hors France) recule de 2,0 points à 13,5% et les Amériques demeurent quasiment stables à 3,3%.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique



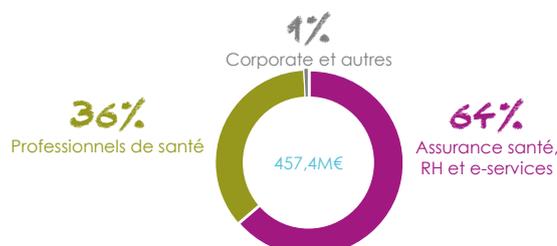
La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro progresse de 2,5 points à 84,7%, alors que la Livre Sterling recule de 2,2 points à 10,9%, et que le dollar US et les autres devises demeurent relativement stables à respectivement 3,3% et 1,1%.

Ventilation du chiffre d'affaires par devise



Par division, la répartition du chiffre d'affaires évolue de la façon suivante : la division *Assurance santé, RH et e-services* progresse de 2,5 point à 63,6% alors que la division *Professionnels de santé* recule de 2,6 point à 35,5%. La division des *Corporate et autres* demeure relativement stable à 0,8%.

Répartition du chiffre d'affaires par division



Charges d'exploitation

Les achats consommés ont reculé de 1,5 million d'euros, soit 4,2%, pour s'établir à 33,8 millions d'euros en 2017 contre 35,3 millions d'euros en 2016. Ils représentaient 7,4% du chiffre d'affaires en 2017 contre 8,2% en 2016. Ce recul des achats consommés résulte principalement de l'évolution des activités d'informatisation des médecins au Royaume-Uni.

Les charges externes ont reculé de 0,6 million d'euros, soit 0,5%, pour s'établir à 122,5 millions d'euros en 2017 contre 123,1 millions d'euros en 2016. Elles représentaient 26,8% du chiffre d'affaires en 2017 contre 28,7% en 2016. Ce léger recul s'explique par un moindre emploi de personnel intérimaire.

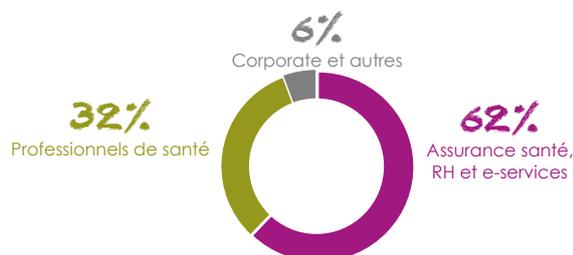
Les frais de personnel ont progressé de 12,8 millions d'euros, soit 6,3%, pour s'établir à 215,4 millions d'euros en 2017 contre 202,7 millions d'euros en 2016. Ils représentaient 47,1% du chiffre d'affaires en 2017 contre 47,2% en 2016. Cette progression est le reflet d'une augmentation des effectifs principalement liée au lancement de l'offre BPO de *Cegedim Insurance Solutions* et du renforcement des équipes de R&D afin d'assurer la transition vers le SaaS.

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) introduit en France en 2013 vient réduire les charges de personnel. En 2017, l'impact sur les frais de personnel et les charges externes est une réduction de 3,7 million d'euros contre une réduction de 2,9 million d'euros en 2016.

L'EBITDA a progressé de 20,1 millions d'euros, soit 35,0%, pour s'établir à 77,5 millions d'euros en 2017 contre 57,4 millions d'euros en 2016. Il représentait 16,9% du chiffre d'affaires en 2017 contre 13,4% en 2016. Cette progression de l'EBITDA reflète l'évolution du chiffre d'affaires, des achats consommés, des charges externes et des frais de personnel (voir ci-dessus).

La division *Assurance santé, RH et e-services* a généré 62,1% de l'EBITDA consolidé du Groupe en 2017 contre 32,2% pour division *Professionnels de santé* alors que la division *Corporate et autres* contribue pour 5,7%.

Répartition de l'EBITDA par division

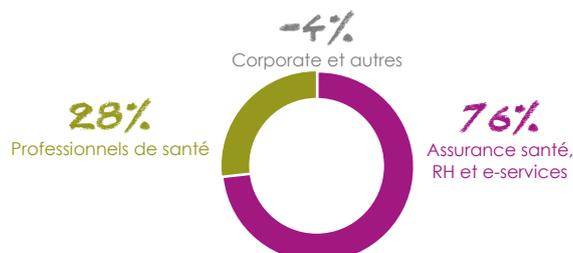


L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a progressé de 14,3 millions d'euros, soit 61,8%, pour s'établir à 37,4 millions d'euros en 2017 contre 23,1 millions d'euros en 2016. Il représentait 8,2% du chiffre d'affaires en 2017 contre 5,4% en 2016. Cette progression reflète la hausse de 20,1 millions d'euros de l'EBITDA partiellement contrebalancé par l'accroissement de 5,8 million d'euros des dotations aux amortissements passant de 34,3 millions d'euros en 2016 à 40,1 millions d'euros en 2017. L'essentiel de l'accroissement des dotations aux amortissements résulte de la progression de 4,2 millions d'euros de l'amortissement de la R&D sur la période qui

s'établissent à 25,9 millions d'euros en 2017 contre 21,7 millions en 2016.

La division *Assurance santé, RH et e-services* a généré 75,8% de l'EBIT consolidé avant éléments exceptionnels du Groupe en 2017 contre 27,7% pour division *Professionnels de santé* alors que la division *Corporate et autres* contribue négativement pour 3,6%.

Répartition par division de l'EBIT avant éléments exceptionnels



Les éléments exceptionnels représentaient, en 2017, une charge de 18,9 millions d'euros contre une charge de 24,1 millions d'euros en 2016. Ce recul résulte principalement du recul de 3,1 millions d'euros des frais de restructuration sur la période, de l'absence en 2017 de pénalités financières sur ancienne activité cédée en 2007 partiellement contrebalancé par l'accroissement de 1,8 million d'euros des dépréciation des immobilisations incorporelles lié aux actifs en voie d'obsolescence, « legacy software » aux Etats-Unis et en France.

Ventilation par nature des éléments exceptionnels

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Frais de restructurations	-6,4	-9,5
Provision sur actif incorporels en voie d'obsolescence	-9,3	-7,5
Autres produits et charges non courants	-3,2	-2,5
Pénalités financières sur ancienne activité cédée en 2007	-	-4,6
Éléments exceptionnels	-18,9	-24,1

Ventilation par division

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Assurance santé, RH & e-services	-2,4	-0,3
Professionnels de santé	-14,4	-14,9
Corporate et autres	-2,1	-9,0
Éléments exceptionnels	-18,9	-24,1

L'**EBIT** a progressé de 19,5 millions d'euros pour s'établir à un profit de 18,5 millions d'euros en 2017 contre une perte de 1,0 millions d'euros en 2016. Ils représentaient 4,1% du chiffre d'affaires en 2017 contre 0,2% en 2016. Cette progression résulte de la progression de 14,3 millions d'euros du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels et du recul de 5,3 millions d'euros des charges exceptionnelles.

Charges financières

Le coût de l'endettement financier net a reculé de 19,3 millions d'euros, soit 74,1%, pour s'établir à 6,7 millions d'euros en 2017 contre 26,0 millions d'euros en 2016. Il représentait 1,5% du chiffre d'affaires en 2017 contre 6,1% en 2016. Ce recul reflète l'impact positif des opérations de refinancement intervenues au premier semestre 2016.

La charge d'impôts s'établit en une charge de 4,7 millions d'euros en 2017 contre une charge de 2,3 million d'euros en 2016, soit en progression de 2,4 million d'euros, soit 101,2%. Cette évolution résulte principalement d'un accroissement de 2,5 millions d'euros de l'impôt sur les bénéfices.

Résultat net

Le résultat net consolidé des activités poursuivies s'établit en un profit de 7,1 millions d'euros en 2017 contre une perte de 29,5 million en 2016. Cette évolution positive de €36,5millions du résultat net consolidé des activités poursuivies reflète l'évolution de l'EBIT, des éléments exceptionnels, du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôts (voir précédemment).

Le résultat net des activités destinées à être cédées s'établit à un profit de 4,1 million d'euros en 2017 contre un profit de 3,8 millions d'euros en 2016. Le résultat net des activités cédées en 2016 s'établit en une perte de 1,1 million d'euros. Après prise en compte des intérêts minoritaires **le résultat consolidé net part du groupe** s'établit en un profit de 11,1 millions d'euros en 2017, contre une perte de 26,7 million d'euros en 2016.

Le résultat par action avant éléments exceptionnels s'établit à un bénéfice de 0,9 euro en 2017 contre une perte de 1,5 euro un an plus tôt. **Le résultat net par action** s'établit à un bénéfice de 0,8 euro en 2017 contre une perte de 1,9 euro un an plus tôt.

3.4.2 Examen de la situation financière par division

3.4.2.1 Division Assurance santé, RH et e-services

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	291,1	262,4	+10,9%	+28,7
EBITDA	48,1	43,9	+9,5%	+4,2
Marge EBITDA	16,5%	16,7%	-22bps	-
Dotation aux amortissements	-19,7	-15,3	+29,0%	-4,4
EBIT avant éléments exceptionnels	28,4	28,6	-0,9%	-0,2
Marge EBIT	9,7%	10,9%	-116bps	-
Éléments exceptionnels	-2,4	-0,3	+792,1%	-2,1
EBIT	26,0	28,4	-8,4%	-2,4

Le chiffre d'affaires de la division *Assurance santé, RH et e-services* a progressé de 28,7 millions d'euros, soit 10,9%, pour s'établir à 291,1 millions d'euros en 2017 contre 262,4 millions d'euros en 2016. L'acquisition de *Futuramedia*, en novembre 2016 en France, a contribué positivement à hauteur de 2,6%. Les effets de conversion de devises ont un effet négatif de 0,2%. En données organiques, le chiffre d'affaires est en progression de 8,5% sur la période.

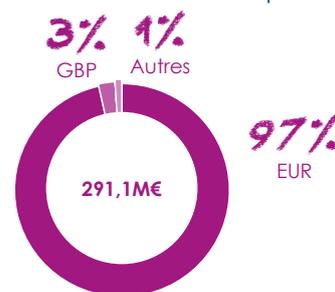


La division *Assurance santé, RH et e-services* a contribué pour 63,6% au chiffre d'affaires Groupe de 2017, contre 61,1% en 2016.

Par zone géographique, les contributions de la France et de l'EMEA (hors France) sont relativement stables à respectivement 96,5% et 3,5%.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro et la Livre sterling ainsi que les autres devises demeurent quasiment stables à respectivement 96,5% ; 2,5% et 1,0%.

Ventilation du chiffre d'affaires par devise



Cette croissance significative du chiffre d'affaires en 2017 résulte principalement :

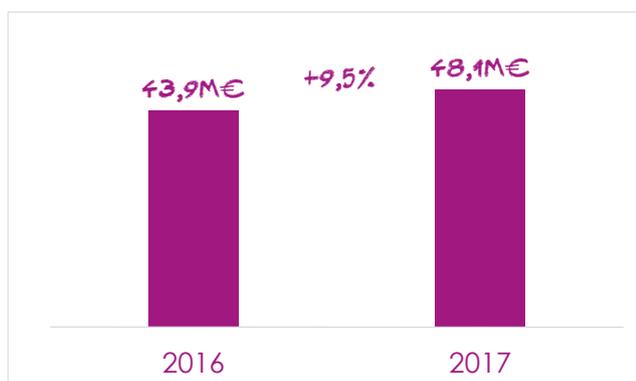
- De la croissance à deux chiffres de l'activité de publicité sur le lieu de vente en pharmacies et parapharmacies avec *RNP*, qui profite du renforcement de son offre digitale avec le rachat de *Futuramedia* en octobre 2016 ;
- Du maintien d'une trajectoire de croissance à deux chiffres, trimestre après trimestre, de l'activité de *Cegedim SRH*, à la suite du démarrage de nombreux clients sur la plateforme SaaS de gestion des ressources humaines ;
- D'une progression à deux chiffres tout au long de l'année de l'activité BPO pour le monde de l'assurance santé et des mutuelles avec *iGestion* ;
- De la forte dynamique commerciale permettant le démarrage de nombreux nouveaux clients sur la plateforme SaaS d'échanges digitaux incluant les plateformes de paiement et de digitalisation des processus, Global Information Services.

Ainsi *Cegedim e-business* affiche une croissance à deux chiffres tout au long de l'année de l'activité. Le changement de management et d'organisation de l'activité devrait contribuer à maintenir cette croissance à l'avenir ;

- De la dynamique de croissance soutenue de l'activité de statistiques de ventes des produits pharmaceutiques ;
- D'une croissance robuste tout au long de l'année de l'activité de traitement de flux de tiers payant ;

Cette progression a été très partiellement contrebalancée par le recul de l'activité logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes du fait du basculement en mode SaaS

L'EBITDA a progressé de 4,2 millions d'euros, soit 9,5%, pour s'établir à 48,1 millions d'euros en 2017 contre 43,9 millions d'euros en 2016. Il représentait 16,5% du chiffre d'affaires en 2017 contre 16,7% en 2016.



Cette croissance de l'EBITDA résulte principalement des activités de :

- Publicité sur le lieu de vente en pharmacies et parapharmacies avec *RNP* qui profite du renforcement de son offre digitale avec le rachat de *Futuramedia* en octobre 2016 ;
- *Cegedim SRH*, avec la plateforme SaaS de gestion des ressources humaines à la suite de la forte croissance de son chiffre d'affaires ;
- *Cegedim e-business* avec la plateforme SaaS d'échanges digitaux incluant les plateformes de paiement et de digitalisation des processus, Global Information Services à la suite de la forte dynamique commerciale qui permet une nette amélioration de la rentabilité ;
- Statistiques de ventes des produits pharmaceutiques ;
- Traitement de flux de tiers payant.

Partiellement contrebalancé par

- L'activité BPO pour le monde de l'assurance santé et des mutuelles avec *iGestion* qui se développe significativement mais impactent à court terme négativement la rentabilité.
- Le basculement en mode SaaS des clients de l'activité logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes.

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a très légèrement reculé de 0,2 million d'euros, soit 0,9%, pour s'établir à 28,4 millions d'euros en 2017 contre 28,6 millions d'euros en 2016. Il représentait 9,7% du chiffre d'affaires en 2017 contre 10,9% en 2016.



Ce très léger recul de l'EBIT reflète la progression de 4,4 millions d'euros des dotations aux amortissements quasiment compensé par l'accroissement de 4,2 millions d'euros de l'EBITDA.

3.4.2.2 Division Professionnels de santé

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	162,5	163,6	-0,7%	-1,1
EBITDA	25,0	12,8	+95,4%	+12,2
Marge EBITDA	15,4%	7,8%	+756bps	-
Dotations aux amortissements	-14,6	-13,5	+7,8%	-1,1
EBIT avant éléments exceptionnels	10,4	-0,8	n.m.	+11,1
Marge EBIT	6,4%	-0,5%	685bps	-
Eléments exceptionnels	-14,4	-14,9	-3,1%	+0,5
EBIT	-4,0	-15,6	-74,3%	+11,6

Le chiffre d'affaires de la division *Professionnels de santé* a reculé de 1,1 million d'euros, soit 0,7%, pour s'établir à 162,5 millions d'euros en 2017 contre 163,6 millions d'euros en 2016. Les effets de change ont contribué négativement à hauteur de 2,2%. Il n'y a quasiment pas d'effet périmètre. En données organiques, le chiffre d'affaires est en progression de 1,4% sur la période.

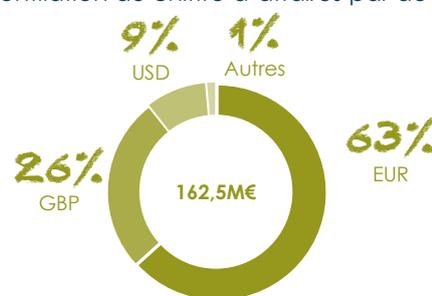


La division *Professionnels de santé* a contribué pour 35,5% au chiffre d'affaires Groupe de 2017, contre 38,1% en 2016.

Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 3,0 à 59,0%, alors que l'EMEA (hors France) recule de 3,1 points à 31,7% et les Amériques sont quasiment stables à 9,3%.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro progresse de 3,8 point à 63,3% alors que la Livre Sterling recule de 4,0 points à 26,2% et le dollar US et les autres devises restent quasiment inchangés à respectivement 9,2% et 1,4%.

Ventilation du chiffre d'affaires par devise

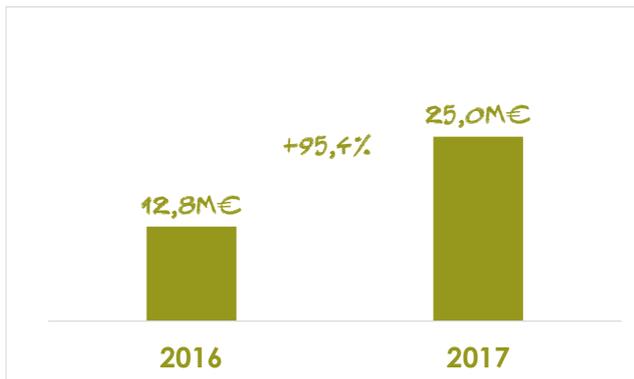


Cette progression sur l'année résulte de la croissance des activités d'informatisation des :

- Médecins en Belgique, France et aux Etats-Unis ;
- Médecins anglais au quatrième trimestre après un recul sur les trois premiers trimestres. Il est à noter que la solution complète en mode SaaS ne sera pas disponible avant fin juin 2018 ;
- Pharmaciens français. La dynamique de croissance observée depuis le deuxième trimestre se confirme au quatrième trimestre ;
- Infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes et podologues en France ;

Elle résulte également de la poursuite de la croissance des activités liées à la base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments et des produits de santé, BCB.

L'EBITDA a progressé de 12,2 millions d'euros, soit 95,4%, pour s'établir à 25,0 millions d'euros en 2017 contre 12,8 millions d'euros en 2016. Il représentait 15,4% du chiffre d'affaires de 2017 contre 7,8% de 2016.



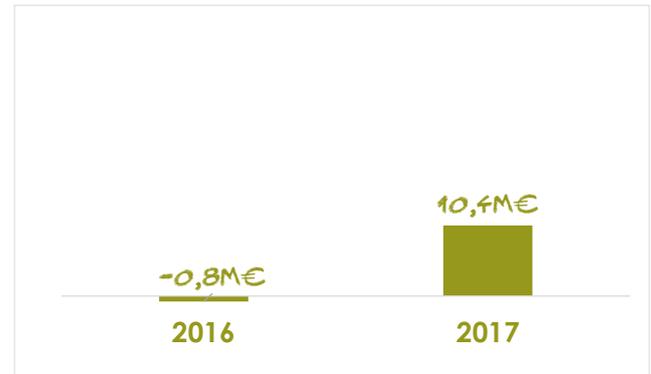
Cette croissance très significative de l'EBITDA résulte principalement des activités de :

- De **Pulse** d'informatisation des médecins et gestion du RCM aux Etats-Unis et d'informatisation des médecins belges dont l'EBITDA évolue très favorablement du fait d'un effet de base favorable.
- D'informatisation des médecins et pharmaciens français.

Cette performance est partiellement contrebalancée par le recul de l'EBITDA de l'activité d'informatisation des médecins au Royaume-Uni dans l'attente de la sortie de la version complète de l'offre en mode SaaS.

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a progressé de 11,1 millions d'euros pour s'établir à un

profit de 10,4 millions d'euros en 2017 contre une perte de 0,8 millions d'euros en 2016. Il représentait 6,4% du chiffre d'affaires de 2017 contre 0,5% de 2016.



Cette progression reflète l'évolution positive de l'EBITDA de 12,2 millions partiellement contrebalancé par l'accroissement des dotations aux amortissements de 1,1 million d'euros passant de 13,5 millions d'euros en 2016 à 14,6 millions d'euros en 2017.

Les charges exceptionnelles ont reculé de 0,5 million d'euros pour s'établir à 14,4 millions d'euros en 2017 contre 14,9 millions d'euros en 2016. Ce niveau de charges exceptionnelles reflète principalement la provision sur actif incorporels en voie d'obsolescent pour 9,3 millions d'euros et aux charges de restructuration liée à la réorganisation de cette division pour 3,0 millions d'euros.

3.4.2.3 Division Corporate et autres

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	3,9	3,3	+17,2%	+0,6
EBITDA	4,4	0,7	+540,2%	+3,7
Marge EBITDA	114,3%	20,9%	n.s.	-
Dotation aux amortissements	-5,8	-5,4	+6,1%	-0,3
EBIT avant éléments exceptionnels	-1,3	-4,7	-71,8%	3,4
Marge EBIT	-34,5%	-143,4%	n.s.	-
Éléments exceptionnels	-2,1	-9,0	-77,1%	+6,9
EBIT	-3,4	-13,7	-75,3%	+10,3

Le chiffre d'affaires de la division *Corporate et autres* a progressé de 0,6 million d'euros, soit 17,2%, pour s'établir à 3,9 millions d'euros en 2017 contre 3,3 millions d'euros en 2016. Il n'y a pas d'effet de change et aucune variation de périmètre.

La division *Corporate et autres* a contribué pour 0,8% au chiffre d'affaires Groupe de 2017 et de 2016.

Cette évolution positive reflète un effet de base favorable et un développement effectif de l'activité d'infogérance et d'hébergement y compris de données de santé.

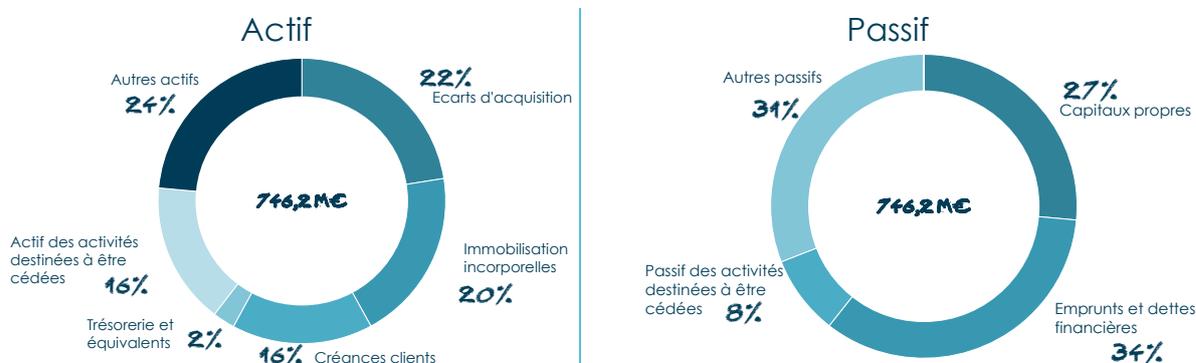
L'EBITDA a progressé de 3,7 millions d'euros, pour s'établir à 4,4 millions d'euros en 2017 contre 0,7 million d'euros en 2016. Il représentait 114,3% du chiffre d'affaires de 2017 contre 20,9% de 2016. Cette progression de l'EBITDA reflète un effet de base favorable et un développement effectif de l'activité d'infogérance et d'hébergement y compris de données de santé.

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a évolué positivement de 3,4 millions d'euros pour s'établir en une perte de 1,3 million d'euros en 2017 contre une perte de 4,7 millions d'euros en 2016. Il représentait 34,5% du chiffre d'affaires de 2017 contre 143,4% de 2016. Cette évolution favorable de l'EBIT reflète principalement la hausse de 3,7 millions d'euros de l'EBITDA légèrement contrebalancé par un accroissement de 0,3 million d'euros des dotations aux amortissements.

Les charges exceptionnelles ont reculé de 6,9 millions d'euros pour s'établir à 2,1 millions d'euros en 2017 contre 9,0 millions d'euros en 2016 principalement du faite de la comptabilisation en 2016 de la pénalité financière sur ancienne activité cédée en 2007 pour 4,6 millions d'euros.

3.4.3 Structure Financière au 31 décembre 2017

3.4.3.1 Bilan consolidé simplifié



En millions d'euros	Note	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Actif				
Ecarts d'acquisition		167,8	199,0	-15,7%
Immobilisation incorporelles		145,8	139,4	+4,6%
Immobilisation corporelles		33,2	32,2	+2,9%
Immobilisation financières	a	20,4	8,7	+133,1%
Autres actifs non courants	b	38,2	67,9	-43,7%
Total actif non courant		405,3	447,3	-9,4%
Créances clients : part à moins d'un an		118,2	167,4	-29,4%
Trésorerie et équivalents		18,7	20,8	-9,9%
Autres actifs courants		84,2	73,7	+14,2%
Total actif courant		221,1	261,8	-15,6%
Actif des activités destinées à être cédées		119,8	0,0	n.m.
Total actif		746,2	709,1	+5,2%
Passif				
Dettes financières long terme	c	250,8	244,0	+2,8%
Autres passifs non courants		32,8	45,1	-27,3%
Total passif non courant		283,6	289,1	-1,9%
Dettes financières court terme	c	4,0	3,6	+12,8%
Autres passifs courants	d	198,2	227,4	-12,8%
Total passif courant		202,2	231,0	-12,4%
Total passif (hors capitaux propres)		485,9	520,1	-6,6%
Capitaux propres	e	197,3	188,9	+4,4%
Passif des activités destinées à être cédées		63,0	0,0	n.m.
Total passif		746,2	709,1	+5,2%

a) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

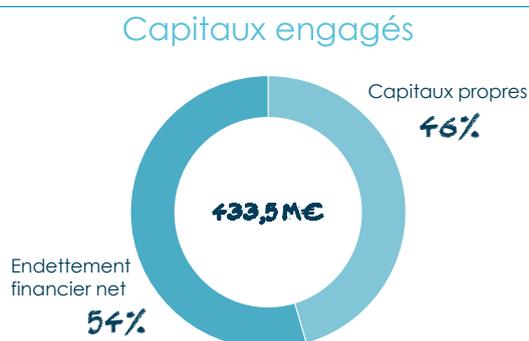
b) Incluant des impôts différés pour 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 28,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

c) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

d) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 83,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 78,8 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cela inclut la TVA, la participation en France et aux Etats-Unis, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus.

e) Incluant les intérêts minoritaires pour 0,0 million d'euros au 31 décembre 2017 et 0,0 million d'euros au 31 décembre 2016.

ENDETTEMENT FINANCIER NET



En millions d'euros	Note	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Dette financière long terme		250,8	244,0	+2,8%
Dette financière court terme		4,0	3,6	+12,8%
Dette brute		254,9	247,6	+2,9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	f	18,7	20,8	-9,9%
Endettement financier net		236,2	226,8	+4,1%
Capitaux propres		197,3	188,9	+4,4%
Gearing	g	1,2	1,2	-0,3%

f) Il est à noter que la trésorerie et équivalents de trésorerie est retraité en 2017 de la trésorerie des activités visant à être cédées, ce qui n'est pas le cas pour 2016.
g) Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres.

La structure de la dette au 31 décembre 2017 est la suivante :

- Crédit revolving de 200 millions d'euros, dont 200 millions d'euros tirés, arrivant à échéance le 14 janvier 2021 ;
- Prêt de FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en janvier 2021 ;
- Complément de prix estimé pour 1,1 million d'euros ;
- 24,0 millions d'euros de facilités de découvert dont 0,0 million d'euros utilisés.

Le tableau ci-dessous présente les principaux financements de Cegedim en date du 31 décembre 2017.

En millions d'euros	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité de crédit revolving	200,0	-	200,0	-
Prêt FCB	45,1	-	45,1	-
Facilité de découvert	0,0	0,0	-	-
Total	245,1	0,0	245,1	-

Le Groupe utilise également des lignes d'affacturages déconsolidant dont 29,9 millions d'euros utilisé au 31 décembre 2017.

Taux d'intérêt

Au premier semestre 2016, la marge applicable sur les tirages de la facilité de crédit revolving était de 0,9%. Au deuxième semestre 2016 la marge applicable sur les tirages au titre de la facilité de crédit revolving était de 1,40%. En 2017, la marge applicable sur les tirages au titre de la facilité de crédit revolving est de 1,40%.

Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total bilan consolidé s'élevait à 746,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, en progression de 5,2% par rapport au 31 décembre 2016.

Les écarts d'acquisition représentaient 167,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 199,0 millions d'euros à fin 2016. Ce recul de 31,2 millions, soit 15,7%, s'explique principalement par le classement en actif destinés à être cédés de 28,3 millions d'euros d'écart d'acquisition en lien avec la Cession de Cegelease et Eurofarmat. Les écarts d'acquisition représentaient 22,5% du total du bilan au 31 décembre 2017, contre 28,1% au 31 décembre 2016.

Les immobilisations incorporelles ont progressé de 6,4 million d'euros soit 4,6%, pour s'établir à 145,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 139,4 millions d'euros au 31 décembre 2016, reflétant principalement la dépréciation de 7,4 millions d'euros liée à Pulse sachant que les amortissements des frais de développement compensent quasiment l'augmentation sur la période des frais de développement capitalisés. La part des immobilisations incorporelles dans le total bilan représentait 19,5% au 31 décembre 2017 contre 19,7% au 31 décembre 2016.

Les immobilisations corporelles ont progressé de 0,9 million d'euros, soit 2,9%. Elles s'élevaient à 33,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 32,2 millions d'euros au 31 décembre 2016. La part des immobilisations corporelles dans le total bilan représentait 4,4% au 31 décembre 2017 contre 4,5% au 31 décembre 2016.

Les créances clients ont reculé de 78,6 millions d'euros, soit 39,9%, pour s'établir à 118,4 millions d'euros à fin décembre 2017 contre 196,9 millions d'euros à fin décembre 2016.

- **La part à plus d'un an** a reculé de 29,4 millions d'euros, soit 99,3%, pour s'établir à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2017 contre 29,6 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette évolution résulte principalement pour 30,9 millions d'euros du classement des créances clients liée à Cegelease dans les actifs visant à être cédés. Leur part dans le total bilan représentait 0,0% au 31 décembre 2017 contre 4,2% au 31 décembre 2016.

- **La part à moins d'un an** a reculé de 49,2 millions d'euros, soit 29,4%, pour s'établir à 118,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 167,4 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce recul s'explique principalement par le classement des créances clients liée à Cegelease dans les actifs visant à être cédés pour 37,9 millions d'euros et par la mise en place du programme d'affacturage déconsolidant en 2017. Leur part dans le total bilan représentait 15,8% au 31 décembre 2017 contre 23,6% au 31 décembre 2016.

La part des créances clients dans le total bilan représentait 15,9% au 31 décembre 2017 contre 27,8% au 31 décembre 2016.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont reculé de 2,1 millions d'euros, soit 9,9%, pour s'établir à 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 20,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Ce recul résulte principalement du classement pour 5,2 millions d'euros de la trésorerie liée à Cegelease dans les actifs visant à être cédés. Pour plus de détails se reporter aux *commentaires sur le tableau de flux du point 3.4.4.2*. La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient 2,5% du total bilan au 31 décembre 2017 contre 2,9% au 31 décembre 2016.

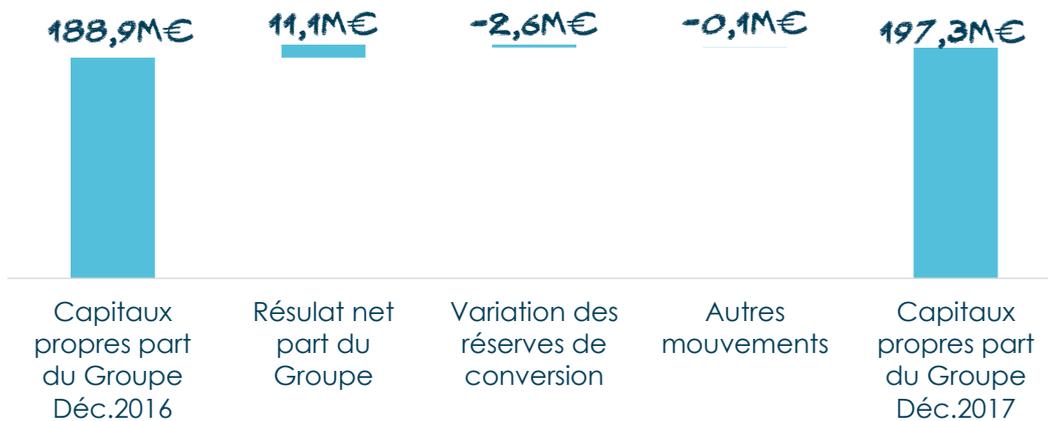
La dette financière à long terme a progressé de 6,8 millions d'euros, soit 2,8%, s'établissant à 250,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 244,0 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette progression reflète principalement le tirage de 10,0 millions d'euros de la facilité de crédit revolving au cours du premier semestre 2017 afin de financer le prêt consenti par Cegedim au groupement constitué avec le client Klesia pour la gestion de l'activité BPO partiellement contre balancé par le paiement des compléments de prix sur *Activus* et *Nightingale* pour 2,3 millions d'euros et par un recul de la partie long terme de la participation des salariés pour 0,7 million d'euros. Les dettes à long terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 5,2 millions d'euros à fin décembre 2017 contre 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les dettes à court terme ont progressé de 0,5 million d'euros, soit 12,8%, pour s'établir à 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette progression résulte principalement de l'accroissement de 0,5 million d'euro de la participation des salariés. Les dettes à court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 2,1 millions d'euros à fin décembre 2017 contre 1,6 million d'euros au 31 décembre 2016.

Le total des dettes financières a progressé de 7,3 millions d'euros, soit 2,9%, pour s'établir à 254,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 247,6 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le total des dettes financières nettes s'élève à 236,2 millions d'euros, en progression de 9,3 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 119,7% des capitaux propres au 31 décembre 2017 contre 120,1% au 31 décembre 2016. Les dettes à long et court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 7,3 millions d'euros, l'estimation du complément de prix pour 1,1 million d'euros et 1,2 million d'euros d'autres dettes au 31 décembre 2017.

Les capitaux propres ont progressé de 8,4 millions d'euros, soit 4,4%, s'établissant à 197,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 188,9 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette évolution est principalement le reflet des 11,1 millions d'euros du résultat net part du groupe contrebalancé par le recul de 2,6 millions d'euros des réserves de conversion. Les capitaux propres représentaient 26,4% du total bilan au 31 décembre 2017, contre 26,6% au 31 décembre 2016.

Variation des capitaux propres part du Groupe



Engagements hors bilan

Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou

opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 13.5 du point 4.6 du chapitre 4.

3.4.3.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés

RESUME DU TABLEAU DE FLUX TRESORERIE

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Cash-flow brut	85,9	57,5
Impôt versé	-1,8	-5,7
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-10,6	+6,8
Flux de trésorerie générés par l'activité	73,5	58,6
<i>Dont flux de trésorerie générés par les activités non poursuivies</i>	4,3	4,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-70,8	-81,7
<i>Dont flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>	-0,7	-0,8
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	0,4	-183,5
<i>Dont flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>	0,3	0,0
Variation de trésorerie hors effet devises	+3,1	-206,6
Incidence des variations de cours de devises	-0,8	-0,8
Variation de trésorerie	+2,3	-207,4
Trésorerie nette d'ouverture	20,7	228,1
Trésorerie nette de clôture	23,0	20,7

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX

La génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation a augmenté de 14,9 millions d'euros, soit 25,5%, pour s'établir à 73,5 million d'euros au 31 décembre 2017 contre 58,6 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette amélioration reflète principalement une diminution de 19,3 millions d'euros du coût de l'endettement net et de 3,9 millions d'euros de l'impôt versé et d'une nette amélioration de l'activité partiellement contrebalancée par une nette augmentation du BFR de 17,4 millions d'euros.

Le Besoin en fonds de roulement fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert.

La variation du besoin en fonds de roulement s'établit en un besoin de 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre un dégageant de 6,8 millions d'euros douze mois plus tôt. Soit une diminution de 17,4 millions d'euros. Cet accroissement du BFR reflète principalement l'accroissement des acquisitions d'immobilisations relatives à Cegelease pour 12,8 millions d'euros et le paiement de l'amende Tessi pour 4,6 millions d'euros contrebalancé par l'évolution

favorable des créances clients à la suite de la mise en place de l'affacturage déconsolidant.

Le cash-flow libre opérationnel s'établit à un dégageant de 13,4 millions d'euros contre un besoin de 2,4 millions d'euros. Cette amélioration de 15,8 millions d'euros s'explique principalement par une hausse du cash-flow brut et une baisse de l'impôt versé contrebalancé par un accroissement du besoin en fonds de roulement.

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	85,9	57,5
Variation du BFR	-10,6	+6,8
Impôts versé	-1,8	-5,7
Flux de trésorerie généré par l'activité	73,5	58,6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-48,4	-46,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-12,3	-15,2
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	+0,5	0,8
Cash-flow libre opérationnel	+13,4	-2,4

Le décaissement de trésorerie lié aux activités d'investissement a reculé de 10,9 millions d'euros, soit 13,3%, pour s'établir à un décaissement de 70,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre un décaissement de 81,7 millions d'euros au

31 décembre 2016. Cette évolution reflète principalement le recul de 3,0 millions d'euros des acquisitions d'immobilisations corporelles et de 19,6 millions d'euros des variations de périmètres partiellement contrebalancé par la variation de 9,5 millions des prêts et avance consentie. Il s'agit essentiellement du prêt de 9 millions d'euros consenti par *Cegedim* au groupement constitué avec le client *Klesia* pour la gestion de l'activité BPO.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont en hausse par rapport aux années précédentes hors impact des acquisitions et des cessions. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D, des investissements de maintenance et des acquisitions/cessions. Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, de temps à autre, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité de *Cegedim*.

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
R&D immobilisée	-44,6	-40,6
Investissement de maintenance	-23,7	-18,8
Acquisition / Cession	-1,9	-21,4
Investissement activités cédées	-0,7	-0,8
Total dépenses d'investissement	-70,8	-81,7

Au 31 décembre 2017, les dépenses d'investissement ont reculé de 10,9 millions d'euros, soit 13,3%, pour s'établir à 70,8 millions d'euros contre 81,7 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 44,6 millions d'euros de R&D immobilisées, 23,7 millions d'euros d'investissement de maintenance et 1,9 million d'euro en acquisition net des cessions. Ces dépenses, hors *Cegelease*, représentaient 15,3% du chiffre d'affaires Groupe en 2017 et contre 18,8% en 2016.

Les frais liés au personnel de Recherche et Développement représentent 12,1% du chiffre d'affaires Groupe des douze derniers mois. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est en hausse par rapport aux années précédentes. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée selon les normes IAS 38, qui stipulent (i) que l'immobilisation incorporelle doit être clairement identifiée et que les coûts associés doivent être séparables et évalués de façon fiable, (ii) que la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation

incorporelle doit être démontrée et (iii) que la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables doit être démontrée.

Au 31 décembre 2017, 44,6 millions d'euros de coûts de R&D ont été capitalisés en progression de 3,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Il est à noter que cette progression a lieu uniquement au premier semestre 2017. Ce montant vient en moins des frais de personnels et des charges externes. Le restant des dépenses de R&D est enregistré en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Le besoin de trésorerie lié aux activités de financement a diminué de 183,9 millions d'euros pour s'établir à un encaissement de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2017 contre un décaissement de 183,5 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette évolution reflète principalement l'impact des opérations de refinancement de la dette intervenues au premier semestre 2016. Le flux de trésorerie positif lié aux activités de financement provient principalement d'un tirage complémentaire de 10 millions d'euro du *Crédit Revolver* afin de financer le prêt consenti par *Cegedim* au groupement constitué avec le client *Klesia* pour la gestion de l'activité BPO.

Les variations de trésorerie issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent par une variation positive de la trésorerie de 2,3 millions d'euros à fin décembre 2017 incluant 0,8 million d'euros d'incidence négative des variations de cours des devises.

3.4.5 Activités cédées ou visant à être cédées

Dans la continuité du plan de transformation de son business model initié à l'automne 2015, *Cegedim* a annoncé le 13 juillet 2017 son intention de céder ses filiales *Cegelease* et *Eurofarmat*. Ces filiales ont un profil principalement financier, une forte valeur, et nécessitent des moyens supplémentaires pour poursuivre et accélérer leur développement dans l'intérêt des clients et des collaborateurs. Elles ont été définitivement cédées le 28 février 2018.

Le chiffre d'affaires s'établit à 13,0 million d'euros au 31 décembre 2017. L'EBITDA s'établit à 5,8 millions d'euros et l'EBIT avant éléments exceptionnels s'élève à 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le résultat net des activités destinées à être cédées s'établit à 4,1 million d'euros au 31 décembre 2017.

3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les indicateurs clés de performance de nature financière chez Cegedim SA sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés ci-après.

D'autre part, concernant les indicateurs clés de performance de nature non financière, Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ces installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

Chiffre d'affaires

L'activité de Cegedim SA a progressé de 18,1%, avec un chiffre d'affaires passant de 51,8 millions d'euros en 2016 à un chiffre d'affaires de 61,2 millions d'euros en 2017. Cette progression reflète principalement la progression de l'activité e-business.

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels, et le cas échéant de matériels. Il s'agit d'activités relativement matures, que Cegedim SA exerce depuis de nombreuses années. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les produits d'exploitation ont progressé de 6,7% passant de 61,6 millions d'euros en 2016 à 65,8 millions d'euros en 2017. Notamment, on constate sur l'exercice :

- Un recul significatif des reprises sur amortissement et provisions sur la période pour 5,3 million d'euros par rapport à 2016 ;
- Une quasi-stabilité de la production immobilisée par rapport à 2016.

Les charges d'exploitation ont très légèrement progressé de 0,9% passant de 68,0 millions d'euros en 2016 à 68,6 millions d'euros en 2017. Notamment, on constate sur l'exercice :

- Une hausse du poste « autres achats et charges externes » pour 2,5 millions d'euros par rapport à 2016 ;
- Une progression de 0,3 million d'euros des dotations aux amortissements sur immobilisations ;
- Une progression des salaires et charges sociales chargés de 1,3 million d'euros au cours de l'exercice ;

Les autres postes de charges et produits d'exploitation enregistrent individuellement quelques variations dont l'impact en valeur absolue est peu significatif.

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de 2,8 millions d'euros, soit une perte en recul de 3,5 million d'euros par rapport à 2016.

À l'exception des développements exposés dans la note 30 du point 5.3.3 du chapitre 5, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de stratégie ou de facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim.

La balance âgée fournisseurs

La balance âgée fournisseurs de Cegedim SA, avec une répartition Groupe et hors Groupe, est la suivante :

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2017	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	1 648 297	1 442 732	205 565	-	143 036	62 529
Fournisseurs hors Groupe	4 626 968	3 052 106	1 574 862	57 073	516 141	1 001 648
Total dettes fournisseurs	6 275 264	4 494 838	1 780 427	57 073	659 176	1 064 177

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2016	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	768 208	753 420	14 788	14 788	-	-
Fournisseurs hors Groupe	8 946 212	6 041 710	2 904 502	1 528 048	52 238	1 324 216
Total dettes fournisseurs	9 714 420	6 795 130	2 919 290	1 542 836	52 238	1 324 216

Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce).

Article D. 441 I.-1°	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Par franche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7					360	103					1 269
Montant TTC des factures concernées	756 600	57 068	659 176	63 636	243 941	1 023 821	350 724	1 106 617	1 025 473	959 117	3 517 889	6 609 96
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	2,15%	0,16%	1,87%	0,18%	0,69%	2,9%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,57%	1,81%	1,67%	1,57%	5,75%	10,80%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombres de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures HT exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal art. L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours					

Non inclus dans le tableau ci-dessus : créances cédées au FACTOR pour un montant de 2 930 534€ correspondant à 814 factures.

Le résultat financier s'établit à une charge de 1,3 million d'euros en 2017 contre un produit de 7,1 millions d'euros en 2016. Il comprend 69,4 millions d'euros de produits financiers et 70,6 millions d'euros de charges financières.

Les produits financiers se décomposent en 58,6 millions d'euros de produits financiers de participations, de 7,6 million d'euros de reprises sur provisions et transferts de charges et de 3,2 millions d'euros d'autres intérêts et produits assimilés.

Les charges financières incluent 62,2 millions d'euro de dotations financières aux amortissements et provisions et de 8,4 millions d'euros d'intérêts et charges assimilés.

Le résultat courant avant impôt 2017 ressort en perte de 4,1 million d'euros contre un bénéfice de 0,8 million d'euros en 2016.

Le résultat exceptionnel 2017 s'établit en perte de 0,6 million d'euros, soit une perte en recule de 6,4 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

Le poste impôt en 2017 se solde par un produit de 8,4 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice 2017 se solde par un bénéfice de 3,3 millions d'euros contre un bénéfice de 4,4 millions d'euros en 2016.

Bilan

Au 31 décembre 2017, le **total du bilan** de Cegedim SA s'élève à 397,8 millions d'euros contre 479,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, en recul de 81,9 millions d'euros soit 17,1%.

Les capitaux propres s'élèvent à 53,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 50,1 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette progression s'explique principalement par l'évolution du résultat.

Les dettes financières reculent de 25,2 millions d'euros à 308,7 millions fin 2017 contre 333,9 fin 2016. Compte-tenu de la situation de trésorerie active, l'endettement financier net progresse sur la période et s'élève à 251,8 millions d'euros à fin 2017 contre 220,7 millions d'euros à fin 2016.

3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

3.6.1 Politique de distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire avant l'achèvement de la transformation de son business model. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes à l'avenir, relève de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépend, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration juge pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants

d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

3.6.2 Tableau des distributions de dividende des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Nb. d'actions	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
		Dividende		Autre revenus distribués	
		Par action	Global		
2015	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2016	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2017	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant

Comptes consolidés

4

4.1	Bilan consolidé	108
4.2	Compte de résultat consolidé	110
4.3	Etat du résultat global consolidé	111
4.4	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	112
4.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	113
4.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	115
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	161

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Bilan consolidé actif

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2017 Net	31.12.2016 Net
Ecart d'Acquisition	7.1	167 758	198 995
Frais de développement		22 887	12 152
Autres immobilisations incorporelles		122 962	127 293
Immobilisations Incorporelles	7.2	145 849	139 445
Terrains		544	459
Constructions		4 127	4 712
Autres immobilisations en cours		28 057	26 548
Immobilisations en cours		444	508
Immobilisations corporelles	7.3	33 172	32 227
Titre de participation		913	1 098
Prêts		12 986	3 508
Autres immobilisations financières		6 454	4 126
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	7.4	20 353	8 733
Titres des sociétés mises en équivalence	2.4	10 072	9 492
Etat – Impôt différé	9.1	27 271	28 784
Créances clients : part à plus d'un an (1)	5.5	210	29 584
Autres créances : part à plus d'un an	5.6		0
Instruments financiers		622	-
Actif non courant		405 308	447 260
En cours de services	5.4	78	1 034
Marchandises	5.4	3 567	6 735
Avances, acomptes sur commandes		325	1 773
Créances client : part à moins d'un an (1)	5.5	118 170	167 361
Autres créances : part à moins d'un an	5.6	71 220	53 890
Equivalents de trésorerie		8 000	8 000
Trésorerie		10 718	12 771
Charge constatées d'avance		8 989	10 258
Actif courant		221 068	261 823
Actif des activités destinées à être cédées	4.1	119 847	
TOTAL Actif		746 223	709 082

(1) La baisse des créances clients est due au retraitement IFRS 5

4.1.2 Bilan consolidé passif et capitaux propres

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2017	31.12.2016
Capital social		13 337	13 337
Réserve Groupe		177 881	204 723
Ecart de conversion Groupe		-5 008	-2 391
Résultat Groupe		11 147	-26 747
Capitaux propres part du Groupe		197 357	188 921
Intérêts minoritaires (réserves)		-25	9
Intérêts minoritaires (résultat)		14	14
Intérêts minoritaires		-11	23
Capitaux propres		197 346	188 944
Dettes financières	8.1	250 830	244 013
Instruments financiers		928	1 987
Impôts différés passifs	9.1	6 362	6 453
Provisions	5.8	25 445	23 441
Autres passifs (1)	5.7	56	13 251
Passif non courant		283 621	289 145
Dettes financières	8.1	4 040	3 582
Instruments financiers		2	11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)		46 954	62 419
Dettes fiscales et sociales		83 118	78 810
Provisions	5.8	3 025	3 297
Autres passifs (1)	5.7	65 098	82 874
Passif courant		202 236	230 993
Passifs des activités destinées à être cédées	4.1	63 020	
TOTAL Passif		746 223	709 2

(1) La baisse des dettes fournisseurs et autres passifs est due au retraitement IFRS 5

4.2 Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Chiffre d'affaires		457 441	429 251	6,6%
Achats consommés		-33 788	-35 277	-4,2%
Charges externes	5.1	-122 453	-123 100	-0,5%
Impôts et taxes		-7 257	-7 415	-2,1%
Frais de personnel	6.1	-215 434	-202 657	6,3%
Dotations et reprises aux provisions		-2 684	-4 545	-40,9%
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		0	1 034	-100,0%
Autres produits et charges d'exploitation		-621	-1 276	-51,3%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾		2 291	1 368	67,5%
EBITDA		77 496	57 383	35,0%
Dotation aux amortissements		-40 075	-34 254	17,0%
Résultat opérationnel courant		37 420	23 129	61,8%
Dépréciation écarts d'acquisition		-	-	
Produits et charges non récurrents		-18 874	-24 124	-21,8%
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.2	-18 874	-24 124	-21,8%
Résultat opérationnel		18 547	-996	1 962,9%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		631	1 094	-42,3%
Coût de l'endettement financier brut		-8 938	-29 264	-69,5%
Autres produits et charges financiers		1 573	2 142	-26,6%
Coût de l'endettement financier net	8.2	-6 734	-26 027	-74,1%
Impôts sur les bénéfices		-4 002	-1 473	171,6%
Impôts différés		-699	-863	-19,0%
Total d'impôts	9.1	- 4 701	-2 336	n.m.
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence	2.4	-51	-115	-55,8%
Résultat net des activités poursuivies		7 061	-29 473	n.m.
Résultat net des activités cédées	4.2	-	-1 096	n.m.
Résultat net des activités destinées à être cédées	4.2	4 099	3 838	n.m.
Résultat net consolidé		11 160	-26 731	n.m.
Part du groupe	A	11 147	-26 746	n.m.
Intérêts minoritaires		14	14	-5%
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 979 390	13 960 024	
Résultat courant par action (en euros)		0,9	-1,5	
Résultat par action (en euros)	A/B	0,8	-1,9	n.m.
Instruments dilutifs		Néant	Néant	n.m.
Résultat dilué par action (en euros)		0,8	-1,9	n.m.

En milliers euros	31.12.2016 publié	QP du résultat des sociétés mises en équivalence	Activités destinées à être cédées	31.12.2016 pour comparatif
<u>(1) Reclassement de la Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et des activités destinées à être cédées</u>				
EBITDA	61 410	1 368	-5 395	57 383
Résultat opérationnel courant	27 072	1 368	-5 311	23 129
Résultat opérationnel	2 948	1 368	-5 311	-996

4.3 Etat du résultat global consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Résultat net consolidé		11 160	-26 731	n.m.
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion		-2 584	-10 844	-76,2%
Actions gratuites		255	33	n.m
Couverture instruments financiers (net d'impôt)		487	379	28,5%
Couverture d'investissements nets		0	0	
Ecart actuariels afférents aux provisions pour retraite		16	-1 528	-101%
Eléments comptabilisés en capitaux propres net d'impôts		-1 826	-11 959	-84,7%
Résultat global total		9 335	-38 690	n.m.
Part des minoritaires		46	31	51,3%
Part du Groupe		9 289	-38 722	n.m.

4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Ecarts de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Solde au 01.01.2015	13 337	182 955	-43 166	63 578	216 704	142	216 846
Résultat de la période			66 957		66 957	41	66 998
Résultat enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Opérations sur titres			-904		-904		-904
• Couverture instruments financiers			754		754		754
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				-55 108	-55 108		-55 108
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			438		438		438
Résultat global de la période			67 246	-55 108	12 138	41	12 179
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital						-33	-33
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾						-70	-70
• Actions propres			-707		-707		-707
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	-707	0	-707	-103	-810
Autre variations		-182 955	182 871		-84		-84
Variations de périmètre					0		0
Solde au 31.12.2015	13 337	0	206 244	8 469	228 051	80	228 131
Résultat de la période			-26 747		-26 747	14	-26 733
Résultat enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Opérations sur titres			33		33		33
• Couverture instruments financiers			379		379		379
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				-10 860	-10 860	16	-10 844
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			-1 528		-1 528		-1 528
Résultat global de la période			-27 862	-10 860	-38 722	31	-38 692
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital							0
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾						-87	-87
• Actions propres			598		598		598
Total des transactions avec les actionnaires			598	0	598	-87	511
Autre variations			-1 005		-1 005		-1 005
Variations de périmètre					0		0
Solde au 31.12.2016	13 337	0	177 975	-2 391	188 921	23	188 945
Résultat de la période			11 147		11 147	14	11 160
Résultat enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Opérations sur titres			255		255		255
• Couverture instruments financiers			487		487		487
• Couverture d'investissements nets							
• Ecarts de conversion				-2 617	-2 617	33	-2 584
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			16		16		16
Résultat global de la période			11 905	-2 617	9 289	46	9 335
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital							
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾						-70	-70
• Actions propres			166		166		166
Total des transactions avec les actionnaires			166		166	-70	96
Autre variations			-1 019		-1 019	-11	-1 030
Variations de périmètre					0		0
Solde au 31.12.2017	13 337	0	189 028	-5 008	197 357	-11	197 346

(1) Le montant total des dividendes est distribué au titre d'action ordinaire. Il n'existe pas d'autre catégorie d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2015 à 2017 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

4.5 Tableau de flux de trésorerie consolidés

En milliers euros	Note	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net consolidé		11 160	-26 733
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-2 241	-1 253
Dotations aux amortissements et provisions		64 435	56 133
Plus ou moins-values de cession		-534	-548
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		72 821	27 598
Coût de l'endettement financier net		6 427	25 772
Charges d'impôt		6 628	4 083
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		85 877	57 454
Impôt versé		-1 819	-5 687
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Besoin ⁽¹⁾		-10 574	-
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Dégagement		-	6 801
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fond de roulement	A	73 484	58 569
<i>Dont flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies</i>		4 299	4 021
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-48 372	-46 622
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-12 251	-15 209
Acquisitions d'immobilisations financières		-	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		529	848
Cessions d'immobilisations financières ⁽²⁾		1 046	-
Variation des prêts et avances consentis ⁽²⁾		-10 749	-1 277
Incidence des variations de périmètre		-1 855	-21 425
Dividendes reçus hors groupe		893	2 026
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	B	-70 759	-81 659
<i>Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>		-674	-828
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-70	-87
Augmentation de capital en numéraire		-	-
Émissions d'emprunts		10 500	190 000
Remboursements d'emprunts		-3 241	-340 292
Intérêts versés sur emprunts		-5 996	-33 029
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		-821	-112
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	C	372	-183 520
<i>Dont flux nets de trésorerie liée aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>		270	-16
Variation de trésorerie hors effet devises	A+B+C	3 098	-206 610
Incidence des variations de cours des devises		-821	-787
Variation de trésorerie		2 276	-207 398
Trésorerie nette d'ouverture		20 722	228 120
Trésorerie nette de clôture		22 998	20 722

⁽¹⁾ la variation du BFR est impactée positivement de l'affacturage et négativement des acquisitions d'immobilisations de Cegelease et de l'amende Tessi.

4 Comptes consolidés

Tableau de flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers euros</i>	31.12.2016
(2) <u>Reclassement</u>	
Cessions d'immobilisations financières publiées	-1 277
Reclassement	1 277
Cessions d'immobilisations financières modifiées	0
Variation des prêts et avances consentis	0
Reclassement	-1 277
Variation des prêts et avances consenties modifiées	-1 277

4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes Comptables	118	Note 8	Financement et instruments financiers	139
Note 2	Périmètre de consolidation	120	8.1	Endettement financier net	139
2.1	Liste des entreprises consolidées	120	8.2	Coût de l'endettement net	144
2.2	Tableau de variation de périmètre	123	8.3	Gestion des risques	145
2.3	Impact variation de périmètre	124	Note 9	Impôts	145
2.4	Titres mis en équivalence	125	9.1	Impôt différé	145
Note 3	Information sectorielle	126	Note 10	Capitaux propres et résultats par actions	148
3.1	Information sectorielle 2017	126	10.1	Capital	148
3.2	Information sectorielle 2016	127	10.2	Résultat par action	148
Note 4	Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées	130	10.3	Résultat dilué par action	148
Note 5	Données opérationnelles	132	10.4	Actions propres	148
5.1	Charges externes	132	Note 11	Capital et dividende	149
5.2	Autres produits et charges opérationnels non courants	132	11.1	Répartition du capital	149
5.3	Production immobilisée	132	11.2	Dividendes	149
5.4	Stocks et en-cours	132	Note 12	Engagements	150
5.5	Créances clients	133	12.1	Engagement retraite	150
5.6	Autres créances	133	12.2	Engagement des locations	152
5.7	Autres passifs	134	12.3	Retraitements du crédit-bail	153
5.8	Provisions courantes et non courantes	134	Note 13	Autres informations	153
Note 6	Charges et avantages au personnel	135	13.1	Saisonnalité	153
6.1	Frais de personnel	135	13.2	Faits marquants de l'exercice	154
6.2	Effectifs	135	13.3	Evénements post-clôture	155
6.3	Parties liées	135	13.4	Honoraires des Commissaires aux Comptes	155
6.4	Rémunération des dirigeants	136	13.5	Engagements hors bilan	156
Note 7	Immobilisations incorporelles, corporelles et financière	136	Note 14	Méthodes et principes comptables	156
7.1	Ecarts d'acquisition	136			
7.2	Immobilisations incorporelles	137			
7.3	Immobilisation corporelles	138			
7.4	Immobilisations financières (hors titres mis en équivalences)	138			

Note 1 Principes Comptables

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2017 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Cegedim SA du 20/03/2018. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 19/03/2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les actifs et passifs dans le cadre de regroupements d'entreprises sont également évalués à la juste valeur.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ont été appliqués par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS IFRS

Les nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2017, notamment les amendements IAS 7 « informations liées aux activités de financement » et IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titres de pertes latentes » n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe ou sont non applicables.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2017. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers ».
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS AVEC LES CLIENTS ».

- IFRS 15 traite des principes de reconnaissance du revenu. Cette norme remplace les précédentes normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi que les interprétations SIC et IFRIC s'y rapportant. Cette norme propose une nouvelle approche de reconnaissance du chiffre d'affaires décrite en cinq étapes. Elle contient également des dispositions spécifiques sur un certain nombre de sujets particuliers comme les licences, les garanties ou les modalités de capitalisation des coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat.
- Le Groupe appliquera la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2018. Selon cette méthode, l'effet de la première application de la norme est comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives.
- Des diagnostics ont été menés en 2017 dans les principaux métiers du Groupe (représentant 80% du CA consolidé) avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant, en réunissant des intervenants des départements commerce, juridique, gestion opérationnelle et comptable. Ils ont été confrontés, au cas par cas, à l'analyse des contrats clients, afin d'être corroborés ou affinés, sur la base d'une sélection de contrats types ou de contrats jugés pertinents par leur taille ou leur complexité. Dans le cadre de ces diagnostics, un chiffrage d'impact des différences de traitement imposées par la norme IFRS 15 a été réalisé, pour les activités dans lesquelles des divergences ont été identifiées (secteur Professionnels de santé, activités Assurances santé et activités de Cegedim SRH). Le Groupe, à ce stade, ne s'attend pas à des impacts significatifs sur le niveau de chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017. Les derniers travaux de chiffrage, dans les activités considérées comme potentiellement peu impactées, et la synthèse d'ensemble des impacts, seront finalisés avant la fin du premier semestre 2018. Ils seront complétés par la mise en place des outils et procédures permettant d'assurer un suivi régulier de la conformité de la reconnaissance du revenu, afin d'identifier, le cas échéant, les éventuels retraitements à pratiquer entre les comptabilités locales des filiales et la norme IFRS 15 prévalant pour l'établissement des comptes consolidés

Il n'est pas exclu que ces derniers travaux puissent révéler des impacts sur les modalités de reconnaissance des revenus relatifs aux contrats contenant notamment plusieurs obligations de performance. Toutefois, les travaux d'analyse en cours n'ont pas conduit à identifier de changements majeurs dans la reconnaissance du chiffre d'affaires à ce stade

SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Suite à la mise en équivalence de la société HGL à compter du 1^{er} janvier 2017, le Groupe a décidé de mettre en application la recommandation de l'ANC 2013-03 rendant possible la présentation, au niveau du résultat opérationnel consolidé, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.

Cette société opère en effet sur le même marché que les filiales opérationnelles du groupe Cegedim intégrées globalement, et il a donc été jugé que l'information financière délivrée dans les comptes consolidés serait plus pertinente en présentant l'impact des résultats de ces opérations au sein du même agrégat. La même analyse a été conduite sur l'ensemble du portefeuille mis en équivalence afin de pratiquer le reclassement en résultat opérationnel des entités dont les métiers sont similaires à ceux du groupe ou qui sont en relations d'affaires courantes avec le groupe.

Les entités mises en équivalence dont les opérations ne sont pas en proximité directe avec les activités courantes du groupe restent classées en toute fin du compte de résultat consolidé.

Cette approche différenciée sera appliquée lors de toute nouvelle entrée d'une entité mise en équivalence.

1.2 Utilisation d'estimation et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des provisions et des passifs éventuels (hypothèses décrites dans la note 12.1).
- Reconnaissance des impôts différés actifs (note 9.1)
- comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels internes (note 5.3)
- Tests de dépréciation des actifs (note 7.1)

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Liste des entreprises consolidées au 31.12.2017

2.1.1 SOCIETES INTEGRES GLOBALEMENT FRANCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Cegedim	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	350422622	100,00 %	100,00 %	IG
Alliance software	3, impasse des Chênes	Niort	407702208	100,00 %	100,00 %	IG
Alliadis	3, impasse des Chênes	Niort	342280609	100,00 %	100,00 %	IG
ASP Line	13, rue Emile Decorps –Parc Atlantique	Villeurbanne	384121000	99,96 %	99,96 %	IG
Cegedim Activ	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	400891586	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Ingénierie	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	402338719	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim IT	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790173066	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Logiciels Médicaux	110-112, rue d'Aguesseau	Boulogne	353754088	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Outsourcing	15, rue Paul Dautier	Velizy	303529184	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Software	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	752466516	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	332665371	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH Montargis	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	752466805	100,00 %	100,00 %	IG
Cegelease	Rue de la Zamin	Capinghem	622018091	100,00 %	100,00 %	IG
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	410489165	99,88 %	99,88 %	IG
Eurofarmat	Rue de la Zamin Immeuble Guilaur	Capinghem	489278978	100,00 %	100,00 %	IG
Futuramedia	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	494625130	100,00 %	100,00 %	IG
GERS	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	521625582	100,00 %	100,00 %	IG
Hospitalis	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	452121320	100,00 %	100,00 %	IG
I-Assurances	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172225	100,00 %	100,00 %	IG
iGestion	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	440367357	99,88 %	99,88 %	IG
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	429216351	100,00 %	100,00 %	IG
MedExact	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	432451912	100,00 %	100,00 %	IG
Pharmastock	137, rue d'Aguesseau	Montargis	403286446	100,00 %	100,00 %	IG
Resip	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	332087964	100,00 %	100,00 %	IG
RM Ingénierie	av de la Gineste	Rodez	327755393	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Media (RNP)	17 rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	602006306	100,00 %	100,00 %	IG
Santestat	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172175	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Montargis 2000	326, rue du Gros Moulin	Montargis	324215128	68,83 %	68,83 %	IG
Services Premium Santé (sps)	100, rue des Fougères	Lyon	513188771	40,00 %	40,00 %	IG
Smart RX	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	789997871	100,00 %	100,00 %	IG
Sofiloca	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	348940255	100,00 %	100,00 %	IG

2.1.2 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE FRANCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	381819309	20,00 %	20,00 %	MEE
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le Lamentin	490029774	34,00 %	34,00 %	MEE
Isiakle	4 rue Georges Picquart	Paris	823272588	50,00 %	50,00 %	MEE

2.1.3 SOCIÉTÉS INTERNATIONALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Entreprises	Pays	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Activus Ltd	Grande-Bretagne	Hertford	100,00%	100,00%	IG
Adaptive Apps	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100,00%	IG
Alliadis Europe Ltd	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100,00%	IG
Bluebay Medical Systems	Grande-Bretagne	Swansea	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Belgium	Belgique	Drogenbos	99,97%	99,97%	IG
Cegedim Customer Information SRL	Roumanie	Bucarest	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Data Services Limited	Grande-Bretagne	Preston	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Healthcare Software R&D Limited	Irlande	Dublin	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Holdings Ireland Limited	Irlande	Dublin	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Outsourcing Maroc	Maroc	Rabat	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Maroc	Maroc	Rabat	100,00%	100,00%	IG
Cegedim RX Limited	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100,00%	IG
Cegedim Service Center SRL	Roumanie	Bucarest	100,00%	100,00%	IG
Cegedim SRH Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100,00%	IG
Cegedim SRH SA Switzerland	Suisse	Genève	100,00%	100,00%	IG
Cegedim World Internal services limited	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100,00%	IG
CHS Russie	Russie	Moscou	100,00%	100,00%	IG
CHS Ukraine	Ukraine	Kiev	100,00%	100,00%	IG
Compufile Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100,00%	IG
Croissance 2006	Belgique	Forest	100,00%	100,00%	IG
Health Data Management Partners	Belgique	Drogenbos	100,00%	100,00%	IG
InPractice Systems	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100,00%	IG
Inpractice Entreprise Solution Ltd	Grande-Bretagne	Dundee	100,00%	100,00%	IG
Next Plus	Tunisie	Tunis	49,00%	49,00%	IG
Next Software	Tunisie	Tunis	100,00%	100,00%	IG
Oepo	Belgique	Drogenbos	100,00%	99,97%	IG
Cegedim RX SRL	Roumanie	Bucarest	100,00%	100,00%	IG
Pulse System Inc	USA	Wichita	100,00%	100,00%	IG
CHS UK Limited	Grande-Bretagne	Loughborough	100,00%	100,00%	IG
Stacks consulting e Ingeniera de Software	Espagne	Barcelone	100,00%	100,00%	IG
Stacks Servicios Technologicos SI	Espagne	Barcelone	100,00%	100,00%	IG
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Chili	Providencia	100,00%	100,00%	IG
Thin	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100,00%	IG
Webstar Health Ltd	Grande-Bretagne	Harrow	100,00%	100,00%	IG

2.1.4 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE INTERNATIONALES

Entreprises	Etablissement principal	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Healthcare Gateway	Grande-Bretagne	Leeds	50,00%	50,00%	MEE
Millennium	Italie	Florence	49,22%	49,22%	MEE
Tech Care Solutions	Île Maurice	Ebene	50,00%	50,00%	MEE

2.2 Tableau de variation de périmètre

2.2.1 ENTREPRISES ENTRANTES DANS LE PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Adaptive Apps	100,00%	100,00%	-	IG	-	Acquisition
Bluebay Medical Systems	100,00%	100,00%	-	IG	-	Acquisition
Cegedim Service Center Srl	100,00%	100,00%	-	IG	-	Création
Healthcare Gateway	50,00%	50,00%	-	MEE	-	Voir page 119 § sociétés mise en équivalence

2.2.2 ENTREPRISES SORTANTES DU PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Cegedim Assurances	-	-	100%	-	IG	TUP dans Cegedim SA
Cegedim Dynamic Framework	-	-	100%	-	IG	TUP dans Cegedim SA
Cegedim RX South Africa	-	-	100%	-	IG	Liquidation
Decision Research Europe	-	-	100%	-	IG	TUP dans Cegedim Dynamic Framework
Futuramedia SAS	-	-	100%	-	IG	TUP dans Cegedim Media (ex. RNP)
Galaxysanté	-	-	49%	-	MEE	Liquidation
SGBTIF	-	-	100%	-	IG	Liquidation

2.3 Impact variation de périmètre

2.3.1 SUR LE BILAN A LA DATE DE CLOTURE

<i>En milliers euros</i>	Consolidé avant variation au 31.12.2017	Variation 2017	Consolidé après variation au 31.12.2017
Ecart d'acquisition	165 897	1 861	167 758
Autre actif non courant (hors écarts d'acquisition)	237 410	140	237 550
Actif courant	220 653	415	221 068
Actif destinés à être cédés	119 847		119 847
Total Bilan	743 808	2 415	746 223

Les chiffres mentionnés ne font pas référence aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2017.

Les impacts à la date d'acquisition des sociétés entrantes sont :

- Sur les actifs : 3 296 milliers d'euros ;
- Sur les passifs : 2 406 milliers d'euros.

2.3.2 SUR LE COMPTE DE RESULTAT A LA DATE DE CLOTURE

<i>En milliers euros</i>	Consolidé avant variation au 31.12.2017	Variation 2017	Consolidé après variation au 31.12.2017
Chiffre d'affaires	457 343	98	457 441
Résultat opérationnel	18 715	-169	18 547
Résultat net consolidé	10 539	621	11 160

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

2.3.3 FINANCEMENT DES ACQUISITIONS DE SOCIETES

En 2017, les acquisitions de sociétés, de fonds de commerce ainsi que le paiement des compléments de prix ont été autofinancées pour un montant de 1 855 milliers d'euros.

2.4 Titres mis en équivalence

2.4.1 VALEUR DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Entité	%intérêt 31.12.2016	Résultat 31.12.2016	QP résultat 31.12.2016	Situation nette 31.12.2016	QP situation nette total 31.12.2016	Ecart d'acquisition	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31.12.2016
Edipharm	20,00%	148	30	217	43	-	-	-	43
Isiakle	50,00%	-	-	50	25	-	-	-	25
Millennium	49,22%	2 665	1 312	13 309	6 551	2 859	-	-	9 409
Tech Care Solutions	50,00%	50	25	15	8	-	-	-	8
QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel		2 863	1 368	13 591	6 627	2 859	-	-	9 485
Infodisk	34,00%	-332	-113	-396	-135	-	135	-	0
Galaxy Santé	49,00%	-3	-2	12	6	-	-	-	6
Total au 31.12.2016		2 528	1 252	13 208	6 498	2 859	135	-	9 492

Entité	%intérêt 31.12.2017	Résultat 31.12.2017	QP résultat 31.12.2017	Situation nette 31.12.2017	QP situation nette total 31.12.2017	Ecart d'acquisition	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31.12.2017
Edipharm	20,00%	233	47	306	61	-	-	-	61
Isiakle	50,00%	0	0	50	25	-	-	-	25
Millennium	49,22%	2 932	1 443	14 241	7 009	2 859	-	-	9 868
Tech Care Solutions	50,00%	-11	-6	4	2	-	-	-	2
Healthcare Gateway	50,00%	1 614	807	232	116	-	-	-	116
QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel		4 768	2 291	14 834	7 214	2 859	0	0	10 072
Infodisk	34,00%	-146	-50	-541	-184	-	184	-	0
Galaxy Santé	0,00%	-2	-1	10	5	-	-	-5	0
Total au 31.12.2017		4 620	2 241	14 302	7 035	2 859	184	-5	10 072

2.4.2 VARIATION DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

Titres mis en équivalence au 01.01.2017	9 492
Distribution dividendes	-1 014
Augmentation de capital	-
Quote-part résultat au 31.12.2017	2 241
Provision pour risque	50
Entrée de périmètre	-691
Sortie de périmètre	-5
Total	10 072

En application de la recommandation ANC 2013-03, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence suivantes contribue au résultat opérationnel selon la répartition suivante :

- Secteur Assurance santé, RH et e-services : Edipharm, Isiakle et Tech Care Solutions,
- Secteur Professionnels de santé : Millenium et Healthcare Gateway.

Note 3 Information sectorielle

3.1 Information sectorielle 2017

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de deux divisions opérationnelles.

La division Assurance santé, RH et e-services est tournée vers une clientèle grands-comptes. Cette division

- regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- et cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques

d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

La division Professionnels de santé est tournée vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Cette division fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Corporate et autres est la troisième division du Groupe qui intervient en support aux divisions opérationnelles.

3.1.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Activités poursuivies 31.12.2017	Activités destinées à être cédées	Retraitements IFRS 5	Total 31.12.2017	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels										
Ventes HG (sauf CA vers activités destinées à être cédées)		291 063	162 486	3 863	457 411	12 541		469 952	393 187	76 765
CA vers activités destinées à être cédées		14		16	30		-30			
CA vers les activités poursuivies					0	460	-460			
A	Ventes HG	291 077	162 486	3 878	457 441	13 001	-490	469 952	393 187	76 765
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	4 711	7 813	39 885	52 410			52 410	50 050	2 359
A+B	CA total secteur	295 788	170 299	43 764	509 851	13 001	-490	522 362	443 238	79 124
Résultat sectoriel										
C	Résultat opérationnel courant	28 375	10 382	-1 336	37 420	5 720	-	43 140		
D	EBITDA courant	48 091	24 970	4 434	77 496	5 764	-	83 260		
C/A	Marge opérationnelle courante	9,7%	6,4%	-34,5%	8,2%	44,0%		9,2%		
D/A	Marge EBITDA courante	16,5%	15,4%	114,3%	16,9%	44,3%		17,7%		
Dotations aux amortissements sectoriels										
Dotation aux amortissements		19 717	14 588	5 770	40 075	44		40 119		

3.1.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2017
Activités poursuivies	Répartition géographique	380 677	6 975	49 720	20 070	457 441
	%	83%	2%	11%	4%	100%
Activités destinées à être cédées	Répartition géographique	12 511	0	0	0	12 511
	%	100%	0%	0%	0%	100%
Total	Répartition géographique	393 187	6 975	49 720	20 070	469 952
	%	84%	1%	11%	4%	100%

3.1.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Activités poursuivies 31.12.2017	Activités destinées à être cédées	Total 31.12.2017	Total France	Total reste du monde
Actif sectoriels								
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	70 899	96 859	-	167 758	28 266	196 024	116 855	79 169
Immobilisations incorporelles	67 108	73 273	5 469	145 849	0	145 849	85 664	60 185
Immobilisations corporelles	14 970	7 919	10 283	33 172	1 227	34 400	28 083	6 317
Titres mis équivalence (Note 2.4)	88	9 984	-	10 072	-	10 072	86	9 986
Total net	153 065	188 035	15 751	356 852	29 493	386 346	230 688	155 657
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)								
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	-	1 767	-	1 767	-	1 767	-	1 767
Immobilisations incorporelles	22 546	23 108	2 729	48 382	-	48 382	29 096	19 286
Immobilisations corporelles	6 773	1 687	2 783	11 243	1 096	12 339	10 715	1 624
Titres mis équivalence (Note 2.4)	-	-	-	0	-	0	-	-
Total brut	29 319	26 562	5 512	61 393	1 096	62 488	39 811	22 677
Passifs sectoriels (1)								
Passifs non courants								
Provisions	15 394	9 000	1 051	25 445	388	25 833	24 484	1 349
Autres passifs	-	56	-	56	15 820	15 876	15 820	56
Passifs courants								
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 157	16 274	2 522	46 954	14 614	61 568	50 475	11 093
Dettes fiscales et sociales	61 380	19 296	2 442	83 118	1 295	84 413	79 381	5 032
Provisions	1 327	1 698	-	3 025	130	3 155	3 127	28
Autres passifs	40 884	24 178	35	65 098	29 596	94 694	87 347	7 347

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans le secteur Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

3.2 Information sectorielle 2016

3.2.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Activités poursuivies 31.12.2016	Activités cédées	Activités destinées à être cédées	Retraitements IFRS 5	Total 31.12.2016	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels										
Ventes HG (sauf CA vers activités cédées et destinées à être cédées)	262 325	163 588	3 295	429 208	1 925	11 638	-	442 771	361 064	81 708
CA vers activités cédées et destinées à être cédées	31	-	13	44	-	-	-44	-	-	-
CA vers les activités poursuivies	-	-	-	-	-	898	-898	-	-	-
A Ventes HG	262 356	163 588	3 308	429 251	1 925	12 536	-942	442 771	361 064	81 708
B Ventes entre les activités poursuivies	3 495	4 668	34 495	42 658	-	-	-	42 658	40 696	1 962
A+B CA total secteur	265 851	168 256	37 803	471 909	1 925	12 536	-942	485 429	401 760	83 669
Résultat sectoriel										
C Résultat opérationnel courant	28 624	-751	-4 744	23 129	-1 078	5 311	-	27 362		
D EBITDA courant	43 912	12 779	693	57 383	-1 076	5 395	-	61 702		
C/A Marge opérationnelle courante	10,9%	-0,5%	-143,4%	5,4%	-56,0%	42,4%	-	6,2%		
D/A Marge EBITDA courante	16,7%	7,8%	20,9%	13,4%	-55,9%	43,0%	-	13,9%		
Dotations aux amortissements sectoriels										
Dotation aux amortissements	15 288	13 530	5 436	34 254	2	84	-	34 340		

<i>En milliers euros</i>	Assurance santé, RH et e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Activités destinées à être cédées	Activités cédées	Total 31.12.2016
(1) Reclassement						
Résultat opérationnel courant 31.12.2016 publié	28 568	3 248	-4 744	0	-1 078	25 994
Reclassement activités destinées à être cédées		-5 311		5 311		0
QP de résultat net des sociétés mises en équivalence	56	1 312	-	-		1 368
Résultat opérationnel courant 31.12.2016 pour comparatif	28 624	-751	-4 744	5 311	-1 078	27 362
EBITDA courant 31.12.2016 publié	43 856	16 862	693	0	-1 076	60 334
Reclassement activités destinées à être cédées		-5 395		5 395		0
QP de résultat net des sociétés mises en équivalence	56	1 312	-	-		1 368
EBITDA courant 31.12.2016 pour comparatif	43 912	12 779	693	5 395	-1 076	61 702

3.2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

<i>En milliers d'euros</i>		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2016
Activités poursuivies	Répartition géographique	347 544	5 692	55 995	20 020	429 251
	%	81%	1%	13%	5%	100%
Activités cédées	Répartition géographique	1 925				1 925
	%	100%	0%	0%	0%	100%
Activités destinées à être cédées	Répartition géographique	11 595				11 595
	%	100%	0%	0%	0%	100%
Total	Répartition géographique	361 064	5 692	55 995	20 020	442 771
	%	82%	1%	13%	5%	100%

3.2.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Total 31.12.2016	Total France	Total reste du monde
Actif sectoriels						
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	74 242	124 752	-	198 994	120 255	78 739
Immobilisations incorporelles	58 102	76 468	4 875	139 445	78 060	61 385
Immobilisations corporelles	11 619	9 235	11 373	32 227	24 685	7 543
Titres mis équivalence (Note 2.4)	77	9 415	-	9 492	75	9 417
Total net	144 040	219 869	16 248	380 158	223 075	157 083
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	17 290	-	-	17 290	17 290	-
Immobilisations incorporelles	18 891	24 085	2 547	45 522	27 345	18 178
Immobilisations corporelles	5 238	4 018	5 992	15 247	11 156	4 091
Titres mis équivalence (Note 2.4)	25	-	-	25	25	-
Total brut	41 443	28 102	8 539	78 085	55 816	22 269
Passifs sectoriels (1)						
Passifs non courants						
Provisions	14 196	8 510	735	23 441	23 424	16
Autres passifs	-	13 251	-	13 251	13 159	92
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 049	21 694	2 676	62 419	51 416	11 004
Dettes fiscales et sociales	56 646	20 083	2 082	78 810	72 302	6 509
Provisions	1 268	2 028	-	3 297	3 261	36
Autres passifs	40 083	36 646	6 445	82 874	73 880	8 993

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans le secteur Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

Note 4 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

Cegedim a cédé son activité Kadrige le 9 novembre 2016. Dans la continuité du plan de transformation de son business model initié à l'automne 2015, Cegedim a annoncé le 13 juillet 2017 son intention de céder ses filiales Cegelease et Eurofarmat. Ces filiales ont un profil principalement financier, une forte valeur, et nécessitent des moyens supplémentaires pour poursuivre et accélérer leur développement dans l'intérêt des clients et des collaborateurs. Elles ont été définitivement cédées le 28 février 2018 pour un montant total de 57,5 millions d'euros auquel s'ajoute le remboursement du compte-courant d'associé de 13 millions d'euros.

4.1. ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A LA VENTE

Au 31 décembre 2017, les principales caractéristiques d'actifs et passifs classés en actifs et passifs destinés à la vente sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2017		31.12.2017
Actif		Passif	
Ecart d'acquisition	28 266	Dettes financières	927
Immobilisations incorporelles	-	Impôts différés passifs	251
Immobilisations corporelles	1 227	Provisions	518
Immobilisations financières	86	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 614
Impôts différés actifs	8	Dettes fiscales et sociales	1 295
Créances clients part à plus d'un an	30 865	Autres passifs	45 416
En cours de services	-		
Marchandises	7 481		
Avances, acomptes sur commandes	2 412		
Créances clients part à moins d'un an	37 913		
Autres créances part à moins d'un an	1 186		
Trésorerie	5 252		
Charges constatées d'avance	5 150		
Actifs destinés à la vente	119 847	Passifs destinés à la vente	63 021

4.2 ACTIVITES NON POURSUIVIES

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées et destinées à être cédées ont été reclassés ligne par ligne sur les postes "Résultat net des activités cédées" et "Résultat net des activités destinées à être cédées"

Les principaux indicateurs du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 des activités cédées et des activités destinées à être cédées sont :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	13 001	14 462
Achats consommés	-13	-15
Charges externes	-4 013	-4 572
Impôts et taxes	-398	-413
Frais de personnel	-2 502	-5 183
Dotations et reprises aux provisions	-340	215
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		
Autres produits et charges d'exploitation	29	-173
EBITDA ⁽¹⁾	5 764	4 319
Dotations aux amortissements	-44	-86
Résultat opérationnel courant	5 720	4 234
Dépréciation écarts d'acquisition		
Produits et charges non récurrents		
Autres produits et charges opérationnels non courants		
Résultat opérationnel	5 720	4 234
Coût de l'endettement financier net	306	254
Résultat de cession	-	
Impôts sur les bénéfices	-2 019	-1 835
Impôts différés sur les bénéfices	92	88
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence	-	
Résultat net des activités destinées à être cédées	4 099	3 838
Résultat net des activités cédées		-1 096

⁽¹⁾ :dont en 2016, le chiffre d'affaires de l'activité Kadrigé pour 1 925 milliers d'euros et l'EBITDA pour -1 076 milliers d'euros

4.3 FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Flux net de trésorerie lié à l'activité	3 389	4 021
Flux net de trésorerie lié aux investissements	236	-828
Flux net de trésorerie lié aux financements	270	-16

Note 5 Données opérationnelles

5.1 Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Achats d'études & prestations et achats non stockés	-38 565	-36 623
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	-34 551	-32 893
Autres : publicité, personnel détaché, frais de réception, frais postaux...	-49 337	-53 584
Total charges externes	-122 453	-123 100

5.2 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Résultat opérationnel courant	37 420	23 129
Provision sur actifs incorporels en voie d'obsolescence	-9 288	-7 500
Frais de restructuration	-6 362	-9 471 ⁽¹⁾
Plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix	-	-
Autres produits et charges non courants	-3 223	-2 517
Pénalités financières sur anciennes activités cédées en 2007	-	-4 636
Résultat Opérationnel	18 547	-996

(1) incluant les frais de déménagement du siège social

5.3 Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Frais de personnel	35 657	32 511
Charges externes	8 914	8 128
Production immobilisée	44 571	40 639

5.4 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31.12.2017	Provision	Valeur nettes au 31.12.2017	Valeurs nettes au 31.12.2016
En-cours de services	78	0	78	1 034
Stocks de marchandises	5 277	-1 709	3 567	6 735
Total stocks et en-cours	5 355	-1 709	3 645	7 769

5.5 Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	Clients courants	Clients non courants	31.12.2017 ⁽²⁾	31.12.2016
Sociétés françaises (1)	99 151	0	99 151	177 598
Sociétés étrangères	25 559	210	25 769	25 922
Total valeurs brutes	124 710	210	124 920	203 520
Provisions	6 540	0	6 540	6 575
Total valeurs nettes	118 170	210	118 380	196 945

(1) dont la valeur actualisée des loyers à encaisser retraitement Cegelease au 31.12.2016.

(2) La baisse des créances clients est dûe au retraitement IFRS 5

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 23,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

BALANCE AGEE

<i>En milliers d'euros</i>	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	15 007	4 189	2 298	699	248	7 574
Sociétés étrangères	8 634	3 088	617	506	264	4 160
Total	23 641	7 276	2 915	1 205	511	11 734

5.6 Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	Débiteurs sociaux	Débiteurs fiscaux	Autres créances	31.12.2017	31.12.2016
Créances courantes					
Sociétés françaises	738	21 097	46 342	68 176	51 863
Sociétés étrangères	247	2 068	728	3 044	2 077
Total valeurs brutes	985	23 165	47 070	71 220	53 940
Provisions				-	49
Total créances courantes (valeurs nettes)	985	23 165	47 070	71 220	53 890
Créances non-courantes					-
Sociétés françaises					-
Sociétés étrangères					-
Total valeurs brutes	-	-	-	-	-
Provisions					-
Total créances non-courantes (valeurs nettes)	0	0	0	0	0

5.7 Autres passifs

En milliers d'euros	Courants		Non-courants		Total	
	31.12.2017 ⁽²⁾	31.12.2016	31.12.2017 ⁽²⁾	31.12.2016	31.12.2017 ⁽²⁾	31.12.2016
Avances et acomptes reçus	317	3 203		-	317	3 203
Clients – Avoir à établir		-		-		-
Charges à payer		-		-		-
Créditeurs divers (1)	33 934	53 343		13 159	33 934	66 502
Autres dettes	33 934	53 343		13 159	33 934	66 502
Dettes sur acquisitions actifs	4	115	56	92	60	207
Dividendes à payer		-		-		-
Produits constatés d'avance	30 844	26 212		-	30 844	26 212
Total autres passifs	65 098	82 874	56	13 251	65 154	96 125

(1) dont la valeur actualisée des loyers à payer retraitement Cegelease au 31/12/2016

(2) La baisse des autres passifs est due au retraitement IFRS 5

5.8 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise.

Les montants concernés sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31.12.2016	Reclass ement	Variation de périmètre	Dotation complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Variation de taux	Actifs destinés à la vente	31.12.2017
Provisions litiges salariés	3 261			389	642	-941	-223		-130	2 997
Autres provisions(1)	-									
Provisions pour restructurations	36				32		-36	-4		28
Autres provisions pour charges	-									
Provisions courantes	3 297			389	673	-941	-259	-4	-130	3 025
Provisions pour restructuration	-									
Provisions Prud'hommes	-									
Provisions retraite	21 766				2 405	-411	-355		-388	23 017
Provisions pour litiges	6				1 417			-83		1 340
Provisions pour garanties	-									
Autres provisions pour risques	215			60	145	-20	-42	-1		357
Autres provisions pour charges	1 455			253	138		-1 114			732
Provisions non courantes	23 441			313	4 105	-431	-1 511	-84	-388	25 445
Total provisions courantes et non courantes	26 739			701	4 779	-1 372	-1 770	-88	-518	28 471

(1) Provisions de types risques clients, risqués fournisseurs, risques fiscaux.

Note 6 Charges et avantages au personnel

6.1 Frais de personnel

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Coût du personnel	-210 175	-198 284
Participation et intéressement	-4 973	-4 333
Actions gratuites	-286	-41
Frais de personnel	-215 434	-202 657

6.2 Effectifs

	31.12.2017	31.12.2016
France	2 853	2 723
International	1 377	1 313
Total effectif	4 230	4 036

6.3 Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 6.4.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE DE CEGEDIM : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

ÉLÉMENTS CHIFFRES LIES AUX PARTIES LIEES

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la note 2. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

- La FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 1 646 milliers d'euros contre 2 758 milliers d'euros en 2016 ;
- La FCB a facturé des locations de véhicules pour 1 580 milliers d'euros contre 1 450 milliers d'euros en 2016 et des frais de gestion du parc véhicules pour 324 milliers d'euros contre 297 milliers d'euros en 2016.
- La FCB a refacturé des frais de siège pour 1 721 milliers d'euros ;
- La FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. À l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros. Les intérêts liés à cet emprunt au titre de l'année 2017 s'élèvent à 1 533 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable		FCB		SCI familiales	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Produits	-	-	170	183	-	-
Charges	-	-	6 867	7 950	5 661	1 419
Prêts	-	-	45 094	45 094	-	-
Dépôts de garantie versés	-	-	493	627	1 307	1 307
Dépôts de garantie reçus	-	-	9	11	-	-
Créances	-	-	60	23	-	-
Provisions sur créances	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	921	1 557	199	1 600
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-

6.4 Rémunération des dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et est comptabilisé dans le poste « Autres achats et charges externes » du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez Cegedim correspond aux

personnes siégeant au Conseil d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste « Avantages à court terme ».

En milliers d'euros – montant brut	31.12.2017	31.12.2016
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	1 985	2 011
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	1 985	2 011
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	néant	néant

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

Note 7 Immobilisations incorporelles, corporelles et financière

7.1 Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2017, les écarts d'acquisition en valeur nette s'élèvent à 167 M€ contre 199 M€ au 31 décembre 2016. Cette diminution de 32 M€ résulte majoritairement de (1) l'acquisition de sociétés britanniques *B.B.M. Systems* dans le domaine des offres en mode Cloud et mobiles à destination des professionnels de santé, plus que

compensée par (2) la sortie des écarts d'acquisition relatifs aux actifs destinés à la vente, (3) l'affectation d'écarts d'acquisition à des éléments d'actifs identifiables et (4) les effets de change négatifs sur les écarts d'acquisition libellés en livre sterling ou en dollars.

Secteur	31.12.2016	Reclassement	Affectation de l'écart d'acquisition	Périmètre	Impairment	Ecarts de conversion et autres variations	Actifs destinés à la vente	31.12.2017
Assurance santé, RH, e-services	74 243		-3 400			57		70 899
Professionnels de santé	124 752	-28 266		1 767		-1 394	-	96 859
Corporate et autres	0							0
Actifs destinés à la vente	0	28 266					-28 266	0
Total écarts d'acquisition	198 995	0	-3 400	1 767	0	-1 337	-28 266	167 758

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquelles un goodwill a été alloué doivent être testées au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a lieu de craindre une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur dans les livres. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur nette comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacune des UGT (y compris les écarts d'acquisition) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2017, dans les deux UGT opérationnelles du Groupe, telles qu'elles existaient à la précédente clôture.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des écarts d'acquisition (168 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux UGT (soit 351 M€ testés à la clôture 2017). Comme les années précédentes, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour l'aider à déterminer les principaux paramètres permettant de conduire ces tests.

	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'actualisation	8,50%	9,04%
Taux de croissance à l'infini		
Assurance santé, RH, e-services	1,75%	1,75%
Professionnels de santé	1,50%	1,50%

Les tendances retranscrites dans les plans d'affaires sont les suivantes :

- Les plans de l'UGT Assurance santé, RH et e-services, dont les hypothèses de flux attendus sont confirmées sur la période 2018-2021, ont été globalement reconduits en prolongeant la croissance observée.
- Les plans de l'UGT Professionnels de santé, qui sont conformes aux prévisions sur 2017, ont été revus dans un souci de prudence, en modérant les taux de croissance sur 2018-2022 afin d'étaler sur une période plus longue les effets de la montée en puissance des nouvelles offres en lancement ou à lancer prochainement.
- La suite des plans reflètent les gains de part de marché sur les nouvelles offres, la part croissante des activités récurrentes résultant du modèle SaaS, ainsi que la montée en puissance des activités de BPO assorties d'un effet positif sur les marges d'exploitation.
- Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires retenues sur 6 ans (de 2016 à 2022) sont en moyenne de 7,3% sur les activités d'Assurance

santé, RH et e-services, et de 5,1% sur les activités destinées aux Professionnels de santé.

- Les taux de croissance à l'infini sont restés inchangés depuis la clôture 2015.

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les deux UGT :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2ème et 3ème années du plan (dégradées de moitié) ;
- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge moyenne terminale réduite d'environ 180 points de base) ;
- Eventualité d'un décalage d'un an (sans rattrapage ultérieur) dans l'atteinte des niveaux de marge prévus par le plan.

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les écarts d'acquisition.

7.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2016	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminution	Variation de taux	Actifs destinés à la vente	31.12.2017
Frais de développement	12 152	-521	11 755	0	0	-499	-	22 887
Logiciels internes ^{(1) (2)}	250 911	539	34 105	0	-2 208	-5 366	-	277 981
Autres incorporelles	60 933	3 382	2 523	0	-806	-1 425	-202	64 405
Total valeurs brutes	323 995	3 400	48 383	0	-3 014	-7 290	-202	365 273
Amortissements et dépréciations logiciels internes	140 860	0	35 111	0	-1 969	-1 619	-	172 384
Amortissements et dépréciations autres incorporelles	43 690	0	4 656	0	-575	-529	-202	47 040
Total amortissements et dépréciations	184 550	0	39 767	0	-2 544	-2 148	-202	219 424
Total immobilisations incorporelles valeurs nettes	139 445	3 400⁽³⁾	8 616	0	-470	-5 142	0	145 849

(1) Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne d'environ 2 ans à 15 ans.

(2) Le reclassement entre Frais de développement et Logiciels internes pour un montant de 0,5 M€ correspond à la mise en service des projets.

(3) dont impact de l'affectation de l'écart d'acquisition

7.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2016	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminution	Variation de taux	Actifs destinés à la vente	31.12.2017
Terrains	459		85					544
Constructions	10 264		69			-119	-0	10 213
Autres immobilisations corporelles	79 922	410	11 835	125	-7 963	-1 287	-1 644	81 398
Immobilisations en cours	508	-410	351			-5	-0	444
Total valeurs brutes	91 153	0	12 339	125	-7 963	-1 411	-1 644	92 599
Dépréciations des terrains	0							
Amortissements constructions	5 552		607			-73	0	6 086
Amortissements autres immos. corporelles	53 373		8 873	106	-7 681	-915	-416	53 340
Total amortissements	58 925		9 480	106	-7 681	-988	-416	59 426
Total immobilisations corporelles valeurs nettes	32 227		2 859	19	-282	-424	-1 227	33 172

7.4 Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31.12.2016	Reclassement	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminution Reprises	Variation de taux	Actifs destinés à la vente	31.12.2017
Titres de participation (2)	1 151			-153				998
Prêts	3 508		9 533 ⁽¹⁾		-14	-1	-40	12 986
Dépôts de garantie	3 962		4 635		-3 293	-25	-46	5 233
Autres immobilisations financières	190		1 283		-162	-47		1 263
Total valeurs brutes	8 812		15 451	-153	-3 469	-74	-86	20 480
Provisions titres de participation	53		85		-53			85
Provisions sur prêts	-							
Provisions sur autres immo. financières	26		21			-4		42
Total provisions	79		106		-53	-4		127
Total immobilisations financières valeurs nettes	8 733	0	15 346	-153	-3 417	-70	-86	20 353

(1) prêt de 9 millions d'euros à Isiaklé dans le cadre du contrat de BPO conclu avec le groupe

(2) Informations sur les sociétés non consolidées

Filiales	Capital social	Capitaux propres autres que capital social	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes reçus
Netfective Technology	626	17 908	6,08%	899	0	899	6 398	668	0
Cegedim Algérie	85	nc	100%	85	-85	0	nc	nc	nc
NEX & COM	500	252	20,00%	13	0	13	2 232	nc	nc
Resodom	10	nc	10,00%	1	0	1	nc	nc	nc
Total des titres de participation non consolidés				998	-85	913	8 630	668	0

Il s'agit de parts dans des sociétés non cotées dont le Groupe n'a pas le contrôle.

Note 8 Financement et instruments financiers

8.1 Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016
	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total	
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	0	0	0	-
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	244 706	6 123	250 830	244 013
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	201	158	360	1 392
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	182	3 354	3 536	2 086
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)	67	34	101	60
Concours bancaires courants	43	0	43	44
Total dettes financières	245 200	9 669	254 869	247 595
Trésorerie active	18 718	0	18 718	20 771
Endettement Financier Net	226 482	9 669	236 151	226 824

(1) Le poste divers comprend principalement la participation pour un montant de 7 022 milliers d'euros.

TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros	Financier	31.12.2017	31.12.2016
Concours bancaire courants		43	44
Trésorerie active		18 718	20 771
Trésorerie nette		18 675	20 727

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

En milliers d'euros		31.12.2017	31.12.2016
Endettement net en début d'exercice	A	226 824	167 638
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		-85 877	-57 454
Impôt versé		1 819	5 687
Variation du besoin en fonds de roulement		10 574	-6 801
Flux net de trésorerie générée par l'activité		-73 484	-58 568
Variation liée aux opérations d'investissement		69 797	62 260
Incidence des variations de périmètre		1 855	21 425
Dividendes		-823	-1 939
Augmentation du capital en numéraire		-	-
Incidence des variations de cours des devises		821	787
Intérêts versés sur emprunts		5 996	33 029
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		821	112
Autres variations		19	-2 783
Variation nette totale de l'exercice	B	5 002	54 324
Impact des sociétés entrantes	C	-	1 685
Impact des sociétés cédées	D	-	3 177
Impact des activités destinées à être cédées		4 325	0
Endettement net en fin d'exercice	A+B+C+D	236 151	226 824

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Taux Euribor 1 mois	67	182	201	244 706	-
Total	67	182	201	244 706	-

Cegedim est soumis à deux covenants de maintenance dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving. La conformité à ces engagements financiers est déterminée conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit un ratio du niveau d'endettement bancaire net par rapport à l'excédent brut d'exploitation (ou EBITDA) consolidés et du niveau de l'excédent brut d'exploitation par rapport au niveau des frais financiers bancaire.

Pour plus de détail sur les covenants financiers et leurs calculs se reporter au point 2.4.1.3 de la section « Facteurs de risques et assurances » du présent document en page 43.

L'EBITDA utilisé pour le calcul du ratio de levier financier est retraité de l'impact de la correction comptable des activités de location à la suite de l'application de la norme IAS 17.

En milliers d'euros	31.12.2017	Retraitement Cegelease	Retraitement IFRS 5	31.12.2017 retraité
Chiffre d'affaires	457 441	104 390	12 511	574 342
EBITDA	77 496	12 660	5 764	95 919
Résultat opérationnel courant	37 420	-5	5 720	43 135

COUVERTURE DE TAUX

En milliers d'euros

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2018	Flux annuel 2019	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021	Duration
31.12.2017	30.06.2018	50 000	0,268%			-67				
30.06.2018	31.12.2018	50 000	0,268%			-68				
31.12.2018	30.06.2019	50 000	0,268%				-67			
30.06.2019	31.12.2019	50 000	0,268%				-68			
31.12.2019	30.06.2020	50 000	0,268%					-68		
30.06.2020	31.12.2020	50 000	0,268%					-68		
31.12.2020	26.02.2021	50 000	0,268%							-21
Jambe payeuse						-136	-136	-136	-21	

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2018	Flux annuel 2019	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021	Duration
31.12.2017	30.06.2018	50 000		EUR 1 M	0%					
30.06.2018	31.12.2018	50 000		EUR 1 M	0%					
31.12.2018	30.06.2019	50 000		EUR 1 M	0%					
30.06.2019	31.12.2019	50 000		EUR 1 M	0%					
31.12.2019	30.06.2020	50 000		EUR 1 M	0%					
30.06.2020	31.12.2020	50 000		EUR 1 M	0%					
31.12.2020	26.02.2021	50 000		EUR 1 M	0%					

Jambe receveuse

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2018	Flux annuel 2019	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021	Duration
31.12.2017	30.06.2018	30 000	0,275%			-41				
30.06.2018	31.12.2018	30 000	0,275%			-42				
31.12.2018	30.06.2019	30 000	0,275%				-41			
30.06.2019	31.12.2019	30 000	0,275%				-42			
31.12.2019	30.06.2020	30 000	0,275%					-42		
30.06.2020	31.12.2020	30 000	0,275%					-42		
Jambe payeuse						-84	-84	-84		

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2018	Flux annuel 2019	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021	Duration
31.12.2017	30.06.2018	30 000		EUR 1 M						
30.06.2018	31.12.2018	30 000		EUR 1 M						
31.12.2018	30.06.2019	30 000		EUR 1 M						
30.06.2019	31.12.2019	30 000		EUR 1 M						
31.12.2019	30.06.2020	30 000		EUR 1 M						
30.06.2020	31.12.2020	30 000		EUR 1 M						

Jambe receveuse

FINANCEMENT

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 et le 21 septembre 2011 afin d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 14 janvier 2016 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à la facilité de crédit de 200 millions d'euros souscrite le même jour, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75% d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, à échéance le 1er avril 2020.

Le 7 avril 2014, Cegedim a émis 125 millions d'euros d'obligations additionnelles à son émission de 300 millions d'euros à 6,75% arrivant à échéance en 2020. Le prix d'émission a été de 105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1er avril 2014. À l'exception de la date et du prix d'émission, ces nouvelles obligations étaient identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Entre le 6 mai 2015 et le 25 février 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 110,2 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation au 31 mars 2016 était de 314,8 millions d'euros en principal.

Le 14 janvier 2016, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance le 14 janvier 2021.

Le 1^{er} avril 2016 Cegedim a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 314 814 000,00 euros et au prix de 105,0625% soit un montant total de 10 624 972,50 euros. La société a procédé à l'annulation de l'intégralité de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros, du tirage partiel du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

Il est à noter que conformément à la norme IFRS 5 l'endettement nette au 31 décembre 2017 n'incluant pas la trésorerie, les concours bancaires et les emprunts des activités visant à être cédées (Cegelease et Eurofarmat).

Au 31 décembre 2017, la dette était structurée de la manière suivante :

- crédit revolving de 200 millions d'euros, dont 200 millions d'euros tiré, arrivant à échéance le 14 janvier 2021 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en janvier 2021 ;
- complément de prix estimé pour 1,1 million d'euros ;
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Le Groupe a revendu en juin 2015 un swap receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe de 4,565% sur un montant de notionnel couvert de 20 millions d'euros à échéance 29/12/2017 contre le versement d'une soulte.

Le 29 décembre 2017 les deux swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur Taux Fixe de 4,57% et 4,58% sur un montant notionnel couvert chacun de 20 millions d'euros sont arrivées à échéance.

Le 17 février 2017 et le 11 mai 2017 Cegedim a réalisé deux opérations de swap de taux. Il s'agit de swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%.

- payeur taux fixe au taux de 0,2680% pour un montant notionnel de 50 millions d'euros, à échéance 26 février 2021 avec un départ au 28 février 2017 ;
- payeur taux fixe au taux de 0,2750% pour un montant notionnel de 30 millions d'euros, à échéance 31 décembre 2020 avec un départ au 31 mai 2017.

Au 31 décembre 2017, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap de taux à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 0,2680% sur un montant notionnel couvert de 50 millions d'euros à échéance 28 février 2021 ;
- Taux de 0,2750% sur un montant notionnel couvert de 30 millions d'euros à l'échéance 31 décembre 2020.

Le montant total de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève 6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2017 s'élèvent à 1,5 million d'euros.

La variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en capitaux propres pour la part efficace de ceux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (0,7 million d'euros) et en résultat pour leur part inefficace et pour le risque de contrepartie pris en compte conformément à IFRS 13 (0,9 million d'euros). La juste valeur à la date de clôture des instruments de couverture est de 0,3 millions d'euros.

RISQUE DE LIQUIDITE

Les flux de trésorerie contractuels ne sont pas actualisés.

Lorsqu'il s'agit d'un taux fixe, le taux est utilisé pour calculer les tombées d'intérêts futures.

Flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	< 1 mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et intérêts	428	1 988	2 368	254 666	
Instrument de couverture				-933	
Concours bancaires courants	43				
Crédit-bail	34	168	158	358	
Complément de prix		1 127			
Participations		2 059		5 233	
Divers dont dépôts & cautionnements				532	

Cash-flow prévisionnels instruments financiers

Hypothèse :

Taux variables EUR 1 mois 31 décembre 2017 : 0

<i>En milliers d'euros</i>	Taux	2018	2019	2020	2021	Total
Swaps emprunteurs EUR						
Fixe payé	0.268%	-136	-136	-136	-21	-429
Variable reçu						0
Swaps LT		-136	-136	-136	-21	-429
Swaps emprunteurs EUR						
Fixe payé	0.275%	-84	-84	-84		-252
Variable reçu						0
Swaps LT		-84	-84	-84	0	-252
Total Swaps LT		-220	-220	-220	-21	-681

8.2 Coût de l'endettement net

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Produits ou équivalent de trésorerie	631	1 094
Intérêts sur emprunts ⁽¹⁾	-5 996	-15 032
Intérêts sur incidence rachat de la dette	-	-17 997
Intérêts courus sur emprunts	-	5 900
Intérêts sur dettes financières	- 5 996	-27 129
Autres intérêts et charges financières ⁽²⁾	-2 942	-2 134
Coût de l'endettement financier brut	-8 938	-29 263
Ecart de change nets	-670	-393
Valorisation instruments financiers ⁽²⁾	948	1 230
Autres produits et charges financiers non cash ⁽²⁾	1 294	1 305
Autres produits et charges financiers	1 573	2 142
Coût de l'endettement financier net	-6 734	-26 027

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
(1) Dont intérêts FCB	-1 533	-1 550
Intérêts sur participation	-422	-442
Total	-1 955	-1 992

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016
(2) Reclassement	
Valorisation instruments financiers	-240
Reclassement	1 470
Valorisation instruments financiers modifiés	1 230
Divers produits et charges financiers publiés	-2 775
Reclassement	-1 470
Divers produits et charges financiers modifiés	1 305

8.3 Gestion des risques

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels inhérents à l'exercice de ses métiers, aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités, ainsi qu'aux événements imprévisibles liés à des cas de force majeure.

Les principaux risques financiers identifiés sont les suivants

RISQUE DE TAUX

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel pour une durée d'un an. Seule Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture des emprunts. Le montant de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le montant des emprunts exposés au risque de taux s'élève au 31 décembre 2017 à 165,1 millions d'euros puisque la facilité de crédit revolver et le prêt FCB sont à taux variables soit un nominal de 245,1 millions d'euros.

RISQUE DE CHANGE

Les devises représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé sont la livre sterling (10,9 %) et le dollar (3,3 %). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins significatif selon les années. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan :

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	972	387
Position hors-bilan		
Position nette après gestion	972	387

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 0,7 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2017, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 492 milliers d'euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 49 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet négatif total de 4,1 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2017, dont 3,7 millions d'euros due à la livre sterling.

Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2016 sur la base des taux de change 2017. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

Note 9 Impôt

9.1 Impôt différé

9.1.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 4 701 milliers d'euros contre un produit de 2 336 milliers d'euros en décembre 2016. La ventilation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
<i>Impôt exigible</i>		
France	-3 634	-674
Etranger	-368	-799
Total impôt exigible	-4 002	-1 473
<i>Impôts différés</i>		
France	-296	-352
Etranger	-404	-512
Total impôts différés	-699	-863
Charge total d'impôts comptabilisée en résultat	-4 701	-2 336

9.1.2 CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>		31.12.2017	31.12.2016
Résultat net des activités poursuivies		7 061	-29 474
Quote-part dans les sociétés MEE		-2 441	-1 253
Impôt sur les bénéficiaires		4 701	2 336
Résultat avant impôt des sociétés intégré	(a)	9 521	-28 391
<i>dont sociétés françaises intégrées</i>		32 295	-2 506
<i>dont sociétés étrangères intégrées</i>		-22 773	-25 884
Taux d'impôt normatif en France	(b)	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(c) = (a) x (b)	-3 278	9 775
Impact des différences permanentes		-1 951	-5 999
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires		2 314	2 922
Impact des différences de taux d'imposition sur différences temporaires		-1 697	-503
Activation des déficits antérieurs		6 039-	-
Impôts non activés sur résultats déficitaires		-7 692	-9 777
Impact crédit d'impôt		1 564	1 246
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		-4 701	-2 236
Taux d'impôt effectif		n/a	n/a

Calcul du taux d'impôt normatif en France

Base	33,33%
Contribution de 3,3% (IS > 763,000€)	1,10%
Taux d'impôt normatif en France	34,43%

Les principaux pays contributifs à la ligne « impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires » sont :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
UK	1 965
Irlande	215
Autres	134
Total	2 314

9.1.3 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31.12.2016	Reclass ement	Résultat	Variation de périmètre	Autres variation KP	Variation taux de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	31.12.2017
Reports déficitaires	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000
Engagement de retraite	6 469	-	-182	-	-1 006	-	-96	5 185
Provisions non déductibles	2 671	-	-28	-	-	-	-61	2 582
Mise à juste valeur des instruments financiers	688	-	-267	-	-203	-	-	218
Annulation plus-value interne	139	-	20	-	7	-	-	167
Retraitement marge R&D	303	-	109	-	-	-	-	412
Autres	366	-	100	-	-12	-	-	455
Total impôts différés actifs	30 637	0	-247	0	-1 213	0	-157	29 019
Ecart de conversion	0	-	-215	-	-	215	-	0
Annulation amortissement dérogatoire	-566	-	180	-	-	-	-	-386
Retraitement Cegelease	-484	-	-	-	-	-	484	0
Annulation amortissement fonds de commerce	-41	-	33	-	-	-	-	-8
Mise à juste valeur des instruments financiers	1	-	-80	-	-52	-	-	-131
Crédit-bail	-205	-	-20	-	-	-	-	-225
Activation R&D	-6 187	-	-352	-	-	-	-	-6 539
Retraitement dotation sur marge R&D	-18	-	-52	-	-	-	-	-70
Autres	-801	-	53	-	-	-	-	-749
Total impôts différés passifs	-8 304	0	-452	0	-52	215	484	-8 109
Impôt différés nets	22 333	0	-699	0	-1 265	215	327	20 910

Les ID activés au titre des reports fiscaux déficitaires s'élèvent à 20 M€. Leur recouvrement a été estimé sur un horizon moyen de 4 années au sein du périmètre des sociétés françaises intégrées.

A noter que 6 M€ d'ID sur déficits antérieures ont été utilisés sur l'exercice 2017, compensés par l'activation de 6 M€ d'ID de même nature.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
Au 31 décembre 2016	28 784	-6 453	22 332
Impact résultat de la période	-247	-452	-699
Impact capitaux propres	-1 213	163	-1 050
Impact de présentation nette par entité fiscale	104	-104	0
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-157	484	327
Au 31 décembre 2017	27 271	-6 362	20 909

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés des activités poursuivies au 31 décembre 2017 s'élève à 56 806 milliers d'euros pour les sociétés françaises et à 15 816 milliers d'euros pour les sociétés internationales.

Note 10 Capitaux propres et résultats par actions

10.1 Capital

Au 31 décembre 2017, le capital est constitué de 13 997 173 actions (dont 12 406 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 336 506 euros.

10.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 979 390 actions au 31 décembre 2017 et 13 960 024 actions au 31 décembre 2016).

Le résultat courant par action des activités poursuivies s'élève à 0,9 euros au titre de l'exercice 2017.

Le résultat net par action s'élève à 0,8 euros au titre de l'exercice 2017.

	31.12.2017	31.12.2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Cegedim SA en circulation	13 997 173	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	-17 783	-37 149
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 979 390	13 960 024

10.3 Résultat dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 979 390 actions au 31/12/2017 et 13 960 024 actions au 31/12/2016).

- Le plan du 28 janvier 2016 a autorisé une attribution maximum de 28 038 actions gratuites.
- Le plan du 21 juin 2017 a autorisé une attribution maximum de 19 540 actions gratuites.
- Pour le plan 2014, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de quatre ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Pour les plans 2016 et 2017, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.

A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 2 ans pour le plan 2014 et 1 an pour les plans 2016 et 2017

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant "l'avantage" offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

10.4 Actions propres

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le conseil du 18 septembre 2014 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 21 juin 2017 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 18 septembre 2014 a autorisé une attribution maximum de 19 280 actions gratuites.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PLAN SONT LES SUIVANTES :

	Plan du 18.09.2014	Plan du 28.01.2016	Plan du 21.06.2017
Date de l'Assemblée Générale	10/06/2014	16 /11/2015	16/11/2015
Date du Conseil d'administration	18/09/2014	28/01/2016	21/06/2017
Date d'ouverture du plan	18/09/2014	28/01/2016	21/06/2017
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	19 280 actions	28 038 actions	19 540 actions
Prix initial de souscription	27,11€	30.50€	29,02€
Date de libre disposition des actions gratuites			
France	17/09/2016	28/01/2018	21/06/2019
Etranger	17/09/2018	28/01/2019	21/06/2020

SITUATION DU PLAN AU 31 DECEMBRE 2017

	Plan du 18.09.2014	Plan du 28.01.2016	Plan du 21.06.2017
Nombre total d'actions attribuées	7 355 actions	16 773 actions	18 590 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir, après levées d'options constatées et options annulées	0	16 965 actions	19 540 actions
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	26,31€	29,61€	28,17€
Etranger	23,04€	25,93€	24,67€

Note 11 Capital et dividendes

11.1 Répartition du capital

Compte-tenu des opérations intervenues au cours de l'année, la situation à la clôture de l'exercice examiné est la suivante :

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenue	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,70%
Bpifrance Participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,89%
Public	4 506 815	32,20%	4 462 931	43 884	87 768	4 550 699	19,36%
Cegedim(1)	12 406	0,09%	0	0	0	0	0,00%
TOTAL	13 997 173	100,00%	4 477 778	9 506 989	19 013 978	23 491 756	99,95%

(1) Y compris le contrat de liquidité

Droits de vote théoriques : 23 504 162

Droits de vote exerçables : 23 491 756

11.2 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2016, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2017.

Note 12 Engagements

12.1 Engagement retraite

12.1.1 ENGAGEMENT RETRAITE : SOCIETES FRANÇAISES

<i>En milliers d'euros</i>	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	2 170	23 017

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 25 187 milliers d'euros dont 2 170 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charge sur l'exercice s'élève à 2 257 milliers d'euros.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option offerte par la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et les pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2017	2016	2015
Taux d'intérêt net	1,4806%	1,483%	2,43%
Taux de rendement attendu des actifs	1,4806%	1,483%	2,43%
Augmentation des salaires (inflation comprises)	1,40%	1,40%	1,40%

Le taux d'actualisation retenu pour 2017 est de 1,4806% (C66715Y Index BFV EUR Composite (AA) 15 Year de Bloomberg) contre 1,483% en 2016.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2014-2016

Mobilité : 7,5% par an jusqu'à 35 ans

3,5% jusqu'à 45 ans

1,8% jusqu'à 50 ans

0,9% pour les 51 ans et plus

Age de départ à la retraite : Départ volontaire à 65 ans

Sensibilité au taux d'actualisation	1,2306%	1,4806%	1,7306%
	26 716	25 187	24 928

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale des voyageurs, représentants, placiers ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code du travail.

12.1.2 ENGAGEMENT RETRAITE : SOCIETES ETRANGERES

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 1 276 milliers d'euros.

12.1.3 COMPARAISON DES ENGAGEMENTS ACTUARIELS ET DES ACTIFS DE COUVERTURES

Hypothèses économiques	2017	2016	2015
Engagements actuariels	25 187	23 888	19 709
Actifs de couvertures	(2 170)	(2 122)	(2 075)
Coût des services passés non comptabilisés			
Passifs reconnus	23 017	21 766	17 634

Variation du cout des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros		31.12.2017		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	1	23 888		23 888
Actifs destinés à la vente		-300		-300
Coûts des services rendus au cours de l'exercice		1 942		1 942
Coût financier de l'exercice		346		346
Coût des prestations passées non comptabilisées		-		-
Coût de la période	2	2 288		2 288
Prestations versées	3	-633		-633
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	-56		-56
Entrée de périmètre	5	-		-
Sortie de périmètre	6	-		-
Reclassement	7	-		-
Variations taux de change	8	-		-
Dette actuarielle à la clôture	1+2+3+4+5+6+7+8	25 187		25 187
Valeur des actifs de couverture		2 122		2 122
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		31		31
Rendement attendu des actifs				
Cotisations				
Prestations servies				
Gains(Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		16		16
Entrée de périmètre				
Sortie de périmètre				
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture		2 170	-	2 170

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2017		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Coûts des services rendus à la clôture	25 187		25 187
Juste valeur des actifs de couverture	-2 170		-2 170
Sous-total	23 017		23 017
Coût des services passés non comptabilisés	-		-
Passif comptabilisé au bilan	23 017		23 017
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 942		1 942
Coût financier de l'exercice	346		346
Rendement des actifs	-31		-31
Effet de réduction ou liquidation de régime	-		-
Charge comptabilisée au compte de résultat	2 257		2 257

Variation du passif net comptabilisé au bilan

En milliers d'euros	31.12.2017		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Passif net d'ouverture	21 766		21 766
Pertes (Gains) actuariels	-73		-73
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis	-		-
Charge comptabilisée au compte de résultat	2 257		2 257
Prestations versées	-633		-633
Cotisation versées	-		-
Entrée de périmètre	-		-
Sortie de périmètre	-300		-300
Reclassement	-		-
Variation taux de change	-		-
Passif net à la clôture	23 017		23 017

12.2 Engagement des locations

LOCATION SIMPLE – GROUPE CEGEDIM PRENEUR

Le Groupe répertorie différents types de locations simples au sein du Groupe :

- Immobilières ;
- Equipement informatique ;
- Photocopieurs ;
- Locations véhicules.

La charge liée à ces locations s'élève à 19 251 milliers d'euros pour l'année 2017.

Concernant les locations immobilières, les baux sont renouvelables 3-6-9.

Le Groupe conclut des contrats de location de type classique. Le taux d'actualisation retenu est de 8,5%.

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ET VALEUR ACTUALISÉE

En milliers d'euros	Loyer restant à payer	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	12 262	
Plus d'un an, moins de 5 ans	12 823	
Plus de 5 ans	79	
Total	25 165	22 884

12.3 Retraitements du crédit-bail

En milliers d'euros	Durée d'amortissement	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable
Matériel pharmacie	3 à 5 ans	1 907	607	1 300
Total immobilisation en location - financement		1 907	607	1 300

En milliers d'euros	Loyers restant à payer	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	372	366
>1 an et <5 ans	605	579
Plus de 5 ans		
TOTAL (A)	976	945
Charges financières (B)	31	
Valeur actualisée des paiements (A) - (B)	945	945

Note 13 Autres informations

13.1 Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires généré au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle généré au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2017	2016
T1	24,0%	24,1%
T2	24,9%	24,8%
T3	23,4%	23,4%
T4	27,6%	27,7%
Année	100,0%	100,0%

La proportion d'EBITDA généré au second semestre est généralement largement supérieure à celui généré au premier semestre.

% semestriel d'EBITDA publié	2017	2016
1 ^{er} semestre	38,4%	42,57%
2 ^{ème} semestre	61,6%	57,5%
Année	100,0%	100,0%

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision de clients de Cegedim. En particulier les divisions *Assurance santé*, *RH*, *e-services* et *Professionnels de santé* sont marquées par un certain effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin de tirer pleinement parti des leurs budgets annuels.

13.2 Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

MISE EN PLACE D'UN AFFACTURAGE DECONSOLIDANT

Le Groupe a conclu le 22 mai 2017, avec une banque française, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Les accords d'affacturage concernent Cegedim SA, Cegedim Activ, Cegedim SRH et CETIP. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2017.

MISE EN PLACE D'UNE COUVERTURE PARTIELLE DES TAUX D'INTERET

Afin de couvrir en partie l'exposition à la variation des taux Euro issue de la mise en place du RCF, Cegedim a réalisé des opérations de swap de taux le 17 février et le 11 mai 2017. Il s'agit de swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0% ; payeur taux fixe au taux de

- 0,2680% pour un montant notionnel de 50 millions d'euros, à échéance 26 février 2021 avec un départ au 28 février 2017.
- 0,2750% pour un montant notionnel de 30 millions d'euros, à échéance 31 décembre 2020 avec un départ au 31 mai 2017.

CREATION DU GIE ISIAKLE

Dans le cadre du contrat de BPO conclu avec le groupe Klesia en septembre 2016, un GIE détenu à 50% par Cegedim et Klesia a été créé. En janvier 2017, Cegedim a consenti un prêt de 9 millions d'euros à Isiaklé pour une durée de 10 ans rémunéré au taux Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 1,1% afin d'acquiescer auprès de Klesia un logiciel de même valeur nécessaire à la fourniture de ses services. Le GIE est consolidé par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Cegedim.

LITIGE AVEC LA SOCIETE TESSI

Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ses obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclu le 2 juillet 2007. La somme a été payée le 21 juillet 2017.

Cegedim a fait appel de cette condamnation. L'instance est toujours en cours.

ACQUISITION DE LA SOCIETE B.B.M SYSTEMS AU ROYAUME-UNI

Cegedim, à travers sa filiale Alliadis Europe Ltd, a acquis le 23 février 2017 la société B.B.M Systems au Royaume-Uni. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offres en mode Cloud à destination des médecins généralistes.

B.B.M Systems a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,7 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 1er mars 2017.

EVOLUTION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CEGEDIM S.A.

En mars 2017, conformément à l'évolution souhaitée par Bpifrance, Madame Anne-Sophie Hérelle a remplacé en qualité d'Administratrice Madame Valérie Raoul-Desprez. Le représentant permanent de Bpifrance est dorénavant Madame Marie Artaud-Dewitte, Directrice juridique adjointe de Bpifrance Investissements en remplacement de Madame Anne-Sophie Hérelle.

ACQUISITION DE LA SOCIETE ADAPTIVE APPS AU ROYAUME-UNI

Cegedim, à travers sa filiale In Practice Systems Limited, a acquis le 3 mai 2017 la société Adaptive Apps au Royaume-Uni. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offres en mode Cloud et mobile à destination des professionnels de santé.

Adaptive Apps a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 1,5 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mai 2017.

LITIGE AVEC LA SOCIETE EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale. Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health aurait dû être assigné. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe a décidé de ne pas passer de provisions.

LITIGE ALLIADIS

Le 20 octobre 2017, le parquet de Nîmes a requis une amende de deux millions d'euros contre Alliadis dans le cadre du procès d'un pharmacien de Remoulins, France. Cegedim plaide la relaxe. Le jugement du 24 novembre a fixé l'amende à 187 500 euros.

13.3 Événements post-clôture

Il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun autre événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe que celui indiqué ci-dessous.

CESSION D' ACTIONS CEGEDIM PAR BPIFRANCE

Bpifrance Participations a cédé 1 682 146 actions Cegedim dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux au prix de 35 euros par action le 13 février 2018. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Par conséquent Madame Anne-Sophie Hérelle et Bpifrance Participations représenté Madame Marie Artaud-Dewitte ont démissionné en date du 15 février 2018 de leurs fonctions de membre du conseil d'administration de Cegedim.

Le flottant de Cegedim s'élargit pour s'établir désormais à 44% du capital (contre 32% avant le reclassement). Cf. Chapitre 2 point 3.4 « Actionnariat du Groupe » page 56 pour la composition précise du capital à la suite de cette opération.

CESSION DEFINITIVE DE CEGELEASE ET D'EUROFARMAT

Le 28 février 2018, Cegedim a annoncé la clôture de la vente à FRANFINANCE (Groupe Société Générale), de

Cegelease et Eurofarmat pour un montant total de 57,5 millions d'euros.

Au terme de cette transaction Cegedim dispose d'un portefeuille d'activités cohérent offrant de fortes synergies et n'envisage pas d'autres cessions.

Les parties ont convenu de poursuivre dans le cadre d'un contrat de collaboration, aux conditions actuelles et pendant 6 ans à compter la cession, la collaboration existante entre Cegelease et le Groupe Cegedim en France

Le prix de cession est de 57,5 millions d'euros, auquel s'ajoute le remboursement du compte-courant d'associé, qui s'élève à 13M€. Ce montant sera affecté à hauteur de 30 millions d'euros à la réduction de l'endettement du Groupe. Le solde sera utilisé pour financer des opérations d'acquisitions ciblées et/ou au remboursement de la dette.

En 2016, le chiffre d'affaires et l'EBITDA des activités cédées s'élèvent respectivement à 12,5 millions d'euros et 5,4 millions d'euros.

En 2017, le chiffre d'affaires et l'EBITDA des activités cédées s'élèvent respectivement à 13 millions d'euros et 5,8 millions d'euros.

FISCALITE

Le 21 février 2018, Cegedim a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016.

13.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2017				31/12/2016			
	Mazars	%	Grant Thornton	%	Mazars	%	Grant Thornton	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	176	43,91%	167	76,86%	143	32,57%	143	70,70%
Filiales intégrées globalement	225	56,09%	50	23,14%	296	67,43%	59	29,30%
Services autres que la certification des comptes								
Cegedim SA	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total audit	401	100%	218	100%	439	100,00%	202	100%
Juridique, fiscal, social								
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Honoraires	401	100%	218	100%	439	100,00%	202	100,00%

13.5 Engagements hors bilan

CAUTIONS DE CEGEDIM A SES FILIALES

Filiale Cegedim IT

- Caution de 3 millions d'euros en faveur de Microsoft Ireland Operations Limited pour les commandes opérées par Cegedim IT et caution de 1,5 million d'euros en faveur de Obiane pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Filiale Cegedim RX ltd

- Autorisation donnée à la société Cegedim SA de se porter garant dans le cadre du contrat de sous location entre sa filiale Cegedim RX ltd et la société Cegedim UK ltd (autorisation du CA du 25 mars 2015).

Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 5 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 2 millions d'euros (autorisation du CA du 22 mars 2017).

Note 14 Méthodes et principes comptables

14.1 Méthodes de consolidation

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %. Le contrôle exclusif existe lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

- La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.
- Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence

CAUTIONS DES FILIALES

Filiale Cegedim Activ

- Caution au profit de la CNOPS pour un montant de 293 milliers d'euros.
- Caution au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 181 milliers d'euros.
- Caution au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et 8 milliers d'euros.
- Caution au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Caution au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant 645 milliers de MAD et de 11 milliers d'euros.
- Caution au profit de la Mutuelle Général du Personnel pour un montant de 100 milliers de MAD.

Filiale iGestion

- Caution au profit de La Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la «quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en note 2. Certaines sociétés, non significatives au regard du Groupe, ne sont pas consolidées.

14.2 Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition (Goodwill). De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des écarts d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (Badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les écarts d'acquisition dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

14.3 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES SEPARÉMENT OU DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des fonds de commerce, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées, le cas échéant, en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Voir également la note 14.6 relative aux tests de dépréciation.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, LOGICIELS DEVELOPPES EN INTERNE

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter de la mise en service de l'immobilisation et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci. La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	15 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développement courants	5 ans	Linéaire	Majeure partie des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

14.4 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ». Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
Matériel informatique		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3-4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
Matériel industriel		
Matériel d'imprimerie	8-10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5-8 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire
Mobilier	8 ans	Linéaire

Par ailleurs, la norme IAS 16 impose l'approche par composant pour les immobilisations décomposables constituées d'éléments ayant chacun des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent. Sont concernées, au sein du Groupe Cegedim, les constructions constituées de bureaux à usage administratif et de locaux à usage industriel (atelier, entrepôt, zone de stockage...) pour lesquels des plans d'amortissement distincts ont été établis en fonction de la durée d'utilisation des différents composants (gros œuvre, façades et étanchéité, installations générales et techniques, agencements).

14.5 Contrats de location-financement (IAS 17)

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

14.6 Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs à long terme selon le processus suivant :

- Actifs incorporels amortis (logiciels, bases de données) ;

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment productivité attendue de l'actif ou débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe réalise un test d'impairment susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles des UGT (cf infra)

- Actifs incorporels non amortis (marques, écarts d'acquisition).

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de ces actifs.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA courant et de Free Cash Flows.

UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Les UGT suivent le découpage des principaux secteurs d'activité du Groupe, eux-mêmes découpés plus finement

selon des composantes métier distinctes, lorsqu'elles sont pertinentes au sens des flux de trésorerie. Le premier découpage des secteurs d'activités en UGT a été réalisé en 2007 avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant. Il a été revu au premier semestre 2013 et fin 2015, avec le même cabinet.

Le Groupe Cegedim compte 2 UGT, correspondant à ses deux premiers secteurs d'activités, ainsi qu'un secteur «Corporate et autres» qui n'a pas vocation à comporter d'activités opérationnelles.

Les secteurs d'activité et UGT sont les suivants :

- Assurance santé, RH et e-services : ce secteur constitue une UGT à part entière. Il regroupe les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé ainsi qu'aux clients issus de l'industrie pharmaceutique ou du monde de l'entreprise.
- Professionnels de santé : ce secteur constitue une UGT à part entière et regroupe l'ensemble des services fournis aux professionnels du monde médical : médecins, pharmaciens, paramédicaux.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

VALEUR D'UTILITE

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF: discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la cinquième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

TAUX D'ACTUALISATION

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour toutes ses UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Pour répondre aux contraintes des paragraphes 55 et 56 de la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables

boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

TAUX DE CROISSANCE A L'INFINI

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim.

14.7 Immobilisations financières (IAS 32 / IAS 39)

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

14.8 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

14.9 Stocks de marchandises et en-cours de services (IAS 2)

STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

EN-COURS DE SERVICES

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

14.10 Créances clients et créances d'exploitation

CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

14.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

14.12 Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

14.13 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

14.14 Indemnités de départ à la retraite (IAS 19)

REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1er janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque pays et à chaque société du Groupe ; ces

évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

14.15 Dettes financières (IAS 32 / IAS 39)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée (juste valeur) des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et 39. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

14.16 Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément

couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

14.17 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels et, dans une faible mesure, de matériels.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données du Groupe fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est ensuite enregistré à l'avancement, sur la base du temps écoulé ;
- Les études standards et spécifiques fournies par le Groupe sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques réalisés pour le compte de clients sont enregistrés lors de la réalisation de la prestation ;
- Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la

durée du contrat et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

VENTES DE LOGICIELS ET DE MATERIELS

Ces ventes sont enregistrées lors de la livraison, concomitante à l'installation chez le professionnel. Les éventuels escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation à durée indéterminée ou déterminée de nouveaux logiciels est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

14.18 Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée. Le Groupe n'est également pas couvert pour les amortissements des dettes en dollar, compte tenu des revenus en dollar du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS DES ENTITES ETRANGERES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;
- Le cours moyen de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;
- Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupe est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

14.19 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

14.20 Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des segments opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés antérieurement selon l'IAS 14.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe. C'est également l'axe retenu pour la communication financière.

Les activités du Groupe sont découpées en deux secteurs d'activité opérationnels et un secteur *Corporate et autres* :

- *Assurance santé, RH et e-services*, regroupant les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé ainsi qu'aux clients issus de l'industrie pharmaceutique ou du monde de l'entreprise.
- *Professionnels de santé* : regroupant l'ensemble des services fournis aux professionnels du monde médical : médecins, pharmaciens, paramédicaux (édition de logiciels avec mise à disposition d'informations promotionnelles) ;
- *Corporate et autres*, regroupant des activités inhérentes au statut de tête de Groupe coté ainsi que des activités de support aux deux secteurs opérationnels.

Le Groupe continue à communiquer une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/ hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

Les prix de transfert au sein du Groupe sont afférents à des conventions courantes conclues à des conditions normales.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Cegedim,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Cegedim SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Notes 7.2, 14.3 et 14.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des frais de développement et logiciels internes s'élève à 128 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 746 millions d'euros.

Ces actifs incorporels correspondent aux dépenses de développement des nouveaux projets internes qui sont immobilisés dès lors que les critères énoncés en note 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe s'assure lors de chaque clôture, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur, que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce faire, le Groupe met en œuvre des tests de perte de valeur au niveau des projets internes de développement auquel un actif significatif est rattaché. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 14.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation des frais de développement et logiciels internes comme un point clé de notre audit, compte tenu du jugement requis par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier au regard des normes comptables en vigueur, les modalités d'examen des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par le Groupe autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des dépenses de développement ;
- Vérifier, par sondage, la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, parmi lesquelles la productivité attendue des projets, leurs débouchés commerciaux et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité.

Evaluation des écarts d'acquisition

(Notes 7.1, 14.3 et 14.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 168 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 746 millions d'euros.

La Direction réalise, au moins une fois par an et à chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés, des tests de dépréciation au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, étant établi que :

- La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité,
- La valeur d'utilité d'une UGT est la somme des flux actualisés de trésorerie attendus par le Groupe pour cette dernière.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer les derniers plans stratégiques établis par la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT, notamment par entretien avec la Direction, avec les prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie en comparant les estimations passées et la performance réalisée ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes ;
 - Le taux de croissance à long terme de ces flux ;
 - Les taux d'actualisation retenus dans leurs différentes composantes ;
- Obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des écarts d'acquisition.

Evaluation des provisions et des passifs éventuels

(Notes 5.8, 13.2 et 14.13 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le groupe Cegedim est exposé à des risques sociaux, fiscaux et est impliqué dans des procédures judiciaires et litiges dans l'exercice de son activité.

L'issue de ces procédures, demandes et/ou actions en justice et les positions prises par le groupe sont, de façon inhérente, basées sur l'utilisation d'hypothèses, d'appréciations ou d'estimations de la part de la direction.

L'évaluation de ces risques par la direction a conduit le groupe Cegedim à comptabiliser des provisions à hauteur de 5 millions d'euros au 31 décembre 2017 ou, dans certains cas, à ne pas comptabiliser de provision.

Ce sujet constitue un point clé de l'audit en raison :

- De l'incertitude sur l'issue des risques, procédures et actions en justice engagées,
- Du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la direction,
- Et, par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres consolidés si ces estimations devaient varier.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier et recenser les risques auxquels il est exposé ;
- Mener des entretiens avec la Direction juridique du Groupe pour apprécier le caractère raisonnable de l'analyse des risques effectuée par le Groupe, obtenir la documentation correspondante et, examiner, le cas échéant, les consultations écrites de ses conseils externes ;
- Interroger les avocats du Groupe pour se faire confirmer notre compréhension des litiges clos ou en cours et, apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.

Reconnaissance et recouvrabilité des actifs d'impôts différés reconnus au titre des déficits fiscaux reportables en France

(Notes 9.1 et 14.8 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les actifs d'impôts différés et passifs d'impôts différés figurent au bilan respectivement pour un total de 27,3 millions d'euros (incluant 20 millions d'euros relatifs aux déficits reportables) et 6,3 millions d'euros.

Tel que décrit en note 14.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

La capacité du Groupe à recouvrer ces actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par la Direction, à la clôture de chaque exercice, selon ses prévisions de résultats fiscaux futurs. Ces prévisions de profits taxables relevant du jugement de la direction s'appuient principalement sur les prévisions du groupe également utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des écarts d'acquisition.

Nous considérons la reconnaissance et recouvrabilité des actifs d'impôts différés reconnus au titre des déficits fiscaux reportables en France comme un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements requis par la Direction pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leurs montants.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Obtenir les prévisions de résultats fiscaux futurs des entités concernées ;
- Apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses (croissance du résultat, pérennité des opérations) sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat taxables sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables et, notamment, la capacité de chaque filiale concernée à atteindre les objectifs définis dans les plans établis par la Direction, qui sont utilisés pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Cegedim SA par les Assemblées générales du 28 juin 2006 pour le cabinet Grant Thornton et du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Grant Thornton était dans la douzième année sans interruption de sa mission et le cabinet Mazars dans la seizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aïache
Associée

Mazars
Jean-Philippe Mathorez
Associé



Comptes sociaux

5

5.1	Bilan	170
5.2	Compte de résultat	172
5.3	Annexes aux comptes sociaux	174
5.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	196
5.5	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	200

5.1 Bilan

5.1.1 Bilan actif

<i>En milliers euros</i>	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2017 Net	31.12.2016 net
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	4 233	0	4 233	2 219
Concessions, brevets et droits similaires	495	409	86	98
Fonds commercial	5 071	160	4 911	4 911
Autre Immobilisations incorporelles	25 351	18 939	6 412	6 674
Immobilisations corporelles			0	
Constructions	3 197	2 397	800	1 067
Installations techniques, outillage	3 323	2 415	908	760
Autres immobilisations corporelles	463	434	29	14
Immobilisations en cours	0	0	0	14
Immobilisations financières			0	
Autre participations	286 885	96 853	190 032	246 992
Créances rattachées à participations	0	0	0	0
Prêts	146 685	6 852	139 832	113 250
Autres immobilisations financières an	1 815		1 815	1 595
Actif immobilisé	477 518	128 460	349 058	377 593
Stocks et en-cours				
Stocks de marchandises et matières premières	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances, acomptes versés sur commandes	49	0	49	30
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	18 960	1 563	17 397	17 826
Autres créances	19 326		19 326	14 827
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
Valeur mobilière de placement	8 765	58	8 707	8 796
Disponibilité	1 785		1 785	58 579
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	393		393	780
Actif circulant	49 278	1 621	47 657	100 838
Frais émission d'emprunt à étaler	923		923	1 207
Ecart de conversion actif	171		171	85
TOTAL Actif	527 890	130 081	397 809	479 724

5.1.2 Bilan passif et capitaux propres

<i>En milliers euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Capital social	13 337	13 337
Prime d'émission de fusion, d'apport	29 992	29 992
Réserve légale	1 334	1 334
Réserves réglementées	265	431
Autres réserves	5 072	541
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	3 285	4 366
Provisions réglementées	60	72
Capitaux propres	53 345	50 071
Provisions pour risques	171	615
Provisions pour charges	3 389	2 648
Intérêts minoritaires	-	-
Provisions pour risques et charges	3 560	3 263
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	262 303	288 082
Emprunts et dettes financières divers	46 392	45 781
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	210	193
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 420	13 336
Dettes fiscales et sociales	9 739	10 855
Dettes divers		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	12 570	67 745
Produits constatés d'avance	237	398
Dettes	340 870	426 389
Écarts de conversion passif	34	1
TOTAL Passif	397 809	479 724

5.2 Compte de résultat

5.2.1 Compte de résultat Partie I

En milliers euros	31.12.2017	31.12.2016
Ventes de marchandises France	-	-
Ventes de marchandises Hors France	-	-
Production vendue de biens France	59	79
Production vendue de biens Hors France	1	7
Production vendue de services France	59 094	49 663
Production vendue de services Hors France	2 022	2 064
Chiffre d'affaires net	61 176	51 813
Production stockée	-	-
Production immobilisée	2 721	2 605
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	1 453	6 782
Autres produits	405	405
Produits d'exploitation	65 755	61 605
Achats de marchandises	-	-3 990
Variation de stocks de marchandises et matières premières	-	-
Achats de matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	-35 190	-32 670
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 358	-1 436
Salaires et traitements	-18 518	-17 565
Charges sociales	-8 275	-7 919
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-3 571	-3 231
Dotations aux provisions sur actif circulant	-330	203
Dotations aux provisions pour risques et charges	-983	-758
Autres charges	-375	-217
Charges d'exploitation	-68 600	-67 989
Résultat d'exploitation	- 2 845	-6 384

5.2.2 Compte de résultat Partie II

En milliers euros	31.12.2017	31.12.2016
Produits financiers de participations	58 603	64 432
Autres intérêts et produits assimilés	3 193	2 961
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 573	11 279
Différences positives de change	1	1
Produits nets sur cessions de VMP	0	0
Produits financiers	69 370	78 673
Dotations financières aux amortissements et provisions	-62 228	-37 122
Intérêts et charges assimilées	-8 367	-34 324
Différences négatives de change	-29	-94
Charges financières	-70 624	-71 540
Résultat financier	-1 254	7 133
Résultat courant avant impôts	-4 099	749
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	317	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	25	230
Produits exceptionnelles	342	230
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-6 908
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-949	-281
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-13	-23
Charges exceptionnelles	-962	-7 212
Résultat exceptionnel	-620	-6 982
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-429	-348
Impôt sur les bénéfices	8 433	10 946
Total des produits	135 468	140 508
Total des charges	-132 183	-136 142
Résultat net	3 285	4 366
Résultat net par action (en euros)	0.23	0.31
Résultat avant impôt par action (en euros)	-0.37	-0.47
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	-0.29	0.05

5.3 Annexes aux comptes sociaux

5.3.1	Principes et méthodes comptables	175	5.3.4	Inventaires des valeurs mobilières	193
5.3.2	Méthodes appliquées	175	5.3.5	Tableau des filiales et des participations	195
5.3.3	Informations complémentaires	178			

5.3.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2 Méthodes appliquées

5.3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de fonds commerciaux, de frais de développement et de logiciels acquis.

FONDS COMMERCIAUX

Les fonds commerciaux sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Cegedim engage des coûts dans le cadre d'opérations de développement de projets.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (règlement n° 2004-06 du CRC) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à

l'immobilisation incorporelle et qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Les projets externes sont comptabilisés dans un premier temps dans un compte de charge « Études et recherches » et en fin d'année, constatés en immobilisations incorporelles en cours en contrepartie d'un compte de production immobilisée externe.

Les autres projets sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Cegedim SA a immobilisé en frais de développement et logiciels internes la somme de 25 990 milliers d'euros dont 4 475 milliers d'euros pour l'exercice 2017, incluant 4 233 milliers d'euros pour les logiciels développés par Cegedim et ses filiales, le reste correspondant à des frais de développement en « immobilisations en cours ». Le montant activé de 2 721 milliers d'euros ne concerne que les logiciels développés par Cegedim et ses filiales.

Le principal projet concerne le département « GIS » pour un montant global de 16 622 milliers d'euros. La durée d'amortissement moyenne des projets concernant l'ensemble des secteurs d'activité de Cegedim SA est de 5 ans.

IMMOBILISATIONS ACQUISES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

TESTS DE DEPRECIATION

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment productivité attendue de l'actif ou débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, Cegedim SA réalise un test d'impairment susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des hypothèses de taux d'actualisation et de prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux.

5.3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

MATERIELS INFORMATIQUES

- Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique: entre 3 et 4 ans en linéaire.
- Systèmes serveurs : amortissement linéaire entre 5 et 15 ans.

AGENCEMENT ET INSTALLATIONS

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 15 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

5.3.2.3 Participations et autres titres

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

En cas de survenance d'évènements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les immobilisations financières font l'objet de tests de dépréciation.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésoreries futures actualisées.

La juste valeur est déterminée sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables dans le même secteur d'activité.

5.3.2.4 Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Cependant, les actions propres existantes au 31 décembre 2017 concernent en totalité des actions propres destinées aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

5.3.2.5 Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

5.3.2.6 Mise en place d'un affacturage déconsolidant

Le Groupe a conclu le 22 mai 2017, avec une banque française, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Les accords d'affacturage concernent Cegedim SA, Cegedim Activ, Cegedim SRH et CETIP. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées par Cegedim SA dans le cadre de ces accords s'élève à 3,6 millions d'euros sur l'exercice 2017.

5.3.2.7 Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation de la société, résultant d'évènements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Les principales provisions dans la société Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

5.3.2.8 Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des

conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

5.3.2.9 Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

VENTES DE LOGICIELS ET DE MATERIELS

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est ensuite enregistré à l'avancement, sur la base du temps écoulé ;
- Les études standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques réalisés pour le compte de clients sont enregistrés lors de la réalisation de la prestation ;
- Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

5.3.2.10 Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

5.3.2.11 Frais d'émission d'emprunts

Depuis 2013, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 300 000 milliers d'euros, soit 7 608 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

En 2014, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 125 000 milliers d'euros, soit 1 428 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

L'étalement des frais d'emprunts a été accéléré en 2015 compte tenu du remboursement anticipé du 31 mars 2016 de l'émission obligataire d'échéance 2020.

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2017 s'élève à 284 milliers d'euros.

5.3.2.12 Honoraires des Commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Cegedim SA.

5.3.2.13 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé en moins des charges de personnel et s'élève à 274 milliers d'euros sur 2017.

5.3.3 Informations complémentaires

Note 1 Immobilisations	179	Note 17 Répartition de l'impôt sur les bénéfices	189
Note 2 Amortissements	180	Note 18 Situation fiscale différée et latente	189
Note 3 Provisions	181	Note 19 Dépenses non déductibles fiscalement	189
Note 4 Échéances des créances et dettes	182	Note 20 Avance aux dirigeants	189
Note 5 Endettement financier	183	Note 21 Rémunération des organes de direction et d'administration	189
Note 6 Frais d'émission d'emprunt	184	Note 22 Composition du capital social	189
Note 7 Retraite	184	Note 23 Actions propres	190
Note 8 Tableau de variation des capitaux propres	185	Note 24 Identité de la société mère de Cegedim : FCB	190
Note 9 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat	186	Note 25 Attributions d'actions gratuites	190
Note 10 Ventilation du chiffre d'affaires	186	Note 26 Effectif	190
Note 11 Détail des produits à recevoir	186	Note 27 Engagement hors bilan	190
Note 12 Détail des charges à payer	187	Note 28 Autre produits	191
Note 13 Détail des charges et produits constatés d'avance	187	Note 29 Transfert de charge	191
Note 14 Charges et produits exceptionnels	188	Note 30 Faits marquants de l'exercice	191
Note 15 Résultat financier	188	Note 31 Evènements post clôture	191
Note 16 Périmètre d'intégration fiscale	188		

Note 1 Immobilisations

En milliers d'euros	31.12.2016	Reclassement poste à poste	Acquisitions / Apports	Cessions Sorties		31.12.2017
Frais de développement	2 219	-2 219	4 750	-517		4 233
Autres immobilisations incorporelles (1)	28 058	2 605	12	0		30 675
Autres immobilisations incorporelles en-cours	386	-386	242	0		242
Immobilisations incorporelles brutes	30 663	0	5 004	-517		35 150
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0		0
Constructions installations générales	3 197	0	0	0		3 197
Installations techniques, outillage	3 789	15	419	-899	-	3 323
Matériel de bureau, informatique, mobilier	436	0	26	0		463
Immobilisations corporelles en cours	15	-15	0	0		0
Immobilisations corporelles brutes	7 437	0	445	-899	-	6 983
Autres participations	295 361	5	8	-8 489		286 885
Prêts, autres immobilisations financières ⁽²⁾	115 189	-5	49 298	-15 982		148 500
Immobilisations financières brutes	410 550	0	49 306	-24 471		435 385
Total immobilisations brutes	448 648	0	54 756	-25 887		477 518

- 1) Le poste « Autres immobilisations incorporelles » est principalement composé de :
- 5 071 milliers d'euros de fonds commerciaux comptabilisés au coût d'acquisition et qui font l'objet de tests de dépréciations annuels ;
 - 21 757 milliers d'euros de logiciels internes ;
 - 3 352 milliers d'euros de logiciels externes.

2) Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 1 815 milliers d'euros de dépôts de garantie, 145 040 milliers d'euros de prêts aux filiales et 1 645 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction.

Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- Un taux d'intérêt annuel de 2 % pour les nouveaux prêts aux filiales françaises et étrangères ;
- Une durée variable ;
- L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

Note 2 Amortissements

En milliers d'euros	31.12.2016	Dotations	Reprises	31.12.2017
Frais de développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (1)	16 761	2 748	0	19 509
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0
Amortissement immobilisations incorporelles	16 761	2 748	0	19 509
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Constructions installations générales	2 130	266	0	2 397
Installations techniques, outillage	3 028	261	-874	2 415
Matériel de bureau et informatique	423	11	0	434
Amortissement immobilisations corporelles	5 581	538	-874	5 246
Total amortissements	22 342	3 286	-874	24 754

En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles	2 748			
Autres immobilisations incorporelles en-cours				
Immobilisations incorporelles	2 748	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	266			
Installations techniques, outillage	261		13	25
Matériel de bureau et informatique	11			
Immobilisations corporelles	538	0	13	25
Total dotations	3 286	0	13	25

(1) Le montant des amortissements sur les logiciels internes est de 16 034 milliers d'euros au 31/12/2017

Note 3 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2017
Amortissements dérogatoires	72	13		25	60
Provisions réglementées	72	13		25	60
Provisions pour litiges	183		115	69	0
Provisions pour pertes de change	85	171		85	171
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 135	495	70	34	2 526
Provisions actions attribuées aux salariés	513	488		138	863
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Provisions pour risques sur titres de participations	346			346	0
Provisions pour risques et charges	3 263	1 154	185	672	3 560
Titres de participation (1)	48 369	55 491		7 007	96 853
Autres immobilisations financières	344	6 508			6 852
Provisions sur stocks et en cours	0				0
Provisions pour dépréciation de créances clients	1 538	330	218	87	1 563
Autres provisions. pour dépréciation	135	58		135	58
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	0				0
Provisions pour dépréciation	50 386	62 387	218	7 229	105 326
Total Provisions	53 721	63 554	403	7 926	108 946
Dotations et reprises d'exploitation		1 313	403	328	
Dotation et reprises financières		62 228	0	7 573	
Dotations et reprises exceptionnelles		13		25	

(1) *L'essentiel des provisions pour dépréciation des titres de participation et autres immobilisations financières sont en lien avec les activités françaises*

Note 4 Échéances des créances et dettes

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	146 685		146 685
Autres immobilisations financières	1 815		1 815
Clients douteux ou litigieux	111	111	
Autres créances clients	18 849	18 849	
Personnel et comptes rattachés	175	175	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	1	1	
État : impôt sur les bénéfices	7 650	7 650	
État : taxe sur la valeur ajoutée	887	887	
État : créances diverses	176	176	
Groupe et associés	10 410	10 410	
Débiteurs divers	27	27	
Charges constatées d'avance	393	393	
Total créances	187 179	38 679	148 500
Prêts accordés en cours d'exercice	48 656		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	15 565		

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Concours bancaires courants	62 269	62 269		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	200 033	33	200 000	
Emprunts et dettes financières divers	46 392	57	46 335	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 420	9 420		
Personnel et comptes rattachés	5 364	5 364		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	1 344	1 344		
État : taxe sur la valeur ajoutée	2 428	2 428		
État : autres impôts, taxes assimilées	603	603		
Groupe et associés	7 151	7 151		
Autres dettes (1)	5 419	5 419		
Produits constatés d'avance	237	237		
Total dettes	340 660	94 325	246 335	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 967			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	342			

(1) Dont 3 596 milliers d'euros relatifs à l'affacturage

Note 5 Endettement financier

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)		
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	246 336	235 662
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)		
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	90	139
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)		
Concours bancaires courants	62 269	98 063
Total dettes financières	308 695	333 863
Trésorerie active	10 550	67 375
Endettement Financier Net	298 145	266 488

FINANCEMENT

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 et le 21 septembre 2011 afin d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 14 janvier 2016 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à la facilité de crédit de 200 millions d'euros souscrite le même jour, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75% d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020.

Le 7 avril 2014, Cegedim a émis 125 millions d'euros d'obligations additionnelles à son émission de 300 millions d'euros à 6,75% arrivant à échéance en 2020. Le prix d'émission a été de 105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1^{er} avril 2014. À l'exception de la date et du prix d'émission, ces nouvelles obligations sont identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Entre le 6 mai 2015 et le 25 février 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 110,2 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation au 31 mars 2016 est de 314,8 millions d'euros en principal.

Le 14 janvier 2016, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance le 14 janvier 2021.

Le 1^{er} avril 2016 Cegedim a exercé son option de call sur l'intégralité de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020

pour un montant total en principal de 314 814 000 euros et au prix de 105,0625% soit un montant total de 10 624 972,50 euros. La société a procédé à l'annulation de l'intégralité de ces titres. L'opération a été financée par un tirage partiel du RCF négocié en janvier 2016 combiné au produit de cession à IMS Health. A l'issue de l'opération, l'endettement du Groupe est constitué du prêt subordonné FCB pour 45,1 millions d'euros, du tirage partiel du RCF de 200 millions d'euros et de facilités de découverts.

Au 31 décembre 2017, la dette était structurée de la manière suivante :

- crédit revolving de 200 millions d'euros tirés, dont 200 millions d'euros tirés, arrivant à échéance le 14 janvier 2021 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en janvier 2021 ;
- complément de prix estimé à 1,1 millions d'euros.
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Le Groupe a revendu en juin 2015 un swap receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe de 4,565% sur un montant de notionnel couvert de 20 millions d'euros à échéance 29/12/2017 contre le versement d'une soulte.

Le 29 décembre 2017, les deux swaps amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur Taux Fixe de 4,57% et 4,58% sur un montant notionnel couvert chacun de 20 millions d'euros sont arrivés à échéance.

Le 17 février 2017 et le 11 mai 2017, Cegedim a réalisé deux opérations de swap de taux. Il s'agit de swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%.

- Payeur taux fixe au taux de 0,2680% pour un montant notionnel de 50 millions d'euros, à échéance 26 février 2021 avec un départ au 28 février 2017 ;

- Payeur taux fixe au taux de 0,2750% pour un montant notionnel de 30 millions d'euros, à échéance 31 décembre 2020 avec un départ au 31 mai 2017 ;

Au 31 décembre 2017, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 0.2680% sur un montant notionnel couvert de 50 millions d'euros à échéance 28 février 2021 ;
- Taux de 0.2750% sur un montant notionnel couvert de 30 millions d'euros à échéance 31 décembre 2020 ;

Le montant total de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève à 6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2017 s'élèvent à 1,5 million d'euros.

En l'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert.

Note 6 Frais d'émission d'emprunt

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	Augmentation	Dotations	31.12.2017
Frais d'émission d'emprunts	1 206		284	922

Depuis 2013, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 300 000 milliers d'euros, soit 7 608 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

En 2014, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 125 000 milliers d'euros, soit 1 428 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

L'étalement des frais d'emprunts a été accéléré en 2015 compte tenu du remboursement anticipé du 31 mars 2016 de l'émission obligataire d'échéance 2020.

Le montant étalé au 31 mars 2016 est de 268 milliers d'euros.

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2017 s'élève à 284 milliers d'euros.

Note 7 Retraite

<i>En milliers d'euros</i>	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 784	2 526

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 4 310 885 euros dont 1 784 432 euros versés à une compagnie d'assurance.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

HYPOTHESES ECONOMIQUES

Taux d'intérêt net : 1.4806 %
Augmentation des salaires : 1,4% inflation comprise.

HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES

Mortalité : Tables H/F Insee 2014-2016

Mobilité : 7,5% par an jusqu'à 35 ans

3,5% jusqu'à 45 ans

1,8% jusqu'à 50 ans

0,9% au-delà de 51 ans

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres.

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres.

CONVENTION COLLECTIVE

La société Cegedim est rattachée à la convention collective nationale de la Pharmacie.

Note 8 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 31.12.2012⁽¹⁾	13 337	244 313	1 334	738	129 774	188	-82 251	2 226	309 656
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2012					-82 251		82 251		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				234	-234				0
Coût services passés					-1 146				-1 146
Provisions réglementées								-381	-381
Résultat 2012							-48 937		-48 937
Au 31.12.2013⁽¹⁾	13 337	244 313	1 334	972	46 143	188	-48 937	1 845	259 193
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2013		-2 606			-46 143	-188	48 937		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-650	650				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-628	-628
Résultat 2013							-201 101		-201 101
Au 31.12.2014⁽¹⁾	13 337	241 706	1 334	322	650	0	-201 101	1 217	57 464
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2014		-201 101					201 101		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				707	-707				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-1 137	-1 137
Résultat 2014							-10 613		-10 613
Au 31.12.2015⁽¹⁾	13 337	40 605	1 334	1 029	-57	0	-10 613	80	45 714
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2015		-10 613					10 613		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-598	598				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-8	-8
Résultat 2015							4 366		4 366
Au 31.12.2016⁽¹⁾	13 337	29 992	1 334	431	541	0	4 366	72	50 071
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2016					4 366		-4 366		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-166	166				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-12	-12
Résultat 2017							3 285		3 285
Au 31.12.2017⁽¹⁾	13 337	29 992	1 334	265	5 072	0	3 285	60	53 345

(1) Capitaux propres avant répartition.

Note 9 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	285 888	997	
Prêts			
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	5 352	3 299	64
Autres créances	10 428		
Dettes			
Dettes financières	-806		-45 094
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	-2 025	-898	-896
Autres dettes	-7 446		
Financiers			
Charges financières	-485	-3	-1 533
Produits financiers	2 732		
Exploitation			
Management fees			-1 795
Loyers	-5		-4 257

Note 10 Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2017
Ventes de marchandises			
Production de biens	59	1	60
Production de services	59 094	2 022	61 116
Total chiffre d'affaires	59 153	2 023	61 176

Note 11 Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2017
Dividendes à recevoir	0
Créances rattachées à des participations	0
Clients, factures à établir	1 798
Clients et comptes rattachés	1 798
Fournisseurs, avoir à recevoir	20
Personnel, produits à recevoir	0
Etat, TVA et produits à recevoir	176
Filiales, remboursement de capital à recevoir	0
Autres créances	183
Total produits à recevoir	1 981

Note 12 **Détail des charges à payer**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2017
Intérêts courus à payer sur emprunts	33
Intérêts courus à payer sur participation	16
Emprunts et dettes financières	49
Fournisseurs, factures à recevoir	3 088
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 088
Provision pour congés payés	1 967
Provision RTT	436
Provision congés CET	53
Personnel, autres charges à payer	2 558
Etat, TVA et charges à payer	276
Dettes fiscales et sociales	5 290
Filiales, remboursement de capital à payer	0
Charges à payer	50
Clients, avoirs à établir	54
Total	8 531

Note 13 **Détail des charges et produits constatés d'avance**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2017
Travail à façon	12
Loyers & charges locatives	123
Redevance Logiciels	34
Maintenance Logiciel	51
Abonnements	20
Assurances	44
Publicité	17
Frais de recrutement	55
Autres	37
Total charges constatées d'avance	393
Prestation de services	237
Produits financiers	0
Total produits constatés d'avance	237

Note 14 Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	31.12.2017
Pénalités amendes fiscales et pénales	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	-517
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	-24
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-17
Autres charges exceptionnelles (1)	-391
Dotations aux Amortissements Dérogatoires	-13
Total charges exceptionnelles	-962
Produits de cession des immobilisations incorporelles	302
Produits de cession des immobilisations corporelles	
Produits de cession des immobilisations financières	15
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	25
Reprise sur dépréciations exceptionnelles	
Reprise sur dépréciations titres et risques	
Total produits exceptionnels	342

(1) Dont amende relative au litige TESSI pour 341 K€ et indemnité de résiliation pour 50 K€

Note 15 Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Dotations / Reprises financières (1)	-54 655	-25 843
Charges et produits d'intérêt financiers	-4 762	-26 769
Dividendes reçus	58 603	64 432
Autre résultat financier (dont gain et pertes de change)	-440	-4 687
Résultat financier	-1 254	7 133

(1) Concerne essentiellement des dotations pour dépréciation des titres de participation comme indiqué en note 3

Note 16 Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.
Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

- *Alliadis, Alliance Software, CLM, Cegedim Activ, Cegedim Ingénierie, Cegedim SRH, Cegelease, Cetip, Euroformat, Futuramedia Group, GERS SAS, Hospitalis, I gestion, Incams, Medexact, Cegedim Outsourcing, Pharmastock, Resip, CMedia, RMI, Sofiloca, Cegedim SRH Montargis, Cegedim Software, I-Assurances, Cegedim IT, Santestat.*

Le groupe d'intégration fiscale génère un bénéfice fiscal d'ensemble de 16 540 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 13 797 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 13 797 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés

Note 17 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-4 099	-5 364	-9 463
Profit d'impôt		13 797	13 797
Résultat exceptionnel à court terme	-620		-620
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-429		-429
Impôt lié à des exercices antérieurs			
Retenu à la source			
Résultat comptable	-5 148	8 433	3 285

Note 18 Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2017 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organic : 67 milliers d'euros ;
- Participation : 436 milliers d'euros ;
- Provision départ en retraite : 495 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles : 1 321 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 798 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 34,43 %).

Note 19 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 504 134 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 173 573 euros.

Note 22 Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,70%
Bpifrance (ex FSI)	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,89%
Public	4 506 815	32,20%	4 462 931	43 884	87 768	4 550 699	19,36%
Cegedim ⁽¹⁾	12 406	0,09%	0	0	0	0	0,00%
Totaux	13 997 173	100,00%	4 477 778	9 506 989	19 013 978	23 491 756	99,95%

(1) Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres			Valeur nominal		
	A la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	A la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	13 997 173			13 997 173	0,9528	0,9528

Note 20 Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

Note 21 Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros en 2017 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	-886	-947
Avantages postérieurs à l'emploi	néant	néant
Indemnités de rupture de travail	néant	néant
Avantages comptabilisés	-886	-947
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Note 23 Actions propres

4 500 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de juin 2017, au titre du plan du 04 juin 2013, pour un montant de 154 milliers d'euros.

Note 24 Identité de la société mère de Cegedim : FCB

137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt

Siren 340 651 132

SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Note 25 Attributions d'actions gratuites

Le conseil du 18 septembre 2014 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 21 juin 2017 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
 - o Le plan du 18 septembre 2014 a autorisé une attribution maximum de 19 280 actions gratuites.
 - o Le plan du 28 janvier 2016 a autorisé une attribution maximum de 28 038 actions gratuites.
 - o Le plan du 21 juin 2017 a autorisé une attribution maximum de 19 540 actions gratuites.
- Pour le plan 2014, l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de quatre ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Pour les plans 2016 et 2017, l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au

terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.

- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 2 ans pour le plan 2014 et 1 an pour les plans 2016 et 2017 à compter de la date d'attribution définitive.

La charge mesurant "l'avantage" offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

À la clôture du 31 décembre 2017, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 863 milliers d'euros

Note 26 Effectif

	31.12.2017
Cadres	181
Non-Cadres	95
Apprentis	13
Mandataires sociaux	3
Total personnel salarié	292

Note 27 Engagement hors bilan

CAUTION DE CEGEDIM A SES FILIALES

Filiale Cegedim IT

Caution de 3 millions d'euros en faveur de Microsoft Ireland Operations Limited pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Caution de 1,5 million d'euros en faveur d'Obiane pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Filiale Cegedim RX ltd

Autorisation donnée à la société Cegedim SA de se porter garant dans le cadre du contrat de sous location entre sa filiale Cegedim RX ltd et la société Cegedim UK ltd (autorisation du CA du 25 mars 2015).

Toutes filiales

Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 5 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 2 millions d'euros (autorisation du CA du 22 mars 2017).

Note 28 Autres Produits

Les autres produits sont composés des refacturations aux filiales liées aux plans d'actions gratuites pour un montant de 375 milliers d'euros et de produits divers de gestion courante pour un montant de 30 milliers d'euros.

Note 29 Transfert de charges

Les transferts de charges qui représentent un montant de 723 milliers d'euros sont essentiellement composés de refacturation de charges aux filiales.

Note 30 Faits marquants de l'exercice

MISE EN PLACE D'UN AFFACTURAGE

Le Groupe a conclu le 22 mai 2017, avec une banque française, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Les accords d'affacturage concernent Cegedim SA, Cegedim Activ, Cegedim SRH et CETIP. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant total des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 28,9 millions d'euros sur l'exercice 2017 et à 3,6 millions d'euros pour Cegedim SA.

MISE EN PLACE D'UNE COUVERTURE PARTIELLE DES TAUX D'INTERET

Afin de couvrir en partie l'exposition à la variation des taux Euro issue de la mise en place du RCF, Cegedim a réalisé des opérations de swap de taux le 17 février et le 11 mai 2017. Il s'agit de swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0% ; payeur taux fixe au taux de :

- 0,2680% pour un montant notionnel de 50 millions d'euros, à échéance 26 février 2021 avec un départ au 28 février 2017.
- 0,2750% pour un montant notionnel de 30 millions d'euros, à échéance 31 décembre 2020 avec un départ au 31 mai 2017.

CREATION DU GIE ISIAKLE

Dans le cadre du contrat de BPO conclu avec le groupe Klesia en septembre 2016, un GIE détenu à 50% par Cegedim et Klesia a été créé. En janvier 2017, Cegedim a consenti un prêt de 9 millions d'euros à Isiaklé pour une durée de 10 ans rémunéré au taux Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 1,1% afin d'acquiescer auprès de Klesia un logiciel de même valeur nécessaire à la fourniture de ses services. Le GIE est consolidé par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Cegedim.

LITIGE AVEC LA SOCIETE TESSI

Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ses obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclu le 2 juillet 2007. La somme a été payée le 21 juillet 2017.

Cegedim a fait appel de cette condamnation. L'instance est toujours en cours.

EVOLUTION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CEGEDIM SA

En mars 2017, conformément à l'évolution souhaitée par Bpifrance, Madame Anne-Sophie Hérelle a remplacé en qualité d'Administratrice Madame Valérie Raoul-Desprez. Le représentant permanent de Bpifrance est dorénavant Madame Marie Artaud-Dewitte, Directrice juridique adjointe de Bpifrance Investissements en remplacement de Madame Anne-Sophie Hérelle.

LITIGE AVEC LA SOCIETE EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale. Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health aurait dû être assigné. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe a décidé de ne pas passer de provisions.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Note 31 Evénements post-clôture

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

CESSION D' ACTIONS CEGEDIM PAR BPIFRANCE

Bpifrance Participations a cédé 1 682 146 actions Cegedim dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux au prix de 35 euros par action le 13 février 2018.

Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin.

Par conséquent, Madame Anne-Sophie Hérelle et Bpifrance Participations représenté Madame Marie Artaud-Dewitte ont démissionné en date du 15 février 2018 de leurs fonctions de membre du conseil d'administration de Cegedim.

Le flottant de Cegedim s'élargit pour s'établir désormais à 44% du capital (contre 32% avant le reclassement). Cf Chapitre 2 point 3.4 Actionnariat du Groupe page 56 pour la composition précise du capital à la suite de cette opération.

CESSION DEFINITIVE DE CEGELEASE ET D'EUROFARMAT

Le 28 février 2018, Cegedim a annoncé la clôture de la vente à FRANFINANCE (Groupe Société Générale) de Cegelease et Eurofarmat pour un montant total de 57,5 millions d'euros.

Au terme de cette transaction, Cegedim dispose d'un portefeuille d'activités cohérent offrant de fortes synergies et n'envisage pas d'autres cessions.

Les parties ont convenu de poursuivre dans le cadre d'un contrat de collaboration, aux conditions actuelles et pendant 6 ans à compter de la cession, la collaboration existante entre Cegelease et le Groupe Cegedim en France.

Le prix de cession est de 57,5 millions d'euros, auquel s'ajoute le remboursement du compte courant d'associé, qui s'élève à 13 M€. Ce montant sera affecté à hauteur de

30 millions d'euros à la réduction de l'endettement du Groupe. Le solde sera utilisé pour financer des opérations d'acquisitions ciblées et/ou au remboursement de la dette.

En 2016, les activités cédées ont contribué au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour 11,6 millions d'euros et à l'EBITDA consolidé pour 5,4 millions d'euros. En 2017, elles ont contribué au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour 12,5 millions d'euros et à l'EBITDA consolidé pour 5,8 millions d'euros.

FISCALITE

Le 21 février 2018, Cegedim a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016.

5.3.4 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2017

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Titres de participation Société Française			
Alliadis	8 161	100,00 %	0
Alliance Software	102 500	100,00 %	0
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	30 000 000
Cegedim IT	799 276	92 %	7 000 100
Cegedim Logiciel Medicaux	1 000	100,00 %	14 672 998
Cegedim Outsourcing	25 000	100,00 %	4 527 351
Cegedim Software	193 000	100,00 %	19 300 000
Cegedim SRH	9 776 601	100,00 %	12 450 632
Cegelease	6 450	100,00 %	10 219 374
Cetip	39 340	99,74 %	1 215 767
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Gers SAS	50	100,00 %	1 871 428
Hospitalis	1 000	100,00 %	37 000
I-assurances	10	100,00 %	5 100
Incams	2 500	100,00 %	7 725 279
Isiakle GIE	833	16,66 %	8 330
Medexact	6 549	100,00 %	654 900
Pharmastock	5 000	100,00 %	402 588
Resip	1 600	100,00 %	20 434 710
C-Media	26 000	100,00 %	2 429 694
Sofiloca	1 000	100,00 %	15 245
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Netfective Technology	130 725	6,08 %	898 888
Nex & Com	240	20,00 %	13 332
Titres de participation Société Etrangère			134 732 504
Activus	300	100,00 %	3 870 144
InPractice Systems (Angleterre)	14 000 000	100,00 %	1
Thin (Angleterre)	100	100,00 %	0
Cegedim World Int. Services Ltd	60 000 000	100,00 %	44 186 235
Croissance 2006 (Belgique)	13 781	100,00 %	6 242 793
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	999 768
Next Software (Tunisie)	34 424	94,51 %	0
Cegedim Outsourcing Maroc	1	0 %	100
Total titres de participation valeur nette			190 031 545

Société	Nombre d'action ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Autre titres immobilisés	II		
Société françaises			
Titres cotés			Néant
Société étrangères			Néant
Valeurs mobilières de placement	III		
Actions attribuées aux salariés			264 902
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux			500 000
Compte épargne Humanis			8 000 000
Total général	I + II + III		198 796 447

5.3.5 Tableau des filiales et des participations

5.3.5.1 Filiales détenues à plus de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés valeur nette	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Cegedim Outsourcing	2 500	1 050	100,00	5 553	1026	4 527		15 261	365	1 050
Gers SAS	50	2 544	100,00	1 871	0	1 871	2 329	32 598	2 150	
Cetip	749	17 919	99,74	1 216	0	1 216		36 008	1 709	826
SCI 2000	4	471	68,83	847	0	847		201	177	114
Incams	8 038	-313	100,00	10 626	2 900	7 725		2 453	16	
Pharmastock	576	-172	100,00	576	174	403		1 576	84	
Cegelease	10 000	14 520	100,00	10 219	0	10 219	13 000	143 534	3 710	
Cegedim Logiciels Médicaux	1 000	7 066	100,00	30 567	15 894	14 673	20 050	28 127	5 566	
Cegedim SRH	7 000	1 608	100,00	12 451	0	12 451		54 047	838	1 173
C-Media	495	1 274	100,00	2 430	0	2 430	28 035	31 393	375	
Sofiloca	15	-987	100,00	15	0	15	600	72	-976	
Medexact	37	2 875	100,00	655	0	655		6 193	1 070	462
Cegedim Activ	13 323	23 553	100,00	30 000	0	30 000	23 866	81 906	3 662	2 325
Hospitalis	37	3 335	100,00	37	0	37		4 621	1 373	
Resip	159	2 387	100,00	20 435	0	20 435		8 357	2 247	2 048
Alliadis	1 244	-8 254	100,00	44 224	44 224	0		31 188	-2 906	
Alliance Software	1 563	-1 064	100,00	8 962	8 962	0	1 000	24 848	-1 603	
Cegedim Software	19 300	-1 406	100,00	19 300	0	19 300		7 544	7	
I-Assurances	5	-7	100,00	5	0	5		0	-6	
Cegedim IT	8 688	3 244	92	7 000	0	7 000		30 551	2 036	
Cegedim Belgique	1 000	981	99,97	1 000	0	1 000		20	14 298	50 576
Croissance 2006 Belgique	1 378	8 099	100,00	6 243	0	6 243		0	304	
Cegedim World Int.Services Ltd	60 000	4 485	100,00	60 000	15 814	44 186		222	864	
Cegedim Algérie	85		100,00	85	85	0				
Thin	1	-907	100,00	188	188	0		619	-62	
INPS	19 075	28 850	100,00	1	0	1		21 488	16 472	
Next Software	165	-487	94,51	177	177	0		11	-221	
Activus	0	3 870	100,00	11 279	7 409	3 870	1 223	9 235	597	
Total filiales détenues à plus de 50%				285 962	96 853	189 109	90 103	572 073	52 146	58 574

5.3.5.2 Filiales détenues à moins de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Edipharm	15	270	20,00	3	0	3			9 798	216	30
Netfective Technology	626	17 908	6,08	899	0	899			6 398	668	
Cegedim Outsourcing Maroc	111	213	0	0	0	0			2 711	97	
NEX & COM ⁽³⁾	500	252	20,00	13	0	13			2 232		
Total filiales détenues à moins de 50%				915	0	915			21 139	981	30

(1) Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros aux dates historiques.

(2) Les chiffres d'affaires et résultats nets des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2017.

(3) Non communiqué, à titre indicatif le chiffre d'affaires 2015 était de 2 232K€.

5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Cegedim,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cegedim SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

(Paragraphes 5.3.2.3 et 5.3.3 - Note 1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des immobilisations de la société s'élève à 332 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 398 millions d'euros, dont 190 millions d'euros d'autres participations et 140 millions d'euros de prêts.

Comme indiqué dans le paragraphe 5.3.2.3 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité étant établi que :

- La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésoreries futures actualisées ;
- La juste valeur est déterminée sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables dans le même secteur d'activité.

Compte tenu de l'importance des immobilisations financières au bilan et du jugement de la Direction nécessaire à l'appréciation de la valeur recouvrable, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable estimée, parmi lesquelles la croissance de l'activité, les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation.

Evaluation des provisions et passifs éventuels

(Paragraphes 5.3.2.7 et 5.3.3 - Note 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

La société Cegedim est exposée à des risques sociaux, fiscaux et est impliquée dans des procédures judiciaires et litiges dans l'exercice de son activité.

L'issue de ces procédures, demandes et/ou actions en justice et les positions prises par la société sont, de façon inhérente, basées sur l'utilisation d'hypothèses, d'appréciations ou d'estimations de la part de la direction.

L'évaluation de ces risques par la direction a conduit la société Cegedim à comptabiliser des provisions à hauteur de 1 millions d'euros au 31 décembre 2017 ou, dans certains cas, à ne pas comptabiliser de provision.

Ce sujet constitue un point clé de l'audit en raison :

- De l'incertitude sur l'issue des risques, procédures et actions en justice engagées,
- Du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la direction,
- Et, par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat si ces estimations devaient varier.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société pour identifier et recenser les risques auxquels elle est exposée ;
- Mener des entretiens avec la Direction juridique pour apprécier le caractère raisonnable de l'analyse des risques effectuée par la société, obtenir la documentation correspondante et, examiner, le cas échéant, les consultations écrites de ses conseils externes ;
- Interroger les avocats de la société pour se faire confirmer notre compréhension des litiges clos ou en cours et, apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.

Evaluation et comptabilisation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Paragraphe 5.3.2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des frais de développement et des logiciels internes s'élèvent à 10 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 398 millions d'euros.

Les coûts de développement des nouveaux projets sont immobilisés uniquement lorsque les critères énoncés par le règlement n°2004-06 du CRC et présentés au paragraphe 5.3.2.1 de l'annexe sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

La société s'assure lors de chaque clôture ou si un indice de perte de valeur a été identifié que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Nous avons considéré l'évaluation et la comptabilisation des coûts de développement inscrits à l'actif comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance au regard du bilan et des estimations et des hypothèses utilisées pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier au regard des normes comptables en vigueur, les modalités d'examen des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par la société autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des frais de développement et des logiciels internes ;
- Vérifier, par sondage, la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;

- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Cernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Cegedim SA par les Assemblées générales du 28 juin 2006 pour le cabinet Grant Thornton et du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Grant Thornton était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la seizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aïache
Associée

Mazars
Jean-Philippe Mathorez
Associé

5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions					
ordinaires	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	61 176 229	51 812 477	60 862 440	192 358 195	190 974 709
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-63 515 232	22 657 316	-420 044 403	972 566	39 909 091
Impôts sur les bénéfices	-8 433 578	-10 946 477	-12 220 826	-11 507 075	-11 012 546
Participation des salariés	429 363	347 815	245 870	441 631	372 976
Dot. amortissements et provisions	-58 796 615	28 890 121	-397 455 908	213 138 813	99 485 405
Résultat net	3 285 598	4 365 856	-10 613 539	-201 100 804	-48 936 743
Résultat distribué		-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	-3,97	2,38	-29,15	0,86	3,61
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	0,23	0,31	-0,76	-14,37	-3,50
Dividende attribué		-	-	-	-
Personnel					
Effectif au 31.12 des salariés	292	279	266	1 006	1 018
Masse salariale	18 517 287	17 565 304	19 431 016	53 467 633	51 110 333
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	8 275 316	7 918 830	8 497 931	25 298 555	24 527 369

Responsabilité sociétale de Cegedim

6

6.1	Les valeurs de Cegedim	202
6.2	Informations sociales	203
6.3	Informations environnementales	208
6.4	Informations sociétales	211
6.5	Pour aller plus loin	214
6.6	Note méthodologique	215
6.7	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur des informations sociales, environnementales et sociétales	217

6.1 Les valeurs de Cegedim

Les valeurs du Groupe Cegedim visent à fédérer ses collaborateurs autour des messages clés ci-dessous :



6.2 Informations sociales

6.2.1 Emploi

6.2.1.1 Effectifs

L'effectif total du Groupe Cegedim au 31 décembre 2017 est de 4 230 salariés, contre 4 062 salariés au 31 Décembre 2016. L'effectif des activités destinées à la vente est de 27 collaborateurs au 31 Décembre 2017 et a été exclus des statistiques 2017 de ce rapport (la cession est effective au 28 février 2018). Les données de 2016 n'ont pas été modifiées (elles incluent 26 collaborateurs au titre de ces activités).

Les effectifs en France en 2017 représentent 67 % des effectifs totaux du Groupe Cegedim.

Les salariés en contrat à durée indéterminée représentent 97 % des effectifs totaux du Groupe (taux identique en France et à l'international).

En 2017, le Groupe Cegedim a embauché 1 128 personnes. Parmi elles, 842 l'ont été en contrat à durée indéterminée (dont 53 % en France) et 286 en contrat à durée déterminée (dont 84 % en France). 13 employés ont rejoint le Groupe via des acquisitions d'entités.

	31.12.2016	31.12.2017
Effectif total du Groupe	4 062	4 230
Effectif en France	2 749	2 853
Salariés en contrat à durée indéterminée	3 936	4 088
En % des effectifs totaux	97%	97%
En % des effectifs France	96%	97%
En % des effectifs internationaux	98%	97%
Entrées	1 266	1 115
Dont embauches en contrat à durée indéterminée	966	843
Dont embauches en contrat à durée déterminée	300	286
Variation de périmètre	16	13
Sorties	943	934
Activités destinées à la vente	-	26

Afin d'accompagner les projets de l'entreprise, Cegedim :

- Recrute chaque année plusieurs centaines de collaborateurs en France, avec la volonté croissante d'agir en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de permettre l'accès à l'emploi de personnes handicapées ;
- Intègre un nombre important de stagiaires et de jeunes en contrat d'alternance ;

- Recrute à l'international à travers sa présence dans plus de 10 pays dans le monde.
- Le Groupe fait appel, en fonction de ses besoins, à des salariés intérimaires.

La répartition des effectifs au 31 décembre 2017 par zone géographique est la suivante :

Zone	% des salariés au 31 décembre 2017
France	67%
EMEA hors France	28%
Amérique	5%

En 2017, et sur la base des données légalement disponibles, 58 % des effectifs du Groupe sont des hommes, pour un âge moyen de 41 ans, et 42 % sont des femmes, pour un âge moyen de 39 ans.

En 2017, le Groupe Cegedim a dénombré 934 départs de ses effectifs, 557 en France et 377 à l'international. Le terme de départ inclut les fins de contrats à durée déterminée, les fins de mission, les fins de période d'essai, les démissions, les changements de périmètre (entités cédées), les ruptures conventionnelles, les licenciements ou les décès.

En France, le Groupe dénombre 10 % de licenciements sur les 557 départs identifiés toutes causes confondues. On relève 23 procédures judiciaires initiées courant 2017, en rapport avec des licenciements.

6.2.1.2 Rémunération et évaluation

La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance individuelle et la performance collective, avec une prépondérance accordée à la performance individuelle.

Une politique de rémunération, fixe et variable, est mise en œuvre pour certains collaborateurs afin d'encourager la performance :

- La part variable de la rémunération des Managers Opérationnels est fixée en fonction d'objectifs tenant compte des orientations générales de l'entreprise en matière de croissance, de rentabilité et de génération de trésorerie du Groupe ;
- La rémunération des commerciaux, des consultants et des Directeurs de projets, ainsi que de certains postes fonctionnels comporte également une partie variable. Elle repose sur la réalisation d'objectifs annuels, en majeure partie individuels, et, pour une moindre part, collectifs fixés par la Direction.

Chaque année, les Managers du Groupe Cegedim mènent un entretien individuel avec les membres de leurs équipes afin de les évaluer et de faire un point sur les objectifs fixés. Un guide d'entretien est remis aux participants afin d'aider à mener les discussions dans les meilleures conditions. En 2017 en France un parcours de formation en ligne a été rendu obligatoire pour tous les managers, afin de les aider à bien mener leurs entretiens annuels d'évaluation. L'évaluation est matérialisée au cours du premier trimestre de l'année suivante via l'outil informatique interne *SmartRH*.

Des entretiens semi-annuels sont menés le cas échéant et d'autres, de fin de période d'essai, sont systématiquement réalisés pour faire le point sur le travail effectué par les collaborateurs.

Dans le cadre du « contrat génération » signé en 2014, le Groupe s'engage, entre autres, à maintenir l'emploi des seniors, à embaucher davantage de jeunes de moins de 25 ans et à aménager la fin de carrière de ses collaborateurs. Ce contrat de génération est suivi, bien qu'il ne soit plus obligatoire.

Un Comité des Rémunérations a été mis en place en 2010, et a pour missions essentielles d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration en matière de rémunération des Administrateurs, du Président-Directeur Général et des Directeurs Général Délégués de Cegedim. Il examine également les politiques d'attribution d'actions gratuites et de rémunérations variables. Il est composé de trois Administrateurs dont un Administrateur indépendant. Le Comité des Rémunérations s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice écoulé.

6.2.1.3 Frais de personnel

Les frais de personnel regroupent les salaires nets, avantages en nature, variables, bonus et primes, ainsi que les charges sociales et cotisations aux régimes de protection sociale afférentes aux salariés. Leur évolution sur deux ans est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Frais de personnel(*)	202 657	215 434

(*) hors activités destinées à la vente, en 2016 et en 2017

Les effectifs constituent la principale ressource du Groupe et représentent l'un des postes de coûts les plus significatifs. Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Il existe une couverture sociale (à minima une assurance maladie, qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance) et une couverture retraite pour les salariés dans tous les pays où la législation l'exige. Le Groupe s'attache à étendre progressivement ce type de dispositifs aux pays dans

lesquels la législation ne l'exige pas. En pratique, la quasi-totalité des effectifs du Groupe s'est vue proposer une assurance maladie.

6.2.2 Organisation du travail

6.2.2.1 Organisation du temps de travail

Pour les collaborateurs en France, qui représentent 67 % des effectifs totaux du Groupe Cegedim, l'organisation du temps de travail s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 216 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire conventionnelle de 35 heures, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). Ces jours de RTT s'élèvent à 13 par an.

Le nombre de congés payés annuels est de 25 jours ouvrés, auxquels s'ajoutent les jours de congés pour événements, fixés par la loi, ou aménagés dans le cadre d'accords de sociétés.

Les dispositions mises en place dans le cadre des heures supplémentaires sont conformes aux conventions collectives appliquées dans chaque entité.

À l'étranger, la réglementation de la durée du temps de travail est respectée dans chaque pays.

Lorsqu'aucune réglementation n'existe, le Groupe Cegedim applique une durée de temps de travail qui semble raisonnable, à l'appréciation de la Direction des Ressources Humaines de la région, en lien avec le siège. Dans tous les pays où il est implanté, le Groupe respecte les conventions de l'organisation internationale du travail.

Les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à temps partiel sont au nombre de 115 en France et 43 à l'étranger.

L'absentéisme en 2017 (absences pour maladie, événements familiaux tels que maternité, mariage, etc., et les absences non justifiées) s'élève à 12,7 jours par salarié en France (dont 17 % pour maternité et 64 % pour maladie) et à 11,3 jours en moyenne dans le Groupe. Sont exclus les congés payés et les jours de réduction du temps de travail.

6.2.2.2 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe Cegedim entend maintenir de bonnes relations avec ses salariés et leurs représentants, et privilégie un dialogue social régulier.

Au sein des filiales françaises, et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux. Il n'est pas possible d'en fournir le bilan détaillé. Aucun des accords mis en place en France n'a jusqu'ici été

dénoncé par les représentants des salariés ou organisations syndicales, ce qui illustre la pertinence du dialogue social.

En 2017 en France, les négociations d'accords collectifs ont notamment porté sur le temps de travail, avec la mise en place du temps partiel au sein du groupe ainsi que la réalisation d'un pilote télétravail. Avec ces deux avancées majeures, le Groupe poursuit son action en faveur de la conciliation des temps, afin de permettre aux collaborateurs de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Depuis 2016 le Groupe s'est doté en France d'un outil déclaratif permettant le contrôle de la charge de travail des collaborateurs et visant à s'assurer du respect absolu de leur temps de repos. Cet outil de suivi quotidien des amplitudes horaires lance l'alerte immédiate de la hiérarchie, et de la Direction des Ressources Humaines, en cas d'anomalie.

Parmi les autres accords majeurs, on peut citer dans les filiales françaises, des accords d'intéressement (signés pour 3 ans) et de participation des salariés aux fruits de l'entreprise. Ils sont revus annuellement avec les instances représentatives du personnel. Fait marquant de 2017, un nouvel accord de participation a été négocié au niveau Groupe et encourage ainsi la mutualisation des efforts pour un partage de la valeur ajoutée au sein d'un seul et même ensemble.

Au sein des entités françaises, et dans l'ensemble du Groupe, il existe des représentants des salariés et des Comités d'Entreprise élus dans les cadres légaux.

En 2017, le Groupe en France compte 5 pôles majeurs composés de : 2 UES - UES Cegedim à Boulogne Billancourt et UES Alliadis à Niort qui disposent respectivement d'un comité d'entreprise (CE), de délégués du personnel et d'un comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) - 2 DUP (délégations uniques du personnel) comprenant un CE et un CHSCT chacune, à Rodez et à Marseille - et enfin 1 CE, 1 CHSCT et des délégués du personnel pour l'entité de Cegedim Activ présente principalement à Toulouse.

L'enjeu de 2018 consistera en matière sociale à se conformer aux nouvelles dispositions légales et à mettre en place les nouveaux CSE (comités sociaux et économiques), principale innovation introduite par les ordonnances Macron en France.

Un membre de la Direction Générale assiste systématiquement à toutes les réunions obligatoires avec les Représentants du Personnel. En outre, deux membres du Comité d'Entreprise siègent au Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Toutes entités confondues, en France, il y a eu environ 176 réunions sur l'année 2017, soit environ 742 heures, avec les élus des différentes instances (Comités

d'entreprise, Délégués du personnel, Délégués syndicaux, CHSCT, ...).

Les thèmes couverts par le dialogue social ne sont pas toujours les mêmes selon les entités. Les plus fréquents relèvent notamment de la durée du travail, de l'hygiène et la sécurité, des rémunérations, de la formation ou encore des investissements et des cessions.

Dans tous les pays, le Groupe respecte les obligations relatives aux différentes instances de représentation du personnel. Il veille à la constitution de ces instances, à la périodicité des réunions ou aux thèmes de discussions (sur la vie des collaborateurs dans l'entreprise, l'organisation, les horaires, la sécurité, la santé, les départs, etc.).

6.2.2.3 Comité d'entreprise

Il n'est pas possible de rendre compte de l'activité de l'ensemble des Comités d'Entreprise dans le Groupe. Cependant, on peut noter qu'en 2017 aucun Comité d'Entreprise local n'a saisi la DRH Groupe d'une question majeure dont la résolution locale n'aurait pas été satisfaisante.

S'agissant du Comité d'Entreprise rattaché à la maison mère Cegedim SA, il est à noter que ce Comité d'Entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la Société en 2017.

En 2017, le Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt en France s'est réuni 12 fois au titre des réunions ordinaires et 2 fois au titre des réunions extraordinaires.

6.2.2.4 Information et communication

Au sein de l'entreprise, l'information circule via les outils de communication suivants :

- Un Intranet, lancé en 2013 qui vise à regrouper, entre autres, un ensemble de documents dont : le livret d'accueil, une documentation spécifique selon chaque pays et des offres aux salariés ;
- Une lettre d'information interne ;
- Des messages Intranet d'actualité à l'attention des salariés ;
- Une présentation, au moins annuelle, de l'activité du Groupe et des faits marquants par un des Directeurs Général Délégués, pour les salariés situés en Région Parisienne. Cette présentation est également relayée par les outils internes pour le reste du Groupe. Le responsable des relations investisseurs saisit l'occasion de ses déplacements à l'étranger lors de roadshows, pour de se rendre en filiale et

présenter les résultats du groupe aux collaborateurs ;

- Des entretiens individuels et semestriels ;
- Le site du Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt, en France, qui diffuse un compte rendu aux collaborateurs ;
- Le livret d'accueil remis à tout nouvel entrant qui contient le règlement intérieur, la charte sécurité du Groupe Cegedim, la charte de conduite des affaires, la charte éthique, la charte d'utilisation des médias sociaux, ainsi que des documents sur le régime de prévoyance et le 1 % logement ;
- Un coffre-fort électronique personnel et sécurisé (www.arkevia.com), permettant aux collaborateurs du Groupe de récupérer leurs bulletins de paie et de stocker gratuitement des documents personnels ;
- D'autres initiatives variées ont été instaurées localement dans diverses entités du Groupe. Par exemple, en 2017 sur les 3 sites de Boulogne-Billancourt, un réseau de 21 écrans a été déployé dans l'ensemble des bâtiments et diffuse les actualités du Groupe ainsi que les messages d'information à vocation sociale, légale ou métier, la liste des e-learning disponibles, etc.

6.2.2.5 Santé et sécurité

En France, les conditions d'hygiène et de sécurité sont abordées lors des réunions du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Ces réunions sont systématiquement tenues dans les différentes entités du Groupe. En France, en 2017, il y a eu 60 accidents de travail, dont 30 % d'accidents sur les trajets professionnels. Ces statistiques ne concernent pas le personnel temporaire ni les prestataires de service. Aucune incapacité permanente n'a résulté de l'un de ces accidents. Des informations complémentaires sur l'indicateur d'accidents du travail sont précisées dans le paragraphe relatif aux limites méthodologiques.

Par ailleurs, en France, l'Accord National Interprofessionnel permet, depuis 2012, un portage de la mutuelle pour les anciens salariés demandeurs d'emploi. Ce portage, pris en charge par le Groupe, sauf dans le cas des démissions, est disponible pour une durée de 12 mois suivants le départ du collaborateur.

Après de nombreuses réunions de négociation entre le courtier du Groupe, les élus et la Direction, le Groupe Cegedim est parvenu à un accord se traduisant par la mise en place courant 2014 d'une nouvelle grille

tarifaire sur l'optique dans le respect du nouveau décret français sur les contrats responsables.

Depuis 2015, le prestataire de gestion des dossiers mutuelle a mis à disposition de tous les salariés français une plateforme de services via un intranet sécurisé permettant le suivi de leurs dossiers de remboursement ainsi que la facilitation de tous les échanges sous-jacents.

En 2017, on constate un fonctionnement nominal des services mis en place.

À l'étranger comme en France, le Groupe veille au respect des réglementations locales applicables en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

De façon générale, le Groupe estime que le bilan des accords sur la santé et la sécurité au travail est satisfaisant.

6.2.2.6 Formation

La formation, qui constitue le socle permettant aux salariés de développer leurs compétences et d'optimiser leur potentiel, est un pilier essentiel de la stratégie de Cegedim. Le Groupe cherche à aider les salariés à définir et atteindre leurs objectifs de développement individuel. Les souhaits de formation peuvent être exprimés lors de l'entretien annuel ou à tout autre moment jugé opportun. Ceci est notamment facilité par une gestion centralisée des demandes pour les salariés connectés à l'Intranet Groupe. Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2016, la Direction des Ressources Humaines a mis en place les outils permettant de conduire un entretien professionnel, séparément de l'entretien annuel, afin de traiter spécifiquement de la gestion de carrière des employés, y compris leur formation. Cet entretien est reconductible au moins tous les 2 ans.

En 2017, une plateforme e-learning a été créée et permet aux collaborateurs de suivre de nombreux modules de formation pendant leur temps de travail sur une large gamme de formations. De la même façon, une plateforme digitale a été mise en ligne pour les équipes « recherche et développement » afin de mettre à jour leurs connaissances sur les nouvelles technologies liées à leur métier.

Pour l'année 2017, 1 % de la masse salariale du Groupe Cegedim a été consacré à la formation, ce qui représente un budget global de 2 202 milliers d'euros. Ces sommes sont principalement consacrées à des heures de formation externe. Des formations internes sont également organisées pour les collaborateurs du Groupe.

En France, 25 % des salariés ont bénéficié d'une ou plusieurs formations. Ces formations représentent un total de 23 095 heures.

Le coût de la formation est payé soit par chaque entité du Groupe Cegedim soit par des organismes collecteurs en fonction des versements effectués.

Périmètre France	31.12.2017
Salariés ayant bénéficié de formation	709
Nombre d'heure de formation	23 095

6.2.2.7 Egalité professionnelle hommes et femmes

Le Groupe ne fait pas de discrimination au niveau des embauches et de l'attribution des postes. Les offres d'emploi prévoient une rémunération sans discrimination dont l'évolution future dépend de critères liés à la performance et à l'expérience de chacun.

Toute personne victime ou témoin d'une discrimination dispose de plusieurs moyens d'alerte. Elle peut notamment saisir le Comité d'Éthique du Groupe (cf. page suivante) ou toute instance du personnel qui agira en totale indépendance.

6.2.2.8 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe Cegedim a la volonté de faciliter l'intégration de ses travailleurs handicapés et cherche à limiter les discriminations. Le Groupe s'emploie à améliorer l'accès de ses bâtiments aux personnes handicapées et, si nécessaire, peut leur proposer une place de parking quand les locaux en disposent. D'autre part, en France, des congés payés spéciaux de 5 jours ouvrés sont proposés aux travailleurs handicapés pour leur permettre d'accomplir leurs formalités médicales et administratives.

En France en 2017, 78 personnes handicapées, reconnues comme telles par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ont été déclarées au titre de la cotisation handicapés. Un référent se charge, entre autres, de faire l'interface entre la médecine du travail et les travailleurs handicapés.

À l'étranger comme en France, le Groupe veille à respecter la réglementation en vigueur au regard de l'emploi de personnes handicapées et, de façon plus générale, s'inscrit dans une démarche visant à combattre toute forme de discrimination.

6.2.2.9 Charte éthique et Comité d'éthique

Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

Cegedim s'est ainsi engagée à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Au-delà des contraintes réglementaires et des sanctions juridiques, le respect des lois relève d'une démarche éthique. L'éthique concerne le comportement de tous les salariés du Groupe Cegedim, partout dans le monde, à tous les niveaux de l'entreprise, sans exception. Elle s'applique également à tous les mandataires sociaux et les membres des comités exécutifs et de direction du Groupe Cegedim et de ses filiales dans le monde.

La Charte Ethique du Groupe a été remise à jour fin 2017. Elle réaffirme l'engagement éthique et tient compte des nouvelles lois et réglementations en matière de conduite des affaires. Elle se veut aussi plus pratique d'utilisation et plus didactique avec des exemples concrets. Cette Charte vise à informer et à protéger les Collaborateurs de Cegedim en leur présentant les standards du Groupe dans ces domaines et les règles de bonne conduite associées.

« L'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux. » Jean-Claude Labrune, Président Directeur Générale de Cegedim.

La Charte Ethique est remise à tout nouveau collaborateur de Cegedim. Lors de la mise à jour de la Charte Ethique celle-ci est envoyée par voie électronique à chaque Collaborateur en français et en anglais et adressée sous format papier à chaque Directeur d'activité, aux membres du Conseil d'Administration de Cegedim et aux cadres dirigeants du Groupe.

Ces derniers promeuvent les valeurs et engagements issus de cette Charte auprès de leurs Collaborateurs et sont attentifs à leur mise en œuvre.

Les fournisseurs sont invités à s'inscrire dans les valeurs portées par le Groupe Cegedim. À cet effet, il leur est demandé de se conformer aux principes figurant dans cette Charte.

Enfin, elle est portée à la connaissance du public par une mise en ligne en français et en anglais sur le site Internet www.cegedim.fr et www.cegedim.com.

Le Comité Ethique est composé de 5 membres permanents :

- La Directrice de la Communication Groupe : Aude Labrune, qui est présidente du comité ;
- La Directrice des Ressources Humaines Groupe : Anne-Louise Senne ;
- La Directrice Financière du Groupe : Sandrine Debroise ;
- La Directrice Juridique : Christelle Vivet ;
- Le Directeur de la Communication Financière : Jan Eryk Umiastowski.

6.3 Informations environnementales

En adéquation avec l'éthique qui vient d'être exposée, le Groupe Cegedim s'attache à œuvrer pour la préservation de l'environnement. Il convient toutefois de souligner que ses activités n'ont pas intrinsèquement un caractère polluant, puisque ses produits sont essentiellement de nature immatérielle. Cegedim s'appuie en premier lieu sur le capital humain, dans un cadre d'activités tertiaires ne nécessitant pas directement la mise en œuvre de processus industriels ou l'utilisation de matières premières.

Qualité

Agissant dans le secteur des technologies et des services liés à l'information et aux bases de données, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. Cegedim, au travers de ses filiales Cegedim Assurance et Cegedim IT, dispose d'une accréditation ISAE 3402 Type 2 et d'une certification ISO 27001 couvrant ses data centers de Boulogne-Billancourt et de Toulouse ainsi que les activités d'hébergement et d'infogérance. Cegedim dispose également de trois agréments délivrés par l'ASIP (Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé) pour l'Hébergement des Données de Santé à caractère personnel (HDS).

Protection

Les meilleures précautions sont prises pour garantir aux clients la plus haute qualité de service ainsi que la protection des données et flux traités par le Groupe.

Concernant la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Groupe Cegedim a entamé en 2017 une revue globale des traitements, des process et de la documentation en vue d'identifier les potentiels écarts par rapport aux exigences du RGPD et les traiter. Des Privacy Impact Assessments (PIAs) sont également

cours. Ce chantier est piloté au niveau de la Direction Générale Groupe avec l'appui de la Direction Juridique Groupe.

L'objectif d'être en conformité au 25 mai 2018 est donc une priorité Groupe. Il s'inscrit dans une continuité puisque sous l'empire de la loi actuelle, le groupe Cegedim a toujours été particulièrement vigilant quant à la sécurité des données personnelles qui sont au cœur de ses métiers depuis de nombreuses années.

La Direction Générale du Groupe Cegedim a demandé à ce que tout collaborateur ou prestataire du Groupe soit formé au règlement RGPD. Une formation en ligne a été créée et doit être suivie sur le premier trimestre 2018 par chaque collaborateur. Elle comporte une évaluation obligatoire, accessible uniquement après avoir suivi l'intégralité du parcours de formation.

Sécurité

La réduction des risques et des impacts pouvant affecter les actifs et l'image du Groupe, relatifs notamment aux incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, aux pannes d'électricité, aux virus informatiques et actes de malveillance, est une préoccupation constante et primordiale du Groupe.

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres informatiques, et l'état de l'art des technologies informatiques. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates.

Responsabilité environnementale

Le Groupe reste vigilant sur les bonnes pratiques et promeut les conduites permettant de minimiser son empreinte sur l'environnement, notamment dans le cadre quotidien de l'organisation du travail.

Les activités du Groupe Cegedim, compte tenu de leur nature essentiellement immatérielle, n'ont pas de

répercussion significative sur l'environnement. Les principaux leviers en matière de responsabilité environnementale reposent sur :

- La réduction de la consommation en énergie, principalement au niveau des data centers avec l'utilisation de matériel de dernière génération ;
- L'achat de produits recyclés ;
- L'optimisation du cycle de vie des produits manufacturés en gérant la fin de vie de certains produits (papiers, cartons, équipements informatiques, cartouches d'impression, etc.) ;
- La maîtrise de la flotte de véhicules du Groupe ;
- La maîtrise des déplacements ;
- La maîtrise des impressions des documents de travail (noir et blanc plutôt que l'utilisation de la couleur, imprimantes partagées plutôt qu'individuelles) ;
- L'installation d'équipements permettant de réduire la consommation en énergie (minuteur pour éteindre les lumières, sèche main automatique) ;
- L'utilisation de fontaines à eau, moins productrices de déchets que l'achat d'eau en bouteille...

Dans le cadre du programme Cegedim Compact, le Groupe Cegedim a continué à mettre en place des initiatives globales ou locales afin de réduire son impact sur l'environnement dans le respect des lois et réglementations locales.

Les principales réalisations du Cegedim Compact portent sur :

- La virtualisation des data centers et la réduction de leur consommation en énergie ;
- Le recours à une nouvelle génération d'ordinateurs et de serveurs moins consommateurs en énergie ;
- La création d'une charte éthique et d'une charte sur la non-discrimination ;
- La création d'un Comité d'Éthique ;
- La mise en œuvre de meilleures pratiques RH pour gérer les postes clés, étendre les valeurs du Groupe, mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs ;
- La mise en œuvre d'une politique voyage plus respectueuse de l'environnement ;
- Le développement des outils de communication à distance.

Par ailleurs, les filiales appliquent les lois et réglementations locales en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

6.3.1 Prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne des équipements informatiques

Cegedim, depuis plus de 30 ans, conçoit, construit, et opère ses centres de données et les plateformes technologiques en optimisant leur efficacité énergétique, répondant ainsi aux exigences économiques d'un marché fortement concurrentiel, mais aussi aux objectifs du développement durable. Le déploiement des centres de données a été réalisé, en tenant compte à chacune des phases de conception, de déploiement et d'exploitation, des contraintes environnementales, énergétiques et économiques. Ces contraintes ont été intégrées dans toutes les dimensions du métier de l'hébergement de systèmes d'information.

En 2017, les équipes techniques et informatiques de Cegedim ont poursuivi le programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique des services d'hébergement informatique du Groupe. Ce programme s'articule autour de trois axes principaux :

L'optimisation de l'utilisation des ressources informatiques

La virtualisation est un processus qui continue d'apporter des optimisations significatives. En 2017, le nombre de serveurs physiques a continué de diminuer de l'ordre de 15 % alors que le nombre de machines virtuelles (dont les performances unitaires sont nettement plus intéressantes) est en augmentation d'environ 32 %. Il en résulte une augmentation du ratio de 16 serveurs virtuels (contre 9 en 2016) pour un serveur physique.

L'utilisation de serveurs surdimensionnés permet aussi d'augmenter le taux de mutualisation des services et d'optimiser la consommation d'énergie lors des périodes de faible activité.

La réduction des consommations énergétiques des serveurs et équipements informatiques

Cegedim a renouvelé ses principaux équipements informatiques entre 2014 et 2015, sans altérer le niveau global des services délivrés par le Groupe, et avec un souci permanent pour la sécurité des données et des accès.

Cette politique s'est poursuivie en 2016 avec la simplification de la topologie des équipements réseau.

Le Groupe a sélectionné des équipements qui présentent une meilleure efficacité énergétique, pour un service équivalent ou supérieur. L'infrastructure réseau a ainsi vu sa capacité décuplée pour des besoins en énergie stables.

Des synergies ont été mises en place entre les centres de Boulogne Billancourt et de Toulouse, afin d'optimiser les performances et l'exploitation de ces installations.

En 2017 on note un fonctionnement nominal et satisfaisant de ces installations.

L'optimisation de l'efficacité des systèmes de climatisation des centres d'hébergement

Les travaux permettant d'avoir des systèmes de climatisation plus respectueux de l'environnement ont été menés avec succès depuis 2014 dans tous les centres d'hébergement.

La généralisation des cloisonnements des allées froides des salles d'hébergement en France s'est poursuivie en 2016 et continue de délivrer en 2017 les performances attendues. La mise en place du freecooling, méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des équipements informatiques et la température de l'air extérieur, sur le data center de Toulouse a permis de diminuer la consommation de la climatisation de l'ordre de 15 %.

6.3.2 Consommation énergétique

L'empreinte carbone du Groupe en matière de gaz à effet de serre se mesure par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités.

Les données ci-dessous indiquent le niveau de la consommation annuelle d'électricité et de gaz en kilowatt-heure par les filiales domiciliées en France et au Royaume-Uni, couvrant ainsi 80 % des effectifs du Groupe. Ces deux pays représentent, en 2017, un taux de couverture de 94 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le Groupe dispose de centres d'hébergement informatique à Boulogne Billancourt et à Toulouse. La consommation électrique nécessaire au fonctionnement de ces centres d'hébergement est incluse dans les données ci-dessous, au même titre que la consommation d'électricité attribuable aux autres locaux (bureaux, administratifs, etc.).

Consommation annuelle d'énergie sur le périmètre France et Royaume-Uni	31.12.2017
Electricité (en milliers de kWh)	16 511
Gaz (en milliers de kWh)	1 220
Total (en milliers de kWh)	17 731
Total des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂)	2 160

6.3.3 Prise en compte de l'environnement dans la politique des déplacements professionnels

La gestion des déplacements professionnels fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'un poste de dépenses et d'émissions de CO₂ important. Le Groupe incite clairement les collaborateurs à diminuer leurs déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier la qualité des services proposés aux clients. Cette incitation a été annoncée par le Président du Groupe, lorsqu'elle a été lancée en 2012, et se trouve relayée de façon pérenne dans les initiatives du Cegedim Compact présenté dans la partie « Informations sociales » du présent document.

Concernant la politique de déplacements professionnels, le Groupe en mesure l'impact en matière d'émission de CO₂, sur la base des synthèses annuelles fournies par les agences de voyage pour les trajets aériens.

Les données ci-dessous concernent la France en 2017.

(en tonnes équivalent CO ₂)	31.12.2017
Emissions annuelles de CO ₂	554

En France, les renouvellements des véhicules de fonction tendent vers des catégories moins émettrices en CO₂. En 2017, 73 % du parc français est constitué de véhicules émettant moins de 120 g de CO₂ par kilomètre (contre 67% et 58 % les deux années précédentes), et 93 % de ce même parc émet moins de 140 g de CO₂ par kilomètre (contre 89% et 86 % les deux années précédentes).

6.3.4 Prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne des activités

Le programme de développement durable du Groupe Cegedim, le Cegedim Compact a été lancé à l'initiative de la Direction du Groupe et s'inspire du pacte mondial des Nations Unies, le Global Compact.

Dans la plupart des pays, Cegedim communique et déploie des actions auprès de ses salariés sur les points

ayant une empreinte importante sur l'environnement. Compte tenu du caractère non polluant des activités du Groupe, il n'y a pas de formation spécifique en matière de protection environnementale. Toutefois, le Groupe met en œuvre certaines actions préventives de recyclage et d'élimination des déchets.

Les matériels équipant les data centers du Groupe, lorsqu'ils arrivent en fin de vie, font l'objet d'un traitement spécifique visant à éliminer les déchets dans le respect de l'environnement. Ces déchets sont généralement repris par le fournisseur du nouvel équipement de remplacement, ou, à défaut, confiés à un prestataire chargé de leur recyclage. Le Groupe peut également choisir de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, optimisant ainsi la durée de vie de certains composants, recyclés sur site.

La réduction des impressions est également un objectif pour le Groupe. Dans tous les pays, au quotidien, les équipes sont encouragées à s'interroger sur la nécessité d'imprimer leurs travaux ou sur l'utilisation d'alternatives simples (par exemple, projeter un support de réunion plutôt que de l'imprimer, n'imprimer les e-mails que si nécessaire, en recto verso...). Les collaborateurs sont de moins en moins équipés d'imprimantes individuelles, et doivent envoyer leurs travaux sur une station d'impression mutualisée, ce qui limite les impressions « de confort » et permet d'être plus économe en consommables, en favorisant en priorité le noir et blanc sur la couleur.

Sur le thème de la réduction des impressions de ses informations réglementaires obligatoires, depuis 2007, le Groupe favorise une diffusion électronique. Le Groupe a réduit le nombre de ses impressions de Documents de Référence en version papier, passant de 1200 à 200 exemplaires entre 2009 et 2017. D'autre part, les cartes de vœux électroniques envoyées aux clients et prestataires ont majoritairement remplacé les versions papiers.

D'autres actions reposent sur des comportements individuels plus responsables et sur diverses initiatives des équipes locales en charge des services généraux. Par exemple, le recyclage des cartouches d'encre est organisé de façon assez répandue au sein du Groupe et le recyclage du papier progresse dans plusieurs filiales.

L'achat de fournitures de bureau « vertes » est encouragé lorsque le rapport qualité prix reste acceptable (papier recyclé « Ecolabel » ou provenant de plantations gérées de façon durable), notamment pour certaines initiatives nécessitant des impressions de masse. Par exemple, depuis 2007, l'impression du Document de Référence du Groupe se fait sur du papier 100 % recyclé et certifié Ecolabel européen.

Des moyens simples de réduction des dépenses énergétiques sont mis en œuvre au cas par cas, comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux à partir d'une certaine heure, la promotion du covoiturage, etc.

6.4 Informations sociétales

Dans le cadre de sa présence à l'international, Cegedim s'implique naturellement dans le développement durable, qui met au cœur des préoccupations du Groupe le capital humain et notamment les enjeux d'équité sociale tant vis-à-vis des collaborateurs que des communautés.

6.4.1 Engagements sociétaux en faveur des collaborateurs du Groupe

En 2017, la politique de l'emploi de Cegedim a permis d'accompagner l'activité du Groupe. Cegedim considère les ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise et son engagement vise à renforcer ce capital humain. Cette année, le Groupe a recruté 1 128 salariés, dont 75 % en contrat à durée indéterminée.

Le Groupe veille également au recrutement de futurs jeunes diplômés dans le cadre de contrats

d'apprentissage, grâce à des partenariats avec des écoles et établissements universitaires.

Les expertises et les potentiels d'évolution sont mis en avant lors du recrutement des salariés du Groupe. Les Managers recrutés sont tous de formation supérieure. Les collaborateurs sont issus de formation à dominante scientifique ou commerciale.

En tant que prestataire de services international, Cegedim incite ses salariés à travailler en réseau de façon transverse au sein du Groupe et à collaborer avec les équipes des différentes zones géographiques. L'objectif du Groupe est de proposer en permanence des services de haute qualité à ses clients internationaux, quelle que soit leur implantation.

Pour Cegedim, les possibilités de mobilité interne dans les différentes zones géographiques permettent aux salariés d'élargir leurs connaissances de l'activité et leurs compétences, et aident le Groupe à garantir le transfert des connaissances entre ses entités.

Le Groupe conduit une politique RH active autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. À cet effet, un service en charge de la mobilité à l'international est à l'écoute des profils dirigeants, commerciaux ou techniques, pour gérer les souhaits d'expatriation (généralement des missions de 3 ans), de transfert ou de missions courtes dans le sens France/étranger, étranger/France ou étranger/étranger.

Particulièrement attaché au principe « gagnant-gagnant », le Groupe cherche à créer un environnement dans lequel ses collaborateurs peuvent pleinement développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise. La diversité des métiers et la présence mondiale de Cegedim dans plus de 10 pays permettent d'envisager un enrichissement des compétences et des expériences individuelles avec la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Lors de l'existence d'un poste vacant, la priorité est donnée à la recherche de ressources en interne.

6.4.2 Engagements sociétaux en faveur des organisations intéressées par l'activité du Groupe

6.4.2.1 Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Cegedim prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional. Le Groupe est présent dans plus de 10 pays. Les recrutements sont essentiellement effectués en local, ce qui contribue à la dynamisation du tissu économique local.

Dans le cadre de la mobilité internationale évoquée précédemment, le Groupe s'assure du maintien des garanties du salarié en matière de santé, prévoyance et offre les conditions de retour ou de rapatriement indispensables.

Cegedim se concentre sur trois priorités de progrès :

1. Appréhender l'entreprise dans toute sa dimension en considérant les ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise ;
2. Développer l'attention portée aux personnes ;
3. Poursuivre ses efforts pour une gouvernance plus transparente et efficace.

6.4.2.2 Sous-traitance

En matière de sous-traitance, en France, les conventions sont centralisées. À l'étranger, elles relèvent des responsabilités locales. Cegedim sous-traite également une partie de ses activités à ses propres filiales, afin de garantir l'application des standards de qualité et de sécurité exigés par le Groupe. Certains travaux spécifiques en matière de de support informatique ou de back office, sont ainsi couverts au sein des filiales implantées au Maroc ou en Roumanie.

Cegedim travaille avec des fournisseurs ayant des pratiques responsables et s'attache à appliquer un traitement identique à ses employés et à ses prestataires externes.

Comme évoqué dans le cadre de la Charte Ethique (cf. la partie « Informations sociales »), le Groupe vise à offrir à ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal mais également dans un esprit de collaboration, de partenariat et de bénéfice réciproque.

En 2017, la sous-traitance a représenté 73 964 jours ouvrés en France au travers de travailleurs intérimaires ou de prestataires externes au Groupe.

6.4.2.3 Engagements généraux en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe a pleinement conscience d'agir dans un secteur sensible, celui des industries des sciences de la vie, et s'assure de l'anonymisation des données de santé, de leur hébergement sécurisé et de la réalisation d'études selon des normes éthiques fréquemment auditées par les clients.

Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité les plus élevées et notamment aux normes d'hébergement des données de santé à caractère personnel. Cegedim propose ainsi à ses clients une prestation complète en « cloud » privatif, que ce soit en mode PaaS (Platform as a Service) ou en mode SaaS (Software as a Service), en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement. Ses sites de niveau Tier III+ permettent de garantir la mise en œuvre de Plans de Continuité ou de Reprise d'Activité (PCA/PRA).

Le Groupe propose un service de coffre-fort électronique sécurisé (www.arkevia.com) permettant de stocker des documents personnels.

Dans le cadre de la Charte Ethique du Groupe évoquée dans la partie « Informations sociales », Cegedim s'emploie à ce que ses collaborateurs protègent la confidentialité des informations et des données auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle.

6.4.2.4 Œuvres sociales et autres actions du Groupe

Dans tous les pays, le Groupe s'engage à étudier les initiatives en faveur d'œuvres sociales.

Des actions sont organisées à la discrétion des filiales du Groupe. Par exemple :

- La galerie d'art d'Aguesseau, qui se trouve dans les locaux du siège du Groupe, propose d'exposer les œuvres d'une dizaine d'artistes chaque année et de promouvoir régulièrement de jeunes artistes locaux ;
- Cegedim Insurance Solutions apporte depuis 2 ans son soutien à l'organisation des Foulées de l'Assurance au profit de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- La filiale américaine du Groupe, Pulse, sponsorise chaque année diverses actions en faveur de l'American Heart Association ; Elle travaille également avec l'association Wichita's Littlest Heroes, qui apporte son soutien aux jeunes malades en phase terminale ; D'autres actions ponctuelles sont réalisées au cours de l'année en faveur de personnes démunies ou en difficultés ;
- Les différents bureaux des filiales britanniques du Groupe encouragent les employés à soutenir diverses associations charitables, œuvrant notamment dans des centres de soins de proximité ; les employés sont invités à cuisiner des gâteaux dont la vente permet de soutenir diverses causes ; outre la lutte contre le cancer, c'est l'association s'occupant des maladies mentales qui a été sélectionnée en 2017 ;
- Cegedim SRH sponsorise le participant d'une course de voile, arborant les couleurs et les valeurs de l'entreprise.
- D'une manière plus générale, selon les usages locaux,
- des subventions sont attribuées à certains salariés dans le cadre d'activités extra-professionnelles (sport, loisir, culture) ;
- des actions ont été mises en place afin d'accompagner les fêtes de fin d'année (chèque cadeaux, arbre de Noël, etc.), les vacances scolaires (chèques vacances) et certains événements marquants.

6.4.2.5 Actions engagées pour prévenir la corruption

Ainsi qu'évoqué dans la Charte Ethique du Groupe (cf. la partie « Informations sociales »), le Groupe s'engage dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. En 2017, aucun élément n'a été soumis ou remonté au Comité d'Éthique.

6.5 Pour aller plus loin

6.5.1 Certifications et système qualité

Cegedim s'est engagée dans une démarche de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements N° 3402, qui convient à l'international, tous pays hors USA) de type 2 (revue annuellement) depuis 2012, pour les services d'hébergement de Cegedim IT, sur les data centers de Boulogne-Billancourt et Toulouse et pour plusieurs de ses activités. Cette norme est issue des lois américaines Sarbanes Oxley (SOX), qui impliquent que les fournisseurs de ces entreprises doivent, aussi, être audités sur le périmètre des risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants (AICPA).

Cegedim s'appuie également sur des référentiels internationaux, tel l'ISO 27001, pour la sécurité de l'information et ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel.

Pour faire reconnaître et valider ce haut niveau de conformité, Cegedim, au travers de ses différentes filiales, a obtenu plusieurs accréditation ou certifications :

- ISO 27001 et ISAE 3402 Type 2 pour les services d'hébergement de Cegedim IT sur les data centers de Boulogne Billancourt et Toulouse (France) ;
- ISO 27001, ISO 20000 et ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim Activ (France) ;
- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim SRH (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour CETIP (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour iGestion (France) ;
- ISO 27001 pour Cegedim RX (UK) ;
- ISO 27001 pour INPS (UK).

6.5.2 Liens utiles

Le site Internet du Groupe propose différents articles,

- sur le développement durable

<https://www.cegedim.fr/groupe/compliance/Pages/compliance.aspx>

- sur la charte éthique

https://www.cegedim.fr/Docs_Communiques/Cegedim_Charte%20Ethique_2018.pdf

- sur la charte de conduite des affaires

https://www.cegedim.fr/Docs_Communiques/Cegedim%20-%20Charte%20d'Affaires%20-%2020161007_FR.pdf

- sur la charte de non-discrimination

https://www.cegedim.fr/Docs_Communiques/Cegedim%20note%20sur%20le%20principe%20de%20non-discrimination%20-%2020161007_FR.pdf

6.6 Note méthodologique

6.6.1 Périmètre de consolidation

Les informations données dans le présent rapport concernent l'ensemble du Groupe Cegedim, c'est-à-dire la société mère et toutes ses filiales consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent.

D'une manière générale, les commentaires sont plus précis et les illustrations plus nombreuses sur les sociétés françaises, qui représentent 67 % de l'effectif total du Groupe.

Les données chiffrées à caractère social sont consolidées, sauf mention contraire, pour la totalité des sociétés dans le monde, intégrées globalement dans le périmètre de consolidation, soit 63 sociétés.

Les données chiffrées du bilan environnemental relatives à la consommation d'électricité et de gaz en kilowatt-heure concernent les filiales du Groupe implantées en France et au Royaume-Uni, ces deux pays étant considérés comme les plus représentatifs pour cet indicateur. Les effectifs de ces pays représentent 80 % des effectifs du Groupe.

Les données chiffrées du bilan environnemental relatives aux émissions de CO2 liées au transport concernent uniquement la France.

6.6.2 Sources de l'information

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers de la base mondiale Teams^{RH}, développée par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations à caractère social dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, qui sont systématiquement respectées pour le recueil et le traitement des données.

Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les autres informations quantitatives ont été collectées via un questionnaire, intégré à la liasse de

consolidation annuelle, renseigné au niveau de chacune des filiales consolidées.

Les données de fournisseurs externes sont également exploitées, notamment les statistiques des agences de voyages pour les émissions de CO2 ou les factures et les bilans annuels préparés par les fournisseurs d'énergie pour la consommation exprimée en kilowatt-heure.

Les informations qualitatives contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe (notamment dans les départements Ressources Humaines, Direction Informatique, Excellence Opérationnelle et Finance).

La plupart de ces déclarations ont été corroborées par un sondage adressé dans chaque pays où le Groupe est implanté, et renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier local. Ce questionnaire est intégré dans le logiciel de consolidation et suit un processus distinct de la remontée des liasses annuelles. Il peut être complété, à raison d'un questionnaire par pays, dès le courant du quatrième trimestre et jusqu'à la clôture des comptes annuels. Il vise d'une part à tester la connaissance ou l'application des principales mesures contenues dans les chartes du Cegedim Compact, et d'autre part, à remonter de l'information qualitative sur les pratiques ou les actions des filiales étrangères en matière sociale, environnementale et sociétale.

6.6.3 Période de reporting

Les informations contenues dans le rapport couvrent une période de douze mois, de janvier 2017 à décembre 2017. Par exception, et exclusivement pour l'indicateur de consommation électrique, il a pu être retenu une période de douze mois glissants, avec un décalage maximum de deux mois sur l'exercice précédent.

6.6.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait :

- De l'absence de définition reconnue au niveau national et/ou international, (par exemple, concernant les différents types de contrats de travail) ;

- D'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs ;
- Des modalités pratiques ou légales de collecte et de saisie de ces informations (par exemple, la conservation d'informations sur l'âge ou le sexe des employés peut être interdite).

Le périmètre de reporting et la couverture des mesures concernant certains indicateurs ont, le cas échéant, été adaptés. Ceci est signalé dans le rapport, notamment :

- Les informations relatives aux calculs du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail n'ont pas pu être collectées sur le périmètre du Groupe. Néanmoins, le nombre d'accidents du travail est fourni ;
- Les émissions de CO2 concernent uniquement les émissions dégagées lors des déplacements professionnels en avion, sur l'année civile 2017, en France ;
- Les consommations électriques en kilowatt-heure couvrent sur la France et le Royaume-Uni, tous les établissements pour lesquels un détail est disponible. De façon marginale, certains locaux ont été exclus, la facturation des charges étant incluse dans les loyers. Le Groupe considère que ces omissions ne présentent pas un caractère significatif sur les informations publiées. ;
- Au vu du caractère peu polluant de ses activités, les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets ne s'appliquent que de façon restreinte au Groupe. Néanmoins, des actions sont menées en faveur de pratiques environnementales responsables et sont détaillées dans le chapitre « Informations environnementales ».

Le Groupe entend continuer à élargir progressivement le périmètre de ces indicateurs à un nombre plus conséquent de pays et à d'autres sources d'émissions.

6.6.5 Indicateurs non applicables

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs suivants sont considérés non applicables :

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- L'utilisation des sols ;
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique.

6.6.6 Consolidation et contrôles internes

Les données sont consolidées, sous la responsabilité des Directions Ressources Humaines et Finance, au siège de l'entité consolidante.

Une première validation des données est réalisée par les personnes responsables de leur collecte. Des contrôles de cohérence sur les données sont ensuite réalisés par les Directions Ressources Humaines et Finance lors de la consolidation. Ces contrôles incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, les écarts jugés significatifs faisant l'objet d'analyses systématiques, mais aussi l'analyse de ratios lorsque les données peuvent être rapportées à l'effectif, à l'activité ou à un autre indicateur pertinent facilitant les comparaisons entre entités.

6.6.7 Contrôles externes

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité des données et la robustesse des processus de reporting, il a été demandé à un Commissaire aux comptes de Cegedim SA d'attester de la présence des informations requises par l'article R. 225-105.1 du Code de commerce et d'émettre un rapport sur leur sincérité. Dans ce cadre, des travaux de vérification spécifique sur certaines informations du rapport considérées comme des indicateurs clés de la politique Sociale et Environnementale du Groupe ont été menés. Ils recouvrent les effectifs, les émissions de CO2, et les consommations de kilowatt-heure. Le rapport d'assurance émanant du Commissaire aux comptes et détaillant les travaux effectués ainsi que ses commentaires et conclusions figurent dans le Document de Référence du Groupe.

6.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Cegedim désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie 6.6 du document de référence intitulée « Note méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés en mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie 6.6 du document de référence intitulée « Note méthodologique ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE et auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de pays que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 67 % des effectifs et 90 % des informations quantitatives environnementales présentés.

³ Effectif total ; recrutements en CDI et CDD ; départs ; taux de licenciements ; absentéisme ; nombre d'heure de formation ; consommation annuelle d'énergie ; déplacements des collaborateurs ; émissions de CO₂

⁴ France

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2018

L'un des Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aïache
Associée



Assemblée générale

7

7.1	Projets de résolutions	222
7.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement réglementés	227

7.1 Projets de résolutions

7.1.1 Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2018

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports .

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 504 134€ ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 173 573 €.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'imputer le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 285 597,70 € en totalité au compte Autres réserves.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour les trois précédents exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Quatrième résolution

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : SCI MAG

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI MAG

Nature et objet : Location de locaux au 110-112, rue d'Aguesseau à Boulogne

Loyer réglé en 2017 : 30 144 € HTHC

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : SCI BUR

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI BUR

Nature et objet : Location de locaux au 112, rue d'Aguesseau à Boulogne

Loyer réglé en 2017 : 86 416 € HTHC

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : M. Laurent LABRUNE, Directeur général délégué et administrateur et Mme Aude LABRUNE, administrateur

Nature et objet : Cession temporaire d'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Nature et objet : Au titre de l'avenant 1 au bail en l'état futur d'achèvement signé entre elles, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU a donné à bail commercial à la Société l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis Rue d'Aguesseau pour une durée de 12 années du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2020 avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale et pour un loyer au titre de l'année 2017 de 926 371 € HTHC.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Nature et objet : Location parkings au 104-106, rue d'Aguesseau à Boulogne

Loyer réglé en 2017 : 5 671 € HTHC

Contrat de prestations en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'informations interne : 1 721 425 € hors taxes pour l'année 2017.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant

précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Dixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : GERS SAS

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président de GERS SAS

Nature et objet : Convention de garantie : Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard,...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Onzième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : FCB

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président du Conseil de surveillance de FCB, Mme Aude LABRUNE, M. Laurent LABRUNE et FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote, représentée par M. Pierre MARUCCHI,

Nature et objet : Convention de Subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Motif : convention entre FCB et Cegedim limitant le remboursement à FCB des sommes dues par Cegedim au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable.

A l'unanimité, les banques ont accepté d'amender la Convention de Subordination pour relever de 5 M€ à 20 M€ la limite de remboursement à FCB.

Le Conseil d'administration a autorisé cet amendement en séance du 20 mars 2018.

Douzième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 120 000 €.

Treizième résolution

L'assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 29 novembre 2016, de transférer le siège social du 127, rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt au 129-137, rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt à compter du 29 novembre 2016.

En conséquence, elle approuve également la modification statutaire et les formalités réalisées par ledit Conseil.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe Cegedim conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 75 €.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 19 décembre 2019. Elle

annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2017 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de liquidité AFEI, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, prenant acte que les rémunérations et avantages en nature versées aux mandataires sociaux ont été proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration qui les soumet sans modification au vote de l'assemblée générale, les approuve tels qu'ils figurent au chapitre "2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux" du Document de Référence (page 46 à 50).

7.1.2 Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018

Seizième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et prenant acte du fait que l'autorisation donnée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 16 novembre 2015 arrivera à échéance le 15 janvier 2019, décide de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration aux fins de :

- **1.** Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société qui seront acquises en vertu des autorisations données de rachats d'actions propres;
- **2.** Décide, sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, que le nombre total d'actions attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 1 399 713 actions étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 20 % du nombre total d'actions attribuées ;

- **3.** Décide que les bénéficiaires des attributions continueront d'être les membres du personnel salarié et/ou les dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, tant de la Société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement, dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 dudit Code, ou certaines catégories d'entre eux ;
- **4.** Prend acte que l'ensemble des conditions du présent renouvellement d'autorisation d'attribution gratuite d'actions seront strictement identiques à celles fixées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 janvier 2016 notamment pour ;
 - arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions ;
 - fixer les conditions, notamment de présence et de performance, et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
 - fixer la durée de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
 - arrêter un règlement de plan d'attribution d'actions gratuites ;
 - décider, s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement ;
 - apprécier, à l'expiration de la période d'acquisition, la réunion des conditions d'attribution définitive et des critères d'attribution des actions ;
 - statuer, à l'expiration de la période d'acquisition, sur le caractère définitif des attributions antérieurement consenties ;
 - plus généralement, accomplir toutes formalités utiles et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- **5.** Prend acte que le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions de la Société mis en place par le Conseil d'administration du 28 janvier 2016 continuera de s'appliquer dans toutes ses dispositions, notamment l'attribution définitive à l'issue de la période d'acquisition sous les conditions suivantes : absence de démission, révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde du bénéficiaire, ces notions étant appréciées au regard de la jurisprudence du droit du travail français.
- **6.** Prend acte que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code ;
- **7.** Décide que la présente autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de ce jour.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue toute compétence au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L 3332-18 du Code du travail, en vue d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 400 000 € par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'administration lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail.

Dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

La présente délégation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la

présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles ;
- fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;

et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Dix-huitième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2, alinéa 2 du Code de commerce, la délégation de compétence générale consentie sous la résolution qui précède, prive d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution

Le Conseil d'administration est tenu de rendre compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il aura fait des délégations consenties en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la Société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont il dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au rapport de gestion ou annexé à celui-ci.

Vingtième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

7.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société CEGEDIM

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Cegedim,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 20 mars 2018.

Avec la société Next Software

Nature et modalités : La filiale tunisienne a fait l'objet d'une cession, son activité n'entrant plus dans le cadre des activités opérées par le groupe.

Dans le cadre de cette opération de cession, la société Cegedim a procédé à l'abandon de ses créances inscrites en compte-courant pour un montant de 738.566 euros au profit de la société Next Software.

Personnes concernées : Monsieur Jean-Louis Lompré représentant la société Cegedim et Monsieur Talel Ben Ayed, tous les deux co-gérants de la société Next Software.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Dans le cadre de cette opération de cession et de négociation entre les parties, le conseil d'administration a estimé nécessaire d'abandonner les créances inscrites en compte-courant.

Avec la société Next Plus

Nature et modalités : La filiale tunisienne a fait l'objet d'une cession, son activité n'entrant plus dans le cadre des activités opérées par le groupe.

Dans le cadre de cette opération de cession, Cegedim a procédé à l'abandon de ses créances inscrites en compte-courant pour un montant de 262.029,54 euros au profit de la société Next Plus.

Personnes concernées : Messieurs Jean-Louis Lompré et Talel Ben Ayed co-gérants de la société Next Software et Monsieur Mourad Guediche gérant de la société Next Plus

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Dans le cadre de cette opération de cession et de négociation entre les parties, le conseil d'administration a estimé nécessaire d'abandonner les créances inscrites en compte-courant.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec la SCI MAG

Nature et motif : Location de locaux au 110-112, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI MAG.

Modalités : Loyers pris en charge en 2017 (hors charges) d'un montant de 30 144 €.

2.2 Avec la société FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote, M. Jean-Claude LABRUNE, Président du Conseil de Surveillance de FCB, Mme Aude Labrune et M. Laurent Labrune

2.2.1 Locaux et parkings au 104-106, rue d'Aguesseau

Nature et motif : Location de parkings au 104-106, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Modalités : Loyers pris en charge en 2017 (hors charges) d'un montant de 5 671 €.

2.2.2 Contrat de prestations

Nature et motif : Contrat de prestations en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'informations interne.

Modalités : Prestations prises en charge en 2017 d'un montant de 1 721 425 €.

2.2.3 Convention de subordination

Nature et modalités : Convention de Subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Motif : convention entre FCB et Cegedim limitant le remboursement à FCB des sommes dues par Cegedim au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable.

2.3 Avec Madame Aude Labrune, administrateur, et Monsieur Laurent Labrune, Directeur Général Délégué et administrateur

Nature, motif et modalités : Cession temporaire à la société CEGEDIM de l'usufruit sur les parts de la SCI du 114 Rue d'Aguesseau Bureau :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Mme Aude LABRUNE-MARYSSE et M. Laurent LABRUNE,
- durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu' au 8 octobre 2024.

2.4 Avec la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Nature et motif : La SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU et votre société ont réceptionné le 23 décembre 2008 les travaux relatifs à la construction de l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau, objet du bail en l'état futur d'achèvement signé entres elles.

Au titre de l'avenant 1 au dit bail en état futur d'achèvement, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU a donné à bail commercial à votre société, l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau pour une durée de douze ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2020, avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Modalités : Loyers pris en charge en 2017 (hors charges) d'un montant de 926 371 €.

2.5 Avec la SCI BUR

Nature et motif : Location de locaux au 112, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI BUR.

Modalités : Loyer prix en charge en 2017 (hors charges) d'un montant de 86 416 €.

2.6 Avec la société Gers SAS

Nature, motif et modalités : Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président de GERS SAS

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Solange Aiache

Associée

Mazars

Jean-Philippe Mathorez

Associé



Informations complémentaires

8

8.1	Contrats et informations financières disponibles	232
8.2	Document d'information annuel	233
8.3	Déclaration du responsable du Document de Référence	235
8.4	Responsables du contrôle des comptes	236
8.5	Opérations avec les apparentés	236
8.6	Informations financières historiques	236
8.7	Table de concordance du Document de Référence	237
8.8	Table de concordance du Rapport Financier Annuel	239

8.1 Contacts et informations financières disponibles

8.1.1 Responsable de l'information financière

Jan Eryk Umiastowski, Directeur des Relations Investisseurs et Directeur des Investissements, est responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Cegedim – Direction de la Communication Financière
137, rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt, France
Telephone : + 33 (0)1 49 09 33 36
Fax : + 33 (0)1 46 03 45 95
email : janeryk.umiastowski@cegedim.com.

8.1.2 Documents accessibles au public

Les statuts, actes constitutifs, tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Cegedim SA et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document de Référence, peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de Cegedim SA.

Sont notamment disponible sur le site Internet de la Société (www.cegedim.fr/finance) le présent Document de Référence et les communiqués financiers.

8.1.3 Indicateurs boursiers

8.1.3.1 L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Paris, dans le compartiment B.

Code ISIN : FR0000053506

Ticker Reuters : CGDM.PA

Ticker Bloomberg : CGM

Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

8.1.3.2 Performance boursière au 31 décembre 2017

L'action Cegedim a évolué positivement au cours de l'année 2017. Le cours de clôture à fin décembre 2017 était de 33,18€ ; en progression de 26,6% sur la période.

Le 13, 18, 19 et 27 octobre 2017, le cours a atteint son plus haut niveau à 34,00€.

8.1.3.3 Performance boursière sur les quatre dernières années

Janvier - Décembre	2014	2015	2016	2017
Valeur de l'action en clôture	29,18€	32,00€	26,20	33,18
Moyenne sur la période	26,05€	34,60€	25,09	29,67
Plus haut sur la période	29,30€	42,69€	32,73	34,00
Plus bas sur la période	22,00€	29,18€	20,56	23,90
Capitalisation boursière (M€)	408,4	447,9	366,7	464,4
Nombre de titre émis	14,0M	14,0M	14,0M	14,0M

8.1.4 Relations avec les actionnaires

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clé de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et trimestriel.

A la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise une conférence téléphonique en anglais. Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en Europe et aux Etats-Unis.

Politique en matière de communication financière

Simplicité, transparence, clarté.

Intensification des roadshows

Le programme de roadshows, 33 jours de meetings, s'est réorienté cette année vers l'Europe avec 17 jours en Europe (Madrid, Londres, Paris, Amsterdam, Anvers, La Haye, Genève, Frankfurt, Paris, Lyon) et 13 jours aux USA contre 34 jours l'an dernier et pour la première fois 3 jours au Canada.

8^{ème} journée investisseurs

Cegedim a organisé le 11 décembre 2017 son 8^{ème} Investor Summit à l'attention des investisseurs. Le thème de cette édition était de présenter l'écosystème santé intégré et communicant de Cegedim. De voir les avancés du Groupe dans le digital avec la pharmacie virtuelle, la télémédecine, et la vision de Cegedim sur les objets médicaux connectés. Enfin cela a été l'occasion de revenir sur un des grands atouts de Cegedim : la donnée, qui est indispensable pour améliorer, transformer et gérer le système de soin.

Agenda prévisionnel 2018

26 avril 2018 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2018

19 juin 2018 : Assemblée Générale

26 juillet 2018 : Chiffre d'affaires du premier semestre 2018

Septembre 2018 : Résultats du premier semestre 2018

Octobre 2018 : Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2018

Contact actionnaires

Jan Eryk Umiastowski

Directeur des investissements

Directeurs des Relations Investisseurs

Tel : +33 (0) 1 49 09 33 36

Janeryk.umiastowski@cegedim.com

8.2 Document d'information annuel

En application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Cegedim, au cours de l'année 2017 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Date	Nom du document	AMF ⁽¹⁾	Greffe ⁽²⁾	Site Cegedim ⁽³⁾
03/01/2017	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Cegedim	✓		✓
04/01/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/12/2016			✓
26/01/2017	Chiffre d'affaires 2016	✓		✓
26/01/2017	Présentation du Chiffre d'affaires 2016 (en anglais)			✓
07/02/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/01/2017			✓
07/03/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28/02/2017			✓
22/03/2017	Comptes consolidés annuels 2016	✓		✓
22/03/2017	Présentation des Résultats 2016 (en anglais)			✓
29/03/2017	Document de Référence 2016	✓		✓
29/03/2017	Annonce de la Publication du Document de Référence 2016	✓		✓
21/04/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/03/2017			✓
27/04/2017	Chiffre d'affaires T1 2017			✓
27/04/2017	Présentation du chiffre d'affaires T1 2017(en anglais)			✓
10/05/2017	Avis de réunion valant avis de convocation pour l'AG du 15 juin 2017			✓
10/05/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/04/2017			✓
10/05/2017	Déclaration d'actions et de droits de vote au 10 mai 2017			✓

Date	Nom du document	AMF ⁽¹⁾	Greffe ⁽²⁾	Site Cegedim ⁽³⁾
12/05/2017	Déclaration des dirigeants	✓		
15/05/2017	Déclaration des dirigeants	✓		
31/05/2017	Bulletins de vote pour l'AG du 15 juin 2017			✓
31/05/2017	Avis de convocation pour l'AG du 15 juin 2017			✓
06/06/2017	Déclaration des dirigeants	✓		
08/06/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/05/2017			✓
14/06/2017	Déclaration des dirigeants	✓		
21/06/2017	Résultat du vote de l'Assemblée Générale du 15 juin 2017			✓
05/07/2017	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société	✓		✓
05/07/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/06/2017			✓
13/07/2017	Cegedim envisage de répondre favorablement aux offres d'acquisition concernant sa filiale Cegelease			✓
13/07/2017	Comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2016		✓	
27/07/2017	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2017	✓		✓
27/07/2017	Présentation du CA du T2 2017 (en anglais)			✓
17/08/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/07/2017			✓
06/09/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/08/2017			✓
21/09/2017	Rapport Financier du 1er semestre 2017	✓		✓
21/09/2017	Annonce de la publication du Rapport Financier du 1er semestre 2017	✓		✓
21/09/2017	Résultats du 1er semestre 2017			✓
21/09/2017	Présentation des résultats du 1er semestre 2017 (en anglais)			✓
04/10/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/09/2017			✓
26/10/2017	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017			✓
26/10/2017	Présentation du CA du T3 2017 (en anglais)			✓
08/11/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/10/2017			✓
08/12/2017	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/11/2017			✓
11/12/2017	Annonce du 8ème Investor Summit Cegedim	✓		✓
11/12/2017	Présentation du 8ème Investor Summit (en anglais)			✓
14/12/2017	Cession des activités Cegelease, signature d'une convention de cession			✓

(1) A compter du 1er juillet 2007, les informations déposées sur la banque des communiqués AMF (www.amf-france.org) restent à usage interne de l'AMF.

(2) Disponible sur www.infogreffe.fr et consultable au siège de la Société.

(3) Disponible sur www.cegedim.fr (rubrique Finance) et consultable au siège de la Société.

8.3 Déclaration du Responsable du Document de Référence

8.3.1 Responsable du Document de Référence

Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général,
Cegedim SA.

8.3.2 Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste, qu'à ma connaissance, les éléments du Rapport de Gestion de ce document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les informations données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2017 figure au point 5.4 du présent Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2017 figure au point 4.7 du présent Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2016 qui figure au point 5.4 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 sous le numéro D.17-0255.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2016 qui figure au point 4.7 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 sous le numéro D.17-0255

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2015 qui figure au point 5.4 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2016 sous le numéro 0.16-0246 contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 « Immobilisations », 2 « Amortissements », 3 « Provisions », 14 « Charges et Produits exceptionnels » et 28 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe qui exposent notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2015 de la réalisation de la vente de la division CRM et données stratégiques à IMS Health et expliquent la non comparabilité des comptes. ».

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2015 qui figure au point 4.7 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2016 sous le numéro 0.16-0246 contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Réconciliation entre les comptes 2014 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les corrections du traitement comptable des activités de location du groupe, et la note 3.3 « Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2015 de la réalisation de la vente de la division CRM et données stratégiques à IMS Health. »

Fait à Boulogne-Billancourt, le 28 mars 2018.

Jean-Claude Labrune
Président-Directeur Général
Cegedim SA

8.4 Responsables du contrôle des comptes

8.4.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars

Représenté par M. Jean-Philippe Mathorez,
Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

Cabinet Grant Thornton,

Représenté par Mme. Solange Aïache,
29, rue du Pont – 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

8.4.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Thierry Colin

Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

IGEC – Institut de Gestion et d'Expertise Comptable
Représenté par M. Victor Amselem

22, rue Garnier – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

8.5 Opérations avec les apparentés

Les conventions règlementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 7 du présent Document de Référence aux pages 227 à 229.

La note 6.3 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document de Référence, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

A ce jour, il n'a été autorisée aucune convention nouvelle.

8.6 Informations financières historiques

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2017 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2017 sont présentés respectivement aux chapitres 5 point 5.4 et chapitre 4 point 4.7 du présent Document de Référence.

Les rapports relatifs à l'exercice 2016 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 sous le numéro D.17-0255.

Les rapports relatifs à l'exercice 2015 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2016 sous le numéro D.16-0246

Ces rapports et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

8.7 Table de concordance du Document de Référence

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004		N° de pages
N° de chapitre	Rubrique	
	1 Personnes responsables	235
	2 Contrôleurs légaux des comptes	236
	3 Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	90 à 107 ; 109 à 162 et 200
3.1	Informations financières intermédiaires	N/A
	4 Facteurs de risques	65 à 80
	5 Informations concernant l'émetteur	52
5.1	Histoire et évolution de la société	3 à 5 ; 86 à 88
5.2	Investissements	3 à 7 ; 27 à 32 et 86
	6 Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	8 à 17 ; 86 et 89
6.2	Principaux marchés	18 à 22
6.3	Événements exceptionnels	N/A
6.4	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	N/A
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	22 à 24
	7 Organigramme	
7.1	Description sommaire du groupe de l'émetteur et place qu'il y occupe	5 à 7
7.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur	7 ; 86 ; 89 ; 120 à 123 ; 193 à 195
	8 Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelles importantes existantes ou planifiées	137 à 138
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ces immobilisations corporelles	208 à 211
	9 Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	90 à 98 ; 105 à 107
9.2	Résultat d'exploitation	90 à 98 ; 105 à 107
	10 Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	99 à 102 ; 114 ; 148 à 149 ; 185 et 189
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	103 à 104 et 115
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	65 à 69 ; 99 à 102 ; 139 à 145 ; 182 à 184
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	148 à 149 ; 189 ; 54 à 55
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	86 ; 89 ; 142 à 143 ; 154 à 155 ; 183 à 184 ; 191 à 192
	11 Recherche et développement, brevets et licences	27 à 32
	12 Informations sur les tendances	83 à 84
	13 Prévisions ou estimations de bénéfice	n/a

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004		N° de pages
N° de chapitre	Rubrique	
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	34 à 40 ;
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	42 à 43
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	45 à 50 ; 136 et 189
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	45 à 50 ; 136 ; 150 à 152 ; 181 ; 184 et 189
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandat	35 à 40
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	42 ; 135 ; 189 ; 227 à 229
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	43 à 44 ; 62 à 64
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	34 à 35 ; 42 et 43
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	88 ; 135 ; 190 et 203
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	49 ; 61 ; 190 ; 59 à 60
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	61
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	56 à 59 ; 149 et 189
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires	56 à 59 ; 149 et 189
18.3	Contrôle de l'émetteur	53 à 54 et 59
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	59
19	Opérations avec des apparentés	45 à 50 ; 135 ; 189 ; 227 à 229 et 236
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	2 à 5 ; 200
20.2	Informations financières proforma	2 ; 90 ; 99 à 100 et 103
20.3	Etats financiers	109 à 160 et 169 à 192
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	163 à 167 ; 196 à 199 ; 232 et 235
20.5	Date des dernières informations financières	31.12.2017
20.6	Informations financières intermédiaires	n.a.
20.7	Politique de distribution des dividendes	108
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	72 à 73 ; 86 à 87 ; 154 ; 191 ;
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	86 à 87 ; 89 à 90 ; 154 à 155 ; 191 à 192
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	55 ; 148 ; 189 et 200
21.2	Acte constitutif et statuts	53 à 54
22	Contrats importants	59 ; 61 et 24 à 25

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004		N° de pages
N° de chapitre	Rubrique	
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	217 à 219
24	Documents accessibles au public	232 à 234 5 à 7 ; 8 à 32 ; 86 à 88 ; 89 à 90 ; 90 à 98 ; 120 à 125 ; 154 ; 155 ; 188 ; 190 ; 191 à 192 et 193 à 195
25	Information sur les participations	

8.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence 2017 du Groupe Cegedim, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le Document de Référence 2017 de Cegedim les informations qui sont constitutives du Rapport de Gestion Annuel devant être établi par le Conseil d'Administration de Cegedim SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce :

Rapport de Gestion Annuel de Cegedim SA	Document de Référence 2017	Page
Présentation des comptes annuels de Cegedim SA	3.5	105
Activité de Cegedim SA	1.4	8
Faits marquants	4.6 note 13.2	154
Evolution de l'activité au cours de l'exercice	3.5	105
Délais de paiement des fournisseurs	3.5	106
Activités des filiales	1.3.3 et 3.1.2	7 et 86
Structure financière et situation d'endettement	3.4.4	99
Investissements	1.2.1	3
Prises de participations directes et indirectes	1.2.1	3
Cessions de participations	1.2.2	5
Activité en matière de recherche et développement	1.5	27
Analyse de l'évolution des affaires	3.4	90
Facteurs de risques	2.4	65
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	4.6 note 13.3	155
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	Chapitre 2 point 5.5	83
Dépenses non déductibles fiscalement	5.3.3 note 19	189
Affectation du résultat	5.3.3 note 8	185
Rappel des dividendes distribués	3.6	108
Informations sur la détention du capital par certains actionnaires	Chapitre 2 point 3.4	56
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Chapitre 2 point 3.7	61
Participation des salariés au capital	Chapitre 2 point 3.8 et 3.6.2	61 et 60
Observations du Comité d'Entreprise	6.2.2.3	205
Contrôle des Commissaires aux comptes	Chapitre 2 ; 4.7 ; 5.4 ; 7.2 ; 6.7	33 ; 163 ; 196 ; 227 ; 217
Jetons de présence	Chapitre 2 point 2.2.3	45
Informations concernant les mandataires sociaux	Chapitre 2 point 1.1	35
Rémunération des mandataires sociaux	Chapitre 2 point 2	45
Opérations sur titres	Chapitre 2 point 2.3	51
Présentation des comptes consolidés	3.1 et 4	86 et 110

Rapport de Gestion Annuel du Groupe Cegedim	Document de Référence 2017	Page
Activité du Groupe	1.4	8
Faits marquants	4.6 note 13.2	154
Évolution de l'activité au cours de l'exercice	3.5	105
Structure financière et situation d'endettement	3.4.4	103
Investissements	1.2.1	3
Activité en matière de recherche et développement	1.5	24
Analyse de l'évolution des affaires	3.4	90
Facteurs de risques	Chapitre 2 point 4.2	65
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	4.6 note 13.3	155
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	Chapitre 2 point 5.5	83
Informations sociales et environnementales	6	201

Annexes du Rapport de Gestion	Document de Référence 2017	Page
Résultat des 5 derniers exercices	5.5	200
Inventaire des valeurs mobilières	5.3.4	193
Liste des Administrateurs en fonction, mandats et rémunérations	Chapitre 2 point 1 et 2	35 et 45
Informations sociales	6 ; 4.6 note 6.2	201 et 135
Détails de l'activité des filiales dont le chiffre d'affaires et supérieur à 30 millions d'euros	3.1.2	87
Rapport du Président sur la Gouvernance	Chapitre 2	33
Rapport des Commissaires aux comptes	4.7 ; 5.4 ; 6.7 et 7.2	163 ; 196 ; 217 et 227

Ce présent document a été imprimé sur du papier 100% recyclé, certifié Ecolabel européen.

Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre du Cegedim Compact, le programme de Développement Durable du Groupe Cegedim.

Conception & réalisation par la Direction de la Communication Financière de Cegedim





www.cegedim.fr/finance

Téléchargez notre appli mobile **Cegedim IR**
sur iOS et Android
et suivez-nous sur

